



AU CŒUR
DE L'ÉVOLUTION
**DU MONDE
INDUSTRIEL**

DOCUMENT DE
RÉFÉRENCE **2011**



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINÉRAIS ET DES HOMMES.

SOMMAIRE

1	Présentation du Groupe	5		
1.1.	Profil du Groupe	6		
1.2.	Chiffres clés / Commentaires sur l'exercice	7		
1.3.	Historique et évolution de la Société	12		
2	Activités	15		
2.1.	Structure du Groupe	16		
2.2.	La branche Nickel	16		
2.3.	La branche Manganèse	26		
2.4.	La branche Alliages	39		
2.5.	Organisation ERAMET / ERAMET Holding	48		
2.6.	L'activité des Branches en 2011	49		
2.7.	Usines et équipements	51		
2.8.	Recherche et développement / Réserves et Ressources	52		
3	Facteurs de risques	65		
3.1.	Risques sur matières premières	66		
3.2.	Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe	66		
3.3.	Risques miniers et industriels	68		
3.4.	Risques juridiques et fiscaux / Litiges	71		
3.5.	Risques de liquidités, de marché et de contrepartie	73		
3.6.	Assurance / Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	75		
4	Gouvernement d'entreprise	77		
4.1.	Présentation des organes de direction et d'administration de la Société et du Groupe	78		
4.2.	Liste des autres mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	90		
4.3.	Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	95		
4.4.	Rémunération des mandataires sociaux	96		
4.5.	Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions	103		
4.6.	Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	104		
5	Développement durable	105		
5.1.	Introduction	106		
5.2.	Politique développement durable	107		
5.3.	Informations environnementales	110		
5.4.	Indicateurs environnementaux	114		
5.5.	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	126		
5.6.	Grands projets	130		
5.7.	Responsabilité en matière de produits chimiques	133		
5.8.	Sécurité, hygiène et Santé	136		
5.9.	Ressources humaines	142		
5.10.	Rapport d'examen de l'un des Commissaires aux comptes sur certains indicateurs environnementaux, sociaux et de sécurité	151		
6	États financiers	153		
6.1.	Comptes consolidés de l'exercice 2011	154		
6.2.	Comptes sociaux de l'exercice 2011	233		
6.3.	Comptes consolidés des exercices 2010 et 2009	260		
6.4.	Politique de distribution des dividendes	260		
6.5.	Honoraires des Commissaires aux comptes	261		
7	Informations sur la Société et son capital	263		
7.1.	Marché des titres de la Société	264		
7.2.	Capital social	268		
7.3.	Renseignements concernant la Société	275		
7.4.	Pactes d'actionnaires	279		
8	Assemblée Générale – Texte des projets de résolutions	283		
8.1.	Exposé des motifs	284		
8.2.	Texte des projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	286		
8.3.	Texte des projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	288		
8.4.	Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	289		
9	Informations complémentaires	291		
9.1.	Personnes responsables du Document de référence	292		
9.2.	Commissaires aux comptes	293		
9.3.	Information financière	293		
9.4.	Liste des rapports	295		
9.5.	Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel	296		
9.6.	Table de concordance avec le règlement européen 809-2004	297		
9.7.	Lexique	299		
9.8.	Adresses des filiales consolidées	300		



ERAMET

Société anonyme au capital de
80 883 303,80 euros.

Siège social : Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine – 75015 Paris.

Immatriculée au Registre du commerce
et des sociétés de Paris sous le numéro
632 045 381.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2011

Le présent Document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2011, incorpore les informations significatives postérieures à l'arrêté des comptes à la date de son dépôt.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce Document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1. Profil du Groupe	6
1.2. Chiffres clés / Commentaires sur l'exercice.....	7
1.2.1. Chiffres clés de l'activité	7
1.2.2. Trésorerie nette consolidée	9
1.2.3. Financement et ressources de liquidités.....	9
1.2.4. Investissements.....	9
1.2.5. Évolution récente et perspectives	11
1.3. Historique et évolution de la Société.....	12

1.1. PROFIL DU GROUPE

Le groupe ERAMET est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités. Le Groupe, qui a employé en 2011 environ 14 600 personnes dans près de vingt pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 3 603 millions d'euros.

Le groupe ERAMET détient des positions de leadership mondial dans ses métiers :

- ERAMET Manganèse est le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur grâce à sa mine de Moanda (Gabon), le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, et le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.
- ERAMET Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Septième producteur mondial de nickel, le Groupe est le premier producteur mondial de ferronickel, un des trois seuls producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel. ERAMET étudie le développement de son gisement de nickel de Weda Bay situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Ce gisement de classe mondiale pourrait permettre à terme un quasi-doublement de la production de nickel du Groupe. La décision finale d'investissement est attendue en 2013 pour la première phase (35 000 tonnes).
- ERAMET Alliages est le premier producteur mondial d'aciers rapides et le deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie.

Le Groupe dispose d'avantages compétitifs importants :

- des réserves minières de classe mondiale tant en termes de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie ;
- de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du matriçage et de la chimie des métaux.

Le Groupe met en œuvre une stratégie de croissance pour renforcer ses positions actuelles et les diversifier :

- élargir nos positions de leadership mondial sur les métaux d'alliages (métaux actuels et nouveaux métaux) ;
- renforcer nos positions de métallurgiste haut de gamme ;
- diversifier notre portefeuille vers des métaux spéciaux à fort potentiel de croissance (ex : zircon et dioxyde de titane, terres rares, lithium...) ;
- accroître la diversification géographique du Groupe ;
- poursuivre la croissance dans le recyclage des métaux.

Ces mouvements doivent permettre au groupe ERAMET d'accéder à une diversification géographique et à une diversification de son portefeuille de métaux plus importantes, afin d'améliorer son profil de risque et de renforcer sa capacité de résistance.

Le développement du Groupe s'inscrit dans le long terme. Le Groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires. Il agit en adéquation avec les principes de sa Charte Éthique et sa politique de développement durable.

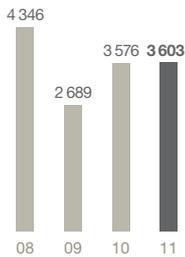
1.2. CHIFFRES CLÉS / COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1.2.1. Chiffres clés de l'activité

1.2.1.1. ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ

Chiffre d'affaires

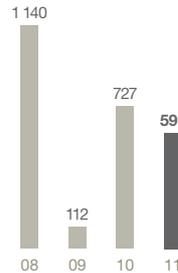
(en millions d'euros)



Chiffre d'affaire en hausse de 1 %.

Flux de trésorerie net généré par l'activité

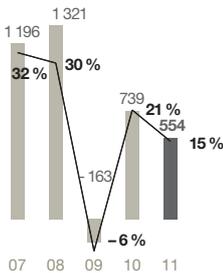
(en millions d'euros)



Une importante capacité de financement.

Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)

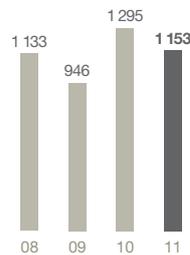


Une marge opérationnelle courante de 15 %.

— Marge opérationnelle courante en % du chiffre d'affaires

Trésorerie nette (consolidée)

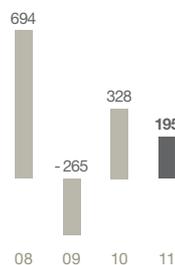
(en millions d'euros)



Une situation financière très solide qui permet de financer le projet stratégique de développement.

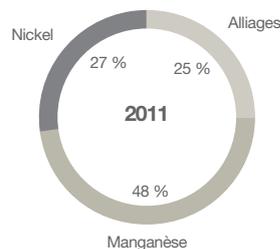
Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)



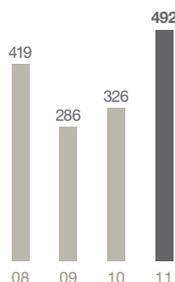
Un résultat net part du Groupe de 195 millions d'euros.

Répartition du chiffre d'affaires par Branche d'activité en 2011



Investissements industriels

(en millions d'euros)



Des investissements industriels en hausse de 50 %.

● PRÉSENTATION DU GROUPE

1.2. CHIFFRES CLÉS / COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires par Branche			
Nickel	989	965	655
Manganèse	1 713	1 858	1 289
Alliages	910	764	750
Holding et divers	(9)	(11)	(5)
TOTAL	3 603	3 576	2 689
Chiffre d'affaires par zone géographique			
Europe	1 598	1 598	1 270
Amérique du Nord	676	642	466
Asie	1 193	1 201	840
Autres zones	136	135	113
TOTAL	3 603	3 576	2 689

1.2.1.2. SYNTHÈSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

(en norme IFRS et en millions d'euros)

	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	3 603	3 576	2 689
Résultat opérationnel courant	554	739	(163)
Résultat opérationnel	491	721	(267)
Résultat net – part du Groupe	195	328	(265)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	591	727	112
Capitaux employés ⁽¹⁾	2 699	2 554	2 391
Investissements industriels	492	326	286
Effectif moyen	14 202	14 156	14 465

(1) Hors impact des projets en cours, essentiellement Weda Bay.

COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe ERAMET a légèrement progressé en 2011 par rapport à 2010, pour s'élever à 3 603 millions d'euros. Cette progression est principalement due aux activités d'ERAMET Alliages qui a bénéficié de l'accélération de la demande des secteurs de l'aéronautique.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'est établi à 554 millions d'euros, contre 739 millions d'euros en 2010. Cette évolution s'explique essentiellement par des facteurs externes : la baisse des prix du manganèse et la hausse des coûts externes, notamment de l'énergie.

Résultat opérationnel

Il s'élève à 491 millions d'euros en baisse par rapport à 2010 (- 220 millions d'euros). Il intègre notamment des coûts de développement sur de nouveaux projets (29 millions d'euros) et des dépréciations d'actifs, notamment en Amérique du Nord pour 18 millions d'euros.

Résultat net

Il s'établit à 303 millions d'euros en 2011 contre 454 millions d'euros en 2010, après prise en compte :

- du Coût de l'endettement net positif pour 22 millions d'euros, résultat net d'une trésorerie moyenne de 1,3 milliard d'euros placés à environ 1,86 %, d'une dette moyenne de 270 millions d'euros et d'écarts de conversion ;
- des Autres produits et charges financiers qui représentent un produit de 8 millions d'euros, dont pour l'essentiel, 19 millions d'euros de plus-value de cession des titres ERAMET Titan & Iron A/S, 11 millions d'euros de charges de désactualisation et d'une charge de 3 millions d'euros, suite à la valorisation d'instruments financiers non qualifiés de couvertures ;
- d'une charge d'impôt de 219 millions d'euros, soit un taux effectif de 42 % par rapport à 36 % en 2010 et à 44 % au 30 juin 2011. Le taux de 2011 tient compte de retenues à la source à hauteur de 60 millions d'euros liées à un complément sur la distribution de dividendes de Comilog réalisée en 2011 (15 millions d'euros) et sur les distributions envisagées en 2012 (45 millions d'euros) conformément aux règles comptables en vigueur.

BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé du Groupe s'établit au 31 décembre 2011 à 6 301 millions d'euros par rapport à 6 103 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Cette augmentation de 198 millions d'euros résulte principalement :

- à l'actif : de l'augmentation des immobilisations incorporelles et corporelles due notamment aux investissements (492 millions d'euros), à l'augmentation des stocks (97 millions d'euros) et des clients (22 millions d'euros) liée essentiellement à l'activité et à la baisse des éléments de Trésorerie active (202 millions d'euros) ;
- au passif : de l'augmentation des capitaux propres (+ 105 millions d'euros) due pour l'essentiel au résultat et à la hausse des éléments Passif du besoin en fonds de roulement (52 millions d'euros).

1.2.2. Trésorerie nette consolidée

La trésorerie nette⁽¹⁾ du Groupe s'élève à 1 153 millions d'euros au 31 décembre 2011 par rapport à 1 295 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette diminution est la résultante des flux suivants :

- 591 millions d'euros de flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (727 millions d'euros en 2010) ;
- (525) millions d'euros de flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements, dont principalement (492) millions d'euros d'investissements industriels et 52 millions de cessions de titres financiers (cessions Comilog) et (58) millions d'euros d'investissements financiers liés à l'opération TiZir ;
- (187) millions d'euros de flux de trésorerie liés aux opérations sur fonds propres, dont (186) millions d'euros de dividendes versés (dont 92 aux actionnaires d'ERAMET et 94 aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées) ;
- (21) millions d'euros en incidence négative des variations des cours de devises.

(1) La trésorerie nette est composée de la Trésorerie et Équivalents de trésorerie, des Autres actifs financiers minorés des Emprunts à moins et plus d'un an.

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR BRANCHE ET NATURE DES PRINCIPAUX PROJETS

Branche Nickel

Branche Nickel	2008	2009	2010	2011
Investissements comptabilisés	189 M€	107 M€	124 M€	141 M€

Modernisation de l'outil de production Société Le Nickel-SLN

Les derniers investissements prévus dans le programme de mise à niveau de l'outil de production à Doniambo et sur mines ont été lancés et pour la plupart terminés en 2011.

À Doniambo, le programme de modernisation qui a débuté en 2006, a comporté en 2011 comme nouvelles opérations importantes, la réfection du second sécheur et de la voute d'un four électrique, ainsi que le lancement de l'augmentation de la

1.2.3. Financement et ressources de liquidités

Le groupe ERAMET ne fait actuellement pas l'objet de notation par une agence de notation financière.

Le Groupe dispose si nécessaire de sources de financement détaillées dans les notes aux comptes consolidés (partie 6 du présent Document).

1.2.4. Investissements

1.2.4.1. OBJECTIFS POURSUIVIS

La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois Branches stratégiques (Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

1.2.4.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du Groupe se sont élevés à 231 millions en 2005, 309 millions d'euros en 2006, 319 millions d'euros en 2007, 419 millions d'euros en 2008, 286 millions en 2009, 326 millions en 2010 et 492 en 2011.

Le mode de financement des grands projets peut différer pour chaque grand projet (fonds propres, crédits bancaires et crédit-bail notamment). Ainsi, le programme de développement dans la branche Nickel a été financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Paul. Des informations complémentaires figurent aux notes 4 et 5 aux comptes consolidés.

Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

capacité de filtration au séchage des minerais. Plusieurs dossiers environnement et hygiène-sécurité ont aussi été traités, ainsi que divers dossiers secondaires de consolidation de la capacité de production.

Sur mines, le renouvellement des engins mobiles s'est poursuivi et les installations fixes des centres SLN sont en cours de modernisation. Cette année, les principaux investissements ont été répartis sur l'ensemble des centres miniers.

● PRÉSENTATION DU GROUPE

1.2. CHIFFRES CLÉS / COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

À Doniambo, les investissements restant à venir seront essentiellement dédiés à une optimisation de l'outil de production, en particulier en matière de performances énergétique et environnementale. Sur mines, ce seront des investissements de maintien de la capacité de production et d'amélioration de la performance environnementale.

Étude d'une nouvelle centrale électrique pour la Société Le Nickel-SLN

Les études d'avant-projet pour la construction d'une nouvelle centrale électrique à Doniambo se sont poursuivies, en particulier avec l'étude de la solution GNL (Gaz Naturel Liquéfié). Sur la fin de l'année, les études sur une centrale alternative au charbon ont aussi été relancées pour comparaison économique des deux scénarii. La décision finale d'investissement est prévue en 2012.

Eurotungstène et Le Havre-Sandouville

À Sandouville et Eurotungstène, plusieurs investissements de maintien de l'outil de production et d'amélioration des conditions de travail hygiène et sécurité ont été réalisés.

Projet Weda Bay

L'avant projet détaillé s'est poursuivi tout au long de l'année et en 2012. Les demandes d'autorisations administratives ont été poursuivies conformément à la réglementation indonésienne. L'étude d'impact environnementale s'est poursuivie. La décision finale d'investissement est prévue en 2013.

Branche Manganèse

Branche Manganèse	2008	2009	2010	2011
Investissements comptabilisés	145 M€	110 M€	130 M€	245 M€

En 2011, la branche Manganèse a intensifié le rythme de ses dépenses d'investissement, en particulier au travers des projets stratégiques :

- complexe métallurgique de Moanda (Gabon) ;
- usine de New Guilin (Chine) ;
- augmentation de capacité à Comilog (4 Mt) (Gabon) ;
- poursuite de la rénovation de la Setrag (Gabon).

Le projet du Complexe Métallurgique de Moanda

À ce stade du projet, la majorité des équipements ont été commandés et les travaux de préparation du terrain terminés. La construction (génie civil) a débuté en novembre 2011.

Projet New Guilin

La construction de l'usine a été très active en 2011. Le chantier accuse néanmoins un peu de retard et la fin de la construction s'effectuera au premier trimestre 2012. L'objectif est de démarrer la production de ferromanganèse et silicomanganèse, et la production d'alliages affinés à la fin du second trimestre 2012.

Projet augmentation de capacité Comilog

Les investissements relatifs à l'augmentation de capacité ont porté essentiellement sur deux points :

- l'atelier d'enrichissement des sables qui permettra une meilleure valorisation des sédiments « Moulili » et augmentera la capacité de 100 000 tonnes par an. Cet atelier est en cours de mise en service ;

- l'achat de wagons (50) et locomotives (6) dont la livraison interviendra en 2012. À la réception et mise en service de ces équipements le programme d'investissement lié à l'augmentation de capacité aura été bouclé.

La rénovation de la Setrag

Décidé en 2010, l'investissement le plus important porte sur l'acquisition de six locomotives neuves, ainsi qu'une rame complète de voitures voyageurs. L'ensemble a été livré fin 2011, à l'exception de deux locomotives qui seront livrées au premier trimestre 2012.

La rénovation de la voie se poursuit au rythme annuel de 30 km de rail et 65 000 traverses.

Au-delà de la poursuite de ces grands projets, des investissements nécessaires au maintien de la capacité de production ont été effectués. Il est à noter qu'aucune usine de production d'alliages n'avait programmé de réfection de four sur 2011.

Dans l'activité recyclage, les efforts ont porté sur l'amélioration de la performance environnementale (de Sox) à l'usine de Freeport (projet en cours de réalisation) et le développement des installations de traitement des catalyseurs de Valdi.

Branche Alliages

Branche Alliages	2008	2009	2010	2011
Investissements comptabilisés	83 M€	67 M€	69 M€	100 M€

En 2011, la branche Alliages a achevé son programme d'investissements stratégiques dans ses filiales :
Aubert & Duval

- Augmentation de la capacité d'Élaboration Sous Vide sur le site des Ancizes : mise en fonctionnement en octobre 2011 permettant la phase de qualification des produits élaborés.
- Presse à forger sur le site d'Issoire : mise en fonctionnement en février 2011.
- UKAD (Usine de transformation de lingots en Titane) : mise en fonctionnement juin 2011 permettant la phase de qualification des produits.

Erasteel

- Tour d'élaboration de poudre métallurgique sur le site de Söderfors (Suède) : mise en fonctionnement en novembre 2011 avec tests d'atomisation.

En complément du programme d'investissements stratégiques, la branche Alliages a continué à moderniser ses équipements et augmenter ses capacités sur ses différents sites, principalement dans les domaines du traitement thermique, du parachèvement (usinage et contrôle) pour faire face à l'augmentation de production, en particulier liée à la croissance du marché aéronautique.

1.2.5. Évolution récente et perspectives

1.2.5.1. INFORMATION JUSQU'À LA DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FÉVRIER 2012

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu jusqu'à la date du Conseil d'administration.

1.2.5.2. PERSPECTIVES 2012

Dans un contexte économique incertain, les cours du nickel et du manganèse commencent l'année à des niveaux inférieurs à ceux des cours moyens de l'année 2011. Ces niveaux de prix paraissent néanmoins provoquer des ajustements de production chez certains concurrents.

Les perspectives à moyen et long terme restent favorables en ce qui concerne notamment les pays émergents, dont la demande en métaux et alliages du Groupe reste très loin de leur plein potentiel.

Le groupe ERAMET devrait maintenir en 2012 un programme d'investissements industriels comparable à celui de 2011 si la situation économique mondiale reste conforme aux prévisions actuelles. Par ailleurs, l'étude ou le développement des grands projets transformants et la mise en œuvre des programmes d'amélioration de la compétitivité seront poursuivis.

1.3. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été créée sous le nom de Société Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient, à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Penarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la Société et du Groupe sont les suivantes :

1974 – L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne Société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983 – Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la Société. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985 – Les actifs localisés en Nouvelle-Calédonie sont regroupés dans la Société Métallurgique Le Nickel-SLN, filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée ERAMET-SLN, dont l'actionariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la Société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

1989-1991 – Acquisition de la société française La Commentryenne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par ERAMET-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

1991 – Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

1992 – La Société Métallurgique Le Nickel-SLN et ERAMET-SLN prennent leur dénomination actuelle respective de Société Le Nickel-SLN et ERAMET.

1994 – Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'ERAMET au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

1994 – Apport à ERAMET par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'ERAMET.

1995 – Transfert de l'action ERAMET au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

1995-1996 – Prise de participation, par ERAMET, à hauteur de 46 % dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

1997 – Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à ERAMET 15 % du capital de Comilog. ERAMET détient désormais 61 % du capital de Comilog.

1998 – Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999 – Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du Groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du Groupe de la société S.I.M.A. (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel ;
- cession de 30 % du capital de la Société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions ERAMET ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI). L'État français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA ;
- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle ERAMET devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, le groupe ERAMET est profondément transformé. Ses activités sont réparties en trois Branches, Nickel, Manganèse et Alliages, et le capital du Groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

2000 – Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon) : cette nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 – Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage en France comprenant une presse de 40 000 tonnes.

Fermetures d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

Dépréciation de Special Metals Corporation.

2002 – Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 – Lancement d'un programme de restructurations dans les branches Alliages et Manganèse, confrontées à des pertes importantes :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine) ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- lancement du programme d'investissement dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

Prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes et à 100 % d'Eurotungstène.

2004 – Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four.

Lancement de l'investissement dans une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog.

Lancement de l'investissement en Chine dans une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Rachat des participations minoritaires détenues par le groupe AREVA dans la branche Manganèse.

Rachat à Comilog de 80 % de Comilog Asia, société détenant les joint-ventures en Chine (Guilin et Guangxi).

2005 – Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour trente ans.

Erasteel : Arrêt de la joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2006 – Aubert & Duval : Ouverture du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

Acquisition de Weda Bay Nickel.

Production de minerai de manganèse à 3 millions de tonnes.

Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (presse de 40 000 t).

2007 – Usine d'EMD en Chine (bioxyde de manganèse électrolytique) : démarrage de la nouvelle usine de Chongzuo, dans le Sud de la Chine.

Tiébaghi (Nouvelle-Calédonie) : démarrage à marche réduite au 2^e semestre de l'usine d'enrichissement des minerais de nickel.

Erasteel en Chine : construction d'un atelier d'étrépage à Tianjin. Les premières livraisons ont eu lieu en novembre 2007.

Juillet 2007 : échange d'actions ERAMET contre des actions SLN pour STCPI dans le cadre du Pacte d'actionnaires de la SLN.

Nouvelle-Calédonie : fin 2007, ouverture de la mine de Poum.

2008 – Juillet : acquisition de 58,93 % du contrôle du groupe norvégien TINFOS (soit 55,78 % d'intérêt économique).

Octobre : accord comportant l'acquisition d'une option d'achat avec les actionnaires d'Otzojond Mining (Pty) Ltd en vue de l'étude du développement éventuel du gisement de manganèse d'Otzojond en Namibie.

2009 – Février : Projet Weda Bay : partenariat et accord pour la cession de 33,4 % de Strand Minerals (Indonésie) à Mitsubishi Corporation.

Mars : Tinfos : Nouvel accord permettant à ERAMET de porter sa participation dans Eralloys (société regroupant les activités de l'ancien Tinfos hors centrale électrique de Nottoden) de 56 à 94,3 % tout en réduisant sa participation dans Notodden de 56 à 34 %.

Avril : Pose de la première pierre du complexe métallurgique de Moanda (Gabon). Aubert & Duval implante une unité de transformation de titane (UKAD) en Auvergne (France).

Mai : Réalisation de la seconde phase d'acquisition d'Eralloys (ex-Tinfos) (Norvège).

Juin : ERAMET porte sa participation dans Eralloys à 100 % après acquisition des minoritaires.

Décembre : Accord pour la cession de Nizi, activité de négoce international acquise en 2008 avec Tinfos.

Accord pour l'acquisition de Valdi (France), activité de recyclage des métaux non ferreux.

2010 : Février : Accord signé par ERAMET et Bolloré en vue de l'exploration de gisements de lithium.

Octobre : Accord avec la République gabonaise sur l'augmentation progressive (jusqu'en 2015) de sa participation au capital de la société Comilog.

2011 : Mise en service de quatre investissements stratégiques d'ERAMET Alliages.

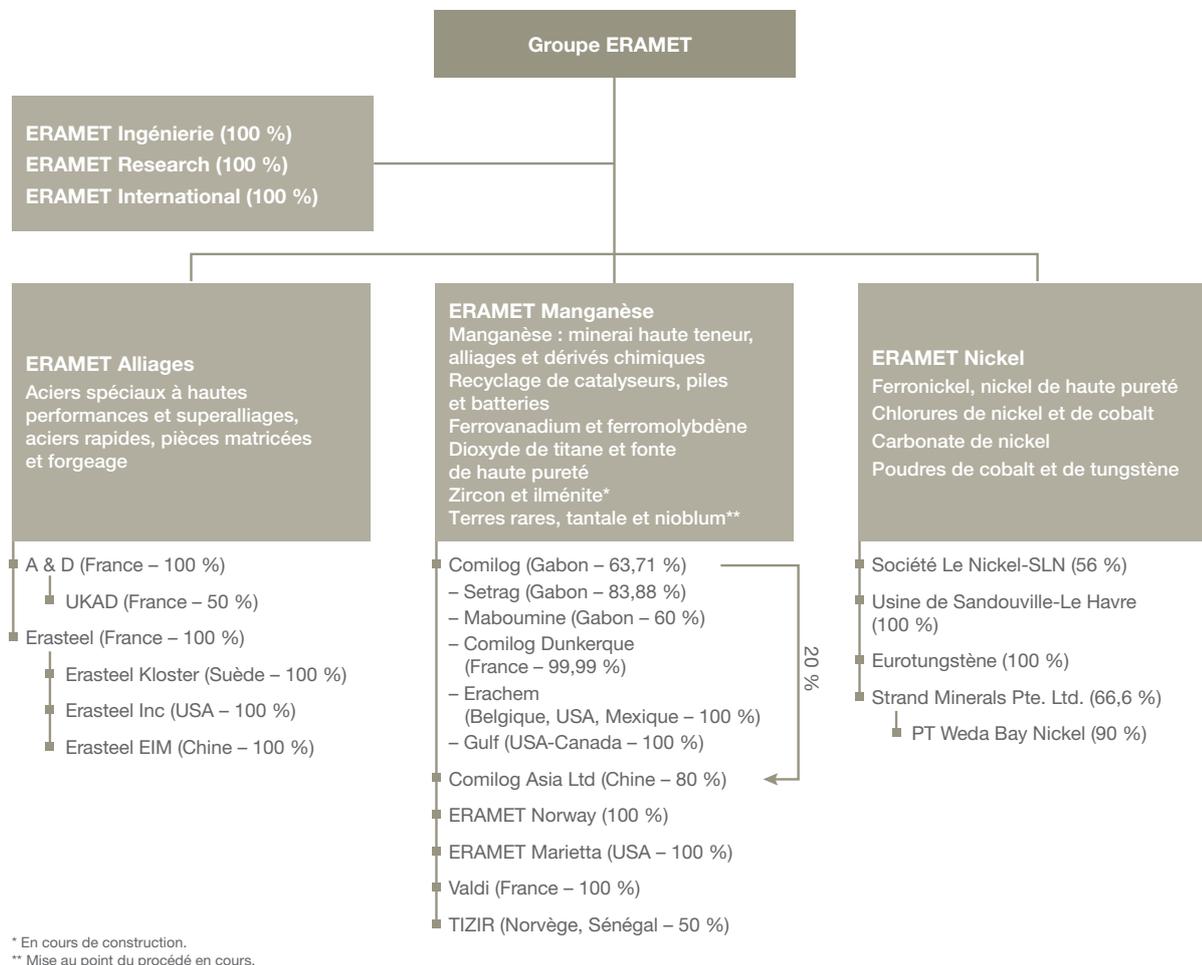
Octobre : Création de TiZir, joint-venture dans le secteur des sables minéralisés avec Mineral Deposits Ltd.

2

ACTIVITÉS

2.1. Structure du Groupe	16
2.2. La branche Nickel.....	16
2.2.1. Le marché du nickel	16
2.2.2. Présentation de la branche Nickel.....	22
2.3. La branche Manganèse	26
2.3.1. Le marché du manganèse	26
2.3.2. Présentation de la branche Manganèse.....	31
2.4. La branche Alliages.....	39
2.4.1. Les métiers de la branche Alliages.....	39
2.4.2. Les marchés de la branche Alliages.....	39
2.4.3. Procédés de production des aciers à hautes caractéristiques et superalliages	41
2.4.4. Les concurrents d'ERAMET Alliages.....	42
2.4.5. Structure de la branche Alliages	43
2.5. Organisation ERAMET / ERAMET Holding	48
2.6. L'activité des Branches en 2011	49
2.6.1. La branche Nickel en 2011.....	49
2.6.2. La branche Manganèse en 2011	49
2.6.3. La branche Alliages en 2011	50
2.7. Usines et équipements	51
2.8. Recherche et développement / Réserves et Ressources	52
2.8.1. Recherche et développement : une organisation en ligne avec les ambitions du Groupe et en croissance continue	52
2.8.2. Réserves et ressources minérales.....	54

2.1. STRUCTURE DU GROUPE



2.2. LA BRANCHE NICKEL

2.2.1. Le marché du nickel

2.2.1.1. LA DEMANDE DE NICKEL

PROPRIÉTÉS DU NICKEL

Le nickel est un métal peu connu du grand public, car il est généralement utilisé en alliage avec d'autres produits. Le nickel est pourtant un métal doté d'une riche combinaison de propriétés, qui en font un élément indispensable à la vie moderne, compte tenu de son caractère recyclable.

Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome ;

- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques ;
- ductilité (facilité de transformation) ;
- résistance mécanique ;
- résistivité électrique ;
- propriétés magnétiques.

Il possède des propriétés électrochimiques : il peut être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Le nickel possède également des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table des éléments est « Ni », généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

UTILISATIONS DU NICKEL

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde. La consommation mondiale de nickel est répartie en 2011 comme suit :

Acier inoxydable (8 à 12 % de nickel) ⁽¹⁾	65 %
Alliages base nickel (25 % à 100 % de nickel)	12 %
Galvanoplastie (nickelage)	9 %
Aciers alliés et fonderie (moins de 4 % de nickel)	7 %
Batteries rechargeables	3 %
Monnaie	1 %
Autres (dont catalyse)	3 %

(1) Nuances austénitiques, y compris séries 200 à bas nickel.

Sources : estimations ERAMET.

USAGES FINAUX DU NICKEL

Les usages finaux sont très variés et essentiels à la vie moderne. Le nickel est difficilement substituable dans ces différents usages.

Acier inoxydable (« inox »)

Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable. L'acier inoxydable est un matériau qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène, indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs notamment sous les formes suivantes : les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, plats...) ; l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines pour restauration) ; les outils de production de l'industrie agroalimentaire et également pharmaceutique ; le matériel chirurgical... Pour ces propriétés, l'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés.

Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'inox est retenu pour ses propriétés esthétiques, son faible coût d'entretien, ainsi que pour sa durée de vie.

Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

Alliages base nickel

Superaliages

Le développement de l'aviation moderne (réacteurs) s'est largement appuyé sur les superalliages, qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver des propriétés mécaniques élevées malgré les températures de plus en plus élevées de fonctionnement des réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

Alliages nickel / fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer. D'autres alliages nickel/fer sont utilisés dans les appareils de mesure, les écrans de téléviseurs, les semi-conducteurs.

Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

Galvanoplastie (revêtement de métal pur)

Le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...).

Aciers alliés et fonderie

Automobiles et constructions mécaniques.

Batteries rechargeables

Batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables, automobiles électriques et hybrides.

Monnaies

Dans de nombreux pays, il existe des pièces de monnaie soit en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro) soit en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros).

Autres

Catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NICKEL

Le nickel confère dans toutes ses applications une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Ainsi, outre ses qualités intrinsèques, la justification économique de l'usage du nickel par rapport à d'autres matériaux se retrouve pleinement dans une analyse du cycle de vie des composants.

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. Ainsi, la structure de l'industrie du recyclage du nickel est largement établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés...) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients : les producteurs d'aciers inoxydables. En 2010, le nickel issu du recyclage représentait près de 42 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde. Le nickel est utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

MARCHÉ DU NICKEL

Grâce à ses nombreuses applications en forte progression, le nickel a connu un taux de croissance moyen historique de 4 % par an depuis 1950, qui se compare très favorablement à celui d'autres produits industriels. L'acier inoxydable, premier usage du nickel, a progressé lui-même à un taux moyen de 5 % par an.

L'accession d'une frange croissante des populations des pays dits « nouvellement industrialisés » à un niveau de vie plus élevé s'est accompagnée d'une très forte accélération de la demande de nickel de la part de ces pays. Historiquement, le Japon, puis les « dragons » asiatiques ont validé cette observation. Le nouveau pôle de développement est aujourd'hui la Chine, où une classe moyenne de plusieurs centaines de millions de personnes est en train d'émerger. La consommation de nickel en Chine a ainsi été multipliée par 3 au cours des cinq dernières années, pour représenter en 2010 près de 40 % de la consommation mondiale. Cet essor se poursuivra au cours de la prochaine décennie, alors que d'autres pays comme l'Inde ou le Brésil représentent également de formidables potentiels de croissance.

Plus récemment est apparue une substitution entre nuances d'acier inoxydable. La hausse des cours du nickel entre 2002 et 2007 et le poids croissant de la Chine, où les critères de qualité sont moins établis, ont provoqué le développement des nuances ferritiques (sans nickel) ainsi que de nuances à bas nickel « séries 200 » (1 à 4 % de Ni contenu), tandis que les aciers inoxydables austénitiques « séries 300 » (environ 8 à 10 % de Ni contenu) perdaient environ 17 points de part de marché mondial de 2002 à 2007. Ce phénomène de substitution s'est très fortement ralenti depuis 2008, et la part de marché des « séries 300 » s'est même stabilisée aux alentours de 58-60 %. De plus, les propriétés de ces différentes familles d'aciers inoxydables sont loin d'être identiques et les inox austénitiques ne peuvent pas du tout être substitués dans bon nombre d'applications industrielles.

2.2.1.2. L'OFFRE DE NICKEL

LES TROIS TYPES DE MINERAIS DE NICKEL

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel. Les teneurs en nickel des minerais exploités aujourd'hui sont typiquement comprises entre 1 % et 3 % pour les plus riches.

Il existe trois familles de minerais :

- les minerais sulfurés ;
- les minerais oxydés latéritiques (limonites) ;
- les minerais oxydés garniéritiques (sapolites).

Les différentes familles de minerais ont des caractéristiques propres, qui différencient leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production.

Minerais sulfurés

Les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (fours) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel).

Minerais oxydés : les latérites, partie supérieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt.

Ces minerais ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydrométallurgiques (dissolution par l'ammoniac ou l'acide sulfurique), afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu.

Minerais oxydés : les garniérites, partie inférieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République Dominicaine...). Les garniérites sont situées sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique), qui donne généralement un produit fini, le ferronickel (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Depuis 2006, des importations importantes de garniérites et de latérites à basse teneur en nickel ont été faites par la Chine pour produire des fontes au nickel à basse teneur (dénommé *Nickel Pig Iron* ou *Nickel Basic Feed*) en convertissant des anciens hauts-fourneaux de production de fonte. Il s'agit d'une filière à fort impact sur l'environnement et dont l'efficacité technique (rendements, qualité) est moindre. Des productions par four électrique se développent aussi.

Le procédé hydrométallurgique développé par ERAMET présente l'avantage de traiter simultanément les latérites et la partie des garniérites à teneur plus basse.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PRODUCTION MINIÈRE PAR PAYS EN 2011

Production minière 2011 (en milliers de tonnes de nickel contenu)

Indonésie	283,2	14,9 %
Russie	270,0	14,2 %
Philippines	243,6	12,8 %
Canada	211,5	11,2 %
Australie	186,1	9,8 %
Brésil	148,8	7,8 %
Nouvelle-Calédonie	122,9	6,5 %
Chine	91,1	4,8 %
Colombie	74,4	3,9 %
Cuba	67,2	3,5 %
Afrique du Sud	43,7	2,3 %
Finlande	33,0	1,7 %
Botswana	32,4	1,7 %
Macédoine	24,0	1,3 %
Grèce	21,3	1,1 %
Venezuela	14,2	0,7 %
République dominicaine	13,0	0,7 %
Serbie	8,4	0,4 %
Zimbabwe	4,8	0,3 %
Zambie	3,0	0,2 %
Albanie	0,4	0,0 %
MONDE	1 897,0	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimations ERAMET.

COÛTS D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

Les coûts d'investissement sont particulièrement élevés dans l'industrie du nickel.

Ces coûts d'investissements ont connu un doublement en moyenne au cours des dernières années précédant la crise, compte tenu d'une part de l'inflation des prix liée à une forte demande et d'autre part du fait de la complexité croissante des gisements à traiter (lieux d'implantations, teneurs et analyses des minerais, profondeurs...) et de la nécessité de prendre pleinement en compte les aspects environnementaux.

DÉLAIS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS INTÉGRÉS DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

Le temps de développement d'un nouveau projet intégré (mine + usine) est long.

Plusieurs étapes sont indispensables :

- études géologiques : 3 à 7 ans ;
- étude de préfaisabilité : 1 à 2 ans ;
- pilote en cas de procédé nouveau : 2 ans ;
- étude de faisabilité bancaire : 1 à 2 ans ;
- construction (mine et usine) : 3 à 4 ans.

La durée minimum est ainsi de dix à quinze ans, mais elle peut être prolongée parfois de plusieurs années en cas de difficultés dans les négociations des conditions fiscales, environnementales et dans l'obtention des financements nécessaires.

PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DU NICKEL

La lixiviation (mise en solution) acide est aujourd'hui la voie privilégiée pour exploiter les nouveaux gisements. En effet, elle permet de traiter les latérites qui n'étaient pas exploitées par voie pyrométallurgique ainsi que les garniérites à teneur plus faible. De plus, ce procédé est très peu consommateur en énergie et permet de valoriser le cobalt contenu dans les minerais. ERAMET a développé son propre procédé de production par hydrométallurgie, qui pourrait être déployé industriellement pour la première fois sur son projet Weda Bay Nickel en Indonésie et serait également particulièrement adapté aux minerais de Nouvelle-Calédonie non traitables par pyrométallurgie à Doniambo.

La technologie par lixiviation acide apparaît ainsi aujourd'hui comme le relais indispensable pour apporter au marché les quantités de nickel dont il a besoin.

2.2.1.3. LES PRODUCTEURS DE NICKEL

Année 2011 (en milliers de tonnes de nickel contenu)		Production métallurgique Produits finis	
Norilsk	Russie / Finlande	282,9	18,0 %
Vale	Canada / GB / Japon / Nouvelle-Calédonie	208,9	13,3 %
Jinchuan	Chine	129,3	8,2 %
Xstrata (Falconbridge)	Canada/République Dominicaine	104,1	6,6 %
BHP Billiton	Australie / Colombie	85,1	5,4 %
Sumitomo Metal Mining	Japon	61,7	3,9 %
ERAMET	France / Nouvelle-Calédonie	54,2	3,4 %
Anglo American	Brésil / Venezuela / Afrique du Sud	47,4	3,0 %
Yabulu	Australie	34,4	2,2 %
Sherritt	Canada	34,1	2,2 %
Minara	Australie	30,0	1,9 %
Cunico	Macédoine / Kosovo	28,5	1,8 %
Pamco	Japon	28,2	1,8 %
Autres		445,2	28,3 %
TOTAL		1 574,2	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimations ERAMET.

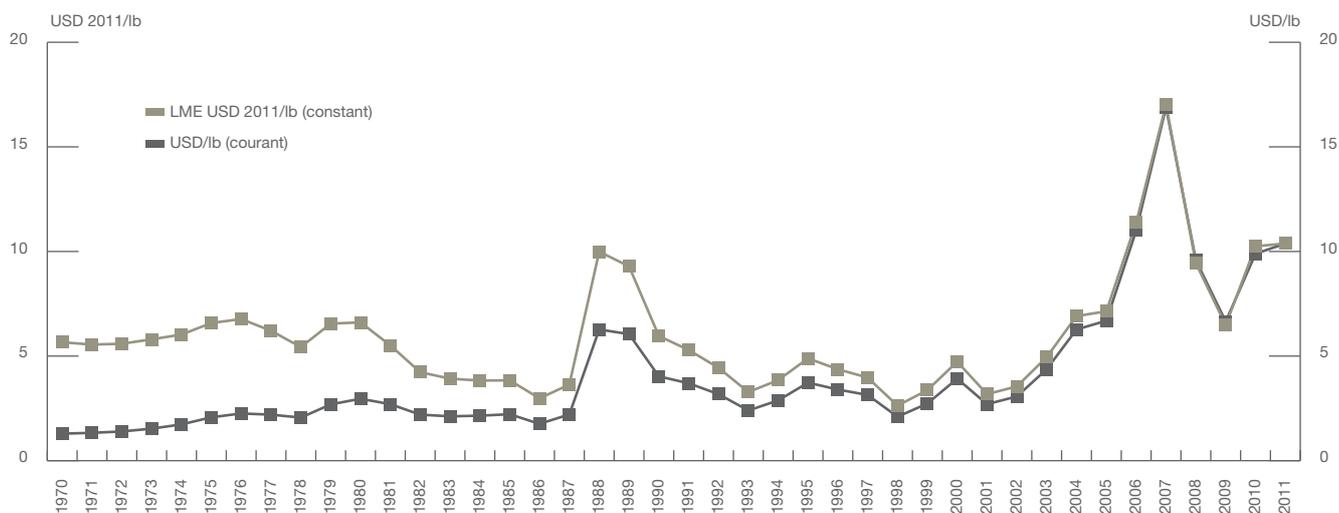
2.2.1.4. LES PRIX DU NICKEL

Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au *London Metal Exchange* (« LME »), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais en pratique seule une petite fraction des échanges se traduit par une livraison physique. Par ailleurs, des volumes importants sont traités de gré à gré entre institutions financières.

En janvier 2007, ERAMET est devenue *Associate Trade member* (Category 5) du *London Metal Exchange*.

Le poids des intervenants financiers sur le LME se traduit par une forte volatilité à court terme et des effets d'anticipation par rapport aux perspectives d'évolution du marché physique.

Le graphique ci-après illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre et en monnaie constante USD 2011/livre) :



Source : London Metal Exchange – Thomson Financial.

Sur le long terme, le marché physique reste néanmoins le principal paramètre qui encadre les fluctuations des cours du nickel.

Quand les cours du nickel passent en dessous des seuils critiques de rentabilité, les producteurs de nickel les moins compétitifs sont contraints de réduire leur production. À l'inverse, des cours du nickel élevés stimulent la réouverture d'anciennes mines moins compétitives, ainsi que l'exploration et le financement de nouveaux projets.

Après le pic du Nickel au LME de 2007 à plus de 17 dollars US/livre, suivi du creux de 2009 à 6,7 dollars US/livre soit un peu moins de 15 000 dollars US/t, le cours du nickel s'est rétabli en 2010 à 9,9 dollars US/livre soit 22 000 dollars US/t. En 2011, le cours du nickel s'est établi à 10,4 dollars US/lb, soit 22 830 dollars US/t. La forte hausse des cours depuis dix ans traduit, outre la forte demande, des évolutions très importantes des facteurs de coûts de production et d'investissement.

2.2.1.5. SITUATION DU MARCHÉ DU NICKEL

Le prix moyen annuel du nickel s'est établi à 10,4 dollars US/lb en 2011, soit une hausse de 5 % par rapport à la moyenne 2010. Le cours du nickel, supporté par de solides fondamentaux en début d'année, a atteint un point haut fin février (13,2 dollars US/lb) avant de connaître une série d'ajustements à la baisse. Cette série de corrections s'est effectuée malgré le déclin des stocks LME de plus de 46 000 tonnes en 2011. En effet, comme la plupart des métaux de base, les cours du nickel se sont révélés sensibles à l'évolution de la conjoncture géopolitique (« Printemps arabe ») et macroéconomique (baisse de la note US fin juillet, crise de la dette européenne).

Après un fort rebond en 2010, le marché de l'inox a continué à croître en 2011 avec une production en hausse de 5 %. La production d'inox mondiale a enregistré un nouveau record à 8,6 millions de tonnes au premier trimestre avant de marquer un léger ralentissement sur le reste de l'année, pour un total annuel de 32,3 millions de tonnes.

Avec 13,0 millions de tonnes, la production chinoise d'inox a crû de 16 %, représentant ainsi 40 % de la production mondiale. L'Inde et la Corée du Sud ont également enregistré des taux de croissance positifs de l'ordre de 7 % tandis que l'Europe et les États-Unis ont vu leur production décliner par rapport à 2010 (respectivement - 0,5 % et - 5 %). La production japonaise a également connu une baisse (- 3 %) suite au tsunami.

Bilan offre – demande de nickel

(en milliers de tonnes de nickel contenu)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 estimé
Production d'inox	27 712	23 920	27 951	28 095	26 021	25 030	30 905	32 342
Production d'inox austénitique	18 243	17 580	21 233	19 942	18 812	18 746	22 517	23 693
Nickel vierge %	54,3 %	52,4 %	53,3 %	53,7 %	52,9 %	58,6 %	58,0 %	58,2 %
Nickel vierge dans l'inox	842	812	892	792	732	807	960	1 016
Nickel autres secteurs	416	470	500	524	530	449	512	547
Consommation apparente de nickel	1 257	1 256	1 381	1 370	1 252	1 324	1 447	1 562
Offre de nickel	1 259	1 283	1 355	1 433	1 377	1 314	1 434	1 574
Balance	+ 1,6	+ 247	- 27	+ 62	+ 124	- 10	- 13	+ 12
Stocks en semaines de consommation (fin d'année) ⁽¹⁾	7,4	8,8	6,7	9,5	18,6	14,3	12,1	12,1

(1) Correspond aux stocks producteurs et LME.

Sources : INSG – Producteurs – Estimations ERAMET.

La demande de nickel primaire dans l'inox a progressé de 6 % en 2011 (+ 56 000 tonnes), légèrement plus que la croissance de la production mondiale d'inox (+ 5 %). En effet, la part des nuances austénitiques dans la production d'acier inoxydable a légèrement augmenté tandis que la proportion de scrap dans la consommation de nickel a légèrement reculé.

La demande des secteurs non-inox (alliages nickel et superalliages, galvanoplastie, batteries, etc.) a continué de croître en 2011 malgré un rythme moins soutenu qu'en 2010 (+ 7 % ; + 35 000 tonnes). Les alliages de nickel et superalliages ont bénéficié de la forte demande dans l'aéronautique avec une croissance de l'ordre de 11 % tandis que le secteur de la galvanoplastie a connu une croissance limitée à 4 % en raison du ralentissement de l'industrie automobile.

Au total, la demande réelle de nickel primaire dans le monde a connu une croissance de 6 % avec une consommation totale de plus de 1 560 000 tonnes.

En parallèle, l'offre de nickel a progressé de 10 % en 2011, avec 140 000 tonnes additionnelles. La production de fonte au nickel chinoise (*Nickel Pig Iron*), estimée à 220 000 tonnes en 2011 (+ 62 000 tonnes), a largement contribué à cette augmentation ; elle a été très soutenue au 1^{er} semestre, avant de fortement baisser à partir du milieu du 3^e trimestre avec un prix du nickel ne permettant plus de couvrir les coûts des producteurs les moins compétitifs. En ce qui concerne l'offre « traditionnelle », Vale a produit 57 000 tonnes de nickel supplémentaires. En effet, les opérations canadiennes sont revenues à la normale suite à la fin de la grève qui avait fortement affecté les volumes de production en 2009-2010.

Les nouveaux projets qui ont démarré dans le courant de l'année (Onca Puma, Barro Alto, Vale Nouvelle-Calédonie et l'usine de FeNi au Myanmar) ont contribué à hauteur de 13 000 tonnes à l'offre additionnelle de nickel raffiné. Ce chiffre, très inférieur à l'estimation de nombreux analystes en début d'année, devrait augmenter de manière significative en 2012 avec la montée en puissance des nouvelles installations et le démarrage du projet Ambatovy.

Malgré des incidents de production chez certains producteurs « traditionnels », l'offre de nickel a atteint un niveau record en 2011 avec plus de 1 570 000 tonnes, entraînant un très léger surplus sur l'ensemble de l'année (12 000 tonnes).

2.2.2. Présentation de la branche Nickel

2.2.2.1. POINTS CLÉS

ERAMET dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie.

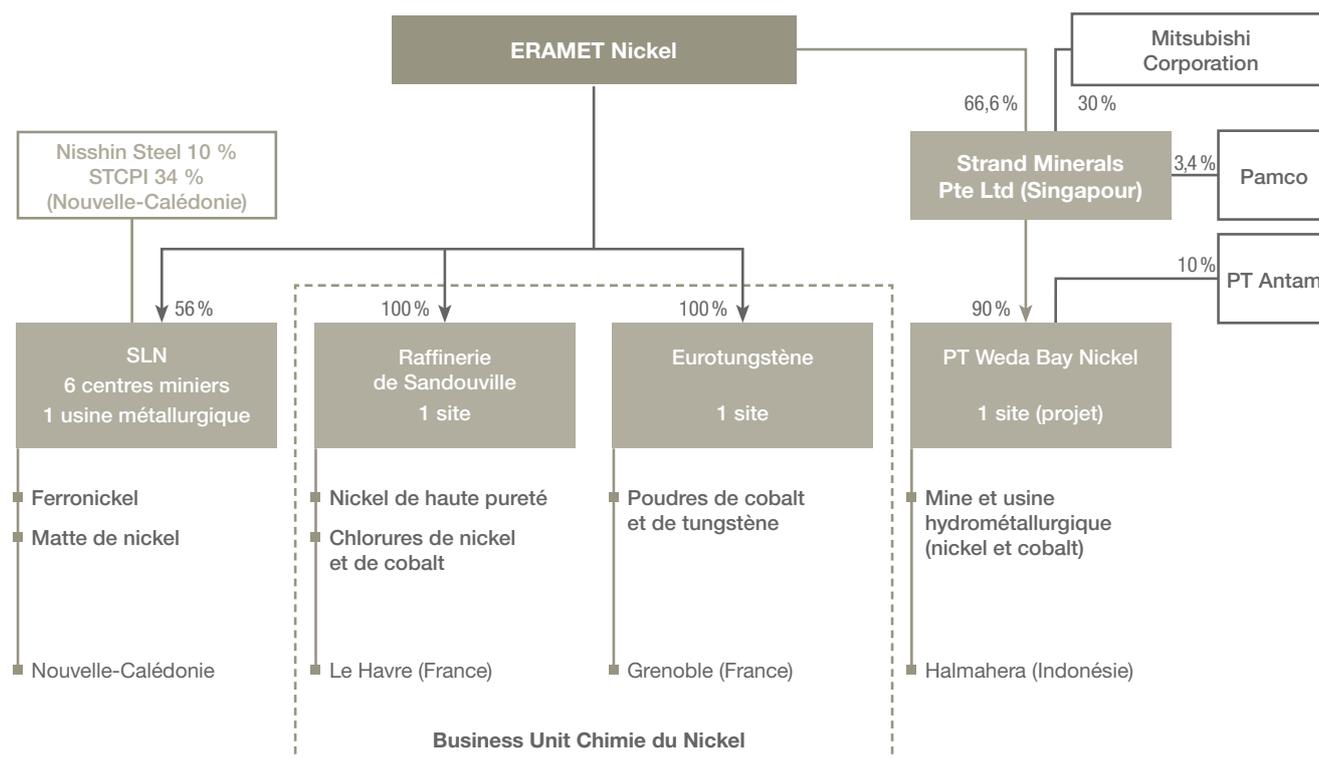
- ERAMET est le septième producteur mondial de nickel.
- Les mines exploitées par ERAMET sont de haute qualité (teneur et réserves).
- Toute la production métallurgique d'ERAMET est réalisée à partir de minerai de ses propres mines.
- ERAMET est le deuxième producteur mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.

- Le Groupe a réalisé des investissements très importants en Nouvelle-Calédonie pour renouveler une part importante des équipements de la Société Le Nickel-SLN (SLN) et accroître leur capacité afin de compenser certaines évolutions techniques dans ses gisements.
- L'objectif est de produire 60 000 tonnes en rythme annuel à fin 2012 ou début 2013 puis de monter à terme à 65 000 tonnes.
- ERAMET étudie le développement du projet de WEDA BAY à Halmahera en Indonésie, avec ses partenaires Mitsubishi et Antam. La décision finale d'investissement pour la première phase est prévue en 2013. Ce projet devrait conduire à terme à une production annuelle de 65 000 tonnes, en deux phases (35 000 tonnes pour la première phase).

ERAMET/SLN étudie la possibilité de valoriser localement les minerais oxydés calédoniens grâce au même procédé développé par le groupe ERAMET que celui qui serait mis en œuvre à Weda Bay.

2.2.2.2. STRUCTURE

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2011



La branche Nickel du Groupe, dénommée « ERAMET Nickel » est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés : Société Le Nickel-SLN, ERAMET (Sandouville), Eurotungstène et Weda Bay Minerals Inc.

Société Le Nickel-SLN

La Société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de cent vingt ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

Weda Bay Minerals Inc.

Le 2 mai 2006, ERAMET a réalisé l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. cotée à la Bourse de Toronto, détentrice du gisement de nickel de classe mondiale de Weda Bay à Halmahera en Indonésie. Ce gisement est codétenu par la société indonésienne Pt Antam à hauteur de 10 %. ERAMET a engagé les études en vue de la construction d'une mine et d'une usine qui utiliserait le procédé hydrométallurgique mis au point par le Groupe dans son centre de recherche. En février 2009, ERAMET a cédé à Mitsubishi Corporation 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd, qui détient 90 % de Pt Weda Bay Nickel, les 10 % restants étant détenus par la société indonésienne Pt Antam. En décembre 2011, Mitsubishi Corporation a décidé de céder 3,4 % du capital de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd à la société japonaise Pacific Metals Co. Ltd (Pamco).

ERAMET

ERAMET possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la Société Le Nickel-SLN, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la Société Le Nickel-SLN. De plus, ERAMET apporte une assistance technique à la Société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier.

ERAMET est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la Société Le Nickel-SLN.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par la Société Le Nickel-SLN à ERAMET. Le prix de vente du ferronickel par SLN à ERAMET est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour ERAMET. Le prix de vente de la matte est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

La Société Le Nickel-SLN est détenue à 56 % par ERAMET, à 34 % par la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle qui est codétenue par les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie) et à 10 % par Nisshin Steel (Japon), à la suite des opérations suivantes :

1991 : ERAMET a conclu avec le producteur japonais d'acier inoxydable Nisshin Steel un accord de coopération de long terme qui s'est traduit par :

- une prise de participation de Nisshin Steel dans le capital de la Société Le Nickel-SLN : la participation initiale de 5 % (résultant d'une augmentation de capital réservée) a été portée à 6 % en 1992, à 8 % en 1993, et a atteint son niveau définitif de 10 % fin 1994 à la suite de cessions d'actions par ERAMET ;

- la signature d'un contrat d'approvisionnement en ferronickel de Nisshin Steel par le groupe ERAMET. L'accord, conclu en 1991 et renouvelé en 2001, puis en 2007, prévoit des livraisons de ferronickel sur plusieurs années.

1999 : Le groupe ERAMET a réalisé – parallèlement à l'opération d'apport d'actions S.I.M.A. – une réorganisation du capital de la Société Le Nickel-SLN, aboutissant à sa détention – à hauteur de 30 % des titres – par une structure publique de Nouvelle-Calédonie spécialement créée à cet effet, la STCPI. La STCPI recevait, simultanément, une participation de 5,1 % du capital d'ERAMET.

2006 : en décembre, la STCPI a levé l'option d'achat lui permettant de monter à 34 % dans le capital de la Société Le Nickel-SLN. La réalisation de l'opération s'est faite le 23 juillet 2007, par échange d'actions ERAMET/SLN, STCPI ne détenant plus que 4,1 % du capital d'ERAMET.

Eurotungstène

ERAMET détient également – depuis le 21 août 2003 – 100 % de la société Eurotungstène S.A., située à Grenoble (ERAMET détenait depuis juillet 1994 une participation de 51 % dans cette société).

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point de nouvelles lignes de produits (les gammes de poudres polymétalliques Next® et Keen®). Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine ERAMET de Sandouville.

LES MINES ET L'OUTIL INDUSTRIEL

Le Groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

Les mines de nickel

Les mines de la branche Nickel situées en Nouvelle-Calédonie bénéficient :

- de ressources et de réserves importantes en garniérites ;
- de teneurs en nickel élevées (2,6 % environ) avec une unité de traitement des minerais pour deux mines ;
- d'une connaissance approfondie de la géologie et des méthodes d'exploitation mises au point par la Société Le Nickel-SLN ;
- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le Groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre d'abord avec l'usine d'enrichissement de Népoui et a été adaptée pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi.

Exploitation des mines de nickel

Les gisements de minerais oxydés (garniérites) de la Société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la Société Le Nickel-SLN dispose de six mines en activité.

Cinq d'entre elles sont exploitées directement par la Société :

- Thio, exploitée depuis 1875 ;
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, réouverte en 1977 ;
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, réouverte en 1994 ;
- Tiébaghi, exploitée depuis 1997 ;
- Poum : la mine a été ouverte fin 2007.

La sixième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la Société Minière Georges Montagnat.

La Société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de mer, soit par camions, soit comme à Kouaoua, par un convoyeur de onze kilomètres de long, soit comme à Népoui ou Tiébaghi sous forme de pulpe. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte les nécessités de la préservation de l'environnement : stockage des stériles en versées stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation/réhabilitation.

Les usines d'enrichissement de Népoui et Tiébaghi

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de sept kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves. Ce procédé a été adapté pour traiter le minerai de la mine de Tiébaghi. La nouvelle usine d'enrichissement de Tiébaghi a été inaugurée en novembre 2008.

La production minière globale de la Société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

(en milliers de tonnes humides)	2011	2010	2009
Production directe	2 533	2 567	2 520
Production sous-traitée	710	735	432
TOTAL	3 218	3 224	2 925
Latérites	550	624	256

L'usine métallurgique de Doniambo

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (typiquement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville. La proportion varie selon les évolutions des marchés respectifs de ces produits.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans des convertisseurs Bessemer.

L'usine de Doniambo est une des deux plus importantes unités de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements qui y sont utilisés. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Un important programme de modernisation de l'outil de production à Doniambo est en cours. Ainsi, en 2007, deux fours de calcination ont fait l'objet de réfection et en 2008 un des trois fours électriques a été reconstruit.

Production métallurgique (ferronickel + matte) de l'usine de Doniambo (en tonnes de nickel contenu)

1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523
2004	55 180
2005	59 576
2006	62 383
2007	59 796
2008	51 131
2009	52 131
2010	53 719
2011	54 360

La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'ERAMET. L'approvisionnement en matte à 70 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de la Société Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. La raffinerie de Sandouville a engagé une politique de création de produits à forte valeur ajoutée destinés à diverses applications (électronique, chimie...).

La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du carbonate de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS DE LA BRANCHE NICKEL

Le Groupe dispose d'un réseau commercial mondial, ERAMET International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la Société Le Nickel-SLN.

La stratégie commerciale de la branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le Groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le Groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le Groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées typiquement des « primes » significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations principalement annuelles ou trimestrielles.

Minerai

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel et à l'usine de Yabulu en Australie.

Ferronickel : premier producteur mondial

La totalité de la production de ferronickel du Groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (entre 23 et 30 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25 apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité et de rendement importants. Le Groupe est le premier producteur mondial de ferronickel ; la plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du Groupe.

Le Groupe a conclu, avec certains clients, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à ERAMET une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du Groupe.

Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel Métal (Nickel HP) : les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages à contraintes pour améliorer la résistance à la corrosion, à la dilatation ou à la pression...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage).
- Chlorure de nickel (SELNIC) : ERAMET est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs).
- Carbonate de nickel (Nickel ONE) : le carbonate de nickel est utilisé principalement dans l'industrie du raffinage pour la fabrication de catalyseurs et aussi dans l'industrie des céramiques comme pigment.
- Chlorure de cobalt : il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BRANCHE NICKEL

La politique de recherche et développement de la branche Nickel a permis des développements importants depuis trente ans. Le Groupe dispose de moyens de recherche avec ERAMET Research basé à Trappes (France).

Les travaux ont permis le développement :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976 ;
- des grenailles de ferronickel en 1978 ;
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népoui (1991) et de Tiébaghi (2008) ;
- des techniques de géologie minière.

Par ailleurs, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif de la capacité des trois fours Demag.

Plus récemment, le Groupe a franchi une nouvelle étape majeure de son développement en créant son propre procédé hydrométallurgique pour traiter les latérites. Celui-ci pourrait être mis en application industrielle sur le gisement de Weda Bay, et pourrait également être déployé à terme sur d'autres gisements, notamment en Nouvelle-Calédonie pour l'exploitation éventuelle des gisements de Prony et Creek Pernod.

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS DE LA BRANCHE NICKEL

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (capitaux propres de la Branche, plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poum/Koniambo, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières, hors investissements Weda Bay).

ROCE Nickel (avant impôts)

%	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Nickel	120	23	(7)	26	24

(1) Normes IFRS.

2.3. LA BRANCHE MANGANÈSE

2.3.1. Le marché du manganèse

2.3.1.1. LA DEMANDE DE MANGANÈSE

PRINCIPALES APPLICATIONS

L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier, mais il faut produire environ 9 à 10 kg de manganèse contenu dans du minerai par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage, pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation/désulfuration lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

Autres applications

- piles et batteries : il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium ;
- ferrites : utilisées dans les circuits électroniques ;
- agriculture : engrais et alimentation animale ;
- divers chimie : pigments, chimie fine ;
- autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannettes pour boissons).

ÉVOLUTIONS HISTORIQUES DE LA CONSOMMATION ET PERSPECTIVES

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone.

De 1998 à 2008, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone. Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout l'accélération de la demande des pays émergents, avec un poids de plus en plus majeur de la demande chinoise.

Sur les années 2002 à 2008, la croissance de la demande mondiale a même progressé de plus de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de près de 14 % par an.

Durant le quatrième trimestre 2008 et l'année 2009, la consommation réelle mondiale d'aciers a été fortement affectée par la crise ; un fort mouvement de déstockage chez les consommateurs et chez les producteurs d'aciers a amplifié les effets de la crise économique. La production mondiale a chuté de 8 % par rapport à 2008 mais la situation a été hétérogène selon les zones. En effet les pays développés ont produit à 60-70 % du niveau 2008 alors que l'Inde et la Chine retrouvaient dès le second trimestre 2009 leur niveau de production d'avant-crise.

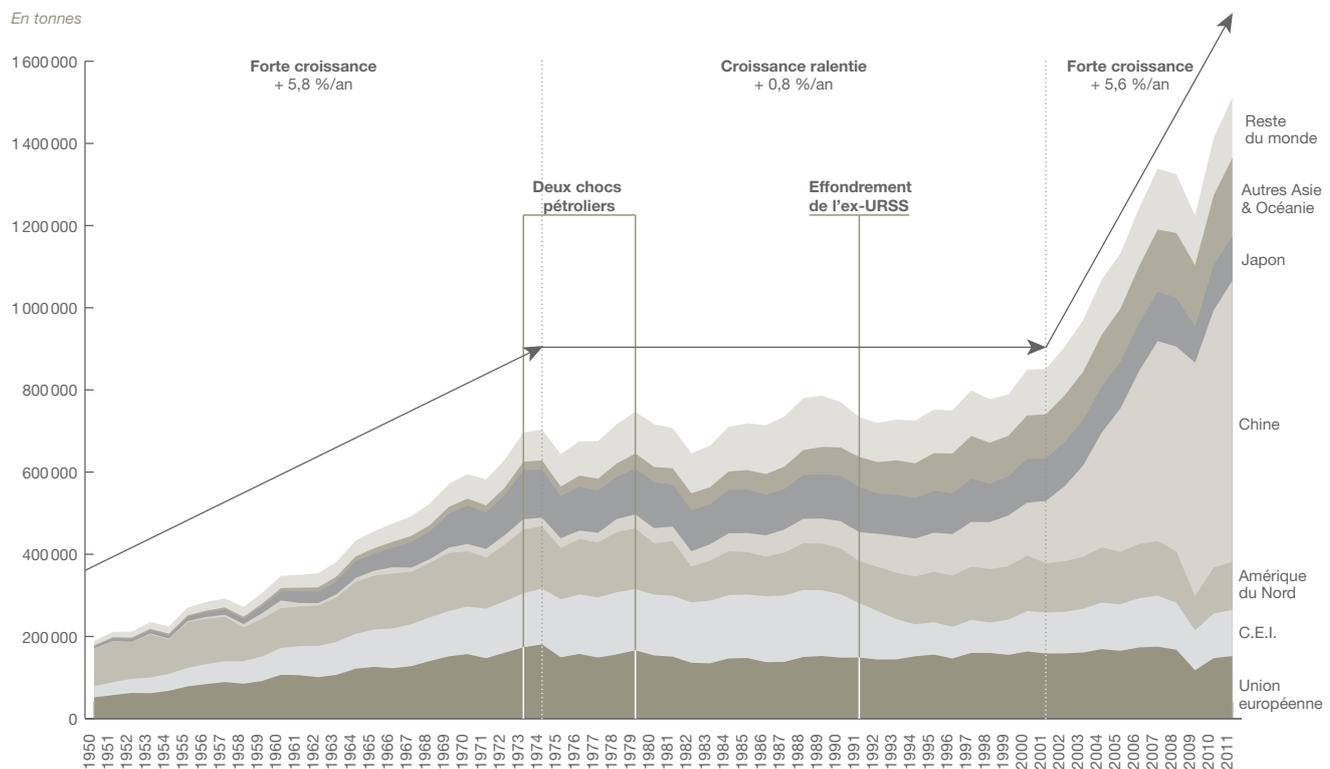
La consommation d'acier a enregistré un rebond significatif en 2010, avec une hausse de 17 % par rapport à 2009. Cela est principalement dû à une amélioration dans les pays développés qui avaient le plus souffert en 2009. La croissance a cependant ralenti en 2011, principalement en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest du fait des mesures de désendettements dans ces régions et la demande d'acier est restée quasi constante, à des niveaux toujours inférieurs à ceux de 2008. La consommation d'acier dans les pays émergents progressait quant à elle, à un rythme plus soutenu tout en restant affectée par les mesures gouvernementales de réduction du crédit pour lutter contre l'inflation, comme en Chine.

Ce déclin de la demande au niveau mondial et la baisse des prix associée ont eu un effet significatif sur la production d'acier en deuxième partie de 2011, certaines régions d'Europe ainsi que le Japon enregistrant même des croissances négatives sur l'année. La production d'acier en Chine présente une année 2011 très contrastée : une croissance trimestre par trimestre de 10 % en T1 lui permettait d'atteindre un niveau mensuel record de 60 millions de tonnes en mai, à comparer avec un ralentissement très prononcé en deuxième partie d'année, la production d'acier en base annuelle passant de plus de 700 millions de tonnes par année au premier semestre 2011 à moins de 600 millions de tonnes par année en novembre.

Ce ralentissement en fin d'année 2011 ne doit pas occulter une progression annuelle de 6 % de la production d'acier au niveau mondial, une progression qui atteint 7 % en Chine.

Les perspectives à moyen et long terme sont favorables au-delà de la crise, car la croissance de la demande mondiale d'acier va continuer à être tirée par le développement des pays émergents, dont le potentiel reste considérable. L'urbanisation des populations mondiales, notamment, est un mouvement de fond : environ 20 millions de personnes en Chine et en Inde, et 60 millions dans le monde, s'urbanisent annuellement. Or la construction représente plus de la moitié de la consommation mondiale d'aciers. Les besoins liés à l'infrastructure et à l'industrialisation sont progressivement complétés par ceux liés aux biens de consommation durable, tels que l'automobile.

Production d'acier au carbone par zone géographique (millions de tonnes)



Source : WSA, ERAMET.

Répartition de la production mondiale d'aciers carbone

(en millions de tonnes)	2009	%	2010	%	2011	%
Europe	142,5	11,6 %	177,3	12,5 %	181,3	12,0 %
Ex-URSS	97,5	8,0 %	108,6	7,7 %	112,4	7,4 %
NAFTA (Canada/États-Unis/Mexique)	81,5	6,7 %	110,6	7,8 %	117,4	7,8 %
Japon	87,5	7,1 %	109,6	7,7 %	107,7	7,1 %
Chine	568,9	46,6 %	626,5	44,3 %	683,5	45,2 %
Inde	62,8	5,1 %	66,8	4,7 %	72,3	4,8 %
Autres Asie & Océanie	86,9	7,1 %	103,4	7,3 %	119,2	7,9 %
Autres	96,6	7,9 %	110,1	7,9 %	118,3	7,8 %
TOTAL	1 224,2	100,0 %	1 413,5	100,0 %	1 512,1	100,0 %

Source : WSA, ERAMET estimations.

2.3.1.2. L'OFFRE DE MANGANÈSE

LE MINÉRAI DE MANGANÈSE

L'offre de minerai de manganèse est constituée de nombreux types de minerais de qualité disparate. On distingue généralement pour le manganèse, comme pour le minerai de fer, l'offre de minerai à teneur élevée de 35 à 48 % qui supporte les coûts de transport et l'offre de minerai à basse teneur qui est consommée localement. Bien que ces deux types de minerai soient utilisés conjointement par les producteurs d'alliages, la valeur d'usage du minerai de haute teneur est très supérieure à celle des minerais de moindre teneur. De ce fait le prix du minerai de manganèse est fortement influencé par la disponibilité de minerai riche et l'évolution de sa consommation.

La production mondiale de minerai était évaluée en 2011 à 14,5 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de huit pays : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine, l'Inde et le Ghana. La production de minerai à haute teneur est concentrée en Australie, au Gabon, en Afrique du Sud et au Brésil.

Production de minerai de manganèse en 2011

(en milliers de tonnes de manganèse contenu)

Chine*	1 997
Australie	2 929
Afrique du Sud	3 583
Brésil	1 116
Gabon	1 498
Inde*	930
Kazakhstan*	397
Ukraine*	578
Ghana*	556
Mexique*	153
Géorgie*	115
Autres*	675
MONDE	14 527

* Minerai à faible teneur.

Sources : International Manganese Institute et estimations ERAMET.

Les principaux producteurs de minerai de manganèse à haute teneur sont les sociétés BHP Billiton, Comilog (ERAMET), ASSMANG et VALE.

LES ALLIAGES DE MANGANÈSE

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité ;
- des hauts-fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Quatre familles de produits sont distinguées :

- le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut-fourneau ;
- le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant du minerai, éventuellement complété par un ajout de laitier de FeMn ;
- le ferromanganèse affiné (MC FeMn...) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit principalement en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone.) Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux.
- le silicomanganèse bas carbone (SiMnLC) : avec l'acquisition de Tinfos, ERAMET Comilog Manganèse a renforcé sa présence sur le marché des alliages de manganèse affinés, en particulier le silicomanganèse bas carbone. Cet alliage, pour la production duquel Tinfos a su développer un savoir-faire unique, est destiné principalement à la production d'aciers inoxydables, un des marchés principaux du groupe ERAMET.

ERAMET Manganèse est le premier producteur mondial d'alliages affinés.

Répartition de la production mondiale d'alliages de manganèse en 2011

Silicomanganèse	62 %
Ferromanganèse haut carbone	27 %
Ferromanganèse affinés & Silicomanganèse affiné	11 %

Sources : Estimations ERAMET.

Production mondiale d'alliages de manganèse en 2011 (en milliers de tonnes d'alliages)

Europe	1 170
CEI	1 692
Amérique du Nord	211
Chine	8 845
Autres Asie et Océanie	3 396
Autres	1 602
TOTAL MONDE	16 916

Sources : Estimations ERAMET.

L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse. Parmi les alliages standards, le silicomanganèse est celui qui a connu la croissance la plus forte bénéficiant à la fois du fait qu'il puisse être produit en plus grande partie par des minerais de basse teneur disponible en Chine, en Inde et en Ukraine ainsi que du fait qu'il soit adapté à la production d'aciers longs qui bénéficient de la croissance de la construction dans ces pays.

L'offre d'alliages de manganèse dépend de la disponibilité du minerai de manganèse. Après une longue période de surcapacité dans les années 1980-90, l'accélération de la demande des

sidérurgistes durant les années 2000, combinée à une moindre élasticité de l'offre de minerai a provoqué des périodes courtes de forte tension sur le marché des alliages de manganèse. En 2011, l'offre importante de minerai a généré une offre excédentaire d'alliages.

Le marché des alliages de manganèse affinés est un marché de spécialités. La production d'affinés représente 11 % de la production d'alliages. Ce marché est essentiellement lié à la production d'aciers plats destinés à des marchés comme l'automobile et la construction navale.

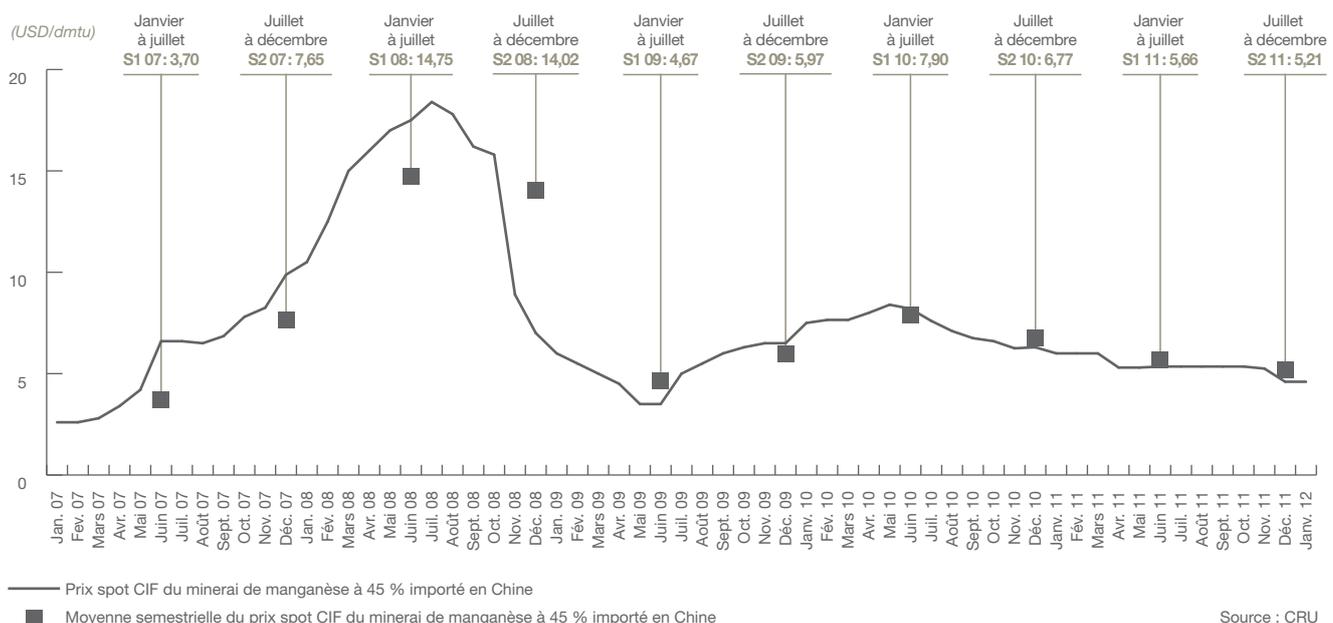
Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine représente environ la moitié de la production mondiale.

La compétitivité des alliages chinois ainsi que du manganèse métal qui est un substitut aux alliages affinés s'est fortement réduite début 2008 suite à la décision du gouvernement chinois d'imposer des taxes à l'exportation de 20 % sur les alliages et le manganèse métal. Cela a entraîné un retrait de l'offre chinoise d'alliages de Mn destinée à l'exportation, ainsi qu'une accentuation de la surcapacité de production d'alliages en Chine. Hors de Chine la réduction de l'offre chinoise a été compensée depuis fin 2010 par un accroissement significatif de l'offre d'alliages en provenance d'Inde, notamment de silicomanganèse.

2.3.1.3. PRIX DU MANGANÈSE

MINERAI DE MANGANÈSE

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Il est classiquement exprimé en USD/dmtu (*dry metric ton unit*). Une dmtu correspond à 10 kg de manganèse contenu. Le prix de la dmtu est plus élevé pour les minerais riches et dépend aussi de la granulométrie et de la présence éventuelle d'impuretés.



Source : CRU.

Alors que le prix du minerai « haute teneur » se fixait dans le passé pour un an, la durée de validité des prix « contrat » s'est raccourcie depuis 2009 amplifiant la volatilité des prix du minerai de manganèse. Cette tendance s'est encore accélérée depuis 2010 : les prix sont passés de trimestriels à mensuels.

ALLIAGES DE MANGANÈSE

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (« spot »).

Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités

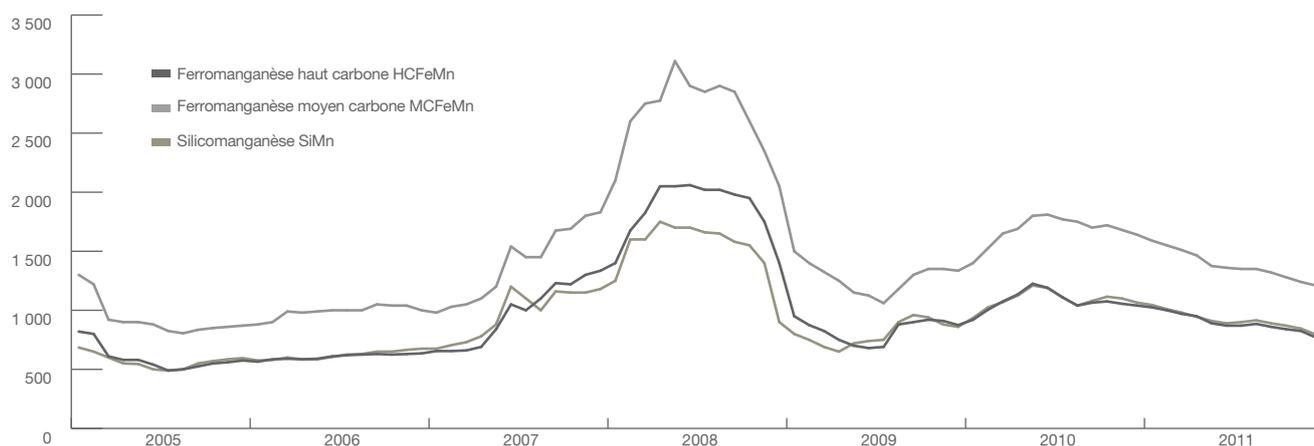
monétaires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liées aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains (USD). En Europe, ils se traitent essentiellement en euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

Prix des alliages de manganèse en Europe (euros par tonne brute d'alliages : euros/t)



Source : CRU.

La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME.

2.3.1.4. SITUATION RÉCENTE DU MARCHÉ

Après de longues années de faible croissance, la production mondiale d'acier au carbone a accéléré entre les années 2000 et 2007, portée par la Chine, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 7 % par an.

Ceci a entraîné une forte demande de manganèse, qui s'est traduite par un premier pic des prix du manganèse en 2004, tant pour les alliages que pour le minerai.

La capacité de réaction de l'offre a été rapide et dès 2005, les cours avaient rechuté à leur niveau historique moyen.

En 2006 et 2007, la production mondiale d'acier au carbone a progressé de 9,1 % et de 7,3 % respectivement, entraînant une reprise des cours qui ont accéléré pour atteindre des niveaux record en 2008.

L'offre de minerai de manganèse a été confrontée à des goulots d'étranglement logistiques (chemins de fer et ports) dans certains grands pays producteurs, notamment l'Afrique du Sud. Par ailleurs, très peu de grands projets d'investissement ont été annoncés pour faire face à la croissance rapide de la demande et ceux-ci sont essentiellement concentrés en Afrique du Sud.

Sur le plan de la production d'alliages de manganèse, au-delà de la contrainte logistique et du prix du minerai, s'est ajoutée au cours des dernières années la hausse des prix de l'énergie (électricité, coke...) qui a contribué à la hausse des cours. Par ailleurs, la Chine, où l'essentiel des nouvelles capacités ont été construites au cours des dernières années, a engagé une politique visant à limiter ses exportations d'un certain nombre de produits métallurgiques, dont les alliages de manganèse. Ceci a été conduit à travers des hausses successives des taxes à l'exportation.

Le marché du minerai étant essentiellement lié à l'évolution de la consommation de minerai en Chine et donc à l'évolution de la production d'acier chinoise, dès la fin 2009 la demande de minerai s'est redressée. Cette reprise brutale de la demande chinoise de minerai accentuée par le développement de la demande en Inde a entraîné une augmentation des prix du minerai en janvier 2010 atteignant un point haut en mai 2010. Ces niveaux de prix élevés ont favorisé le développement de nouvelles sources de manganèse et ont incité les producteurs existants à produire à pleine capacité, résultant en une augmentation des importations de minerai en Chine et donc en une élévation du niveau de stock dans les ports chinois jusqu'à mi-2011.

De mi-2011 à fin 2011, ce niveau de stock est resté relativement stable au-delà de 3,5 Mt de même que le niveau des prix. Fin 2011, le ralentissement de la production d'acier en Chine et donc de la demande de minerai de manganèse, couplée à une offre toujours élevée ont conduit à une baisse du prix de minerai effective en janvier 2012.

Concernant les alliages, le marché souffre d'une faible visibilité liée aux difficultés rencontrées par les économies dites matures depuis le milieu de l'année 2011 : croissance molle, crise de la dette en zone Euro, tsunami au Japon... Ceci se traduisant par une pression négative sur la production d'acier hors Chine, et donc par une demande en alliages plus incertaine, alors même que les producteurs ont pour la plupart maintenu leur rythme

de production. L'offre excédentaire de minerai en 2011 a même soutenu l'émergence de nouvelles capacités de production, en Inde et en Corée.

En Chine, où l'on note une surcapacité structurelle d'alliages depuis la hausse des taxes à l'exportation, le ralentissement marqué de la production d'acier sur le deuxième semestre 2011 a également mécaniquement joué à la baisse sur la demande d'alliages, et donc sur les prix. La conjonction de cette baisse des prix à des coûts de production en hausse (notamment électricité) a poussé de nombreux producteurs locaux de silicomanganèse à réduire ou même à stopper leur activité.

2012 s'annonce comme une période de stabilisation, où aucune chute brutale de l'activité industrielle n'est attendue, et où un léger rééquilibrage du marché des alliages devrait avoir lieu courant d'année : l'économie américaine présente quelques signes de rétablissement, les efforts de reconstruction post-tsunami au Japon devraient favoriser la demande d'alliages...

Bien que plus modérée qu'elle a pu l'être ces dernières années, la Chine devrait encore en 2012 connaître une croissance de sa production d'acier significative, de même que l'ensemble des pays dits émergents qui représentent une part de plus en plus importante de la consommation mondiale d'alliages de manganèse.

À moyen terme la capacité de l'offre de minerai de manganèse va continuer à être fortement dépendante des capacités logistiques de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, la production chinoise rencontre des difficultés à répondre à la croissance de la demande et sa qualité (teneur) tend à baisser, ce qui rend d'autant plus nécessaire l'usage de produits importés à plus forte teneur.

2.3.2. Présentation de la branche Manganèse

2.3.2.1. POINTS CLÉS

Le Groupe est le deuxième producteur mondial de minerai à haute teneur et d'alliages de manganèse, le premier producteur mondial d'alliages affinés, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec des mines de haute qualité (teneurs et réserves).

Un programme d'extension de la capacité de production de minerai de manganèse a été engagé par le Groupe, afin de porter cette dernière à 3 millions de tonnes en 2006, puis 3,5 millions de tonnes en 2008. L'objectif est d'obtenir un niveau de production de 4 millions de tonnes en rythme annuel fin 2012 ou début 2013.

2.3.2.2. HISTORIQUE DE LA BRANCHE MANGANÈSE

1957 : Création de Comilog.

1962 : Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

1986 : Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

1991-1994 : Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut-fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliage par four électrique à Dunkerque).

1995 : Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

1996-1997 : ERAMET devient le principal actionnaire de Comilog.

1999 : ERAMET réalise l'acquisition des activités manganèse du groupe Elkem, regroupées dans la société ERAMET Manganèse Alliages.

2000 :

- Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.
- Inauguration du Complexe Industriel de Moanda (Gabon), nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse, qui renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Fermeture d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silico-manganèse en Italie.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

2003 : Mise en œuvre d'un programme de restructurations dans la branche Manganèse :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine). Réductions d'effectifs sur la plupart des autres sites d'ERAMET Manganèse ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- mandat de gestion provisoire du train Transgabonais confié à Comilog par le gouvernement gabonais.

2004 : Lancement de l'investissement visant une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog à Moanda, à 3 millions de tonnes.

Lancement de l'investissement en Chine pour une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Le Groupe a procédé, avec effet au 1^{er} juillet 2004, à l'acquisition de la participation de 30 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans ERAMET Manganèse Alliages et de la participation de 7 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans la société Comilog. À la suite de cette opération, les activités d'ERAMET Manganèse Alliages ont été scindées en deux sociétés : ERAMET Norway et Marietta.

2005 : Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour trente ans.

2006 : Succès de la hausse de production de Comilog à 3 Mt.

2007 : En janvier, démarrage de la production de l'usine de Chongzuo (Chine) de dérivés chimiques du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

2008 :

- Acquisition de 58,93 % du groupe norvégien TINFOS (soit 56 % d'intérêt économique).
- Démarrage de la nouvelle usine canadienne de recyclage de catalyseurs.
- Accord avec les actionnaires d'Otjozundu Mining (Pty) Ltd (Namibie) en vue de l'étude du développement du gisement de manganèse d'Otjozundu.

2009 :

- Acquisition du solde des 100 % dans l'ex-TINFOS (hors centrale de Nottoden, à 34 %).
- Pose de la première pierre du Complexe métallurgique de Moanda.

2010 :

- Acquisition activité Valdi, spécialisée dans le recyclage des catalyseurs pétroliers, des piles et déchets d'aciéries.
- Cession des opérations de négoce international acquises de Tinfos (« Tinfos Nizi »).
- Accord avec le gouvernement gabonais pour un renforcement au sein du Groupe de Comilog (passage à 35 % en 2015).

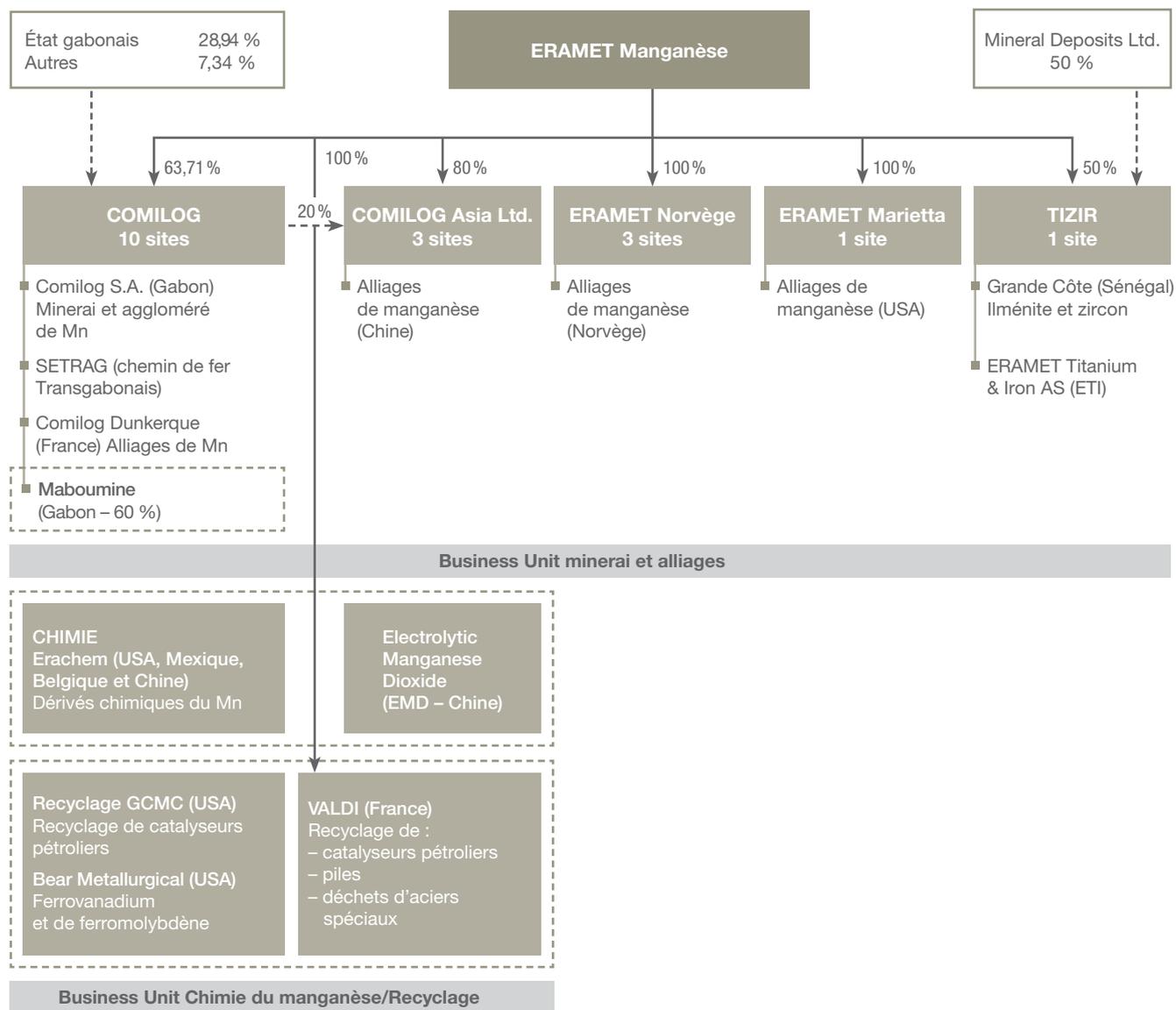
2011 :

Octobre : Création de TiZir, joint-venture (50/50) dans le secteur des sables minéralisés (ilménite et zircon notamment) avec la société Mineral Deposits Ltd.

2.3.2.3. STRUCTURE

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2011

La branche Manganèse d'ERAMET, « ERAMET Manganèse », est organisée aujourd'hui autour de six sociétés schématiquement décrites ci-dessous :



- Comilog est une société de droit gabonais détenue à 63,71 % par ERAMET. Ses activités comprennent :
 - l'exploitation de la mine et de l'usine d'agglomération de manganèse de Moanda,
 - l'exploitation de Setrag (chemin de fer Transgabonais),
 - la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France),
 - la production de dérivés chimiques à base de manganèse,
 - le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers et de produits issus de l'électronique (cuivre),
 - la production de ferrovanadium et de ferromolybdène ;

- Comilog Asia comprend les deux usines d'alliages de manganèse de Guilin et Guangxi, ainsi que l'usine de dérivés chimiques du manganèse de Chongzuo ;
- ERAMET Norway comprend les trois usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn, Sauda et Kvinesdal ;
- ERAMET Marietta (États-Unis) produit des alliages de manganèse ;
- TiZir et la joint-venture avec MDL portant sur les sables minéralisés et la production de dioxyde de titane et de zircon.

ACTIVITÉ MINIÈRE ET ALLIAGES DE MANGANÈSE

La mine et l'usine d'agglomération de Moanda

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai est en moyenne de l'ordre de 46 %. Les réserves minières sont traitées dans le Chapitre 2.8.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente quatre à cinq mètres d'épaisseur. Elle est extraite par des draglines. Le minerai « tout venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de cent dix tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai, non commercialisables, qui étaient mises en terril précédemment, sont désormais expédiées au complexe industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, en mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur. Ceci a permis d'améliorer considérablement la

maintenance et la fiabilité du trafic, permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de dix-huit mois.

Enfin, à compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Ceci lui permet de sécuriser ses liaisons et d'assurer l'expédition de quantités de minerai en forte croissance.

Comilog, via sa filiale, Port Minéralier d'Owendo, est concessionnaire de son port minéralier, le Port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ trois mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 60 000 tonnes et les charger en trois jours.

La production d'alliages de manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le Groupe, qui possède sept usines d'alliages de manganèse, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie, ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des marchés et des parités monétaires.

La gamme d'alliages produits par le Groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone. Le Groupe dispose de ses propres usines en Chine qui est le marché qui connaît la plus forte croissance. ERAMET Manganèse accroît progressivement la part des alliages affinés dans sa production.

Au Gabon, ERAMET a engagé la construction du complexe métallurgique de Moanda, qui verra une production, en 2013, de silicomanganèse et de manganèse métal.

Production d'alliages de manganèse pour la sidérurgie

(en milliers de tonnes)	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	235	256	246	287	299	279	290
Silicomanganèse standard	198	196	197	172	191	201	185
Alliages affinés	372	327	174	249	270	271	252
TOTAL DE LA PRODUCTION D'ALLIAGES DE Mn	805	779	617	708 ⁽¹⁾	760	751	727

(1) Hors Tinfos.

Sites de production d'alliages de manganèse

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	150 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Kvinesdal	Norvège	180 kt	Four électrique	SiMn, LCSiMn
Marietta	États-Unis	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guangxi Prov.	Chine	95 kt	Hauts-fourneaux	HC FeMn
Guilin	Chine	140 kt	Hauts-fourneaux et un four électrique	HC FeMn, SiMn

En Europe, trois usines d'alliages sont situées en Norvège. La quatrième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, les deux usines d'alliages de Guilin et Guangxi sont situées dans la province du Guangxi, à proximité de mines locales de manganèse, ce qui leur permet d'optimiser leur approvisionnement entre minerai Comilog et minerai local.

Aux États-Unis, ERAMET Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

ACTIVITÉ CHIMIE DU MANGANÈSE

Le Groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité chimie du manganèse, regroupée au sein d'Erachem Comilog, est réalisée à partir de cinq usines :

Localisation	Produits
Tertre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Oxyde et sulfate de manganèse
Chongzuo (Province de Guangxi – Chine)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables) ;
- les ferrites (industrie électronique) ;
- l'agriculture (engrais et alimentation animale) ;
- la chimie fine.

ACTIVITÉ RECYCLAGE

Elle est réalisée actuellement sur six sites :

Tertre (Belgique)	Recyclage de solutions de cuivre
Freeport (États-Unis)	Recyclage de catalyseurs pétroliers et récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...)
Butler (États-Unis)	Production de ferromolybdène et de ferrovanadium
Fort Saskatchewan (Canada)	Recyclage des catalyseurs pétroliers
Valdi – Le Palais-sur-Vienne (France)	Recyclage des catalyseurs pétroliers Traitement d'autres déchets métalliques
Valdi – Feurs (France)	Recyclage des piles et accumulateurs Affinage d'alliages

ACTIVITÉ TIO₂

La société TiZir a été créée en 2011 par ERAMET et la société australienne Mineral Deposits Limited. Détenu à 50 % par ERAMET, elle regroupe deux sites :

Sites	Pays	Produits
Tyssedal	Norvège	Dioxyde de titane (industrie des pigments) Fonte de haute pureté pour la fonderie
Grande Côte	Sénégal	Projet minier en cours de réalisation de minerai de titane (ilménite, rutile, leucosène) et de zircon

L'usine de Tyssedal produit du laitier de dioxyde de titane destiné à l'industrie des pigments ainsi que de la fonte de haute pureté à partir de minerais (ilménite) achetés à plusieurs fournisseurs. Grande Côte est un projet minier de sables minéralisés situé au Sénégal, dont la mise en production est prévue fin 2013. (cf. plus bas)

POLITIQUE COMMERCIALE DE LA BRANCHE MANGANÈSE

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le Groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. La politique commerciale est dirigée par ERAMET Comilog Manganèse qui utilise le réseau commercial mondial du groupe ERAMET, ERAMET International, lequel assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la branche Manganèse. Dans les pays où ERAMET International n'est pas présent, le Groupe est représenté par des agents.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec ERAMET Research qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique.

TIZIR

En 2011, ERAMET et la société australienne Mineral Deposits Limited (« MDL ») ont établi une joint-venture associant 100 % de l'usine de dioxyde de titane et de fonte de haute pureté de Tyssedal en Norvège, opérée auparavant par ERAMET Titanium & Iron (« ETI »), et 90 % du projet de sables minéralisés de Grande Côte situé au Sénégal, qui étaient détenus par MDL – les 10 % restants étant détenus par la République du Sénégal.

La combinaison de ces deux actifs constituera une entité verticalement intégrée et un acteur majeur de l'industrie des sables minéralisés : l'usine de Tyssedal bénéficiera d'une nouvelle source d'approvisionnement en ilménite de haute qualité – un minerai de titane –, assuré par le projet Grande Côte qui sécurisera ainsi la vente d'une majeure partie de sa production.

Les sables minéralisés, un marché attractif pour ERAMET

Les sables minéralisés sont des matières premières minérales qui font référence à des minéraux lourds qui se sont concentrés au fil du temps en milieu alluvial (plaine fluviale, côte marine ou lacustre) ou éolien (dunes). Les gisements de sables minéralisés sont ainsi d'anciennes plages, d'anciennes dunes ou encore d'anciens lits de rivière. Les principaux produits issus de ces sables sont le dioxyde de titane – qu'on trouve principalement sous forme d'ilménite (FeTiO_3) mais aussi de rutile (TiO_2) et dans une moindre mesure le leucoxène ($\text{FeTiO}_3 \cdot \text{TiO}_2$) – et le zircon (ZrSiO_4).

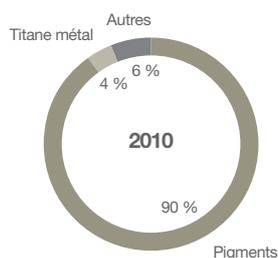
Les teneurs de ces minerais dans le sable sont souvent de l'ordre de quelques pourcents, il s'agit donc de les concentrer par séparation gravimétrique dans un premier temps, puis par séparation magnétique ou électrostatique. Les minerais de zircon et de titane sont séparés au niveau de la mine et suivent une chaîne logistique distincte.

Les principaux gisements de sables minéralisés exploités aujourd'hui se trouvent essentiellement en Australie et en Afrique du Sud, qui à eux deux représentent près de 50 % de l'offre de minerai de titane et plus de la moitié de l'offre de zircon.

Marché du titane : un fort potentiel de croissance tirée par les pays émergents

Le dioxyde de titane est principalement utilisé dans l'industrie du pigment qui représente 90 % de la demande, mais également dans la fabrication des électrodes de soudage et dans le titane métal utilisé notamment dans l'aéronautique sous forme d'alliages.

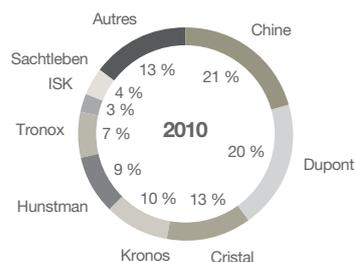
Consommation du titane – 2010



Le pigment à base de TiO_2 est d'un blanc très pur, utilisé dans les peintures, les plastiques, les textiles ou encore les papiers et

a l'avantage d'être non toxique. La demande en pigments est passée de 2,7 millions de tonnes en 1990 à 5,3 millions de tonnes en 2010, essentiellement tirée par l'essor asiatique qui représente en 2010 40 % de la demande contre 21 % vingt ans plus tôt. Le principal producteur de pigment est l'américain DuPont, avec 20 % des parts de marché, suivi de Cristal, Kronos et Huntsman. Les multiples producteurs chinois représentent en 2010 21 % de l'offre, alors qu'ils ne pesaient que 7 % du marché en 1990.

Principaux producteurs de pigments – 2010

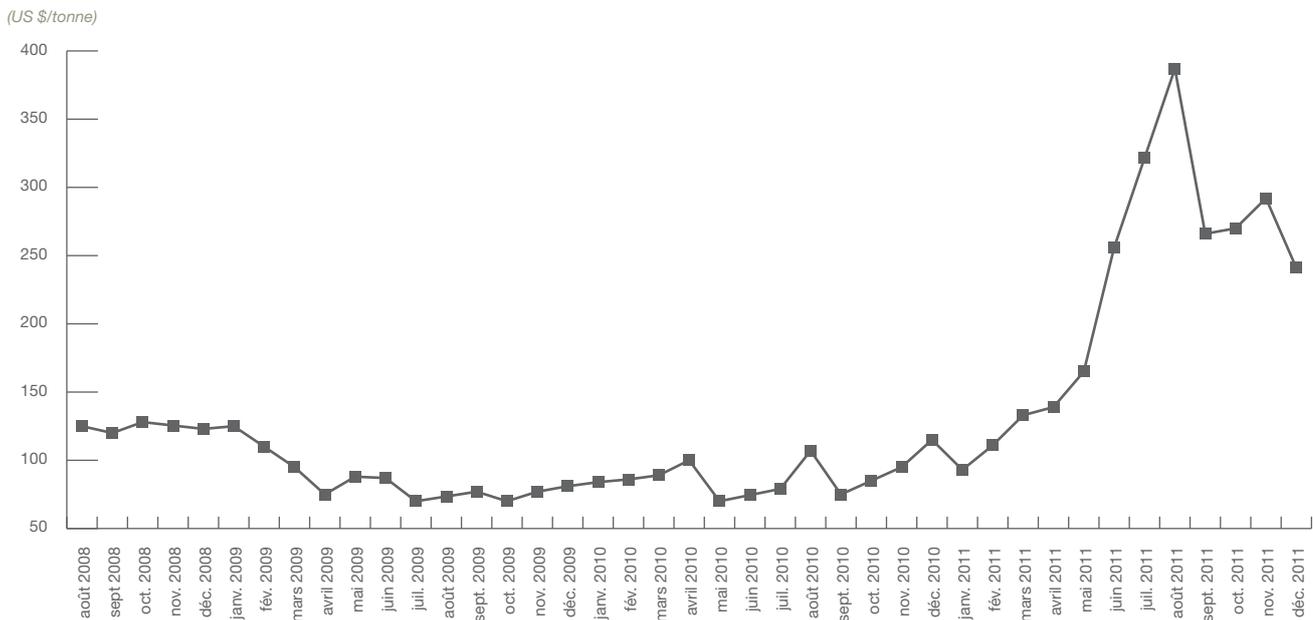


Les producteurs de pigment ont besoin d'une matière première riche en TiO_2 ; le rutile qui contient plus de 95 % de TiO_2 et du rutile synthétique produit à partir d'ilménite de haute teneur, mais aussi du laitier de TiO_2 obtenu par fusion de l'ilménite, que produit notamment l'usine de Tyssedal faisant désormais partie de TiZir. La fusion/réduction de l'ilménite permet également la production de fonte qui, si le procédé est bien maîtrisé, peut constituer un coproduit très intéressant : c'est le cas de l'usine norvégienne qui est un fournisseur de fonte de haute pureté destiné aux fonderies ainsi qu'à des applications telles que les moyeux d'éoliennes.

La filière du titane métal, bien que beaucoup plus faible en volume que celles des pigments, est un segment à fort potentiel de croissance, notamment dans le marché de l'aéronautique et de la médecine. En effet, le titane sous forme métallique se caractérise par un excellent ratio résistance/densité et une très forte résistance à la corrosion à haute température, ce qui le rend particulièrement attractif pour l'aéronautique, la défense et certaines applications industrielles. Le titane, par ailleurs biocompatible, est utilisé pour la fabrication de certaines prothèses. ERAMET produit des pièces forgées et matricées à base de titane et a développé une joint-venture avec le producteur d'éponge et de lingots de titane kazakh UKTMP, aboutissant à la création d'une usine de transformation des lingots en France, à Saint-Georges-de-Mons.

Le marché du titane est relativement tendu et les prix du titane ont fortement augmenté. Par exemple, le prix spot d'ilménite sulfate grade produite en Australie occidentale est passé de moins de 100 dollars la tonne en septembre 2010 à plus de 200 dollars la tonne fin 2011.

Ilménite pour procédé sulfate-Australie occidentale prix indicatifs FOB



Source : TZMI

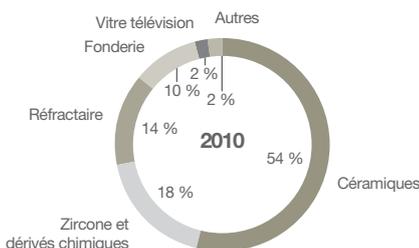
Marché du zircon

Le zircon est utilisé en particulier dans les céramiques (55 % de la demande en 2010) en tant qu'opacifiant, conférant à celles-ci un aspect brillant et une surface lisse. Les carreaux de céramiques ou les lavabos des salles de bains contiennent du zircon : le sable de zircon est broyé finement puis ajouté directement à la préparation de la céramique.

Ce minéral a également des propriétés réfractaires très importantes, il est ainsi utilisé dans certains segments industriels comme élément de moule dans la fonderie de haute précision. Les dérivés chimiques du zircon sont utilisés dans une multitude d'applications comme les abrasifs, les matériaux résistants à l'usure ou encore certains catalyseurs. Enfin, le zirconium métal est utilisé notamment dans le secteur nucléaire et constitue l'enveloppe protectrice des crayons de combustible (très résistant à la chaleur et perméable aux neutrons).

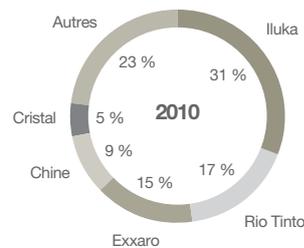
La demande de zircon est passée d'environ 1,2 million de tonnes en 2006 à près de 1,4 million de tonnes en 2010, soit une augmentation de près de 15 %, également fortement tirée par la croissance des pays émergents et l'urbanisation.

Consommation du zircon – 2010



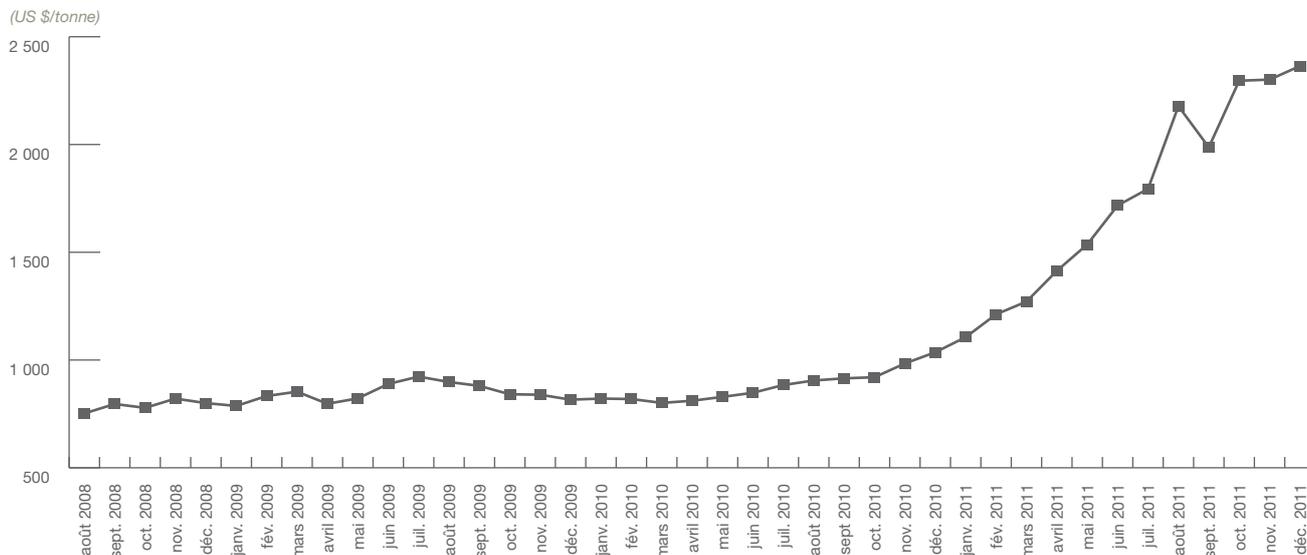
La production de zircon est concentrée en Australie et en Afrique du Sud qui représentent 70 % de l'offre. Les cinq premiers producteurs de zircon représentent en 2010 plus de 70 % de la production mondiale (Iluka, Rio/BHP, Exxaro, Bemax et DuPont).

Principaux producteurs de zircon – 2010



Le marché du zircon est aujourd'hui tendu avec d'un côté une demande grandissante, tirée par la Chine et les autres pays émergents en pleine urbanisation, et de l'autre plusieurs mines en déplétion sans projets à court terme pour combler le déficit d'offre. Les prix du zircon spots sont passés de 900 dollars US/tonne en 2010 à plus de 2 000 dollars US/tonne mi-2011.

Zircon vrac d'Australie - prix indicatifs FOB



Source : TZMI

La nécessité de développer des projets miniers pour contenir une demande à fort potentiel de croissance :

Le secteur des sables minéralisés a souffert pendant plusieurs décennies d'un manque d'investissements importants, notamment en termes d'exploration et de développement minier. Les gisements qui alimentaient autrefois une grande partie de la demande sont aujourd'hui en déplétion et les nouveaux projets miniers ne suffiront pas à contenir les demandes en zircon et en titane qui sont tirées notamment par l'urbanisation et la croissance des marchés émergents.

TiZir sera un acteur de référence dans ce nouveau secteur et constitue une véritable diversification à la fois sectorielle et géographique pour le groupe ERAMET. Les diverses applications des sables minéralisés offrent en effet de nouveaux marchés au Groupe élargissant ainsi son exposition en dehors de la sidérurgie. Par ailleurs, ERAMET sera ainsi implanté au Sénégal *via* la filiale Grande Côte S.A. de TiZir.

L'usine de Tyssedal

L'usine de Tyssedal, est l'une des deux usines ayant rejoint ERAMET en 2008 dans le cadre de l'acquisition de Tinfos.

Cette usine emploie 165 personnes, produit du laitier de dioxyde de titane destiné principalement à l'industrie des pigments avec une capacité annuelle de 200 kt, ainsi que de la fonte de haute pureté (« *high purity pig iron* ») avec une capacité annuelle de 120 kt, vendue à des fonderies pour diverses applications, notamment la production de pièces pour éoliennes. Le site bénéficie en outre d'un accès à l'énergie hydroélectrique privilégié, étant localisée près d'importantes chutes d'eau exploitées à cet effet. La technologie particulièrement complexe de transformation d'ilménite et le caractère flexible du procédé de Tyssedal ainsi que son accès unique à une énergie compétitive font de l'usine de Tyssedal un atout majeur dans l'industrie du titane.

ROCE Manganèse (avant impôts)

%	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Manganèse	76	145	(3)	49	35

(1) Normes IFRS.

Le projet Grande Côte

Le projet de sables minéralisés de Grande Côte est situé le long de la côte sénégalaise. Il débute environ 50 km au nord de Dakar et s'étend vers le nord sur plus de 100 km. Sur la base d'une durée d'exploitation attendue d'au moins quatorze ans, la production annuelle anticipée de Grande Côte s'élève à environ 85 000 tonnes de zircon, 575 000 tonnes d'ilménite ainsi qu'environ 16 000 tonnes de rutile et de leucoxène. Ce site est l'un des rares nouveaux projets dans le monde pouvant tirer parti de l'important déficit d'offre attendu dans l'industrie des sables minéralisés.

La taille importante du gisement et la simplicité de son exploitation permettront au projet d'atteindre un niveau de rentabilité remarquable. La réalisation du projet a débuté au troisième trimestre de 2011 et la mise en production est prévue fin 2013, pour un investissement total estimé à environ 500 millions de dollars. Les investissements comprennent entre autres la construction d'une drague et d'une unité de concentration flottante utilisées pour récupérer le sable et séparer les principaux minéraux lourds ; une usine de séparation sera également construite ainsi qu'une centrale électrique. La logistique est un point crucial du succès de ce projet minier, à cet égard une ligne de chemin de fer, des infrastructures de stockage et portuaires à Dakar seront également construites d'ici la mise en production, et les principaux accords nécessaires des autorités locales ont été obtenus.

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS PAR LA BRANCHE MANGANÈSE

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/ capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières).

2.4. LA BRANCHE ALLIAGES

2.4.1. Les métiers de la branche Alliages

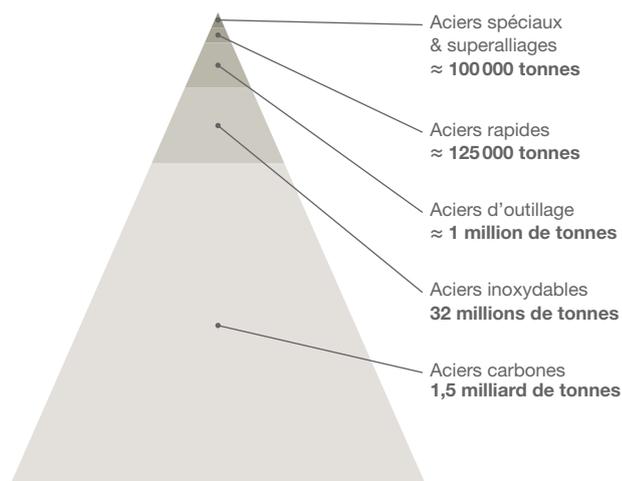
La branche Alliages élabore des aciers spéciaux, des aciers d'outillage, des aciers rapides et des superalliages et les transforme par forgeage, laminage et étirage. Elle a développé une forte activité dans le domaine spécifique du matricage, où elle transforme, outre des aciers spéciaux et des superalliages, du titane et de l'aluminium. Le matricage est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer.

À travers sa filiale Erasteel, le Groupe est le leader mondial des aciers rapides, et par sa filiale Aubert & Duval, le Groupe est le deuxième producteur mondial de pièces matricées aéronautiques et l'un des principaux fournisseurs d'aciers spéciaux pour applications de haute technologie.

2.4.2. Les marchés de la branche Alliages

Les matériaux et les produits commercialisés par la branche Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.

Production mondiale des principales familles d'aciers en 2011



Estimations Eramet.

2.4.2.1. LES ACIERS RAPIDES

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après

traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux et des pièces d'usure pour l'automobile.

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, depuis quelques années, les industries consommatrices d'aciers rapides se développent dans les pays émergents, notamment dans des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre. Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance baissière.

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du rapide développement économique et industriel de ce pays (production d'automobiles...).

2.4.2.2. LES ACIERS À OUTILS

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le nickel, le chrome, le molybdène, le vanadium, le tungstène et le cobalt.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques, et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique...

Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par enfoncement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale) caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménagers, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage) ;
- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers) ;
- les moules pour l'injection des plastiques.

2.4.2.3. LES ALLIAGES À HAUTES CARACTÉRISTIQUES ET ALLIAGES À BASE NICKEL

Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

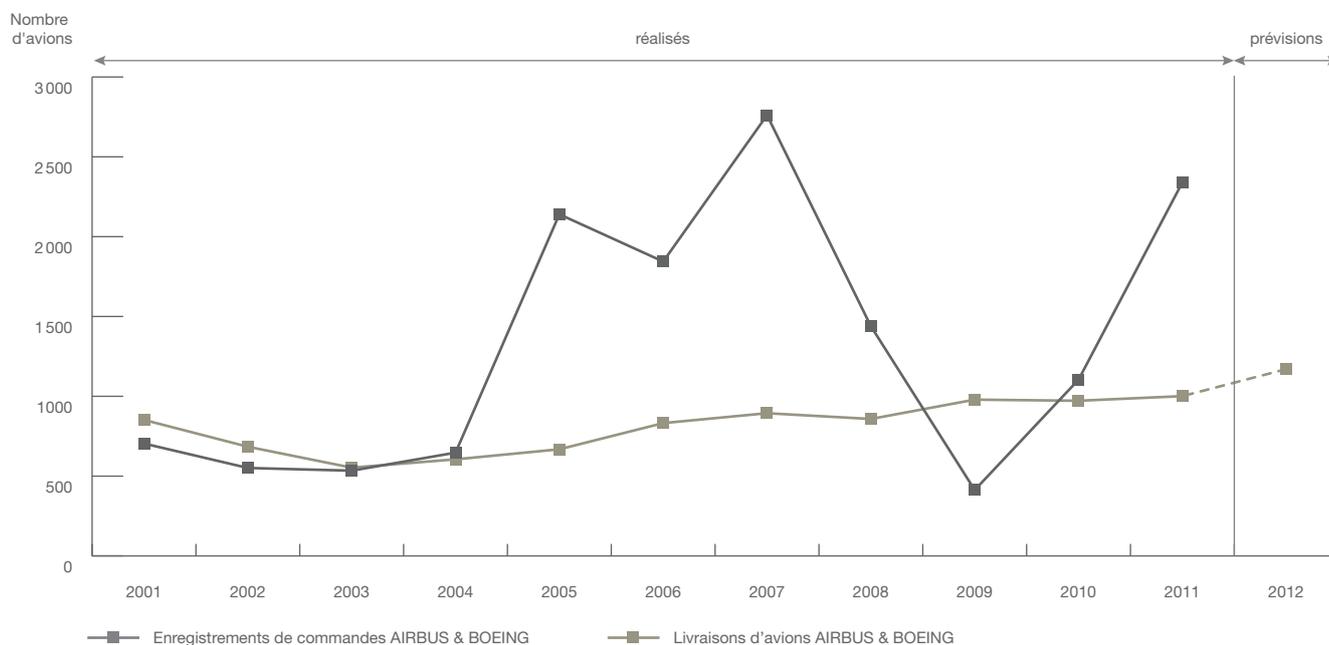
- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques), alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié ;
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes off shore, nucléaire, environnement) ;

- les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs) et le secteur des turbines à gaz. L'automobile constitue un troisième pôle de développement.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

Nombre d'avions livrés par Boeing et Airbus



Source : Airbus – Boeing.

2.4.3. Procédés de production des aciers à hautes caractéristiques et superalliages

2.4.3.1. ÉLABORATION DES ACIERS À HAUTES CARACTÉRISTIQUES ET SUPERALLIAGES

L'élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclés et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :

MÉTALLURGIE À L'AIR

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et seul procédé pour les aciers objet d'une refusion et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

MÉTALLURGIE SOUS VIDE

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (et comportant des éléments d'alliages réactifs à l'oxygène et à l'azote). Elle s'effectue dans des fours à induction sous vide de type VIM (*Vacuum Induction Melting*).

REFUSION

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR *Electro Slag Remelting*) ou sous vide (VAR *Vacuum Arc Remelting*). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire pour les pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

MÉTALLURGIE DES POUDRES

Après une fusion du métal au four, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est notamment adapté pour les nuances très fortement alliées et à très hautes caractéristiques. Il est aussi utilisé sous forme de poudre libre pour des applications comme le rechargement, le MIM et l'*additive manufacturing*.

2.4.3.2. LA MISE EN FORME DES ALLIAGES

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

- Le matriçage consiste à mettre en forme la matière sous forme d'ébauches matriçées par pressage à chaud entre deux matrices usinées aux formes de la pièce. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.
- Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.
- Le laminage consiste à mettre en forme la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 200 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.

2.4.4. Les concurrents d'ERAMET Alliages

Le tableau ci-après indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la branche Alliages. Il met en évidence la spécificité de la branche Alliages d'ERAMET qui possède l'avantage d'être présente sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée.

Cette spécificité repose sur :

- sa maîtrise du matriçage dans les quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages ;
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

Sociétés	Métaux élaborés					Mode d'élaboration			Matriçage de grande puissance				Forge libre
	Aciers rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances	Super-alliages	Titane	Air	Vide	Poudre	Aciers spéciaux de hautes performances	Super-alliages	Aluminium	Titane	
Alcoa (États-Unis & Russie)													
ATI - Ladish (États-Unis)													
Böhler + Buderus (Autriche/Allemagne) voestAlpine													
BGH (Allemagne)													
Carpenter - Latrobe (États-Unis)													
Cogne (Italie)													
Tata Steel (Inde et Royaume-Uni)													
Ellwood (États-Unis)													
ERAMET ALLIAGES													
Firth Rixson (États-Unis et Royaume-Uni)													
Gloria (Taïwan)													
Kalyani (Inde)													
HeYe (Chine)													
Hitachi Metals (Japon)													
Midhani (Inde)													
Nachi Fujikoshi (Japon)													
Otto Fuchs (RFA)/Weber (États-Unis)													
PCC (Wyman Gordon & SMC)													
Shultz (États-Unis)													
Shanghai Baosteel (Chine)													
Schmolz & Bickenbach (Allemagne et États-Unis)													
Snecma (France)													
Thyssen Krupp (Allemagne)													
Tiangong (Chine)													
Valbruna (Italie)													
VSMPO (Russie)													

2.4.5. Structure de la branche Alliages

2.4.5.1. POINTS CLÉS

Les points clés de la branche Alliages sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : premier producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matricées aéronautiques (Aubert & Duval), premier producteur de poudres métalliques atomisées au gaz ;
- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de spécialités ;
- le démarrage, en 2011, d'une nouvelle presse pour le titane (UKAD), d'une nouvelle tour d'atomisation pour la métallurgie des poudres (Erasteel), d'un nouveau four VIM, pour l'élaboration sous vide et d'une presse pour l'aluminium (Aubert & Duval) ;
- de nouveaux partenariats en Chine et en Inde.

2.4.5.2. HISTORIQUE DE LA BRANCHE ALLIAGES

Au sein du Groupe, le développement de la branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe S.I.M.A., dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la branche Alliages sa dimension actuelle. ERAMET Alliages s'est développé principalement par croissance interne, complété par des acquisitions très ciblées.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ ERASTEEL

1676 : La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancre).

1846 : La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

1956 : Création de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys.

1982 : Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

1983 : Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagne (créé en 1916).

1990 : Acquisition par ERAMET de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3^e producteur mondial d'aciers rapides.

1991 : Acquisition par ERAMET de la société Kloster Speedsteel, premier producteur mondial d'aciers rapides.

1992 : Création d'Erasteel par ERAMET, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel ; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ AUBERT & DUVAL

1907 : Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

1920/1939 : Le développement des aciers spéciaux permet à la société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

1945/1960 : Le Groupe se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

1970-1980 : Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

1977 : Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval : 13 %).

1984 : Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Aciéries Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

1987 : Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

1989 : La holding Aubert & Duval est renommée S.I.M.A.

1991 : La société d'exploitation Aciéries Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

1994 : Accord entre S.I.M.A. et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par S.I.M.A. et à 45 % par Usinor. CIRAM constitue un Groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

1997 : Dilution de la participation de S.I.M.A. dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le NASDAQ) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à S.I.M.A., qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

1999 : Intégration des activités de S.I.M.A. au sein du groupe ERAMET, dont les actionnaires de S.I.M.A. deviennent le premier actionnaire. Erasteel et les sociétés apportées par S.I.M.A. sont dans le périmètre du groupe ERAMET.

HISTORIQUE DE LA BRANCHE ALLIAGES

2001 : Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes à Pamiers.

SMC : la participation du Groupe dans SMC est intégralement dépréciée.

2002 : Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 : Annonce d'un important programme de restructurations chez Aubert & Duval.

2004 : Participation dans Peter Stubs portée à 100 %. Mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation industrielle chez Aubert & Duval. La fusion des sociétés Aubert & Duval Holding, Fortech et Tecphy dans une seule société Aubert & Duval a été réalisée au 1^{er} juillet 2004 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2004 (Fusion sous le régime de faveur article 210 A et B du CGI).

2006 : Aubert & Duval – Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (« Presse de 40 000 t »).

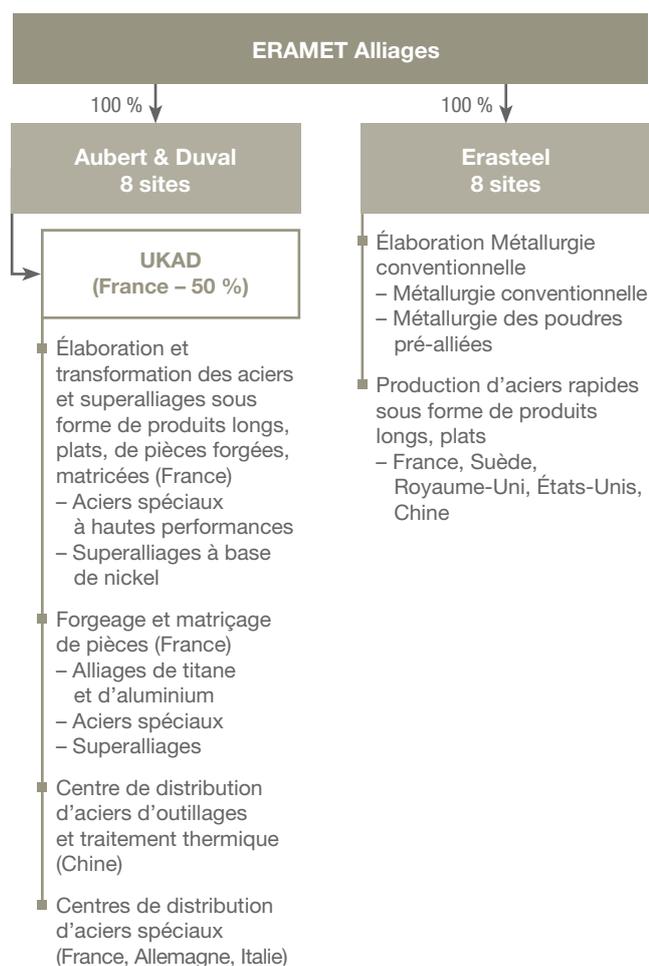
Aubert & Duval – Démarrage du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

2007 : Erasteel – démarrage de l'atelier d'étirage d'aciers rapides de Tianjin en Chine.

2008 : Signature d'un partenariat dans le titane (UKAD).

2011 : Signature d'un partenariat dans les aciers rapides (HeYe, Chine), Prise de participation dans la métallurgie des poudres (Metallied, Espagne) et dans le matriçage des pièces de petites et moyennes dimensions (SQUAD, Inde).

2.4.5.3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2011



2.4.5.4. LA PRODUCTION DE LA BRANCHE ALLIAGES

ERASTEEL

La production d'Erasteel

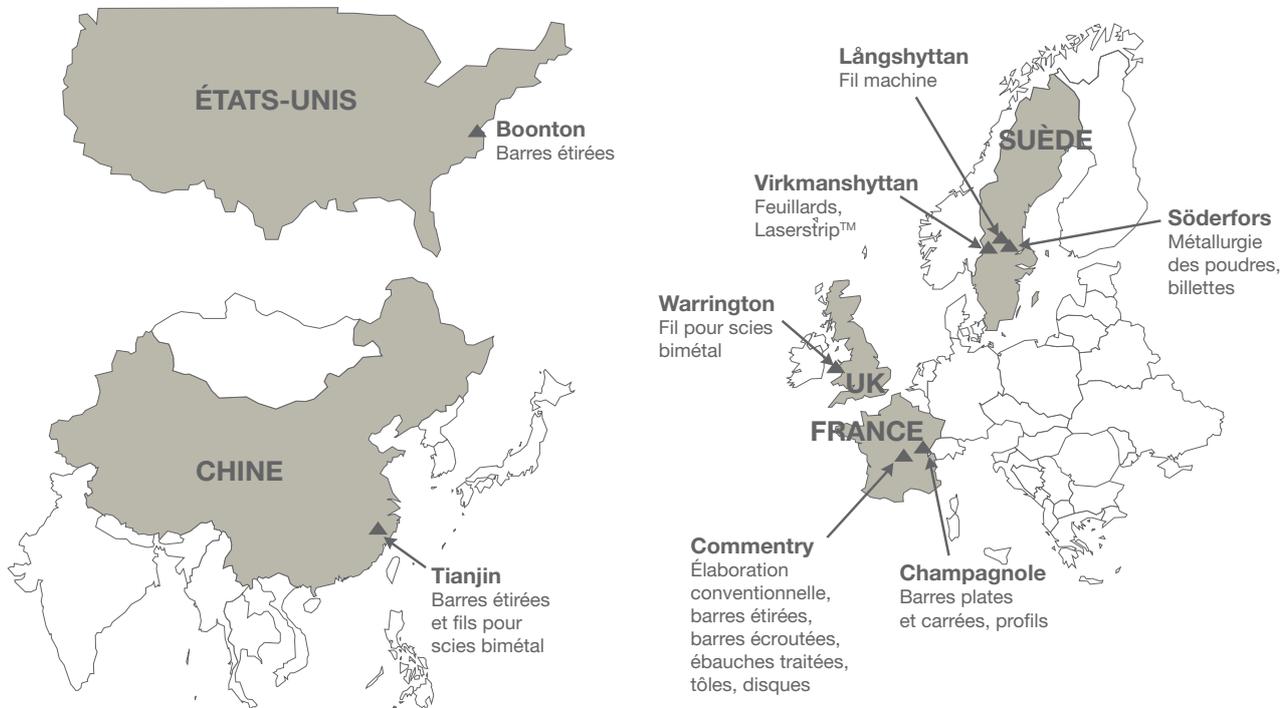
- Erasteel, spécialisée dans le marché des aciers rapides est le leader mondial dans ce domaine. Ses concurrents sont des sociétés généralistes : Böhler-Uddeholm (Autriche), Carpenter/Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon), HeYe (Chine), Tiangong (Chine).

Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

- Erasteel est également le leader mondial des poudres métalliques alliées atomisées au gaz et vient de doubler sa capacité avec la mise en service en 2011 d'une nouvelle tour d'atomisation en Suède.

L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle d'Erasteel est aujourd'hui organisée autour de huit sites de production en France, en Suède, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Chine.



AUBERT & DUVAL

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- le matriçage ;
- les produits longs ;
- l'outillage, pôle commun avec Erasteel ;
- les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

Le pôle matriçage d'Aubert & Duval

Le pôle matriçage est le segment principal en termes de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matriçeur au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane.

Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en interne chez Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les sites d'Issoire et de Pamiers.

L'outil industriel du pôle matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matriçer de 4,5 kt à 65 kt ;
- des pilons de 1 à 16 tonnes ;
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Le site d'Issoire est spécialisé sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que le site de Pamiers réalise le matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

La presse d'Interforge

L'activité de la société Interforge, située à Issoire, est constituée depuis le milieu des années 70 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour Snecma).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes ;
- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

La presse d'Airforge

La construction de l'usine de matriçage d'Airforge à Pamiers a été achevée mi-2006. Celle-ci, organisée autour d'une presse de 40 000 tonnes, totalement intégrée, est un outil particulièrement adapté pour le matriçage de pièces pour moteurs d'avion. Elle est totalement opérationnelle depuis 2007.

Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, Snecma, Pratt et Whitney, Rolls-Royce, IHI, MTU, ITP...) et celui des pièces de structures trains d'atterrissage et équipements (Airbus, Boeing, Spirit, Dassault Aviation, Messier-Bugatti-Dowty, Asco, Liebherr, Goodrich...);
- l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric (Power Systems), Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...);
- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse ;
- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, démarrage *Lean Manufacturing*).

L'activité dans le domaine du matriçage est renforcée depuis 2007 par l'usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers. Sur ce site, Aubert & Duval dispose d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le met en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients, notamment dans le domaine des pièces de moteurs aéronautiques.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration + matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

Les concurrents du pôle matriçage

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains PCC, ATI-Ladish et le groupe autrichien Böhler.

Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (États-Unis) et Otto Fuchs (Allemagne et États-Unis).

Enfin, dans le domaine du matriçage du titane, les principaux concurrents sont les groupes VSMPO (Russie), PCC, Otto Fuchs, Schultz (États-Unis) et ATI-Ladish.

Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :

- des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD) ;
- des fours VIM jusqu'à 20 tonnes pour l'élaboration sous vide ;
- des unités de production par métallurgie des poudres ;
- des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité ;
- des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre ;
- des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force ;
- des équipements d'usinage (fraisage, tournage, alésage ou forage) ;
- des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 mètres de longueur, ainsi que des traitements de surface par cémentation ou par nitruration ;
- des équipements de contrôle non destructif (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègrent des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie aéronautique, énergie, armement, automobile, médical...

Le pôle produits longs

Ce sont des produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés ou usinés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter/Latrobe (États-Unis), ATI (États-Unis), Tata Steel (Royaume-Uni), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont également positionnés sur des produits plus standardisés.

Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Schmolz & Bickenbach, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert & Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en Chine, avec le centre de distribution d'aciers d'outillage de Wuxi, mis en service début 2006.

Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités

Ce pôle regroupe plusieurs activités associées à des compétences spécifiques :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine ;
- pièces de fonderie : petites séries très techniques et outillage SPF destiné à l'aéronautique ;
- alliages pour refusion ;
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matricage de disques de turbines, poudres de rechargement.

2.4.5.5. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LES PRODUITS

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS D'ERASTEEL

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Dans certains pays, Erasteel est adossé au réseau de vente ERAMET International.

Dans les autres pays, les ventes sont réalisées par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de marché assurent la promotion technique et commerciale de l'ensemble de la gamme de produits dont il est responsable. Erasteel dispose d'une gamme de produits très complète pour répondre aux besoins de ses marchés.

ROCE Alliages (avant impôts)

%	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Alliages	11	13	(14)	7	3

(1) Normes IFRS.

LA POLITIQUE COMMERCIALE D'AUBERT & DUVAL : DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES DONNEURS D'ORDRE

Les contrats pluriannuels (classiquement trois à dix ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matricage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

2.4.5.6. LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BRANCHE ALLIAGES

La branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche et développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de Södefors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur ERAMET Research.

La branche Alliages consacre environ 4 % de sa valeur ajoutée à la recherche et développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits.

2.4.5.7. RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS PAR LA BRANCHE ALLIAGES

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/ capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières).

2.5. ORGANISATION ERAMET / ERAMET HOLDING

La société ERAMET SA, maison-mère consolidante, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée ERAMET Holding regroupant les différents services support dont la Direction générale, la Direction administrative et financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction juridique et la Direction Achats ;
- une partie de la branche Nickel (Direction générale et Direction commerciale).

Les coûts de ces différents services sont refacturés aux trois Branches par l'intermédiaire de contrats de *management fees*. Les autres coûts opérationnels concernant le Nickel sont directement affectés à la branche Nickel.

ERAMET dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison-mère. Il s'agit notamment de :

- ERAMET Research : Centre de Recherche d'ERAMET qui regroupe les activités de recherche et développement.

- ERAMET Ingénierie : société de projets et technologies.
- ERAMET International : société qui regroupe le réseau commercial d'ERAMET pour certaines activités des trois Branches. ERAMET International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'ERAMET International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents.
- Metal Securities : société de gestion de trésorerie du Groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du Groupe.
- Metal Currencies : société de gestion de change du Groupe qui réalise toutes les opérations de couverture de change pour l'ensemble du Groupe.
- ERAS : société de réassurance.

Au niveau de la consolidation, la partie ERAMET Holding regroupe ainsi la fonction holding logée au sein d'ERAMET et les filiales consolidées (Metal Securities, Metal Currencies et ERAS).

2.6. L'ACTIVITÉ DES BRANCHES EN 2011

2.6.1. La branche Nickel en 2011

2.6.1.1. CHIFFRES CLÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	989	965	655
Résultat opérationnel courant	189	194	(62)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	206	176	104
Capitaux employés ⁽¹⁾	745	794	693
Investissements industriels	141	124	107
Effectif moyen	3 035	3 022	3 106

(1) Hors impact des dépenses immobilisées au titre du projet Weda Bay.

2.6.1.2. COMMENTAIRES

Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Nickel s'est établi, à 189 millions d'euros, à un niveau comparable à celui de 2010 (194 millions d'euros). Le marché de l'acier inoxydable a connu deux semestres contrastés, avec une production mondiale soutenue au 1^{er} semestre 2011, puis en baisse au 2^e semestre 2011. Sur l'année, la production mondiale d'acier inoxydable est en hausse de 5 %.

Les cours du nickel ont progressé en moyenne de 5 % en 2011 par rapport à 2010, à 10,4 dollars US/lb, mais avec deux semestres eux-aussi contrastés. La montée en régime des nouvelles capacités de production de nickel a été globalement plus lente que prévue, soutenant les cours du nickel au 1^{er} semestre 2011. Au 2^e semestre, la baisse de la demande a entraîné un léger excédent du marché et un recul des prix du nickel, qui ont terminé l'année à environ 8 dollars US/livre. Ce niveau a provoqué un ajustement à la baisse de la production de fontes au nickel (« nickel pig iron ») en Chine.

La production métallurgique de l'usine de Doniambo, en Nouvelle-Calédonie a légèrement progressé à plus de 54 000 tonnes, malgré une pluviométrie exceptionnellement forte au 1^{er} semestre 2011.

Le Groupe a continué à investir pour moderniser ses installations minières et métallurgiques et a notamment mis en service au 2^e semestre un four de séchage du minerai. L'étude de la solution optimale pour remplacer la centrale électrique de Doniambo a été poursuivie en vue d'une prise de décision en 2012.

Les livraisons de nickel sont restées stables en 2011 par rapport à 2010. Les coûts de production d'ERAMET Nickel ont notamment été impactés par la hausse du coût de l'énergie, ainsi que, sur un plan opérationnel, par les problèmes de fonctionnement de certains sous-traitants.

La Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) et le groupe ERAMET ont décidé d'un commun accord de reconduire pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2012 leur Pacte d'actionnaires au sein de la Société Le Nickel (SLN). Les parties sont également convenues de poursuivre les discussions en vue d'apporter, d'ici le 31 décembre 2012, des aménagements au pacte, dont les principes directeurs demeureront inchangés, afin de tenir compte de l'ensemble des évolutions industrielles, commerciales et technologiques intervenues au sein de la SLN comme de son environnement depuis la conclusion du pacte d'origine. Par ailleurs, le groupe ERAMET et la SLN ont renouvelé en 2011 leurs accords commerciaux et techniques.

2.6.2. La branche Manganèse en 2011

2.6.2.1. CHIFFRES CLÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	1 713	1 858	1 289
Résultat opérationnel courant	388	548	(27)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	402	562	(28)
Capitaux employés	1 164	1 069	1 117
Investissements industriels	245	130	110
Effectif moyen	6 418	6 433	6 604

2.6.2.2. COMMENTAIRES

Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Manganèse est resté solide, à 388 millions d'euros en 2011, contre 548 millions d'euros en 2010. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des prix du minerai et des alliages de manganèse : les cours spot CIF Chine (source CRU) du minerai ont chuté en moyenne de 26 % en 2011 par rapport à 2010 et ont terminé l'année à moins de 5 dollars US/dmtu, tandis que le prix moyen des alliages de manganèse a reculé de plus de 15 %.

La production mondiale d'acier au carbone a progressé de 6 % en 2011 par rapport à 2010, mais avec un ralentissement marqué au 2^e semestre, qui a pesé sur les prix du manganèse. L'offre mondiale de minerai de manganèse a en effet augmenté progressivement jusqu'au 3^e trimestre 2011, avant de commencer à s'ajuster à la baisse. Les stocks de minerai de manganèse dans les ports chinois ont augmenté jusqu'au mois de juin puis se sont ajustés progressivement, retrouvant un niveau voisin de celui du début d'année.

ERAMET Manganèse a augmenté de 4,5 % ses livraisons externes de minerai de manganèse sur l'ensemble de l'année par rapport à 2010. La production de minerai de manganèse de Comilog, au Gabon est en hausse de 7 %, à 3,4 millions de tonnes. Les grands programmes d'investissements de Comilog (accroissement de la capacité de production de minerai et d'aggloméré à 4 millions de tonnes, complexe industriel de Moanda, modernisation du chemin de fer Transgabonais) ont continué à progresser.

La production d'alliages de manganèse d'ERAMET est en légère hausse (+ 1 %), malgré une réduction en Europe au 4^e trimestre et la fermeture de l'ancien site de Guilin, en Chine, qui prépare la mise en service du nouveau site qui aura lieu au 2^e trimestre 2012. Ce dernier positionnera ERAMET Manganèse sur le marché chinois des alliages de manganèse affinés, produits dont il est le leader mondial hors de Chine aujourd'hui.

Le groupe ERAMET a renforcé son partenariat stratégique avec le Gabon en 2011, à travers la poursuite de la montée de la République gabonaise au capital de la Comilog, en ligne avec l'objectif d'une participation de 35,4 % dans Comilog prévue pour 2015.

2.6.3. La branche Alliages en 2011

2.6.3.1. CHIFFRES CLÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	910	764	750
Résultat opérationnel courant	16	29	(49)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1)	43	93
Capitaux employés	745	647	578
Investissements industriels	100	69	67
Effectif moyen	4 588	4 566	4 618

2.6.3.2. COMMENTAIRES

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Alliages a connu une forte progression en 2011 par rapport à 2010 (+ 19 % à 910 millions d'euros), grâce notamment à une très rapide reprise de l'activité aéronautique (+ 33 %).

Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Alliages s'est établi à 16 millions d'euros sur l'année 2011, traduisant, outre l'effet négatif des matières premières, de l'énergie, des coûts exceptionnels liés à la préparation de l'avenir.

Face à la nécessité d'augmenter très rapidement la production pour répondre à la demande des clients, ERAMET Alliages a en effet pris des mesures dont certaines ont impacté temporairement la performance en 2011 : recrutements et formation de nouveau personnel, accroissement des stocks...

Par ailleurs, ERAMET Alliages a géré la mise en service en 2011 de quatre investissements industriels stratégiques, qui lui permettront de renforcer ses positions sur des matériaux en forte croissance et à plus forte différenciation technologique : métallurgie des poudres, élaboration sous vide des alliages, forgeage du titane, forgeage de l'aluminium...

Les équipes d'ERAMET Alliages ont été mobilisées également par la préparation de partenariats stratégiques en Chine et en Inde, qui représenteront à terme un important potentiel de croissance pour ses activités dans ces deux marchés porteurs, mais aussi une source complémentaire de sa gamme de production actuelle.

2.7. USINES ET ÉQUIPEMENTS

Le Groupe est généralement propriétaire des sites et de leurs différents équipements. Certains gros équipements sont financés par crédit-bail (presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages, laverie de Tiebaghi et engins miniers dans la branche Nickel) et sont retraités au niveau des comptes consolidés.

La répartition des immobilisations corporelles par Branche et par unité est présentée ci-dessous. Près de 80 % de la valeur des immobilisations appartenant à une dizaine de sites industriels :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	%	Valeur nette	%
Société Le Nickel-SLN (Nouvelle-Calédonie)	1 572	33,07	672	31,71
Autres	129		42	
Branche Nickel	1 701	35,78	714	33,70
Comilog S.A. (Gabon)	537	11,30	306	14,44
ERAMET Norway (Norvège)	359	7,55	158	7,46
ERAMET Marietta (États-Unis)	134	2,82	46	2,17
GCMC (États-Unis)	136	2,86	71	3,35
Autres	714		329	
Branche Manganèse	1 880	39,55	910	42,94
Aubert & Duval (France)	623	13,10	290	13,69
Airforge (France)	111	2,33	78	3,68
Erasteel Kloster AB (Suède)	140	2,94	40	1,89
Erasteel SAS	107	2,25	18	0,85
Autres	168		60	
Branche Alliages	1 149	24,17	486	22,94
Branche Holding	24		9	
TOTAL	4 754		2 119	

2.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT / RÉSERVES ET RESSOURCES

2.8.1. Recherche et développement : une organisation en ligne avec les ambitions du Groupe et en croissance continue

1) Cette organisation repose sur :

- un centre de recherche dédié (filiale d'ERAMET à 100 % depuis 2003), localisé à Trappes, qui a pris le nom d'ERAMET Research en 2008. Il emploie environ 141 personnes dont 120 chercheurs, ingénieurs ou techniciens. L'activité a atteint 18,3 millions d'euros en croissance de 11 % par rapport à 2010 et a plus que doublé par rapport à 2006 ;
- des effectifs complémentaires (200 personnes environ) au sein des Branches prennent en charge des sujets plus spécifiques, notamment les produits, la modélisation de certains procédés particuliers, la coordination des essais industriels, et les phases terminales essentielles d'industrialisation des projets de recherche.

Ces moyens significatifs représentent entre 1 % et 2 % du chiffre d'affaires des Branches. En 2010, ERAMET a créé la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats afin de fédérer au sein du Groupe les actions de progrès pour ces quatre domaines significatifs de son activité. En 2011, la toute nouvelle Direction Scientifique et de l'Innovation lui a été rattachée.

Depuis 2006, de manière continue, ERAMET a accentué son effort de recherche et développement pour répondre aux exigences de ses clients industriels, améliorer sa compétitivité, offrir de nouveaux services et aussi s'offrir de nouvelles opportunités de développement. Le souci environnemental est constamment présent dans le développement de nouveaux procédés. La diminution et la qualité des rejets est désormais l'un des axes structurants dans le choix d'un nouveau procédé.

Pour les activités minières, métallurgiques et chimiques d'ERAMET, l'efficacité de la recherche est un atout déterminant. Pour répondre aux attentes des clients, voire les devancer, les programmes de recherche et développement permettent au Groupe de renforcer ses positions y compris sur les marchés les plus concurrentiels.

Ces programmes sont menés au sein des Branches ou au centre ERAMET Research. Afin de garantir l'entière pertinence des résultats, les équipes d'ERAMET Research travaillent en étroite collaboration avec celles en charge du développement au sein des différentes unités, elles-mêmes en lien direct avec les opérationnels. D'où une grande efficacité depuis la définition des programmes jusqu'à la mise en place des innovations, celles-ci pouvant concerner les produits, les procédés eux-mêmes et la productivité.

Par ailleurs, la R&D du groupe ERAMET s'enrichit par un lien continu avec le monde universitaire et par des partenariats avec des instituts de recherche et des entreprises industrielles. En France, ERAMET est en partenariat régulier avec l'École nationale supérieure de chimie de Paris, l'École des Mines de Paris, l'École centrale Paris, l'École de géologie de Nancy ou encore l'École des Mines de Nancy. AREVA et RHODIA sont aussi des partenaires du Groupe pour la mise au point du procédé de valorisation des pyrochlores et notamment du gisement de Mabounié. ERAMET collabore également avec AREVA, Technip, le BRGM, l'Ifremer et le MEEDDM dans le cadre de l'étude prospective sur les ressources minérales marines.

En 2011, un partenariat a été établi avec la Société Cooltech pour développer des alliages magnéto-caloriques pour les marchés du froid. Hors de nos frontières, le Groupe a conclu plusieurs partenariats de recherche, notamment avec l'université de Trondheim en Norvège, le centre de recherche public GTK finlandais, le KT – *Royal Institute of Technology* en Suède ainsi que le centre de recherche semi-public suédois MEFOS, l'institut de recherche minéralurgique sud-africain Mintek ou encore les instituts australiens ANSTO et CSIRO (dont les équivalents français sont respectivement le CEA et le CNRS).

Des programmes de recherches ont été établis en 2011 avec un organisme semi-public au pays basque espagnol, le CEIT (Centre d'Études et d'Investigations Techniques), spécialisé dans les matériaux et la métallurgie des poudres. Aubert & Duval a par ailleurs poursuivi son partenariat avec l'université de Strathclyde en Écosse et concrétisé le démarrage des projets de R&D dans ce centre de recherche et développement sur le forgeage de pièces destinées à l'industrie aéronautique (AFRC).

- 2) Pour la branche Nickel, le projet phare a été la poursuite du développement du procédé de traitement hydrométallurgique des minerais oxydés de nickel. Pour mémoire, ce procédé innovant a été conçu durant les années 2005 à 2007, grâce à la grande expérience des procédés d'extraction et de purification des différents métaux et aux compétences pointues des équipes d'ERAMET Research. Ce procédé permet de traiter un mélange de latérites et de saprolites à faible teneur en Nickel, caractéristique du minerai de Weda Bay, en Indonésie, et des nouveaux gisements de Nouvelle-Calédonie. Le minerai broyé est attaqué à l'acide sulfurique à pression atmosphérique et à température voisine de 100 °C. Le nickel et le cobalt mis en solution sont séparés, le manganèse est concentré séparément et isolé. Ce procédé consomme très peu d'énergie fossile, son effluent liquide devrait satisfaire les normes environnementales les plus strictes. L'année 2011 a vu la poursuite d'un intense programme de pilotage des procédés hydrométallurgiques, au total treize semaines de pilotage dans le but principal de fiabiliser les procédés sur une période représentative. Ces études ont permis de mettre en évidence des voies permettant d'améliorer la rentabilité du projet dans les premières années de démarrage, de tester la robustesse face aux variations des matières

premières et de contribuer au design des futures installations en collaboration avec plusieurs fournisseurs potentiels.

En décembre 2007, ERAMET Research avait franchi une nouvelle étape dans le pilotage de l'élaboration du ferronickel de Nouvelle-Calédonie, grâce à un four pilote de taille plus importante ce qui apparaissait comme l'outil idéal pour résoudre les challenges liés à l'évolution de la chimie des minerais de Nouvelle-Calédonie. L'amélioration des conditions de sécurité dans l'exploitation de ce four de plus grande taille, ainsi que le besoin de disposer d'un outil représentatif des phénomènes complexes dont les fours industriels sont le siège avaient motivé cet agrandissement. En 2010, ERAMET Research a reproduit de manière stabilisée, à l'échelle du pilote, l'ensemble des phénomènes chimiques, thermiques et électriques présents dans les fours industriels. La conception du four pilote a été ajustée en 2011, de telle sorte que ERAMET dispose, de l'outil pertinent pour étudier en 2012 l'adaptation du procédé actuel à l'évolution chimique des minerais calédoniens.

- 3) ERAMET Research avait travaillé intensément en 2009 afin d'augmenter la préréduction dans les fours d'élaboration du ferromanganèse. Ce projet était le levier principal disponible pour réduire la consommation énergétique spécifique du procédé. Il comprenait en particulier la conception d'un tout nouveau four pilote adapté et de taille 5 fois supérieure aux précédents. Ce four permet de reproduire et d'étudier les phénomènes pyrométallurgiques. Un pilotage de sept semaines en 2010, a fourni des résultats exceptionnels avec des performances énergétiques équivalant à un potentiel progrès de près de 20 % par rapport au standard industriel actuel. L'étape suivante sera d'identifier les leviers qui gouvernent cette performance afin de la transposer au niveau industriel.

ERAMET Research a participé également aux différents développements du procédé d'élaboration de manganèse métal électrolytique, visant à réduire la consommation des réactifs difficilement disponibles au Gabon et l'impact environnemental du procédé. Un pilote (réalisé en Chine) de taille industrielle a validé le remplacement de l'usage de l'ammoniaque par du minerai réduit, supprimant ainsi le rejet fatal du réactif aux effluents aqueux. Parallèlement, le développement du design de la halle d'électrolyse et des cellules a été conçu pour adapter cette électrolyse dans des critères de santé et de sécurité du Groupe (suppression de la manutention manuelle des cathodes en usage en Chine). Il vise aussi à assainir la halle en captant l'ammoniaque parasite, issu de la cathode. Un prototype amélioré de cellule industrielle a fonctionné pendant 5 mois en 2011 et a permis de confirmer le design des cellules industrielles.

- 4) Dans la branche Alliages, les départements R&D d'Aubert & Duval et d'EraSteel ont continué à créer des produits nouveaux et à améliorer la maîtrise des procédés de production pour diminuer les coûts, augmenter la robustesse des gammes et réduire les aléas de production.

L'année 2010 avait été marquée par la création d'un nouveau centre de recherche en Suède, PEARL, dédié à la métallurgie des poudres dont l'orientation client est un concept clé.

Pour renforcer cette orientation client, un showroom, attenant au Laboratoire PEARL, consacré à la métallurgie des poudres a été créé ; une version également virtuelle de ce showroom est disponible pour les commerciaux. Par ailleurs, en octobre 2011, EraSteel a pris le contrôle d'une société espagnole, Metallied,

possédant différentes petites installations pilotes d'atomisation de poudres métalliques très fines, renforçant ainsi son développement stratégique dans le secteur des poudres.

Une part majoritaire des ressources est consacrée à la simulation numérique. La première étape de simulation de nouvelles nuances d'alliages, de structures de solidification et des domaines de transformation métallurgiques permet d'appréhender les traitements thermiques et les caractéristiques mécaniques attendues. Ces idées sont ensuite vérifiées par coulées expérimentales et analyses physico-chimiques. Par itérations successives de cette démarche de simulation à essai, de nouveaux alliages industriels et de nouvelles pièces sont mis au point. Ces innovations sont réalisées grâce à la collaboration étroite entre les chercheurs et les spécialistes techniques des usines de production, et aussi parfois avec certains clients partenaires des développements, afin d'avoir une meilleure connaissance des valeurs d'usage des applications finales.

Chez EraSteel le développement d'une nouvelle famille de nuances en partenariat avec des clients stratégiques pour les outils de coupe, permet la croissance des aciers rapides avec des propriétés intermédiaires entre les produits conventionnels et les poudres ASP.

Pour A&D, les innovations sont généralement destinées à des industries stratégiques et à des clients comme Airbus, EADS ou le groupe Safran. Le développement de nouvelles pièces en alliage Al-Li Airware 2050 se poursuit. Deux nouveaux projets de développement industriel de pièces de train dans le nouvel acier inoxydable MLX19 ont été lancés sous l'égide de la DGAC et en coopération avec Messier-Bugatti-Dowty. Parallèlement, l'intérêt des clients pour le nouveau superalliage AD730 a été confirmé, et les premiers disques pour moteurs aéronautiques chauds ont été produits pour évaluation.

Par ailleurs, pour EraSteel, la diversification en dehors des aciers rapides, se poursuit selon trois axes :

- le développement de poudres en aciers inoxydables ou en superalliages avec la nouvelle tour d'atomisation Durin en Suède pour les marchés de l'énergie (extraction pétrolière en mer) pour lesquels nous travaillons à qualifier nos poudres élaborées en Suède. Sur ces marchés des pièces en métallurgie des poudres, de nombreuses synergies ont été développées avec A&D (commerciales, métallurgiques, projets...) ;
- le développement de poudres fines avec les installations de Metallied en Espagne pour des marchés en émergence ;
- le développement de nouveaux alliages par métallurgie des poudres pour les marchés du froid en partenariat avec Cooltech.

- 5) Au-delà des activités actuelles du Groupe, ERAMET développe des procédés en ligne avec sa stratégie de diversification. ERAMET, en partenariat avec AREVA et avec la collaboration de Rhodia et de plusieurs laboratoires de recherches internationaux, travaille à la mise au point d'un nouveau procédé de traitement hydrométallurgique des pyrochlores qui pourrait s'appliquer notamment au gisement polymétallique de Mabounié au Gabon et devrait permettre de valoriser ses ressources importantes de terres rares, de niobium, de tantale ainsi que d'uranium. Une équipe spécifique comptant maintenant 14 ingénieurs et 15 techniciens a été mise en place au sein d'ERAMET Research et un nouveau laboratoire adapté aux particularités de ce minerai a été construit à Trappes. En parallèle, un pilote de la partie amont du procédé a été conçu et monté sur le site AREVA de Bessines sur Gartempe (France). Quatre campagnes de pilotage

ont été réalisées et ont permis d'obtenir les premiers résultats de marche en continu et d'améliorer le design de l'installation.

Enfin, ERAMET a continué d'œuvrer pour la mise au point d'un procédé visant à produire du lithium destiné entre autres aux batteries de véhicules électriques à partir des saumures contenues dans les *salars* de l'Altiplano andin. En 2012, un pilote d'évaporation sur site en Argentine ainsi que le pilotage du procédé de carbonatation du lithium à Trappes devrait permettre de confirmer la capacité du procédé à produire du carbonate de lithium de pureté suffisante pour les batteries. Deux nouvelles voies sont explorées avec d'une part l'élaboration d'un carbonate en lithium de haute pureté et d'autre part le recyclage de batteries pour en extraire en particulier le lithium.

ERAMET a également participé depuis 2010 à deux campagnes d'exploration des fonds marins au large des îles de Wallis et Futuna, conduites par l'Ifremer et auprès d'autres partenaires comme le BRGM, l'Agence des Aires Marines Protégées (Futuna 1), Technip et Areva (Futuna 1 et 2). Ces campagnes scientifiques ont pour objectif de mieux connaître les fonds marins de cette Zone Economique Exclusive sous tous leurs aspects (topographie, géologie, géophysique, volcanologie, biodiversité, biologie...) notamment dans le but d'identifier et de cartographier des champs hydrothermaux actifs et éteints, lesquels pourraient à terme représenter une potentielle ressource minérale économique. Les résultats de ces deux explorations scientifiques en partie financées par ERAMET constituent une très grande richesse pour la connaissance française des fonds marins, plusieurs sites hydrothermaux ont été découverts et pourront faire l'objet d'études approfondies ultérieures.

6) Le Groupe développe sa stratégie de manière autonome dans le respect de l'environnement grâce à sa R&D.

ERAMET est un mineur spécialiste des métaux d'alliages indispensables à la sidérurgie et un métallurgiste haut de gamme, fournisseur des secteurs stratégiques de l'industrie comme l'aéronautique ou la défense. Le Groupe se positionne stratégiquement et se renforce sur toute la chaîne de valeur de ces métaux, de leur extraction à leur recyclage et cherche à diversifier son portefeuille vers d'autres métaux d'alliages et des métaux spéciaux hors sidérurgie tout en étant attentif à préserver l'environnement. Des défis techniques s'imposent continuellement pour satisfaire cette stratégie ambitieuse, et la R&D d'ERAMET se mobilise pour les relever.

L'hydrométallurgie est ainsi mise au service de l'extraction des minerais mais aussi du recyclage.

La baisse observée des teneurs des minerais des gisements métalliques dans le monde implique un perfectionnement des procédés et le recours croissant à l'hydrométallurgie. Le recyclage des déchets pour récupérer et séparer les métaux présents en petite quantité utilise également des procédés hydrométallurgiques. L'expérience accumulée d'ERAMET dans l'hydrométallurgie (notamment dans le nickel et le manganèse) depuis plusieurs décennies en fait un pôle de compétences unique en matière d'hydrométallurgie. Ce pôle forme un levier de développement essentiel avec par exemple le projet Nickel de Weda Bay, mais aussi l'élaboration du procédé qui devrait valoriser le gisement de Mabounié et le développement du projet Lithium, tous deux axes de diversification d'ERAMET.

Le recyclage, axe stratégique de développement d'ERAMET, bénéficie de nombreux programmes de recherches.

ERAMET accroît ses activités de recyclage dans plusieurs domaines, de la récupération et séparation de métaux présents dans des déchets à la valorisation de déchets métalliques pour les inclure dans les procédés de production. ERAMET Research a par exemple mis au point un procédé de valorisation des battitures (déchets métalliques de forgeage) par voie pyrométallurgique. Ce procédé industrialisé à Söderfors en Suède permet de récupérer les métaux de valeur sous la forme d'un alliage qui sert à l'élaboration des aciers d'Erasteel. D'autres projets sont en développement ou à l'étude comme le recyclage par voie hydrométallurgique du rhénium, du nickel et du cobalt contenus dans les déchets d'usinage de superalliages à Grenoble au sein de la filiale Eurotungstène. À l'usine de production de nickel métal de Sandouville, la recherche a permis depuis plusieurs décennies le recyclage et la valorisation de déchets contenant du nickel ou du cobalt en complément de la matte en provenance de la Société Le Nickel-SLN.

Le développement durable est au cœur de la stratégie d'ERAMET et la R&D en est empreinte.

La protection de l'environnement est un axe significatif de recherche et structure les programmes de développement. La préservation de l'environnement a été par exemple un élément structurant majeur dans la genèse du procédé ERAMET de traitement hydrométallurgique des minerais oxydés de nickel et constitue une grande originalité de ce procédé. Toutes les considérations environnementales liées au procédé étaient prises en compte dès les études bibliographiques et les essais en laboratoire.

La diminution et la qualité des rejets est désormais l'un des axes indispensables dans le choix d'un nouveau procédé. L'optimisation des procédés pyrométallurgiques est en grande partie axée sur l'économie d'énergie, diminuant l'empreinte carbone des produits qui en sont issus ; c'est le cas des recherches sur la préréduction du ferromanganèse ou encore sur l'élaboration du ferronickel à la Société Le Nickel-SLN.

Conclusion

La R&D du groupe ERAMET a une organisation originale de collaboration étroite entre chercheurs, ingénieurs et opérationnels où les clients sont régulièrement consultés, qui a prouvé son efficacité dans le passé. Elle est et sera le moteur indispensable à la stratégie de croissance durable et diversifiée du Groupe, dans une industrie de plus en plus exigeante techniquement.

2.8.2. Réserves et ressources minérales

2.8.2.1. GÉNÉRALITÉS

LOCALISATION

Le Groupe, à travers ses filiales, la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog S.A. au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse. Avec le développement du projet Weda Bay Nickel en Indonésie, ERAMET s'est donné en outre les moyens de doubler à terme sa production de nickel.

En Nouvelle-Calédonie, Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiques. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog S.A. exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcano-sédimentaires.

En Indonésie, le projet Weda Bay Nickel est en fin de faisabilité bancaire, avec un objectif de lancement du projet pour fin 2012 – début 2013.

ERAMET a créé en octobre 2011 une joint-venture avec la société australienne Mineral Deposits Limited (MDL). À l'issue de la transaction, ERAMET détient 50 % de la Société TiZir, qui développe le projet de sables à Minéraux Lourds « Grande Côte » au Sénégal. Le gisement de Grande Côte, situé à quelques dizaines de kilomètres au nord de Dakar, est un placer de dunes côtières à minéraux lourds, contenant des quantités importantes de minéraux titanifères (ilménite, rutile, leucoxène) et de zircons. Ce gisement est exploitable par dragage. À l'issue d'une étude de faisabilité positive, le développement de la mine de Grande Côte a débuté au 3^e trimestre 2011.

TITRES JURIDIQUES

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le Groupe dispose de droits à long terme : essentiellement des concessions perpétuelles ramenées à la date d'échéance du 31 décembre 2048 (art. 7 de la Loi de pays du 16 avril 2009) et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables par tranche de 25 ans en Nouvelle-Calédonie, d'une concession de 75 ans renouvelable au Gabon et d'un « *Contract of Work* » sur une période de 30 ans renouvelable en Indonésie.

Les minéralisations du projet Grande Côte se trouvent à l'intérieur d'une concession minière, attribuée à MDL par l'État sénégalais en septembre 2007, pour une durée de 25 ans renouvelable.

Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

ESTIMATIONS

Les estimations ont été établies par des professionnels salariés à temps complet du Groupe, avec des méthodes de calcul conventionnel ou géostatistique. La reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de quarante années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

Les estimations de ressources et réserves du projet de sables à minéraux lourds ont été réalisées par des « *Competent Person* » au sens du JORC Code, de la société AMC Consultant, société indépendante de MDL et ERAMET.

Base des estimations

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au

fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

Méthodologie des estimations

Compte tenu de la présence du Groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du Groupe, telle que présentée, a été établie selon les principes du « JORC Code » (*Australian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves*), édition 2004, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

Pour la Société Le Nickel-SLN (saprolites destinées à l'usine de Doniambo), Pt Weda Bay Nickel (latérites et saprolites) et Comilog S.A. (minerai de manganèse), un audit externe a certifié que les ressources et réserves sont évaluées de manière satisfaisante et dans le respect des recommandations du code JORC.

Ressources minérales

Les ressources minérales sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources minérales soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Un sondage et/ou un intercept est considéré comme positif :

- s'il contient au moins 2 m de minerai à une teneur supérieure à la teneur de coupure ;
- s'il n'est pas isolé.

L'amas défini par les sondages ainsi retenus est intégré aux ressources minérales si son positionnement et ses caractéristiques géométriques et chimiques sont tels que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables.

Ressources minérales récupérables

Les ressources « récupérables » (*recoverable*) correspondent aux ressources minérales auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les sites considérés. Les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique. Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, sont établis à partir de bilans miniers comparant les productions aux estimations de volumes déjà exploités. Les ressources récupérables sont incluses dans les ressources minérales.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration sont estimés selon la même logique que pour les ressources.

Réserves

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes commerciales (qualités, clients...), environnementales (permis, limites d'exploitation...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus. L'estimation des réserves se fait dans un projet de fosse complet. Aucune assurance ne

peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les réserves sont incluses dans les ressources minérales.

Présentation des estimations

Les chiffres des ressources minérales sont détaillés par grands domaines techniques ou géographiques tandis que ceux des ressources récupérables et des réserves peuvent être donnés pour l'ensemble du domaine minier. Les résultats peuvent aussi être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

DÉFINITIONS

Définitions des ressources

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une **Ressource Minérale Supposée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un niveau de confiance bas. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des fronts d'exploitation et des sondages.

Une **Ressource Minérale Indiquée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

Définitions des réserves

Une **Réserve** est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de pré faisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dessin de fosse, dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La pré faisabilité ou la faisabilité démontrent au moment de la déclaration que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une **Réserve Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une **Réserve Prouvée** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

Résultats d'Exploration

Les **Résultats d'Exploration** correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

2.8.2.2. RÉSERVES ET RESSOURCES DE COMILOG S.A.

RESSOURCES MINÉRALES

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources minérales au 1^{er} janvier 2012 de Comilog S.A. Le plateau de Bangombé, en cours d'exploitation, n'a pas été réestimé. L'estimation des ressources à fin 2011 reste donc d'actualité. Celle-ci a été réalisée sur le découpage granulométrique suivant :

- le minerai rocheux est estimé à partir de la fraction + 5 mm des sondages (contre la fraction + 10 mm en 2009), ce qui est plus proche de la coupure réelle de la laverie ;
- les fines sont désormais estimées à partir de la fraction 2-5 mm des sondages, contre la fraction 2-10 mm en 2009).

Les chiffres de ressources au 1^{er} janvier 2012 ont été établis en tenant compte :

- d'une teneur de coupure à 30 % Mn (sur la fraction granulométrique rocheuse) ;
- des contours des zones exploitées actualisés à fin décembre 2011.

Les critères de classement des ressources restent identiques à ceux retenus en 2011 suite à l'audit des ressources et des réserves par le cabinet Melabar GeoConsulting.

Gisement Okouma

En l'absence d'informations nouvelles acquises en 2011, les ressources annoncées en 2010 sont inchangées. Par analogie au gisement Bangombé, les ressources sont établies :

- à partir des mêmes fractions granulométriques des sondages (+ 5 mm pour le rocheux et 2-5 mm pour les fines) ;

- en prenant en compte une teneur de coupure de 30 % Mn (sur la fraction granulométrique rocheuse).

Gisements Bafoula, Massengo et Yéyé

La concession minière de Comilog S.A. couvre également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé. Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation de ressources supposées. De même, les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés mais la qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées.

Pour ces plateaux, les ressources annoncées en 2011 sont inchangées.

Commentaires généraux pour Bangombé, Okouma, Bafoula, Massengo

Les tonnages et teneurs inscrits caractérisent la totalité de la couche porteuse de la minéralisation (sans sélection verticale).

Les tonnages de manganèse contenus sont calculés avec une humidité de :

- 9 % pour les minerais rocheux ;
- 12 % pour les minerais fins.

Les chiffres sont donnés en millions de « *dry metric ton unit* » : « millions de dmtu Mn » – 1 dmtu = 10 kg de manganèse).

Dépôt de la Moulili

Un dépôt de minerai de manganèse fin ayant comblé la rivière « Moulili » a été reconnu par sondages en 2006 et a fait l'objet d'une estimation des ressources minérales classées en ressources mesurées. Les chiffres de ressources au 1^{er} janvier 2012 ont été établis en intégrant la mise à jour des contours des zones exploitées en 2011. Aucune teneur de coupure n'est prise en compte. La densité sèche retenue pour ces matériaux fins est de 1,8.

Ressources minérales en minerais de manganèse rocheux et fins au 1^{er} janvier 2012

Domaine	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	kt	% Mn	dmtu x 10 ⁶	kt	% Mn	dmtu x 10 ⁶	kt	% Mn	dmtu x 10 ⁶	kt	% Mn	dmtu x 10 ⁶
Rocheux > 5 mm												
Bangombé	44 981	45,2	2 031	27 411	45,9	1 257	2 139	42,0	90	74 531	45,4	3 378
Okouma	28 900	48,3	1 390	52 400	46,3	2 430				81 300	47,0	3 820
Bafoula							23 000	34,0	780	23 000	34,0	780
Massengo							12 000	40,0	480	12 000	40,0	480
TOTAL	73 881	46,4	3 421	79 811	46,2	3 687	37 139	36,4	1 350	190 831	44,4	8 458
Fines 2-5 mm												
Bangombé	14 209	41,5	590	9 965	43,0	429	670	38,4	26	24 844	42,0	1 045
Okouma	9 300	45,3	420	17 400	43,5	760				26 700	44,1	1 180
Moulili	3 500	45,4	159							3 500	45,4	159
Bafoula							15 000	32,4	490	15 000	32,4	490
Massengo							7 900	38,1	300	7 900	38,1	300
TOTAL	27 009	43,3	1 169	27 365	43,3	1 189	23 570	34,5	816	77 944	40,6	3 174

RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources récupérables et des réserves au 1^{er} janvier 2012 de Comilog S.A. répartis sur les gisements suivants :

Gisement Bangombé

Les chiffres des ressources récupérables sont établis sur les bases suivantes :

- une teneur de coupure de 30 % manganèse (Mn) sur la fraction granulométrique rocheuse ;
- une épaisseur minéralisée supérieure ou égale à 2 mètres ;
- les facteurs miniers et techniques permettant de transformer les ressources minérales en ressources récupérables ou réserves. Ces derniers ont été réajustés suite à la modification de la

méthode d'estimation en 2011 (changement des coupures granulométriques sur sondage) et aux bilans de production intégrant l'année 2011 ;

- des spécifications commerciales modifiées au 1^{er} janvier 2009 avec simplification de la gamme de produits. Ainsi seules les qualités MMR, MMD et BIOG (pour le minerai rocheux) sont incluses dans les ressources récupérables et les réserves ;
- des contours des zones gelées liées aux servitudes publiques (aérodrome, route nationale et ligne HT).

Les réserves sont incluses dans les ressources récupérables. Les ressources récupérables ayant fait l'objet d'une étude minière ont été converties en réserves. Ainsi, une partie des ressources de minerai situé en bordure du plateau de Bangombé n'a pas été convertie en réserves car les études se poursuivent, l'objectif étant de transformer ces ressources récupérables en réserves.

Gisement Okouma

Les chiffres des ressources récupérables pour le gisement d'Okouma ont été établis selon la même démarche que pour le plateau Bangombé. Cependant, compte tenu des incertitudes sur les facteurs de récupération minière et de traitement des minerais, seules des ressources récupérables indiquées ont été éditées pour le gisement d'Okouma.

Dans l'attente de la réalisation des études minières, aucune réserve n'est annoncée pour ce gisement.

Gisement Bafoula et Massengo

Compte tenu des incertitudes portant sur les facteurs de récupération minière et de traitement des minerais pouvant s'appliquer aux ressources minérales supposées, il n'a pas été calculé de

ressources récupérables sur les amas minéralisés de Bafoula et Massengo.

Dépôt Moulili

L'exploitation de la partie amont du dépôt « Moulili » (dite MT1) a débuté en 2010. Cependant, l'ensemble reste classé en ressources mesurées récupérables, car pour certaines zones du dépôt (parties aval) les études minières ne sont pas terminées.

Rappel – Terril

À fin 2010, le terril, stock de minerai constitué de fines excédentaires non commercialisées dans le passé, a été totalement exploité. Le terril n'apparaît donc pas dans les ressources récupérables et réserves publiées au 1^{er} janvier 2012.

Ressources récupérables et réserves en minerai de manganèse au 1^{er} janvier 2012 (en millions de dmtu)

Domaine	Granulométrie	Ressources récupérables			Total
		Mesurées	Indiquées	Supposées	
Bangombé		1 438	712		2 150
Okouma	> 8 mm		2 710		2 710
Moulili					
Terril					
TOTAL ROCHEUX		1 438	3 422	0	4 860
Bangombé		488	284		772
Okouma	1-8 mm		1 200		1 200
Moulili		141			
Terril					
TOTAL FINES		629	1 484	0	1 972

Domaine	Granulométrie	Réserves			Expéditions 2011
		Prouvées	Probables	Total	
Bangombé		1 398	154	1 552	
Okouma	> 8 mm				
Moulili					
Terril					
TOTAL ROCHEUX		1 398	154	1 552	85
Bangombé		475	54	529	
Okouma	1-8 mm				
Moulili					
Terril					
TOTAL FINES		475	54	529	60

Les chiffres de production indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent aux expéditions de minerai réalisées pour l'année 2011 (y compris la production du CIM : aggloméré + fines enrichies HM).

Un audit externe a été conduit début 2011 par la société Melabar GeoConsulting qui a certifié que les ressources et réserves estimées par la société Comilog S.A. sont évaluées de manière satisfaisante dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

2.8.2.3. RÉSERVES ET RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL-SLN

RÉSERVES ET RESSOURCES EN SAPROLITES POUR PYROMÉTALLURGIE

Ressources minérales

Les ressources minérales fournies ci-dessous ont été regroupées par grandes unités géomorphologiques selon les régions définies dans le système d'information géographique de la Société Le Nickel-SLN. Leur équivalence dans le découpage utilisé par la Dimenc est indiquée dans les parenthèses.

Conformément au système de description des données de sondages, les tonnages et teneurs donnés correspondent uniquement à la phase altérée des saprolites, porteuse de la minéralisation, et non à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources minérales sont estimées majoritairement par modélisation de blocs 3D en utilisant les méthodes de géostatistique linéaire.

Les humidités varient de 22 à 38 % suivant les amas considérés.

Ces chiffres ont été établis avec :

- une teneur de coupure de 1,7 à 2,2 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopeto avec un traitement minéralurgique du tout-venant ;
- une teneur de coupure de 2,0 à 2,4 % de nickel pour les sites avec un traitement traditionnel.

Ressources minérales en saprolites pour usine pyrométallurgique de Doniambo au 1^{er} janvier 2012

Région SLN (découpage Dimenc)	Mesurées		Indiquées			Supposées			Total	
	kt	% Ni	kt Ni	kt	% Ni	kt Ni	kt	% Ni	kt Ni	kt Ni
Borindi (Kombwi N'Goye)	527	2,84	15	1 408	2,84	40	2 803	2,71	76	131
Boulinda							858	2,60	22	22
Kaala	1 265	2,67	34	2 426	2,70	66	523	2,70	14	114
Kopeto	6 923	2,27	157	10 112	2,27	230	19 022	2,11	402	789
Kouakoue Ouinne							1 932	2,68	52	
Kouaoua	2 541	2,47	63	8 377	2,55	214	6 470	2,55	165	441
Me Aiu Baie Laugier Mara (Boakaine)							1 944	2,59	50	50
Moneo (Moneo Nord et Centre)							8 529	2,57	219	219
Poro Houailou Mere (Poro)	2 114	2,81	59	664	2,74	18	1 579	2,59	41	118
Poum Arama (Poum)	223	2,57	6	11 206	2,64	296	2 255	2,63	59	361
Poya Me Maoya (Me Maoya)	44	2,61	1	137	2,61	4	463	3,12	14	19
Tchingou							1 750	3,34	58	58
Tene Me Adeo (Me Adeo)							131	3,74	5	5
Thio Camp des Sapins (Thio + Ouenghi)	411	2,88	12	1 109	2,91	32	4 112	2,77	114	158
Thio Nakety (Dothio + Nakety)	3 644	2,61	95	7 310	2,64	193	3 583	2,67	96	384
Thio Rive Droite Meh Neumenie (Thio)							20	3,33	1	1
Tia Plaine des Gaiacs							1 753	2,57	45	45
Tiébaghi	8 122	2,45	199	28 588	2,27	650	7 865	2,27	179	1 028
Tontouta Humboldt (Tontouta)				1 613	2,56	41	479	2,52	12	53
Tontouta Ouenghi (Tontouta)	721	2,51	18	875	2,68	23	1 755	2,51	44	86
TOTAL	26 537	2,48	659	73 824	2,45	1 807	67 824	2,46	1 668	4 135

L'année 2011 est marquée par le fait que les centres miniers historiques de la SLN (Thio, Kouaoua, Népoui) sont arrivés à peu près au terme de la reconnaissance des gisements de leur périmètre d'exploitation immédiat. Les ressources diminuent globalement dans ces périmètres. Sur ces sujets, les travaux de géologie à engager serviront à améliorer le degré de connaissance des gisements concernés. La SLN est engagée depuis des années dans la reconnaissance des périphériques plus éloignés et poursuivra ses efforts dans le domaine dans les années à venir.

Les travaux de prospection géologique ont permis, en 2011, d'augmenter les ressources de la SLN dans la périphérie plus ou moins éloignée des centres miniers :

- Rive Gauche Tontou à Thio ;
- ORG à Kouaoua ;
- la partie Est de Tiébaghi.

Des ressources ont également été intégrées sur le massif du Sud, dans la région de Kouakoué.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration correspondent aussi à la phase altérée des saprolites. Au 1^{er} janvier 2012, ils sont évalués à 456 kt Ni (16,5 Mt à 2,76 % Ni). La différence par rapport à 2011 (- 48 kt Ni) s'explique par la poursuite des travaux de reconnaissance des gisements dans la région de Thio (Rive Gauche Tontou) et de Kouaoua (Stamboul, ORG). Ces travaux ont permis de convertir des résultats d'exploration en ressources minérales supposées.

Ressources récupérables et réserves

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo au 1^{er} janvier 2012 et, en italique, ceux publiés

en 2011. Les données correspondent aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais expédiés, calculés avec des humidités constatées sur les productions en cours ou estimées. Ces chiffres proviennent des ressources minérales données ci-dessus et prennent en compte :

- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la Société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à 80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation ;
- un traitement minéralurgique à Népoui Kopéto (existant) et à Tiébaghi (montée en puissance) ;
- les projets miniers dans le cas de réserves.

Évolution des ressources récupérables et réserves de la Société Le Nickel-SLN entre 2010 et 2011

Évolution des ressources récupérables et réserves pour Doniambo

Réserves incluses dans Ressources

Ressources récupérables	2011			2010			Réserves	2011			2010		
	Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni		Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni
Mesurées	18,6	2,66	493	19,1	2,70	517	Prouvées	14,5	2,72	393	13,2	2,73	362
Indiquées	46,6	2,67	1 243	45,5	2,67	1 217	Probables	23,1	2,75	637	24,1	2,76	666
Supposées	44,7	2,59	1 158	41	2,58	1 058	-						
TOTAL	109,9	2,63	2 894	105,6	2,64	2 792	TOTAL	37,6	2,74	1 030	37,3	2,76	1 028

Les ressources récupérables et les réserves des minerais destinés à un traitement minéralurgique sont estimées en « concentré laverie » (totalité pour Népoui-Kopéto, tranche 1,8-2,8 % Ni pour Tiébaghi Dôme et tranche 1,7-2,8 % Ni pour Tiébaghi Alpha).

La production minière SLN de 2011 s'élève à 58 kt Ni (milliers de tonnes de nickel). Elle correspond aux tonnages de nickel contenus dans les minerais évacués vers les différents sites bord de mer (wharf ou chargements mécanisés).

Les réserves sont estimées à environ 1 030 kt Ni au 1^{er} janvier 2012, à comparer aux 1 028 kt Ni de réserves de 2011. Ceci correspond à un taux de renouvellement de 104 % des réserves.

Les ressources récupérables mesurées et indiquées sont évaluées à 1 736 kt Ni. La proportion de ressources mesurées et indiquées sur le total inventorié baisse légèrement car les ressources amenées par les équipes de prospection sont classées en supposé.

Les ressources récupérables supposées sont estimées à 1 159 kt Ni. Le gain observé par rapport aux chiffres de 2010

résulte des prospections réalisées en 2011 dans les régions de Thio, Kouaoua, Tiébaghi et Kouakoué.

Le taux de renouvellement des ressources récupérables en saprolites pour pyrométallurgie a été de 284 %.

Un audit externe a été conduit en 2008 par la société Melabar GeoConsulting qui a certifié que les ressources et réserves estimées par la Société Le Nickel-SLN sont évaluées de manière satisfaisante dans le respect des recommandations définies dans le code JORC. Le prochain audit externe est programmé pour fin 2012.

La SLN construit son plan minier et industriel à partir de la totalité de ses réserves, ainsi que d'une partie des ressources récupérables considérées comme économiquement exploitables mais non encore inscrites dans un projet minier. La somme des réserves et ressources récupérables retenues dans le plan minier actuel est de 2 025 kt Ni (dont 1 030 kt Ni déclarées en réserves) au 1^{er} janvier 2012.

RESSOURCES MINÉRALES POUR HYDROMÉTALLURGIE

Sur l'ensemble du domaine minier de la Société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources minérales allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 6 000 kt Ni.

À la teneur de coupure 1,8 % Ni et en dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, permettent d'estimer de manière préliminaire la présence de 2 000 kt de nickel contenu pouvant être valorisées en hydrométallurgie par le procédé développé par ERAMET.

En 2011, les sondages réalisés sur le massif de Paéoua (Est du Kopéto) confirment l'existence d'un gisement de saprolites bien altérées, acides, à basse teneur qui semblent pouvoir être valorisées par un traitement hydrométallurgique.

Les ressources minérales pour hydrométallurgie n'ont à ce jour pas été auditées. Elles sont toutefois estimées suivant la même méthodologie que celle définie pour l'estimation des ressources destinées à l'usine Doniambo.

2.8.2.4. RÉSERVES ET RESSOURCES DE PT WEDA BAY NICKEL

RESSOURCES MINÉRALES

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages, teneurs en Ni et milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais estimés dans des enveloppes établies à 1 % Ni

sur les latérites et les saprolites, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement. Les ressources minérales sont calculées à la teneur de coupure de 1 % Ni et regroupées par prospect en individualisant les produits latéritiques et saprolitiques.

Les densités sèches moyennes des latérites sont de l'ordre de 0,8-0,9 suivant les amas considérés et proches de 1 pour les saprolites terreuses. Les minerais saprolitiques rocheux présentent des densités sèches plus élevées dont la valeur moyenne oscille suivant les amas autour de 1,3-1,4. Ces chiffres sont établis à partir de mesures réalisées en 1999-2001 et 2008-2011.

Compte tenu de la faible proportion de roche saine intercalaire, les tonnages et teneurs donnés pour les saprolites correspondent à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources globales sont calculées par modélisation de bloc 3D par l'équipe de Weda Bay Nickel. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées par krigeage ordinaire tandis que les ressources supposées sont estimées par inverse distance carrée ou krigeage ordinaire lorsque la qualité des variogrammes le permet.

Les ressources locales ont été estimées sur le gisement de Bukit Limber Barat par la société Tenzing PTY LTD, et sur les amas des Coastals, de Tofu Blowen et de Kao Rahaï par une équipe d'ERAMET, en utilisant la méthode de conditionnement uniforme multi-variable. Les résultats obtenus permettent de définir les courbes tonnages – teneurs et d'appréhender les effets de la sélectivité dans les amas considérés.

Les chiffres présentés ci-après proviennent des résultats issus des estimations locales, pour les saprolites des amas marqués d'un astérisque, et d'estimations globales pour les autres amas et l'horizon latéritique.

Ressources minérales en saprolites et latérites au 1^{er} janvier 2012

Prospects	Mesurées					Indiquées					Supposées					Total
	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	kt Ni
LATÉRITES																
Bukit Limber Barat	14,2	1,26	178	0,19	26,9	9,4	1,23	116	0,18	17,0						294
Bukit Limber Timur						15,4	1,22	187	0,17	26,1						187
Coastal Deposits	7,0	1,20	84	0,20	13,9	2,9	1,19	34	0,18	5,2	1,2	1,12	13	0,17	2,0	131
Tofu Blowen	11,6	1,29	150	0,15	17,3	3,8	1,25	47	0,15	5,7	1,3	1,22	16	0,14	1,8	213
Kao Rahai West	3,3	1,33	44	0,23	7,5	2,9	1,25	36	0,21	6,1	1,3	1,23	16	0,21	2,7	96
Kao Rahai East						3,6	1,26	46	0,17	6,2						46
Kao Rahai North-East											3,3	1,00	33	0,09	3,0	33
Big Kahuna (Fonli)						12,0	1,22	147	0,21	25,3						147
Ake Jira						7,2	1,14	82	0,20	14,4						82
Pintu						9,2	1,23	113	0,18	16,5	5,0	1,18	59	0,22	11,0	172
Boki Mekot											7,2	1,23	89	0,12	8,3	89
Jiguru											1,1	1,23	14	0,16	1,8	14
Total Latérites	36,0	1,26	455	0,18	66	66,4	1,22	809	0,18	122	20,4	1,17	239	0,15	31	1 503
SAPROLITES																
Bukit Limber Barat ⁽¹⁾	37,5	1,52	570	0,03	11,2	26,0	1,53	398	0,03	7,8						968
Bukit Limber Timur						53,2	1,42	756	0,03	16,0						756
Coastal Deposits ⁽¹⁾	21,7	1,67	363	0,04	7,8	10,6	1,65	175	0,03	3,5	5,5	1,72	95	0,01	0,6	633
Tofu Blowen ⁽¹⁾	26,6	1,86	496	0,03	6,9	9,0	1,68	151	0,02	2,2	5,0	1,63	82	0,02	1,1	729
Kao Rahai West ⁽¹⁾	12,9	2,05	264	0,04	5,3	5,9	1,93	114	0,04	2,2	3,9	1,85	73	0,04	1,6	451
Kao Rahai East ⁽¹⁾						18,3	1,56	285	0,03	5,5						285
Kao Rahai North-East											25,3	1,58	400	0,03	7,6	400
Big Kahuna (Fonli)						14,2	1,54	218	0,04	5,7						218
Ake Jira						14,9	1,64	244	0,04	6,0						244
Pintu						13,5	1,53	206	0,03	4,0	15,9	1,59	253	0,03	4,8	459
Boki Mekot											18,7	1,63	305	0,02	3,7	305
Jiguru											4,4	1,25	55	0,03	1,3	55
Total Saprolites	98,8	1,72	1694	0,03	31	165,6	1,54	2 547	0,03	53	78,8	1,60	1 262	0,03	21	5 503
TOTAL	134,8	1,59	2 149	0,07	97	232,0	1,45	3 356	0,08	175	99,3	1,51	1 502	0,05	51	7 007

(1) Ressources estimées par conditionnement uniforme multi-variable.

À teneur de coupure constante, les ressources mesurées, indiquées et supposées ont été augmentées de deux millions neuf cent mille tonnes par rapport aux estimations effectuées au moment de l'acquisition en mai 2006 (7,0 Mt Ni contre 4,1 Mt Ni).

RÉSERVES

Les chiffres ci-dessous regroupent les chiffres de réserves en saprolites et limonites destinées à un traitement par hydrométallurgie.

Réserves en latérites et saprolites de Pt Weda Bay nickel au 1^{er} janvier 2012

Amas	Prouvées					Probables					Total
	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	kt Ni
LATÉRITES											
Bukit Limber Barat	13,0	1,28	166	0,17	21,7	5,4	1,29	70	0,16	8,7	236
Bukit Limber Timur						10,3	1,25	128	0,16	16,4	128
Coastal Deposits	4,4	1,18	52	0,20	8,6	0,7	1,18	8	0,19	1,2	60
Kao Rahai West	3,1	1,30	41	0,23	7,2	1,5	1,24	19	0,21	3,2	60
Tofu Blowen	11,0	1,29	142	0,15	17,0	3,5	1,25	44	0,15	5,1	186
Total Latérites	31,5	1,27	400	0,17	54,4	21,4	1,26	269	0,16	34,7	670
SAPROLITES											
Bukit Limber Barat	23,1	1,60	369	0,03	7,6	10,3	1,59	163	0,03	3,4	532
Bukit Limber Timur						20,9	1,49	311	0,04	8,8	311
Coastal Deposits	19,7	1,60	315	0,05	10,0	4,7	1,57	74	0,05	2,2	389
Kao Rahai West	11,1	2,09	232	0,04	4,4	4,8	2,00	96	0,02	1,0	328
Tofu Blowen	21,2	1,97	417	0,03	6,4	6,5	1,85	121	0,02	0,7	538
Total Saprolites	75,1	1,78	1334	0,04	28,4	47,2	1,62	765	0,03	16,0	2 099
TOTAL	106,6	1,63	1 734	0,08	82,9	68,7	1,51	1 034	0,07	50,7	2 768

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources, présentées dans le paragraphe précédent, dans les amas qui ont fait l'objet d'un projet minier, avec application de facteurs d'exploitation selon les critères suivants :

- Teneur de coupure de 1 % Ni pour les minerais des « *Coastal Deposits* », les saprolites terreuses des amas de Bukit Limber et les latérites quel que soit l'amas considéré.
- Teneur de coupure de 1,4 % Ni dans les saprolites rocheuses de Bukit Limber et la totalité des saprolites de Tofu Blowen et Kao Rahai West. Les ressources mesurées de ces produits établies à une teneur de coupure de 1 % Ni ont été transformées en réserves prouvées suite aux études de géostatistique non linéaire qui ont permis de mesurer sur ces derniers l'impact d'une sélectivité à 1,4 % Ni.
- Des facteurs miniers ont été appliqués sur les tonnages et les teneurs afin de tenir compte des limites techniques en phase d'exploitation pour assurer la sélectivité estimée par conditionnement uniforme. Ces facteurs ont été ajustés suivant la géométrie de l'amas, la méthode et les résultats de l'estimation. Ils sont en moyenne de 0,98 sur la teneur en Ni et varient de 0,95 à 1 sur le tonnage de minerai.
- L'expérience tirée de l'exploitation d'un test minier, réalisé en 2007, et la forte pluviométrie observée sur les gisements ont piloté le choix des contraintes géotechniques et environnementales actuellement retenues. En particulier, les problèmes d'accès et la gestion des eaux d'exhaure de la mine ont conduit à écarter du projet les zones présentant une pente de terrain

naturel supérieure à 30° et à limiter la pente intégratrice des fosses à 35°. Pour les mêmes raisons, l'épaisseur minimale des minerais a également été utilisée comme critère de sélection des zones exploitables. Elle varie, à ce stade de l'étude, de 3 à 12 mètres suivant les conditions climatiques, géomorphologiques ou environnementales spécifiques à chaque amas.

ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET RÉSERVES EN 2011

L'évolution des ressources et réserves, observée entre 2010 et 2011, se caractérise par une augmentation des ressources d'environ 10 % et des réserves de près de 13 %.

Il est à noter que la proportion de réserves prouvées par rapport aux réserves totales est passée de 50 % en 2010 à plus de 60 % en 2011.

Cette évolution s'explique principalement par :

- l'intégration des résultats des reconnaissances intensives réalisées sur les gisements de Kao Rahai dont les teneurs en Ni sont sensiblement plus riches que celles des autres amas minéralisés du C.O.W. ;
- la réalisation d'un projet minier sur l'amas de Kao Rahai West qui a permis de transformer une partie des ressources en réserves ;
- la transformation d'une partie des réserves probables de Tofu Blowen en réserves prouvées suite à la réalisation de nouveaux projets miniers.

Évolution des ressources et réserves de Pt Weda Bay Nickel entre 2010 et 2011

Réserves incluses dans Ressources

Ressources minérales	2011			2010			Réserves	2011			2010		
	Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni		Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni
Mesurées	135	1,59	2 149	135	1,59	2 149	Prouvées	107	1,63	1 734	78	1,55	1 207
Indiquées	232	1,45	3 356	212	1,44	3 046	Probables	69	1,51	1 034	78	1,50	1 159
Supposées	99	1,51	1 502	77	1,49	1 144	-						
TOTAL	466	1,50	7 007	424	1,50	6 339	TOTAL	175	1,58	2 768	155	1,52	2 366

Suite à l'audit externe conduit en mars 2009 par la société Melabar GeoConsulting, la procédure de classification des ressources recommandée lors de l'audit a été intégrée.

En conséquence, la société Melabar GeoConsulting confirme que les ressources sont calculées de manière satisfaisante, que la transformation des ressources en réserves est effectuée dans le respect de contraintes techniques maîtrisées grâce aux résultats acquis sur une fosse expérimentale, le tout dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

Les sondages se poursuivront dans les prochaines années pour réduire la maille de sondage sur certains amas stratégiques, ce qui aura pour effet principal d'améliorer le degré de confiance et la classification des ressources/réserves.

2.8.2.5. RÉSERVES ET RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ TIZIR

RESSOURCES MINÉRALES

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages de sables minéralisés et teneurs en minéraux lourds (ML).

La modélisation par bloc a été réalisée par krigeage ordinaire. Les ressources minérales ont été estimées à une teneur de coupure de 1,25 % ML, jusqu'à une profondeur de 6 mètres sous le niveau de la nappe phréatique naturelle, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement.

Les teneurs en minéraux lourds ont été déterminées par séparation gravimétrique en liqueur dense à la densité de coupure de 2,85 g/cm³.

Ressources minérales de la société TiZir au 1^{er} janvier 2012

Ressources	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)
Mesurées	1 002	1,73	17,3
Indiquées	74	1,77	1,3
TOTALES	1 075	1,73	18,6

L'assemblage minéralogique a été déterminé sur échantillons composites par utilisation de la technologie *Mineral Liberation Analyser* (MLA) utilisant un microscope électronique à balayage et une microsonde, ainsi que par spectrométrie de fluorescence X.

Les concentrés de minéraux lourds contiennent en moyenne environ 10 % de zircon et 75 % de minéraux titanifères (ilménite, pseudorutile, leucoxène et rutile).

RÉSERVES

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources, présentées dans le paragraphe précédent et situées à l'intérieur de l'enveloppe d'exploitation par dragage, par application de facteurs miniers de dilution et de perte.

Réserves de la société TiZir au 1^{er} janvier 2012

Réserves	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)
Prouvées	746	1,8	13,2
Probables	5	1,7	0,1
TOTALES	751	1,8	13,3

Des tests de pilotage du procédé industriel ont démontré la faisabilité technique de l'extraction et de la séparation des minéraux lourds par des méthodes minéralurgiques classiques.

3

FACTEURS DE RISQUES

3.1. Risques sur matières premières	66
3.2. Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe	66
3.2.1. Risques associés à des facteurs politiques	66
3.2.2. Relations spécifiques avec des tiers	66
3.3. Risques miniers et industriels	68
3.3.1. Risques liés à l'évaluation des ressources et réserves minières	68
3.3.2. Risques sur le développement de projets miniers	68
3.3.3. Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement	69
3.3.4. Risques spécifiques liés aux transports	70
3.4. Risques juridiques et fiscaux / Litiges	71
3.4.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire	71
3.4.2. Litiges significatifs	72
3.5. Risques de liquidités, de marché et de contrepartie	73
3.5.1. Risque de liquidité	73
3.5.2. Risques de marché	73
3.6. Assurance / Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	75
3.6.1. Politique générale de couverture du Groupe / Stratégie de couverture des risques	75
3.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites	75

3.1. RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Société Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;
- Société Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et ERAMET Norway Kvinesdal A/S (ex-Jernverk) pour l'électricité.

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de un à quatre ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : en moyenne 50 % et au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est de :

- 6 millions d'euros à l'actif pour le nickel (4 millions d'euros au passif au 31 décembre 2010) ;
- 5 millions d'euros à l'actif pour le fioul (5 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2010) ;
- 0 pour l'aluminium (0 au 31 décembre 2010) ;
- 1 million d'euros au passif pour l'électricité (6 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2010).

3.2. RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES PARTENAIRES DU GROUPE

3.2.1. Risques associés à des facteurs politiques

Certaines activités du Groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires. En particulier, le Groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne. Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du Groupe.

3.2.2. Relations spécifiques avec des tiers

3.2.2.1. CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT OU DE COMMERCIALISATION

Le Groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu'il

contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la branche Manganèse par Comilog). Les autres accords commerciaux relevant des opérations courantes ne présentent pas de risques ou d'engagements particuliers par le Groupe. Il s'agit notamment des achats de matières premières (électricité, coke, alliages spéciaux), de frets (maritimes, terrestres).

À ce jour, ERAMET n'a pas conclu de contrat important conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

3.2.2.2. BRANCHE NICKEL

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC NISSHIN STEEL

Nisshin Steel, producteur japonais d'acier inoxydable, est actionnaire de la Société Le Nickel-SLN depuis 1991 (10 % du capital de la Société Le Nickel-SLN à ce jour). Depuis 1991, ERAMET et Nisshin Steel ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin Steel est un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et en 2007 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

RELATION AVEC LA STCPI ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Société Le Nickel-SLN, filiale à 56 % d'ERAMET, a comme actionnaire à hauteur de 34 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle – STCPI. En application du Pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000, cette participation a été portée à 34 % après l'Assemblée Générale du 23 juillet 2007. Quatre administrateurs sur douze, plus un censeur, la représentent au Conseil d'administration de la Société Le Nickel-SLN, tandis que deux autres sur quinze la représentent au Conseil d'ERAMET.

PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL-SLN

En application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000 signé entre ERAMET et la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI détient, à la suite de l'échange d'actions du 23 juillet 2007, 34 % du capital de la Société Le Nickel-SLN, dans laquelle ERAMET détient 56 % et Nisshin Steel 10 %.

La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir cette participation au capital de la Société Le Nickel-SLN ainsi qu'une participation d'environ 4 % au capital d'ERAMET. La participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, à hauteur de 30 % du capital à l'origine, a été transférée par l'État français lors de la privatisation d'ERAMET et a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du Groupe en Nouvelle-Calédonie. La STCPI représente les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province du Sud d'un côté (de population en majorité d'origine européenne) et les Provinces du Nord et des Îles (à majorité mélanésienne) de l'autre. Elle est représentée au Conseil d'administration de la Société Le Nickel-SLN, ainsi que par deux administrateurs sur quinze au Conseil d'administration d'ERAMET. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Îles d'un côté, le Sud de l'autre.

Le Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, a été reconduit en 2010 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2011 et prorogé ensuite en 2011 jusqu'au 31 décembre 2012. Il comprend :

- une répartition des postes d'administrateurs à raison, à ce jour, de huit postes réservés à ERAMET (dont le poste du représentant de Nisshin Steel) et quatre postes réservés à STCPI, à laquelle revient également le droit de proposer un censeur ;
- une clause de préemption réciproque en faveur de chacune des parties ;
- une option d'achat réciproque des actions de la partie qui ferait l'objet d'un changement de contrôle au profit d'une entreprise « dont l'activité principale ou celle du Groupe auquel elle appartient est concurrente de l'activité de la Société Le Nickel-SLN » ;
- une clause de non-dilution aux termes de laquelle en cas de rachat d'actions à un autre actionnaire ou en cas d'augmentation de capital, chaque partie conserve un pourcentage de participation en capital ou en droits de vote identique à celui qu'elle avait auparavant, soit par le jeu d'une rétrocession

d'actions, soit par une concertation dans l'exercice des droits de souscription à une augmentation de capital.

À la suite du communiqué de la STCPI du 27 juin 2008 proposant l'ouverture de discussion sur le niveau de sa participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, le Conseil d'administration d'ERAMET, réuni le 11 juillet 2008, a considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier la structure du capital de la Société Le Nickel-SLN, qui représente un point d'équilibre satisfaisant.

La Société Le Nickel-SLN a annoncé à l'issue de son Conseil d'administration du 19 novembre 2009 la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance modernisée pour renforcer encore l'implication de la Nouvelle-Calédonie, avec la création d'un Comité stratégique, d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations. La STCPI est largement représentée dans ces trois Comités et détient la présidence du Comité d'audit.

La STCPI et ERAMET ont convenues le 13 juillet 2010 d'engager des discussions en vue d'apporter des aménagements au pacte, dont les principes directeurs demeureront inchangés, afin de tenir compte de l'ensemble des évolutions industrielles, commerciales et technologiques intervenues au sein de la Société Le Nickel-SLN comme de son environnement depuis la conclusion du pacte d'origine. La prorogation du pacte intervenue en 2011 jusqu'au 31 décembre 2012 permet de poursuivre les discussions en cours.

RAPPEL DU DOSSIER MINIER CALÉDONIEN

La mise en œuvre des accords de Bercy du 1^{er} février 1998 a trouvé son dénouement fin 2005. Les titres miniers du massif de Koniambo ont été dévolus à SMSP, ceux de Poum à la Société Le Nickel-SLN. L'État français reste le garant de la bonne application de ces accords. ERAMET/Société Le Nickel-SLN resteront très vigilants quant au bon déroulement de la situation et veilleront au respect des engagements de Falconbridge repris par le groupe suisse Xstrata et à ce que le transfert des titres miniers soit effectivement lié à la construction d'une usine dans le nord de la Nouvelle-Calédonie.

RELATION AVEC PT ANTAM ET L'INDONÉSIE

La société indonésienne Pt Weda Bay Nickel, est la société de projet et d'exploration créée pour le développement du projet de nickel et de cobalt de Weda Bay, situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Cette société est détenue à 90 % par Strand Minerals (Indonesia) et à 10 % par la société publique à responsabilité limitée indonésienne, productrice de nickel, Pt Antam TBK (Antam), société spécialisée dans l'exploration, l'exploitation minière, le raffinage et la distribution de produits miniers. Antam est représentée par un administrateur au Conseil d'administration de Pt Weda Bay Nickel (sur un total de cinq administrateurs dont trois représentants d'ERAMET) et détient également une option pour augmenter sa participation à 25 %.

Par ailleurs, l'exploration et l'exploitation de Pt Weda Bay Nickel se font dans le cadre d'un « *Contract of Work* » passé avec le gouvernement indonésien.

RELATIONS AVEC MITSUBISHI CORPORATION (PROJET WEDA BAY)

Le 19 février 2009, la société Mitsubishi Corporation est devenue propriétaire de 33,4 % du capital de Strand Minerals, qui détient 90 % du capital de la société indonésienne, Pt Weda Bay Nickel.

En décembre 2011, Mitsubishi Corporation a décidé de céder 3,4 % du capital de Strand Minerals à la société japonaise Pacific Metals Co. Ltd (Pamco). Le Pacte d'actionnaires signé entre ERAMET et Mitsubishi Corporation a été modifié pour permettre l'intégration de Pamco. Au titre de ce pacte modifié, Mitsubishi Corporation est représentée au Conseil d'administration de Strand Minerals par deux administrateurs sur un total de six administrateurs, ainsi que par un administrateur au Conseil d'administration de Pt Weda Bay Nickel sur un total de cinq administrateurs. Pamco n'est pas représentée au sein de ces Conseils.

3.2.2.3. BRANCHE MANGANÈSE

RELATION AVEC L'ÉTAT GABONNAIS

Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais, qui est présent au capital depuis 1973 (participation aujourd'hui légèrement inférieure à 29 %) et trois administrateurs gabonais siègent au Conseil d'administration. Depuis l'origine, l'État soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du port d'Owendo, dont sa filiale, Port Minéralier d'Owendo est concessionnaire) ; plus récemment encore, en accordant la concession du chemin de fer à la Setrag dont Comilog est le partenaire de référence, à côté d'autres actionnaires gabonais. Ces relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives et d'envisager le développement de nouveaux projets industriels.

Ainsi, dans le cadre de son projet de construction de deux nouvelles unités métallurgiques de silicomanganèse et manganèse métal à Moanda dans le Haut-Ogooué (dit « Complexe métallurgique de Moanda »), Comilog a, en date du 7 janvier 2010, signé à Libreville avec les autorités gabonaises, d'une part, une première convention ayant notamment pour objet de préciser le cadre juridique, fiscal et douanier particulier au projet, et d'autre part, une

seconde convention venant préciser les conditions propres à la sécurisation du futur approvisionnement énergétique du complexe. Afin de mettre en œuvre le projet, un financement dédié a été mis en place. Une des conditions de déblocage des fonds est l'émission par ERAMET et la République gabonaise, actionnaires de référence, d'une garantie, déjà autorisée par ERAMET et en attente de ratification par le Parlement pour la partie gabonaise.

Le 20 octobre 2010, ERAMET et la République gabonaise ont conclu un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog. Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise en plusieurs étapes sur la période 2010-2015 d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog, ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise. La première étape concernant la cession d'une participation de 3,54 % du capital a été réalisée pour 2,17 % le 17 décembre 2010, et pour le solde soit 1,37 % le 14 juin 2011.

PARTENARIAT TIZIR AVEC MINERAL DEPOSITS LIMITED

Le 25 octobre 2011, ERAMET et Mineral Deposits Ltd ont créé une société commune, détenue à 50 % par chacun des partenaires, regroupant 100 % de ERAMET Titanium and Iron (ETI) (Norvège) et 90 % du projet de sables minéralisés Grande Côte au Sénégal. La mise en production du projet Grande Côte est prévue fin 2013 et permettra à ETI de bénéficier d'un approvisionnement en ilménite de bonne qualité pour sa production de laitier de dioxyde de titane. La production de zircon du projet Grande Côte permettra à TiZir d'avoir une forte position sur un autre marché très prometteur. Enfin, TiZir bénéficiera des compétences d'ERAMET en matière d'extraction minière, de métallurgie, de R&D, de logistique et de marketing, et de l'expérience des équipes de MDL en matière de développement de projets, avec la mise en service du projet aurifère de Sabodala au Sénégal en 2009, ainsi que d'exploitation des sables minéralisés.

3.3. RISQUES MINIERES ET INDUSTRIELS

3.3.1. Risques liés à l'évaluation des ressources et réserves minières

Les ressources et réserves minières peuvent évoluer dans le temps, notamment en raison des hypothèses techniques et économiques retenues pour leur exploitation (informations géologiques, facteurs de coût d'exploitation, technologies d'exploitation). À cet effet, l'estimation des ressources et réserves est révisée chaque année, tant en termes de quantité que de qualité. Le détail de ces estimations et des hypothèses retenues est donné au Chapitre 2, sous-chapitre « Réserves et Ressources » de ce Document.

3.3.2. Risques sur le développement de projets miniers

Compte tenu de leur échelle capitalistique et de leur durée, les études de lancement de nouvelles exploitations minières ou de réfection d'exploitations existantes sont des décisions d'investissement qui impliquent de réaliser au préalable, outre des études de faisabilité technique complètes, des hypothèses de financement et de calcul de rentabilité, directement influencées par l'évolution du cours des matières premières concernées, du cours des devises concernées, du coût du crédit et du financement choisi. En période de ralentissement de la demande, certaines de ces décisions peuvent être retardées ou annulées, ce qui peut avoir un impact sur la rentabilité de l'exploitation.

3.3.3. Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement

3.3.3.1. UNE ACTIVITÉ INSCRITE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein d'ERAMET, la Direction de la Communication et du Développement Durable (DC2D) est en charge du suivi de la mise en œuvre de la politique de Développement Durable en lien étroit avec les trois Branches opérationnelles et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Outre sa Charte Environnement adoptée en 2002, le Groupe dispose en effet, depuis 2010, d'une politique Développement Durable.

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du Groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de Développement Durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximale des ressources naturelles. Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le Groupe d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive et de prévenir et maîtriser sur ses sites, et vis-à-vis de leur environnement extérieur, les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement des activités.

En matière de conformité réglementaire, ERAMET s'est fixé un objectif de « Zéro contentieux » détaillé ci-après. Les diverses thématiques du risque industriel en lien avec les activités du Groupe que sont les situations de sites et sols pollués ainsi que de l'adéquation prévention des risques industriels sont également passés en revue.

3.3.3.2. POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

PROCÉDURES GROUPE DE GESTION DES CRISES

Elles définissent les bonnes pratiques et la communication pour trois situations :

- prévention des situations de crise : identification de l'environnement local et national (autorités, élus, médias...), plan de contacts, identification des signaux faibles, reporting Groupe, exercices de simulation ;
- gestion des incidents sérieux : définition d'un incident sérieux, reporting Groupe, retour d'expérience, communication ;
- lors d'une crise : critères d'identification d'une situation de crise, reporting Groupe, organisation en temps de crise (Direction des opérations, communication, expertise, cellule de crise), retour d'expérience.

Ces procédures ont été déployées sur tous les sites, hors Chine.

Dans le cadre de la première procédure, une action particulière a démarré en 2008, pilotée par DC2D, sur l'identification des parties prenantes des sites et du Groupe.

En 2011, une attention particulière a été portée aux exercices de simulation de crise sur les sites francophones. Sur 24 sites, 18 ont réalisé un ou plusieurs exercices en 2011, parfois en présence des pompiers. Sur les 6 sites restants, 5 ont un plan d'urgence formalisé et doivent organiser des exercices annuels et 1 site est en cours de déploiement de la procédure « plan d'urgence interne ».

ASSISTANCE MÉTHODOLOGIQUE DANS L'ANALYSE DES RISQUES

Le Groupe assure une assistance aux sites, dans le cadre de leurs études de dangers. Cette analyse permet d'identifier, de façon exhaustive, les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et débouche sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement.

INGÉNIERIE DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DE LA POLICE D'ASSURANCE GROUPE « DOMMAGES AUX BIENS »

ERAMET a poursuivi en 2011 sa campagne de visites bisannuelles d'ingénierie (audits prévention) de tous ses sites industriels, en collaboration étroite avec l'assureur, les courtiers, la Direction des Assurances Groupe et la DC2D.

Les sites suivants ont été visités :

- Aubert & Duval : Gennevilliers, Pamiers, Airforge ;
- Erasteel Kloster : Söderfors, Langshyttan et Vikmanshyttan ;
- branche Manganèse : Comilog S.A., Setrag, GCMC, ERAMET Marietta, ERAMET Norway (Porsgrun et Sauda), Tampico, et, en Chine, Chongzuo, Laibin et New Guillin.

Les indicateurs de suivi des actions décidées suite à ces visites donnent lieu à un reporting synthétique présenté au COMEX deux fois par an, sur le respect des procédures standard de sécurité incendie et les actions de protections des installations stratégiques.

Par exemple, pour les procédures standards Groupe définies avec les assureurs, en trois ans et demi, l'indicateur de performance, sur l'ensemble des sites industriels intégrés dans la police Groupe (environ 50 sites), montre une progression de 39 à 74 % dans le respect strict des procédures et une réduction de 19 à 0 % pour l'absence de procédures.

Comme toujours, une forte implication des correspondants risques industriels des sites et des équipes ingénierie de l'assureur principal dans tous les projets d'investissement, permet de protéger de façon optimale les nouvelles installations. En 2011, les études ont porté essentiellement sur UKAD, l'IV30 et des salles électriques critiques aux Ancizes, le laminoir de Champagnole, New Guillin, le projet C2M au Gabon, la protection des tanks à fuel et des salles électriques critiques à la SLN.

POLICE ASSURANCE ENVIRONNEMENT – VISITES PRÉVENTION

ERAMET a signé avec AXA, en 2007, une extension de sa police Responsabilité Civile Groupe incluant une couverture environnementale (Écosphère).

Le programme de visite consiste en l'évaluation du risque d'atteinte à l'environnement par les assureurs, à raison de 3 sites par an. Les actions décidées suite à ces visites donnent lieu à un reporting d'avancement semestriel.

En 2011, conformément au calendrier établi, les visites des sites français de Aubert & Duval Imphy, Valdi Le Palais sur Vienne et ERAMET Sandouville ont été réalisées.

Il s'agit pour chaque site d'une visite comportant une prise de connaissance de la situation réglementaire du site, une visite terrain et une approche des plans d'actions existants. Cette approche vient en complément des audits internes qui sont réalisés périodiquement.

Cette année, deux missions spécifiques ont également été réalisées par AXA. La première consistait en une visite de découverte des sites de Nouvelle-Calédonie (Doniambo et la mine de Népoui). Des discussions sur l'intégration de SLN à la police d'assurance Écosphère sont en cours.

La seconde mission était dédiée à un audit des centres d'enfouissement de déchets du site d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) dans le cadre d'une demande spécifique d'AXA suite au grave accident environnemental dit des « boues rouges » qu'a connu la Hongrie en 2010. Suite à cette visite, AXA a conclu à la parfaite maîtrise de ces bassins par Erachem.

3.3.3.3. OBJECTIF « ZÉRO CONTENTIEUX »

Le groupe ERAMET promeut une politique de strict respect des réglementations, de transparence et de dialogue avec les autorités de tutelle dans toutes situations et particulièrement en cas de difficultés temporaires ou de conditions spécifiques d'exploitation. Il s'est fixé depuis 2007 un objectif dit de « Zéro contentieux » : il s'agit de tendre vers l'absence de mises en demeure ou poursuites pénales, qui pourraient résulter de manquements du fait des sites du Groupe aux obligations réglementaires opposables.

Le bilan « zéro contentieux » couvre, depuis 2009, l'ensemble des mines et sites industriels en activité du Groupe.

Cet objectif est décliné en trois niveaux :

- **Niveau 1** : courrier de demande spécifique de l'administration (hors CR de visite) pendant l'année, qui, si elle n'est pas prise en compte, peut conduire à une mise en demeure, en regard des obligations réglementaires ;
- **Niveau 2** : mise en demeure ou plainte officielle de l'administration de tutelle liée à un manquement de notre fait, en regard des obligations réglementaires, et qui peut conduire à une action pénale ou à une amende ;
- **Niveau 3** : action en justice aboutie et/ou mise en demeure échue faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

Le bilan « zéro contentieux » 2011 est en recul par rapport aux années précédentes, l'année 2011 étant marquée par :

- un contentieux de troisième niveau, résultant de l'évolution administrative des contentieux environnementaux ouverts depuis 2009 par l'administration de tutelle sur le site de GCMC Freeport (États-Unis) ;
- une nouvelle hausse des contentieux de second niveau. Après 2010 (7) et 2009 (14), ce sont 13 nouvelles mises en demeure, essentiellement en France, en Nouvelle-Calédonie et aux États-Unis.

Ces contentieux restent toutefois limités en nombre et sont à mettre en perspective des multiples permis d'exploiter auxquels les différents sites du Groupe ont à se conformer. Une première consolidation recense plus de 160 permis qui chacun comporte *a minima* une dizaine de paramètres à respecter sur bases annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même parfois continue.

3.3.4. Risques spécifiques liés aux transports

3.3.4.1. FRET MARITIME

Le Groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement d'une part entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés. Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le Groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires. Lors des périodes de faible activité commerciale, ceci peut notamment avoir pour contrepartie la renégociation de certains contrats.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques.

3.3.4.2. TRANSPORTS FERROVIAIRES

Le Groupe a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans à compter de novembre 2005. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

3.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX / LITIGES

3.4.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire

3.4.1.1. RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis de recherche et d'exploitation et des concessions minières ;
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation minière ;
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement et à la biodiversité ;
- la remise en état après mine.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer ce qui peut entraîner une incidence sur l'exploitation et les résultats. Tel est le cas au Gabon où une réforme du Code minier et du Code de l'environnement est actuellement engagée par les autorités publiques.

Indépendamment de l'exploitation minière, l'exploitation industrielle est également soumise à des réglementations spécifiques suivant les sites industriels. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes des permis et autorisations d'exploiter ;
- le respect de valeurs limites de rejets dans le milieu naturel au cours de l'exploitation, la prise en compte des risques industriels majeurs et des impacts sanitaires potentiels liés à l'exploitation ainsi que la gestion et l'élimination des déchets industriels ;
- les obligations de remise en état en fin d'exploitation avec notamment la prise en compte des risques liés aux sites et sols pollués et aux déchets.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer et d'impacter l'exploitation industrielle, notamment par la nécessité d'engager des investissements environnementaux supplémentaires à la suite d'un changement de réglementation.

3.4.1.2. FISCALITÉS SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du Groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contribution sociale de 3,3 % et hors contribution exceptionnelle de 5 % applicable depuis 2011.

Il est précisé qu'ERAMET est la société mère d'un Groupe d'intégration fiscale qui comporte 22 sociétés au 31 décembre 2011.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- La Société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs – en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002 en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie bénéficient, par ailleurs, des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin et des avantages accordés par le Code des impôts de Nouvelle-Calédonie aux investissements dans la métallurgie.

En date du 1^{er} septembre 2011, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a demandé au gouvernement d'engager sans délai une réforme globale de la fiscalité directe, fiscalité indirecte, et contribution des secteurs miniers et métallurgiques qui serait sans effet sur les charges des entreprises, avec aussi un objectif fixé de mise en place de la TVA (TGA, « Taxe Générale sur les Activités ») au 1^{er} janvier 2013. SLN et les autres entreprises minières et métallurgiques se sont engagées dans un travail important ayant pour finalité de formuler des propositions de réforme de la fiscalité minière au Comité Stratégique Industriel. L'ensemble des entreprises minières de Nouvelle-Calédonie seront vigilantes sur les conséquences que pourrait avoir cette réforme sur les pactes de stabilité fiscale en cours et à venir.

- De son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB) ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et qui a été ratifiée par le Parlement gabonais en 2005. La convention fiscale entre le Gabon et la France signée à Libreville le 20 septembre 1995, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 et qui s'est substituée à celle en date du 21 avril 1966, a finalement été publiée au *Journal officiel de la République du Gabon* en date du 24 au 31 juillet 2011. Les autorités ont amorcé des échanges auxquels sont associés Comilog et les autres opérateurs miniers sur la refonte du Code minier. L'ensemble des entreprises minières du Gabon seront vigilantes sur les conséquences que pourrait avoir cette réforme sur les conventions minières en cours et à venir.
- D'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger (Norvège, Suède, États-Unis, Chine...) sont soumises à la fiscalité locale de droit commun. Les dividendes versés par celles-ci à la maison mère sont dans certains cas soumis à une retenue à la source. À cet égard, les filiales du groupe ERAMET bénéficient du régime des conventions fiscales en vigueur.
- Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2008, la fiscalité chinoise est profondément réformée avec principalement la suppression des régimes de faveur accordés à certaines sociétés étrangères et l'unification du taux d'imposition sur les bénéficiaires à 25 %. Cette réforme n'entraîne pas de conséquence particulière pour les sociétés chinoises du groupe ERAMET.

3.4.2. Litiges significatifs

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe, autre que celles détaillées ci-dessous.

LITIGE CARLO TASSARA FRANCE

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Ce fait est détaillé à la note 34 aux comptes consolidés présentés au chapitre 6 de ce Document.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision.

3.4.2.1. BRANCHE NICKEL

CONCESSIONS PRONY ET CREEK PERNOD

En janvier 2009, la Société Le Nickel-SLN s'est vu attribuer par la Province Sud de Nouvelle-Calédonie les permis de recherches portant sur les gisements de Prony Ouest et Emouchet (« Creek Pernod »). Une convention minière a été signée le même jour entre la Société Le Nickel-SLN et la Province Sud précisant les conditions de développement de ces gisements.

Ce projet, nécessitant la construction d'une usine de traitement du minerai par voie hydrométallurgique, représente une capacité de production de l'ordre de 60 000 tonnes de nickel par an.

La société Vale-Inco a contesté la validité des décisions d'attribution des permis. Ces derniers ont été annulés par décisions du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie du 17 novembre 2009.

La Société Le Nickel-SLN a fait appel de ces décisions. Le projet est donc suspendu dans l'attente de décisions d'appel favorables.

FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ PAR ENERCAL

Un litige est né quant à la détermination des conditions financières applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la fourniture d'électricité par la société Enercal à la Société Le Nickel-SLN prévue au titre du contrat de concession de 1956 pour l'exploitation de son usine métallurgique de Doniambo à Nouméa en Nouvelle-Calédonie. Aucun accord n'ayant été intervenu en dépit des négociations entre les deux parties, la procédure d'arbitrage prévue par le contrat entre la société Enercal et la Société Le Nickel-SLN a été mise en œuvre en décembre 2011 et le tribunal arbitral constitué.

3.4.2.2. BRANCHE MANGANÈSE

RÉCLAMATION DE SOCIÉTÉS KAZAKHES

À la suite du dépôt d'une plainte anti-dumping en 2006 par Euroalliages au nom de ses membres contre les producteurs kazakhs d'alliages de manganèse auprès de l'Union européenne, ces producteurs estimant la plainte abusive et non fondée, ont assigné Euroalliages et ses membres (dont ERAMET Comilog Manganèse) devant le tribunal de Bruxelles le 9 mai 2007, en réclamant 335 millions d'euros de dommages et intérêts. ERAMET Comilog Manganèse, en liaison avec Euroalliages, a pris toutes les dispositions pour combattre cette réclamation manifestement excessive, qui est en réalité destinée à faire indirectement pression sur l'Union européenne. Elle a en l'état peu de chance d'aboutir. Le tribunal de Bruxelles a rendu le 17 février 2009 une décision en faveur d'Euroalliages et de ses membres, en jugeant que seules les instances judiciaires de l'Union européenne étaient compétentes pour entendre ce litige relevant d'une plainte anti-dumping. Les producteurs kazakhs ont fait appel de cette décision et une décision en appel pourrait être prise en 2012.

ANCIENS SALARIÉS DE COMILOG AU CONGO

Avant la mise en service du chemin de fer Transgabonais, Comilog exportait son minerai de manganèse par la République du Congo où elle employait alors près de 1 000 personnes. À la suite d'un très grave accident ferroviaire survenu le 5 septembre 1991 en République du Congo, le transport du minerai de Comilog par ce pays a été suspendu. Cette situation, en se prolongeant, a entraîné la cessation de l'activité Comilog au Congo et le licenciement des salariés congolais. Après plusieurs années de négociations retardées par la guerre civile en République du Congo, un « protocole d'accord pour le règlement définitif du contentieux relatif à la cessation des activités de la Comilog en République du Congo » a été conclu entre la République du Congo, la République gabonaise et la société Comilog, le 19 juillet 2003. Par ce protocole, Comilog et la République du Congo mettaient ainsi fin à tous contentieux passés ou à venir, cette dernière reprenant notamment à son compte tous les passifs et obligations résultant des activités de Comilog en République du Congo. En exécution de cet accord, Comilog réglait à la République du Congo une somme de un milliard deux cents millions de FCFA pour dédommager les salariés licenciés, somme qui venait s'ajouter au très important patrimoine mobilier et immobilier cédé à titre gracieux par Comilog. Estimant cette indemnisation insuffisante, 867 anciens salariés de Comilog en République du Congo ont cité à comparaître le 9 octobre 2008 devant le Bureau de conciliation du Conseil de prud'hommes de Paris trois sociétés françaises filiales de Comilog, lesquelles n'ont à aucun moment été employeurs desdits salariés, ainsi que Comilog. Après en avoir délibéré et constaté un certain nombre d'irrégularités affectant les convocations, le Bureau de conciliation a décidé de renvoyer l'affaire à une nouvelle audience de conciliation fixée au 22 juin 2009. Après départage, et après avoir relevé que les exceptions avancées par les sociétés défenderesses, et notamment celle relative à la nationalité de Comilog, soulevaient une difficulté d'une particulière complexité, une décision rendue

le 28 octobre 2009 par le Bureau de conciliation a renvoyé l'affaire devant le Bureau de jugement. Les demandeurs ont, début décembre 2009, interjeté « appel nullité totale » de cette décision du Bureau de conciliation. Par arrêt du 30 septembre 2010, la Cour d'appel de Paris a déclaré irrecevable cet appel. Par une décision du 26 janvier 2011, le Bureau de jugement du Conseil des prud'hommes s'est déclaré territorialement incompétent. Les demandeurs ont formé contredit. Au vu des faibles fondements de ces actions, les sociétés défenderesses concernées n'ont pas constitué de provision.

LITIGE ENVIRONNEMENT MOANDA

Quatre ONG (organisations non gouvernementales), un collectif d'habitants et un ancien député ont engagé, par différentes requêtes datées des mois de février et mars 2011, des actions civiles au Gabon pour obtenir réparation de Comilog S.A. et ERAMET de prétendus dommages environnementaux causés dans le passé par l'exploitation du site minier de Moanda.

La procédure se poursuit devant le tribunal de première instance de Libreville par l'échange de conclusions entre les parties. En l'état

des moyens avancés par les requérants, ceux-ci ne justifient pas de bien fondé de leurs demandes.

GULF CHEMICAL & METALLURGICAL CORP.

En 2009, la société américaine GCMC (Gulf Chemical & Metallurgical Corp.), filiale du Groupe, a entamé avec la TCEQ (*Texas Commission for Environment Quality*) des négociations portant sur les conditions de son permis d'exploitation. Les autorités ont relevé un certain nombre de corrections devant être apportées et les ont soumises à GCMC. En février 2011, l'Attorney général de l'État du Texas a engagé une procédure en exécution contre GCMC, portant essentiellement sur les correctifs demandés par la TCEQ, devant le *District Court of Travis County* (Texas). Le 15 juin 2011, le *District Court of Travis County* a constaté que GCMC remplissait les obligations définies par l'accord transactionnel signé entre les parties. Une procédure civile et des discussions restent en cours avec les autorités locales afin de régler ce dossier. Une provision proportionnée à l'appréciation du risque a été constituée pour un montant de deux millions d'euros.

3.5. RISQUES DE LIQUIDITÉS, DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

3.5.1. Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette, soit 1 153 millions d'euros au 31 décembre 2011. Les excédents de trésorerie sont pour l'essentiel transférés à la société *ad hoc* du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe, Metal Securities.

De plus, le Groupe dispose si nécessaire de sources de financement supplémentaires via l'utilisation de la ligne de crédit renouvelable, l'émission de billets de trésorerie et les pensions livrées.

3.5.1.1. AUTRES DETTES

Par ailleurs, certaines filiales du Groupe disposent de lignes de crédit, dont certaines tirées au 31 décembre 2011, notamment sous forme de crédit-bail et d'emprunts.

3.5.1.2. COVENANTS

Les principaux covenants au niveau du Groupe sont décrits dans l'annexe des comptes consolidés (note 20).

3.5.2. Risques de marché

Le Groupe est principalement exposé à trois types de risques de marché : risque de change, risque de taux et risque sur matières premières. Ces trois types de risques sont suivis par la Trésorerie Groupe.

3.5.2.1. RISQUE DE CHANGE

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe règle ou encaisse des flux nets dans une devise différente de sa devise de compte ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales dont la devise de compte est différente de l'euro.

Depuis 2003, le Groupe centralise le risque de change transactionnel des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle selon des procédures et des modalités approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres.

Le Groupe gère le risque de change bilantiel au cas par cas.

RISQUES TRANSACTIONNELS

Depuis 2007, les opérations de couverture de change sont réalisées au travers de la société *ad hoc* Metal Currencies. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture si le montant net est supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise et par an, sauf exception.

Les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise.

Le détail de ces couvertures est précisé dans l'annexe des comptes consolidés (note 22).

Au 31 décembre 2011 la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un passif net de 43 millions d'euros (31 décembre 2010 : actif net de 19 millions d'euros), essentiellement en raison de la remontée du dollar contre toutes devises au cours du dernier trimestre 2011.

La conversion des ventes/achats en devises (facture émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes commerciales et les comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements / achats et paiements ; et
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires ») ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours du dollar aurait un impact sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de + 106 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ - 147 millions d'euros en cas de baisse des cours.

RISQUES BILANTIELS

Le groupe ERAMET gère en partie les risques de change bilantiels, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés.

En 2006, le groupe ERAMET a acquis Weda Bay Minerals Inc. pour un montant de 232 millions de dollars. Cette acquisition a été financée sur fonds propres pour la contre-valeur en euros et le risque de change couvert depuis l'origine par un swap de change euro/dollar.

Voir annexe des comptes consolidés (note 22).

3.5.2.2. RISQUE DE TAUX

a) En ce qui concerne la situation de la dette brute, le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose de deux couvertures de taux concernant sa dette brute.

b) En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par Metal Securities, ils sont placés pour l'essentiel :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ou EURIBOR (*Euro InterBank Offered Rate*) ; ou
- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Dans ces conditions, une baisse des taux EONIA/EURIBOR de 10 points de base aurait un impact annuel négatif de 0,8 million d'euros environ sur les produits financiers.

3.5.2.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé à plusieurs types risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie notamment.

- Pour le risque client, le Groupe dispose de différents outils de suivi et de couverture : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation et de renseignements, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement les comptes clients sont suivis par un responsable crédit dans chaque Branche du Groupe et un Comité de crédit se réunit mensuellement pour fixer les limites de crédit et d'encours par client. En outre, tous les deux mois, un Comité de crédit Groupe échange sur les bonnes pratiques et revoit la situation commerciale des grands comptes clients.
- Pour les émetteurs d'obligations ou de titres de créances négociables à plus de trois mois : la procédure applicable à Metal Securities fixe des limites générales de placement en fonction de la notation des contreparties et de la maturité. Par ailleurs, chaque contrepartie fait également l'objet d'un suivi régulier de l'évaluation par les analystes crédit et/ou agences de notation et l'ensemble des risques fait l'objet d'une revue trimestrielle.
- Pour les OPCVM, la procédure applicable à Metal Securities fixe une double règle de dispersion, en terme de ratio d'emprise d'un OPCVM donné, ainsi que de division des encours de Metal Securities, procédure qui s'ajoute aux règles de division des risques appliquées par les gérants eux-mêmes à leurs actifs.

3.6. ASSURANCE / COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

3.6.1. Politique générale de couverture du Groupe / Stratégie de couverture des risques

3.6.1.1. ORGANISATION DU GROUPE

La Direction Assurances Groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes Groupe, le suivi de la politique de prévention en liaison avec la DC2D et la recherche de solutions optimales risque-primés-rétention incluant l'intervention de la captive de réassurance du Groupe.

3.6.1.2. IDENTIFICATION ET MAÎTRISE DES RISQUES

Dans le cadre de la mise en place de sa politique de *risk management*, le Groupe a élaboré une nouvelle cartographie des risques, présentée au Comité d'Audit du Conseil d'administration en 2011, afin de mettre en place des plans d'actions pour chaque risque permettant de les prévenir et limiter leurs impacts, notamment en les transférant au marché de l'assurance chaque fois que cela est possible.

3.6.1.3. RECOURS AU MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Les risques étant identifiés et leurs impacts maîtrisés, le Groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées. Ainsi, le Groupe a mis en place par l'intermédiaire de courtiers des programmes mondiaux d'assurance souscrits auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Le Groupe recourt également au marché pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités de ses filiales ou à des opérations ponctuelles, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

3.6.1.4. RÉASSURANCE

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes d'assurance. Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme de rétrocession, et d'adapter le niveau de rétention. Par voie de conséquence, les Branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

3.6.1.5. NIVEAU DES COUVERTURES

Le Groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son activité dans le monde.

3.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites

Le Groupe dispose de programmes d'assurance variés destinés à couvrir les différents risques assurables auquel il est exposé.

Les trois principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile, de dommages et pertes d'exploitation et de transport.

3.6.2.1. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Ce programme couvre la responsabilité civile légale encourue par le Groupe en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou du fait de ses produits, à savoir : la responsabilité générale d'exploitation, les biens confiés, la responsabilité produits y compris produits aéronautiques, la responsabilité civile professionnelle, la pollution soudaine et accidentelle. La garantie s'exerce sous une forme « tout sauf », ce qui signifie que ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. La garantie s'applique sur une base « réclamation », ce qui signifie qu'elle s'applique à toute réclamation formulée pendant la période d'assurance (y compris la période subséquente de cinq ans, conformément à la réglementation française). Pour toutes réclamations reçues, le programme intervient depuis la France. Le cas échéant, lorsque la réglementation locale impose des polices locales, il intervient au-delà de ces polices en différence de conditions et/ ou de limites (DIC/DIL), partout dans le monde. Au-delà des polices locales, ce programme repose sur une première ligne de 50 millions d'euros appelée police « Master » émise en France et sur deux lignes supplémentaires de 50 millions d'euros chacune dite « Excess » complétant la police « Master » offrant ainsi une couverture totale de 150 millions d'euros ; les franchises applicables pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre. Ce programme intervient également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment : en Amérique du Nord,

3 • FACTEURS DE RISQUES

3.6. ASSURANCE / COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume-Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur. L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1^{er} juillet. Ce programme, a été mis en place le 1^{er} juillet 2004 auprès d'AXA Corporate Solutions. Il a depuis lors été renouvelé sans augmentation du montant des primes forfaitaires.

RESPONSABILITÉ CIVILE ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

Courant 2007, une police spécifique responsabilité civile atteinte à l'environnement d'un montant de 10 millions d'euros a été mise en place pour certaines filiales. Les conditions de couverture de cette police ont été significativement améliorées en 2010 puisque notamment son montant a été porté de 10 à 20 millions d'euros. Une police similaire d'un montant de 25 millions de dollars US a été mise en place au début de l'année 2008 pour les États-Unis et le Canada.

3.6.2.2. ASSURANCE DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Ce programme mondial couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés y compris le risque de bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives de toutes les entités du Groupe. La garantie s'exerce sous une forme « tous risques sauf », ce qui signifie que tout ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. Ce programme s'articule autour d'une police-mère émise en France qui couvre

directement les pays suivants : France, Belgique, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède et intervient en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL) des polices locales. Avec l'intégration en 2009 des sociétés implantées en Chine, toutes les sociétés du Groupe sont désormais intégrées au programme. Ce programme a été souscrit auprès d'un pool d'assureurs, dont la compagnie AXA Corporate Solutions est apériteur, et mis en place avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de garantie maximum de 250 millions d'euros sous réserve des sous limites appliquées à certains événements et des exclusions communément admises. Depuis lors, le programme a fait l'objet de nouvelles améliorations techniques sensibles en termes de garanties et de franchises. Il a en outre été systématiquement reconduit dans des conditions de budget identiques. Une attention toute particulière est portée aux préconisations émises par les assureurs dans le cadre des visites de prévention des sites, ce qui permet de personnaliser à la fois le programme de prévention et les conditions de couverture des sites.

3.6.2.3. ASSURANCE TRANSPORT

Au 1^{er} janvier 2008, un programme Groupe mondial transport a été mis en place. Il couvre toutes les entités du Groupe partout dans le monde pour l'ensemble des transports qu'ils soient d'origine maritime, fluviale, terrestre ou aérien, aussi bien pour les marchandises transportées, le fret ou les équipements. Ce programme est composé de trois polices : une police dite « facultés » pour les marchandises transportées placée auprès de la compagnie Chartis, une police dite « affréteur » placée auprès du RAETS Club et une police dite « corps de navire » souscrite auprès d'AXA Corporate Solutions. La mise en place de ce programme a permis d'obtenir à la fois des conditions de garantie et de primes particulièrement favorables.

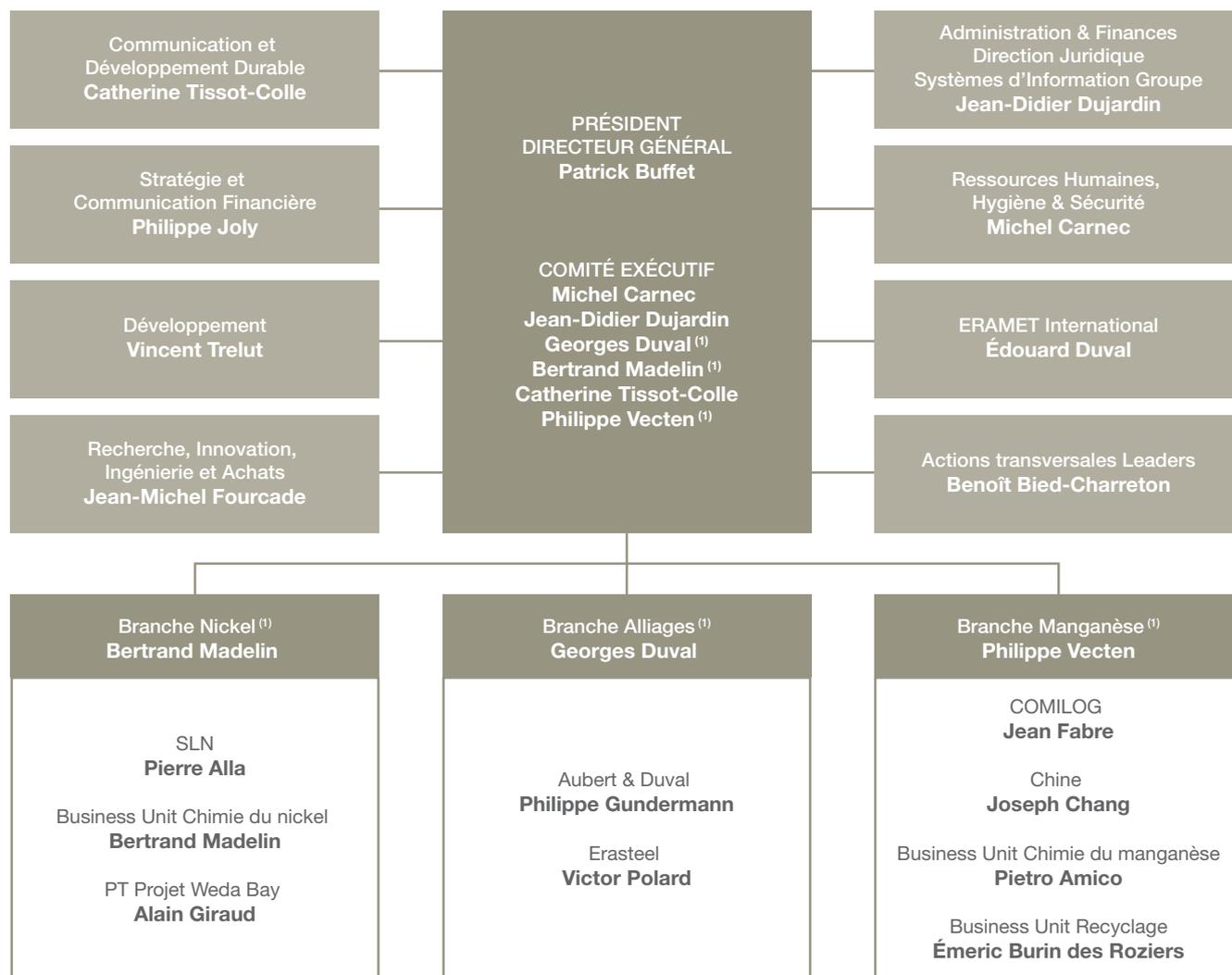
4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Présentation des organes de direction et d'administration de la Société et du Groupe	78
4.1.1. Organigramme de la Direction générale.....	78
4.1.2. Rapport du Président du Conseil d'administration	79
4.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2011	89
4.2. Liste des autres mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	90
4.3. Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	95
4.3.1. Intérêts indirects.....	95
4.3.2. Intérêts directs.....	95
4.3.3. Prêts et garanties accordés ou constitués.....	95
4.4. Rémunération des mandataires sociaux	96
4.4.1. Jetons de présence des administrateurs	96
4.4.2. Rémunération totale et avantages des mandataires sociaux et des membres du COMEX.....	97
4.5. Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.....	103
4.6. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	104

4.1. PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

4.1.1. Organigramme de la Direction générale



(1) Directeur général délégué.

4.1.2. Rapport du Président du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 15 février 2012.

Ainsi que la loi le prévoit, ce rapport portera, en premier lieu, sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration et indiquera, le cas échéant, les limitations de pouvoirs du Président-Directeur général. Il traitera ensuite des procédures de contrôle interne.

4.1.2.1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 décembre 2008, ERAMET se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef (« le Code Afep/Medef »). Une copie de ce Code est disponible au siège social pour consultation auprès de la Direction juridique.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Mode de direction de la Société

Le Conseil d'administration de la Société a adopté en sa séance du 26 mars 2003, conformément à la délibération de l'Assemblée du 23 mai 2002 et à l'article 14 des statuts, une organisation classique de direction de la Société par un Président-Directeur général assumant tout à la fois la Direction générale de la Société et la présidence du Conseil d'administration, considérant que ce choix était le plus adapté à l'organisation et à la composition du capital de la Société.

Conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil peut, sur proposition de la personne assurant la Direction générale de la Société, procéder à la nomination de cinq Directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

Le Conseil peut également, conformément à l'article 18 des statuts, s'adjoindre le concours de quatre censeurs au plus, qui n'ont pas voix délibérative. Les censeurs peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

Composition de la Direction générale

La Direction générale de la Société et du Groupe est organisée comme suit :

Président-Directeur général

Patrick Buffet

Le Conseil d'administration du 25 avril 2007 lui a confié tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme. Le Conseil d'administration du 11 mai 2011 a renouvelé ses pouvoirs et ceux des Directeurs généraux délégués. Le Conseil a accordé au Président-Directeur général la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président-Directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social et sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 13 alinéa 2 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 13 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la Société sont signés soit par le Directeur général, soit par le Directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoir spécial ».

Directeurs généraux délégués

Ont été nommés en cette qualité :

- Georges Duval (depuis le 23 mai 2002), ERAMET Alliages ;
- Bertrand Madelin (depuis le 1^{er} janvier 2008), ERAMET Nickel ;
- Philippe Vecten (depuis le 23 mai 2007), ERAMET Manganèse.

Les trois Directeurs généraux délégués sont chacun Directeur de Branche. La Direction Chine rapporte à Philippe Vecten. La Direction administration et Finances, la Direction Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats, la Direction du Développement, la Direction du projet Leaders, la Direction de la Stratégie et de la Communication Financière, ainsi qu'ERAMET International, rapportent au Président-Directeur général. Le Directeur administratif et financier, Jean-Didier Dujardin, supervise également les systèmes d'informations, l'audit interne, le contrôle de gestion, la trésorerie, le financement, la comptabilité et la Direction juridique.

Les réunions mensuelles de Branches présidées par le Président-Directeur général sont des centres de décision importants relatifs au Groupe. Elles permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels opérationnels concernant les Branches.

Le mode de direction de la Société comprend également depuis septembre 2004 un Comité exécutif (« COMEX ») et un Comité de direction international (*International Management Committee* – IMC), tous deux présidés par le Président-Directeur général.

Le Comité exécutif, centre de décision pour le Groupe et les Branches, est constitué du Président-Directeur général, des trois Directeurs de Branche, du Directeur des Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité, du Directeur administratif et financier, ainsi que du Directeur de la Communication et du Développement Durable. Le fait que les Directeurs « Corporate » des fonctions supports (Direction des Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité, Direction administration et Finances et Direction de la Communication et du Développement Durable) soient membres du COMEX renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir

leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage et une mission de service aux Branches.

Le Comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité exécutif, le Directeur général d'Erasteel, le Directeur général d'Aubert & Duval, le Président d'ERAMET International, le Directeur général délégué de la Société Le Nickel-SLN, le Directeur général de Comilog, le Président de Pt Weda Bay Nickel, le Directeur du projet Weda Bay Nickel, le Directeur de la business unit chimie du manganèse / recyclage, le Directeur des programmes Leaders, le Directeur d'ERAMET en Chine, le Directeur exécutif chargé du développement du Groupe en Afrique et le Directeur de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition / indépendance

Conformément au Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, modifié le 29 mai 2008, existant entre les sociétés SORAME et CEIR d'une part et la société AREVA d'autre part, le Conseil d'administration est composé de quinze membres depuis l'Assemblée du 21 juillet 1999 qui comptent, outre le Président :

- cinq administrateurs, proposés par le concert SORAME-CEIR (dont un – Manoelle Lepoutre – ayant le statut des quatre « personnes qualifiées » citées ci-dessous) ;
- trois administrateurs, proposés par AREVA ;
- deux administrateurs, proposés par STCPI ;
- quatre « personnes qualifiées », proposées à raison de deux par le concert SORAME-CEIR, et deux par AREVA, « en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la Société elle-même, en harmonie avec les recommandations préconisées par le rapport Viénot » (selon les termes du Pacte d'actionnaires).

Au 31 décembre 2011, le Conseil est composé des quinze membres suivants :

Président du Conseil d'administration

Patrick Buffet, depuis le 25 avril 2007.

Vice-Présidents

Le Conseil du 13 septembre 2000 a décidé de procéder à la nomination de deux Vice-Présidents, représentant les deux actionnaires les plus importants. Le Conseil du 11 mai 2011 a procédé au dernier renouvellement de ces nominations. Sont actuellement Vice-Présidents :

- Édouard Duval, au titre de la société SORAME, depuis le 11 mai 2011 ;
- Gilbert Lehmann, au titre de la société AREVA, depuis le 13 décembre 2005.

Administrateurs

- Claire Cheremetinski (administrateur représentant l'État) ;
- SORAME, représentée par Cyrille Duval ;
- Édouard Duval ;
- Georges Duval ;
- CEIR, représentée par Patrick Duval ;
- Gilbert Lehmann ;

* Représentée à compter du 20 mars 2012 par M. Pierre Charreton.

- Manoelle Lepoutre (administrateur indépendant) ;
- Jean-Hervé Lorenzi (administrateur indépendant) ;
- Louis Mapou ;
- AREVA*, représentée par Sébastien de Montessus ;
- Michel Quintard ;
- Michel Somnolet (administrateur indépendant) ;
- Frédéric Tona (administrateur indépendant) ;
- Antoine Treuille (administrateur indépendant).

Le code Afep/Medef considère qu'un administrateur est indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et détermine également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

- « ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur » ;
- « ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité » ;
- « ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social » ;
- « ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ».

Au 31 décembre 2011, sur la base de l'examen de ces critères par le Conseil, le Conseil est composé de cinq administrateurs indépendants sur un total de 15 membres, soit un tiers de membres indépendants conformément aux recommandations du code Afep/Medef.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 février 2011, a estimé que Monsieur Treuille, nommé pour la première fois administrateur de la Société en juillet 1999, pouvait continuer à être considéré comme indépendant en raison de sa grande expérience et compétence. En outre, le même Conseil a estimé que Monsieur Tona, ayant cessé d'être salarié du groupe AREVA depuis plus de cinq ans sera considéré comme indépendant à compter de 2011.

Conformément aux recommandations nouvelles intégrées en avril 2010 au code Afep/Medef et aux dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011, il est rappelé que le Conseil d'administration d'ERAMET comporte 13 % d'administrateurs de sexe féminin depuis mai 2011.

En application de l'article 10 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix ans au moment de

leur nomination et sont nommés pour une durée de quatre ans. Le Président et la majorité des membres du Conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Conformément aux statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et le Conseil d'administration du 11 mai 2011 a indiqué qu'en outre, chaque administrateur, dans les dix-huit mois suivant son entrée au Conseil, doit devenir détenteur de cents actions.

Autres participants au Conseil d'administration

Censeurs

Le Conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 18 des statuts, a décidé d'offrir deux postes de censeurs à des salariés du Groupe, en sus des représentants du Comité d'Entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait sur proposition du Comité d'entreprise européen. Le Conseil du 30 juillet 2008 a renouvelé Messieurs Jean Javelier et Daniel Signoret aux postes de censeurs pour une période de quatre ans. Le Conseil du 29 juillet 2009 a nommé Monsieur Bertrand Fréart au poste de censeur en remplacement de Monsieur Javelier et celui du 20 juin 2011 a nommé Monsieur Pierre Lescot au poste de censeur en remplacement de Monsieur Fréart.

Délégués du Comité central d'entreprise

Louis-Pascal Aussedat, Claudine Grossin, Philippe Laignel, Guillaume Pareyt.

Charte de l'administrateur ERAMET

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 11-4 des statuts. L'article 12 alinéa 6 des statuts rappelle également que « la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société ERAMET et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice ».

Tout nouvel administrateur élu par l'Assemblée ou coopté par le Conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à la charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposées par les lois en vigueur et les statuts de la Société.

Cette charte, adoptée pour la première fois en 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur droit à l'information et leur devoir de s'informer, leur présence tant aux réunions du Conseil que, dans la mesure du possible, aux Assemblées, et leur indépendance. Les membres du Conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la Société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au Conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). À la date d'établissement du présent rapport, aucun administrateur n'est en conflit d'intérêt au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004.

L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la Société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle

de non-intervention sur les titres de la Société fait l'objet depuis 2005 d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants dont la liste est régulièrement mise à jour. Cette procédure a fait l'objet d'une mise à jour et d'un réexamen lors du Conseil d'administration du 16 février 2011 qui a adopté une charte de déontologie boursière du groupe ERAMET.

Règlement intérieur

Le Conseil a révisé lors de sa délibération du 16 février 2011 le règlement intérieur précisant ses modalités d'organisation et adopté pour la première fois en 2006. Le règlement intérieur est disponible auprès du Secrétaire du Conseil d'administration au siège social de la Société. Il y est indiqué que le Conseil approuve les orientations stratégiques du Groupe et les projets d'investissement stratégiques, ainsi que toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan et son profil de risques. Il examine également les communiqués de presse relatifs aux arrêtés de comptes ou à des opérations d'acquisition ou de cession, préalablement à leur diffusion, sauf urgence justifiée.

Le règlement intérieur précise également la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités, tels que décrits plus bas. Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de Direction du Groupe. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Charte d'éthique

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la charte d'éthique du Groupe. Le texte complet de la charte est disponible sur le site Internet d'ERAMET. Cette charte a pour but de formaliser un socle de principes communs essentiels de comportement afin que chacun dans le Groupe puisse s'y référer et s'y conformer en toute situation. Ces principes s'appliquent d'abord au Groupe, mais le Groupe encourage chacun de ses partenaires à partager ces mêmes exigences. Ces principes sont les suivants : lutter contre toute forme de fraude ou de corruption, éviter tout conflit d'intérêt, respecter les règles de concurrence, protéger les informations du Groupe, respecter et protéger la santé et la sécurité au travail, fournir des produits et des services de qualité, dans le respect des normes de sécurité et de protection de l'environnement, promouvoir la responsabilité territoriale et citoyenne du Groupe, fournir une information de qualité aux partenaires locaux du Groupe et une information fiable et complète à ses actionnaires.

Cette charte a fait l'objet durant l'exercice 2010 d'une diffusion à l'ensemble des salariés du Groupe. Elle est relayée par les membres du COMEX, du Comité de direction de chaque Branche et les principaux collaborateurs des Directeurs corporate. Le Directeur juridique, Patrick Rothery, a été nommé également responsable de la déontologie pour le groupe ERAMET. Il est chargé notamment de veiller à la bonne application de la charte d'éthique.

Politique de développement durable

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration a adopté par ailleurs le 20 janvier 2010 une politique de développement durable. Le texte complet de la politique est disponible sur le site Internet d'ERAMET et les principales dispositions figurent également au chapitre développement durable du Document de référence 2010. Au cours de l'exercice 2010, les objectifs

correspondants ont été approuvés : ils font l'objet d'un suivi régulier de leur déploiement.

Évaluation des travaux du Conseil

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2010 a revu les conclusions de la dernière évaluation des travaux du Conseil réalisée.

Réunions

Convocations

Les réunions se tiennent aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président adressée à ses membres, conformément à la loi. Elles sont adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, en principe une semaine avant la date de réunion du Conseil. Indépendamment des Conseils tenus par téléphone au cours de l'année, les séances du Conseil se tiennent en général au siège de la Société (tour Maine-Montparnasse).

Déroulement des séances

À chaque séance du Conseil, un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au Conseil.

Chaque réunion commence en général par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période écoulée depuis la dernière réunion suivi d'une présentation par chaque Directeur de Branche de l'état de marche de chacune des trois Branches. Les projets particulièrement importants dans le cadre de la stratégie du Groupe font l'objet d'une présentation.

En fin de séance, en particulier lorsque le Conseil arrête les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs pour approbation et est publié en fin de journée ou le lendemain avant l'ouverture des marchés pour faire connaître au marché les principaux éléments marquants de l'évolution de la Société et du Groupe.

Procès-verbal

Le procès-verbal de chaque Conseil est établi par le Secrétaire du Conseil (en principe le Directeur juridique de la Société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentants du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion prévue.

Travaux en 2011

Le Conseil s'est réuni huit fois en 2011. Le taux de présence de ses membres a été de 87,5 %.

Outre l'examen des éléments récurrents liés à l'activité du Groupe et notamment :

- l'arrêté des comptes 2010 de la Société et du Groupe et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ;
- l'examen des comptes du premier semestre 2011 ;
- la revue des principaux faits marquants de la vie du Groupe et de ses Branches d'activité lors du trimestre écoulé ;
- le budget 2012 ;
- les projets d'investissements ou de développements sur les installations existantes.

Le Conseil s'est attaché notamment cette année à délibérer sur la modification des conventions d'assistance technique et de commercialisation entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN.

Pour réaliser sa mission, le Conseil s'appuie également sur les travaux des trois Comités qu'il a constitués.

Comité d'audit

Une charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été adoptée par le Conseil le 10 décembre 2003.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes, (iv) de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

À cet effet, il a notamment pour mission (i) d'examiner la pertinence et la bonne application des méthodes comptables utilisées, (ii) d'analyser les comptes semestriels et annuels, (iii) d'étudier les plans et les conclusions d'audit interne, (iv) d'assurer le suivi des contentieux importants, (v) d'examiner la politique de gestion des changes et matières premières, des couvertures et des placements du Groupe et (vi) d'examiner le rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.

Pour l'organisation des travaux du Comité d'audit, la Société s'appuie sur le rapport du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'audit (recommandation AMF du 22 juillet 2010).

Lors des réunions du Comité, il entend notamment le Directeur Administratif et Financier, les Commissaires aux comptes et le responsable de l'audit interne du Groupe, le Directeur de la comptabilité et de la fiscalité et le Directeur de la trésorerie.

Le Comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs : Gilbert Lehmann, Michel Somnolet (administrateur indépendant) et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

Gilbert Lehmann, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et en sciences économiques, a exercé des fonctions de Direction générale et de Directeur Financier notamment au sein du groupe AREVA durant de nombreuses années.

Michel Somnolet, diplômé d'HEC, est ancien Administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'Oréal.

Antoine Treuille, diplômé de l'ESSEC et d'un MBA de l'Université de Columbia aux États-Unis, est *Executive Managing Director* d'Altamont Capital Partners LLC, un fonds privé basé à New York.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois en 2011. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Outre la présentation des comptes de l'année précédente en février et l'examen des comptes du premier semestre en juillet, le Comité revoit annuellement le bilan des audits de l'année ainsi que le plan d'audit de l'année suivante. L'examen des comptes par le Comité est accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes décrivant les conclusions de leurs travaux et les points essentiels sur les travaux menés.

Pour l'exercice 2011, outre la revue des comptes annuels et semestriels, le Comité a plus particulièrement examiné les points suivants :

- le rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne ;
- les travaux du département de l'audit interne pour l'année 2011 et son plan de travail prévisionnel pour 2012 ;
- les dernières évolutions des normes IFRS ;
- le dossier environnemental gabonais ;
- l'accroissement du BFR de la branche Alliages ;
- les règles d'investissement de la trésorerie disponible et les mécanismes de contrôle ;
- la revue approfondie de la cartographie des risques, ainsi que le plan de gestion de ces risques.

Comité des rémunérations

Une charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été adoptée par le Conseil. Ce Comité a pour mission principale de faire des propositions au Conseil d'administration quant à la rémunération des mandataires sociaux du groupe ERAMET nommés par le Conseil d'administration.

Le Comité se fait assister dans sa tâche du Directeur des Ressources Humaines, Hygiène, Santé et Sécurité du Groupe qui assure également la fonction de Secrétaire de séance du Comité.

Le Comité des rémunérations est actuellement composé de trois administrateurs : Michel Somnolet (administrateur indépendant), Frédéric Tona (administrateur indépendant) et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

La politique de rémunération des mandataires sociaux fixée par le Conseil d'administration repose sur les éléments suivants :

- La rémunération comporte une partie fixe et une partie variable, déterminées chaque année par le Conseil sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.
- La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, comme par exemple pour 2011 : (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant), (ii) les résultats financiers (trésorerie nette), (iii) l'accomplissement par rapport au calendrier et au budget de gros investissements, de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement et de croissance, (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies et de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. Pour des raisons de confidentialité, ces résultats, comparés à des objectifs préétablis et définis de manière précise par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration, ne peuvent être rendus publics. La partie variable ne peut dépasser un pourcentage de 55 % de la rémunération fixe annuelle brute (110 % pour le Président-Directeur général).

- En outre, les mandataires sociaux peuvent bénéficier, au titre d'intéressement au capital, de plans d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, dont les conditions sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Depuis le Conseil du 23 juillet 2007, les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance attribuées, pendant toute la durée de leur mandat. En 2011, un total de 13 945 actions de performance, soumises dans leur intégralité à des conditions de performance ont été attribuées aux mandataires sociaux. Les conditions de performance sont calculées sur trois ans et sont les suivantes : performance relative de l'action ERAMET pour 50 % de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action – « *total shareholder return* » – par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) et performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour 50 % de l'attribution (à hauteur de 25 % résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de 25 % flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société et les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs). Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée durant l'exercice à ces mêmes bénéficiaires.
- Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, régime dont le nouveau dispositif est entré en application à effet du 1^{er} juillet 2008. En cas de liquidation au regard de la sécurité sociale de leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à vingt-cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. La rémunération globale des mandataires sociaux prend en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire. Sont éligibles à ce régime les personnes qui ont acquis une ancienneté d'au moins deux ans dans l'entreprise. La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. L'ensemble de ce dispositif, combiné à la limitation globale de 35 % de la rémunération de référence, rémunération de référence elle-même limitée à 25 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ⁽¹⁾ confère à l'ensemble de ce régime de retraite un caractère très raisonnablement équilibré.

(1) Le plafond annuel de la sécurité sociale en 2011 était de 35 352 euros.

- En cas de départ du Président-Directeur général, le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. Cette actualisation a fait l'objet au titre des conventions réglementées d'une approbation par les actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 16 avril 2008. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Code Afep/Medef, Monsieur Patrick Buffet n'est pas titulaire d'un contrat de travail le liant à la Société. Les autres mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat social. Le contrat de travail liant les Directeurs généraux délégués à la Société a été suspendu pendant la durée de leur mandat social jusqu'à la fin de ce dernier. Le contrat de travail suspendu de MM. Madelin et Vecten prévoit le versement, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, d'une indemnité conventionnelle, calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de leur rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié. La Convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ. Le contrat de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération, calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie. Le contrat de travail de M. Édouard Duval contient une clause identique.

Il n'est pas prévu pour les mandataires sociaux d'indemnité relative à un engagement de non-concurrence à l'issue de leur mandat, à l'exception de M. Cyrille Duval dont le contrat de travail prévoit, pour son employeur, la faculté de mettre en œuvre une obligation de non-concurrence d'une année, renouvelable une fois pour la même durée, contre versement d'une indemnité égale à 50 % de la moyenne de sa rémunération fixe sur les douze derniers mois précédant la rupture du contrat, quelle qu'en soit la cause. En cas de licenciement, cette indemnité est portée à 60 % de cette moyenne.

En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en œuvre. Au 31 décembre 2011, cette garantie concerne 17 cadres dirigeants du Groupe (MM. Madelin et Vecten, seuls mandataires sociaux bénéficiaires, certains membres du Comité exécutif Groupe non mandataires sociaux et des membres du « COMEX » des Branches). Cette garantie qui représente pour chaque cadre concerné une indemnité de trois années de rémunération (fixe plus variable) est estimée globalement à 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2011. M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de cette garantie.

Certains salariés bénéficient également, au titre de leur contrat de travail, d'indemnités contractuelles, y compris lors de leur départ en retraite, calculées sur une base allant d'une à deux années de rémunération (fixe plus variable), intégrant les droits acquis en application de la convention collective dont ils dépendent.

- Après examen des recommandations du Code Afep/Medef par le Conseil d'administration en 2008, il a été conclu que le dispositif de rémunération des mandataires sociaux est en ligne avec ces recommandations, à l'exception du nombre d'annuités prises en compte pour le calcul du montant de l'indemnité de départ du Président-Directeur général (trois ans). Suite au renouvellement du mandat du Président-Directeur général décidé par le Conseil d'administration du 11 mai 2011, et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 27 juillet 2011 a décidé, à l'unanimité, le Président-Directeur général s'abstenant, de maintenir ce dispositif (en prenant par ailleurs en compte toutes les modifications décidées depuis par le Conseil d'administration d'ERAMET sur proposition du Comité des rémunérations), afin de préserver l'économie générale du contrat de mandataire social du 26 avril 2007, établi lors de son entrée dans le groupe ERAMET, contrat mis en conformité par le Conseil d'administration du 20 février 2008 avec les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007.

Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2011. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Au cours de l'exercice, outre la validation des propositions de bonus 2010, des objectifs 2011 et des salaires fixes 2012 des mandataires sociaux, auxquels le Conseil d'administration a donné son accord, le Comité a proposé au Conseil d'administration qui l'a approuvé, dans le cadre du plan annuel d'attribution d'actions de performance destiné aux mandataires sociaux et cadres dirigeants de la Société et de ses filiales, un plan mondial d'attribution d'actions gratuites Erashare 2011 ayant permis l'attribution de deux actions gratuites à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales, ainsi qu'un plan sélectif d'actions de performance pour 2011 d'un total de 71 665 actions de performances à 205 cadres du Groupe (y compris 13945 actions de performance aux mandataires sociaux). Pour 2012, le Comité a proposé au Conseil d'administration qui l'a approuvé la reconduction d'un plan d'attribution d'actions de performance avec des critères et des modalités similaires à ceux des plans décidés en 2010 et 2011, accompagnée d'un plan mondial d'attribution de deux actions gratuites à l'ensemble des salariés du Groupe (Erashare 2012).

Comité de sélection

Composé de quatre membres (trois administrateurs et le Président), il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois Branches du Groupe.

S'agissant de l'examen des propositions de nomination de nouveaux administrateurs, il s'assure de l'absence d'incompatibilité légale ou de conflit d'intérêt et, concernant les propositions de nomination de nouveaux administrateurs indépendants, il examine dans quelle mesure les candidats possibles répondent aux critères d'indépendance proposés par le Code Afep/Medef. Enfin, s'agissant de la succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible, il doit être en mesure d'examiner pour avis des solutions de succession.

Ces règles sont reprises et complétées dans la charte du Comité de sélection.

Le Comité est actuellement composé de Patrick Buffet, Cyrille Duval, Édouard Duval et Gilbert Lehmann. Contrairement aux recommandations du Code Afep/Medef, ce Comité n'est doté d'aucun administrateur indépendant. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les différents actionnaires de la Société.

Le Comité de sélection s'est réuni une fois au cours de l'année 2011. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

4.1.2.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

En conformité avec le Cadre de référence de l'AMF de janvier 2007, les procédures de contrôle interne en vigueur chez ERAMET ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- de s'assurer de la mise en place de procédures et/ou programmes d'assurances permettant la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels ;
- de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Les acteurs du contrôle interne

ERAMET, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois Branches disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de Direction générale, assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Comité exécutif (COMEX), centre de décision du Groupe dont la composition est détaillée à la partie « Direction générale » ci-dessus, se réunit tous les quinze jours. Le Comité de direction international, dont la composition détaillée figure également à la partie « Direction générale » ci-dessus, traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit quatre fois par an ;
- la Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur administratif et financier. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le COMEX, elle réalise au sein des différentes unités du Groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par

le Président. Elle rend compte trimestriellement au COMEX et annuellement au Comité d'audit du résultat de ses missions et de l'avancement des plans d'action qui en résultent. Ce dernier examine de même chaque année le Plan d'audit interne du Groupe et de ses filiales (plan en cours et plan qui devra être exécuté l'année suivante) et propose tout aménagement qui lui paraît nécessaire ;

- la Direction du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, rattachée au Directeur administratif et financier. Elle définit l'architecture du contrôle de gestion ERAMET et suit les projets de systèmes de gestion des Branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du Groupe. Elle définit pour le Groupe et aide à mettre en place au niveau Branche et dans chaque entité les indicateurs-clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting Groupe ;
- la Direction juridique, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du Groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences ;
- la Direction de la Trésorerie d'une part et la Direction du Financement et du management des risques d'autre part, rattachées au Directeur administratif et financier. Centres de service, elles gèrent, en liaison avec les Comités spécialisés des grandes filiales, pour l'ensemble du Groupe pour la première la couverture des risques de change et de matières premières, en particulier nickel et fuel, et la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) et pour la seconde la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le Groupe ;
- le *Risk Manager* Groupe, rattaché au Directeur administratif et financier, coordonne le processus de gestion des Risques. Il pilote le déploiement de la filière gestion des risques au sein du Groupe, réalise la mise à jour régulière de la cartographie des risques, et s'assure de la mise en œuvre de plans d'action afin d'accroître le niveau de maîtrise des risques. Il rend compte au COMEX et au Comité d'audit des actions menées sur la gestion des risques ;
- le département fiscal, au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du Groupe dans leurs obligations fiscales respectives et remplit celles de la Société mère ;
- la Direction de la Communication et du Développement Durable. Elle assiste les différentes Branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du Groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société ;
- la Direction des Ressources Humaines, Hygiène, Santé et Sécurité Groupe. Elle gère les ressources humaines au sein de la Société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du Groupe. Elle coordonne les politiques Hygiène et Sécurité au sein du Groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites ;
- plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne, sous le contrôle du Directeur concerné, membre du « COMEX ».

Gestion des risques

En raison de l'évolution permanente du contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités du Groupe, ERAMET se doit de disposer d'une connaissance des risques d'origine interne ou externe qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs, ou affecter l'un de ses principaux actifs ou processus clés. La démarche mise en œuvre par le Groupe comprend deux étapes : le recensement et l'évaluation des risques majeurs d'une part, la gestion des risques d'autre part.

Recensement et évaluation des risques

En 2011, le Groupe a procédé à une actualisation en profondeur de sa cartographie des risques. La méthode déployée a permis d'identifier les risques majeurs d'ordre stratégique, opérationnel, financier, et de conformité pouvant affecter les Branches et plus largement, le Groupe.

Cet exercice s'est traduit par l'élaboration d'une cartographie des risques par Branche, et d'une cartographie des risques du Groupe. Les risques identifiés ont respectivement été évalués par les Comités de direction des Branches, et par le COMEX du Groupe.

L'ensemble des travaux a été présenté au Comité d'audit.

Les principaux risques opérationnels et financiers auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2010 au chapitre 3 – Facteurs de risques -, ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés 2011 pour les risques financiers.

Traitement des risques

En 2012 et au-delà, les principaux risques identifiés dans la cartographie feront l'objet de deux types de traitement :

- Des plans d'actions visant à renforcer les dispositifs de maîtrise en place seront déployés sur les risques majeurs identifiés. Le suivi de la démarche sera assuré par le Risk Manager du Groupe.
- Le résultat de la cartographie des risques sera intégré au plan d'audit interne du Groupe : l'objectif de cette démarche est de s'assurer que des contrôles sont mis en place pour maîtriser les risques.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des Branches, d'une manière adaptée aux activités spécifiques. Les risques industriels et les risques liés à l'environnement sont suivis par les Branches, en liaison avec la Direction de la Communication et du Développement Durable.

Les risques financiers de liquidité, de taux, de change et matière premières sont gérés par la Direction de la Trésorerie pour l'ensemble du Groupe, en liaison avec les interlocuteurs concernés des grandes filiales.

Sur le risque matière première, un « Comité Nickel » a été créé en 2006. Il est composé de certains administrateurs d'une part et de représentants du management d'ERAMET (y compris le Directeur financier de la SLN) d'autre part. Son objet est de conseiller le Groupe dans la définition et mise en place des politiques de protection des risques liés aux fluctuations des cours du Nickel.

Enfin, la Direction Financement et Management des Risques fixe avec les responsables des Branches, la politique de couverture des risques assurables pour toutes les sociétés du Groupe. Les différents programmes d'assurances sont décrits dans le

Document de référence relatif à l'exercice 2010 du Groupe. Les compléments éventuels à ces programmes d'assurance seront décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2011 du Groupe.

Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe

- **Chartes existantes** : le Comité d'audit, l'Audit Interne, la Direction juridique, la Direction des Financements et du Management des risques pour ce qui concerne les assurances, le Contrôle de Gestion, le département fiscal, la Direction des Systèmes d'Information ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents Comités ou départements et Directions et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs. Enfin, sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la Charte d'éthique du Groupe.
- **Délégations de signature, pouvoirs** : les trois Directeurs de Branche, Directeurs généraux délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le Directeur administratif et financier du Groupe dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général, lui permettant de gérer les différents comptes bancaires de la Société, et d'effectuer avec un cosignataire figurant sur une liste établie toute opération dans le domaine financier dans la limite d'un montant de cent millions d'euros. Il peut en outre effectuer seul, dans la limite du même montant, les opérations de change, de prêt, avance ou emprunt par téléphone, ainsi que tout ordre de virement par fax en faveur de tiers avec contre-appel de la banque dans le cas de défaillance des systèmes de télétransmission. Ces opérations doivent être confirmées par écrit avec un cosignataire figurant sur la même liste.
- **Systèmes d'information** : la fonction Système d'Information Groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du Groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique Groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et progiciels) a été réalisée. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion ont été réalisés ou sont en cours dans les différentes Branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant notamment en matière d'achats, un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Le projet Spring a été lancé en 2011 en vue de mieux sécuriser et moderniser nos infrastructures informatiques. Une organisation globale couvrant l'ensemble du Groupe et de ses filiales a été mise en place. La modernisation porte sur trois aspects :
 - un poste de travail repensé, embarquant les dernières technologies en terme de bureautique, communication, et de sécurisation des données et de la navigation Internet est en cours de déploiement ;
 - les principaux serveurs de données sont consolidés au sein de centres régionaux. Le réseau intersites mondial est renforcé et si nécessaire doublé pour supporter cette nouvelle architecture technique ;

- concernant les applications métiers, une réflexion est lancée pour moderniser nos principales plateformes ERP autour de la solution SAP de manière cohérente sur l'ensemble du Groupe. Un premier projet pilote a été lancé pour la gestion de l'activité Manganèse Europe.
- **Organisation générale des procédures :** ERAMET a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la Société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan, reprévisions, analyses d'écart...), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais, les procédures financières en matière de trésorerie. Trois procédures dans le domaine de la prévention et la gestion des situations de crise ont été établies et diffusées. Elles concernent l'anticipation et l'identification des signaux faibles, les incidents sérieux et la gestion de crise pour des questions ou événements touchant à la sécurité des installations, des biens et des personnes, et la maîtrise des risques industriels et l'environnement.
- **Contrôle juridique et opérationnel exercé par la Société mère sur les filiales :**
 - chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome pour la gestion quotidienne. Elle dispose de son propre Comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau, en informant le « COMEX » Groupe de façon fidèle et régulière ;
 - sous l'autorité du Directeur administratif et financier, la Direction juridique, qui lui est rattachée, assure le secrétariat du Conseil pour les principales sociétés (Société Le Nickel-SLN, Comilog S.A.) ;
 - le Conseil d'administration de la société Comilog S.A. s'est doté courant 2008 d'un Vice Président, d'un Comité d'audit, ainsi que d'un Comité des rémunérations. Les administrateurs représentant la société ERAMET ont proposé au Conseil d'administration de la Société Le Nickel (SLN), qui s'est tenu en Novembre 2008, de créer de même trois Comités : Comité stratégique, Comité d'audit et Comité des rémunérations dans le cadre d'un dispositif de gouvernement de l'entreprise modernisé. Ceci a été mis en place lors du Conseil de SLN du 17 novembre 2009 avec beaucoup d'efficacité depuis lors ;
 - réunions de Branche : des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque Branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des Comités gestion/comptabilité et Trésorerie ont de même lieu mensuellement réunissant respectivement Directeurs administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes Branches avec ceux de la Société tête de Groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Des réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances..., avec les Branches. Enfin des réunions spécifiques Budget, Reprévisions, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions Branche pour traiter ces sujets ;
 - exécution du plan d'audit interne : l'audit interne a réalisé 13 missions en 2011 sur l'ensemble des filiales du Groupe. Les travaux réalisés en 2011 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives sur l'organisation du contrôle interne ;
- contrôle des investissements stratégiques : la Procédure Investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un montant de quatre millions d'euros en réunion Branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, réunions de validation, suivi...). Les dossiers d'investissements sont contrôlés et validés sur le plan technique par la Direction technique rattachée au Directeur du Développement Groupe et, sur le plan économique, par la Direction administrative et financière. Dans le cas de dossiers à caractère stratégique, ceux-ci sont présentés au Conseil d'administration de la société ERAMET ;
- suivi des engagements donnés/reçus : indépendamment de la procédure décrite ci-dessus, le reporting trimestriel comptable prévoit une information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

- Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe : les Services Comptables de la société mère et de ses filiales enregistrent les opérations quotidiennes (achats, ventes, mouvements de trésorerie...) et s'assurent de la conformité des méthodes comptables avec les procédures diffusées par le Groupe. La Direction Comptabilité – Fiscalité – Consolidation au sein de la Direction administrative et financière du Groupe assure la tenue des comptes de la Société Mère, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés d'ERAMET. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le Comité comptabilité/gestion qui réunit tous les mois, les Directeurs administratifs et financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales Branches et Filiales.
- Procédures d'élaboration des comptes consolidés : la saisie des liasses de consolidation dans le logiciel BusinessObjects Finance est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau Branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation Groupe. La consolidation est mensuelle, avec estimation pour les arrêts en cours d'année des éléments à caractère annuel (impôts, provisions...).
- Manuel comptable : le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend les règles comptables communes à l'ensemble du Groupe et applicables dans le cadre de comptes établis en conformité avec les normes IFRS. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter pour l'élaboration des comptes.
- Contrôle budgétaire et de gestion : le budget est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et au moins trois reprévisions sont réalisées en cours d'année. Les budgets et reprévisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la Branche, le COMEX du Groupe puis par le Président-Directeur général d'ERAMET. Une analyse des écarts entre le budget et le réel est effectuée tous les mois au niveau des Branches puis au niveau du Groupe. En complément des comptes la Direction du Contrôle de gestion prépare les analyses sur la performance du Groupe sur la période.

- Contrôle de la Trésorerie et du Financement : la Direction administrative et financière Groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change et de matières premières, met en place les moyens de financement pour les principales filiales du Groupe, et réalise les placements financiers en liaison avec les responsables desdites filiales. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le Groupe a créé fin 2004 une Société de Trésorerie Participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Fin 2006, il a été créé une société « de garantie de changes », Metal Currencies, dont l'objet est de regrouper les opérations de change qui étaient auparavant domiciliées dans les comptes de chacune des entités du Groupe. Tant Metal Securities que Metal Currencies font l'objet d'une gouvernance élaborée associant totalement les responsables des filiales concernées.
- Travaux du Comité d'audit du Conseil d'administration : le Comité d'audit revoit les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la conformité aux procédures de la politique de gestion des changes et matières premières ainsi que les politiques de couverture. Il examine le plan de l'audit interne et les actions décidées suite aux audits réalisés.
- Liaison avec les Commissaires aux comptes : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation avec les Directions financières des Branches, du Groupe, avec les Directeurs de Branche, puis avec le Président-Directeur général d'ERAMET.

4.1.2.3. AUTRES ÉLÉMENTS

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisées aux articles 8, 20, 21 et 22 des statuts mis à jour.

INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont publiées dans le Document de référence relatif à l'exercice 2010 et seront, le cas échéant complétés dans le Document de référence relatif à l'exercice 2011 de la société ERAMET.

Paris, le 15 février 2012

Le Président du Conseil d'administration

4.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ERAMET et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 février 2012

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Aymeric de la MORANDIÈRE

Deloitte & Associés
Alain PENANGUER

4.2. LISTE DES AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>BUFFET Patrick Administrateur, Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 (58 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. BUFFET est ingénieur au corps des Mines. Il a été Délégué Général de Suez jusqu'en 2007.</p>	<p>Administrateur : Coopté au Conseil du 7 mars 2007 en remplacement de M. François Henrot, démissionnaire Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur général de la Société Le Nickel-SLN Administrateur de Comilog S.A. <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de surveillance d'Arcole Industries (non cotée) Administrateur de Bureau Véritas, Banimmo (Belgique) (sociétés cotées) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de surveillance de : AREVA ; Astorg-Partners <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Rhodia (jusqu'au 21/10/2011) Filiales détenues majoritairement par le Groupe Suez : Suez Energy Services ; Tractebel (Belgique), Electrabel (Belgique), Société Générale de Belgique (Belgique), Fluxys (Belgique)
<p>AREVA Administrateur Représentée par CHARRETON Pierre Représentant permanent d'AREVA au Conseil d'administration Né le 14 février 1949 (63 ans) Adresse professionnelle : AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris</p> <p>M. CHARRETON est Secrétaire général d'AREVA.</p>	<p>Cooptée par le Conseil du 27 mars 2002 (Ratification par l'Assemblée Générale du 23 mai 2002)</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales des 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Secrétaire général d'AREVA <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de MobiNil
<p>CHEREMETINSKI Claire Administrateur Née le 2 mai 1976 (35 ans) Adresse professionnelle : Agence des Participations de l'État 139, rue de Bercy Teledoc 229 75012 Paris</p> <p>Mme CHEREMETINSKI est Sous-directrice Énergie et autres participations à l'Agence des Participations de l'État.</p>	<p>Cooptée au Conseil du 14 décembre 2011 en remplacement de Mme Astrid Milsan, démissionnaire</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur d'AREVA NC <p>• Membre du Conseil de surveillance de ERDF et RTE (Réseau de Transport d'Électricité)</p> <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <p>Néant</p>

4.2. LISTE DES AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>DUVAL Georges Administrateur Directeur général délégué Né le 3 mai 1946 (65 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Directeur général délégué d'ERAMET, Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999 Vice-Président du Conseil : Conseil du 13 septembre 2000 Directeur général délégué : Conseil du 23 mai 2002	Renouvellement : Assemblées Générales du 21 mai 2003, du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : <ul style="list-style-type: none"> Aubert & Duval (SAS) ; S.I.M.A. (SAS) ; ERAMET Alliages ; Erasteel (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérant de SORAME SCA Directeur général de CEIR <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de UKAD (SAS)
<p>DUVAL Édouard Administrateur Vice-Président Né le 2 décembre 1944 (67 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Vice-Président du Conseil d'ERAMET, Président d'ERAMET International, Président du Conseil de Gérance de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellements : Assemblées Générales du 21 mai 2003, du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN Président d'ERAMET International (SAS) Directeur général délégué de S.I.M.A. (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Gérance de SORAME SCA Directeur général de CEIR
<p>CEIR Administrateur représenté par DUVAL Patrick Représentant permanent de CEIR au Conseil d'administration Né le 15 mai 1941 (70 ans) Adresse : c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Cyrille DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Président de CEIR et Gérant de SORAME.</p>	Assemblée Générale du 11 mai 2011	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur général de S.I.M.A. <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de CEIR Gérant de SORAME SCA Administrateur de Cartonneries de Gondardennes S.A. Gérant de SCI Compagnie Franroval, SCI Les Bois de Batonceau, SCI de la Plaine, SCEA Les Terres d'Orphin
<p>SORAME Administrateur représenté par DUVAL Cyrille Représentant permanent de SORAME au Conseil d'administration Né le 18 juillet 1948 (63 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Patrick DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Secrétaire Général de la branche Alliages et Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	Assemblée Générale du 11 mai 2011	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur général délégué de S.I.M.A. Administrateur de Metal Securities (représentant permanent de la société S.I.M.A.) Administrateur de Comilog Président de Brown Europe et de la société Forges de Montplaisir Gérant de Transmet et de la SCI Grande Plaine <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Nexans (société cotée) Directeur général de CEIR Gérant de SORAME <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Président d'AD TAF

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>LEHMANN Gilbert Administrateur Vice-Président Né le 28 septembre 1945 (66 ans) Adresse professionnelle AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris</p> <p>M. LEHMANN exerce son activité depuis 25 ans au sein du groupe AREVA où il est actuellement Conseiller du Directoire après avoir exercé les fonctions de Directeur général adjoint (jusqu'en 2006).</p>	<p>Coopté par le Conseil du 13 décembre 2005</p>	<p>Ratification cooptation : Assemblée Générale du 27 avril 2006</p> <p>Renouvellements : Assemblées Générales du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans</p> <p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de STMicroelectronics N.V. (Pays-Bas) (société cotée) Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit d'Assystem S.A. (société cotée) Administrateur et Président du Comité d'audit de Cadogan plc (Royaume Uni) (société cotée) <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de surveillance de Linas (société non cotée) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <p><i>En France :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Président du Conseil d'administration de SEPI (Suisse) (jusqu'en 2010) <p>Administrateur de : Framatome ANP ; Sofinel ; Framatome Connectors International (FCI) ; Compagnie Technique d'Assurances (CTA) ; Framapare ; CNS ; Intercontrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration de Compagnie d'Études et de Recherche pour l'Énergie (CERE) <p><i>À l'étranger (États-Unis) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Framatome Technologies ; FC USA ; Canberra
<p>LEPOUTRE Manoelle Administrateur Née le 8 mai 1959 (52 ans) Adresse professionnelle : Total 2, place Jean-Millier La Défense 6 92078 Paris La Défense Cedex</p> <p>Mme LEPOUTRE est Directeur du Développement durable et de l'Environnement du Groupe Total et membre du Codir.</p>	<p>Assemblée Générale du 11 mai 2011</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de l'Ifrermer, de l'Institut de physique du globe, de Total E&P Norge, de la Fondation Villette-Entreprises Membre du Conseil scientifique du BRGM <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <p>Néant</p>
<p>LORENZI Jean-Hervé Administrateur Né le 24 juillet 1947 (64 ans) Adresse professionnelle 232, boulevard Saint-Germain 75007 Paris</p> <p>M. LORENZI est membre du Conseil d'analyse économique et professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine.</p>	<p>Assemblée Générale du 13 mai 2009</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'analyse économique <ul style="list-style-type: none"> Professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine Conseiller du Directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild, Président du Conseil de surveillance d'Edmond de Rothschild Investment Partners et d'Edmond de Rothschild Capital Partners, membre des Conseils de surveillance de la Compagnie Financière Saint Honoré, de SIACI Saint Honoré, et Newstone Courtage Administrateur de BNP Paribas Assurances, Crédit Foncier de France <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de surveillance d'Euler Hermès Censeur d'Associés en Finance <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur Editis, GFI Informatique

4.2. LISTE DES AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>MAPOU Louis Administrateur Né le 14 novembre 1958 (53 ans) Adresse professionnelle STCPI Immeuble Carcopino 3000 98845 Nouméa Cedex M. MAPOU est Président de la STCPI.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 29 mars 2001 (Ratification par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001)</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales des 21 mai 2003, 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de la STCPI (Nouvelle-Calédonie) <ul style="list-style-type: none"> Directeur général de Sofinor (Nouvelle-Calédonie) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN
<p>QUINTARD Michel Administrateur Né le 1^{er} août 1946 (65 ans) Adresse professionnelle BP 1109 98845 Nouméa Cedex M. QUINTARD est Conseiller technique à la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, qu'il a présidée de 1998 à 2005.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 15 décembre 2010 (Ratification par l'Assemblée Générale du 11 mai 2011).</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérant de Locauto, filiale du Groupe CFAO Conseiller du commerce extérieur, conseiller technique à la CCI de NC <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Vale NC
<p>SOMNOLET Michel Administrateur Né le 6 février 1940 (71 ans) Adresse professionnelle c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. SOMNOLET est ancien Administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'Oréal (jusqu'en 2002).</p>	<p>Assemblée Générale du 21 mai 2003</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales des 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et membre du Comité de rémunération de L'Oréal USA <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Vice-Président du Conseil de L'Oréal Maroc Administrateur de Perinvest Dividend Equity Fund
<p>TONA Frédéric Administrateur Né le 27 août 1947 (64 ans) Adresse professionnelle c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. TONA a exercé son activité pendant 30 ans au sein du groupe AREVA.</p>	<p>Assemblée Générale du 11 mai 2011</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de Somaïr (Niger) <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur d'OSEAD (SAS) (France), d'OSEAD (Mauritanie), d'OMM (Maroc), de CMT (Maroc), de Cominak (Niger), d'Imouraren (Niger), de CFMM (France) et de la Fondation d'Entreprise AREVA <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Président de Uramin Inc. (BVI) (jusqu'au 31 décembre 2008)
<p>TREUILLE Antoine Administrateur Né le 7 octobre 1948 (63 ans) Adresse professionnelle French American Foundation 28 West 44th Street Suite 1420 New York, NY 10036 États-Unis M. TREUILLE est Président d'Altamont Capital Partners LLC.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales des 21 mai 2003, 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de la <i>French American Foundation</i> (États-Unis) Président de : Altamont Capital Partners, LLC (États-Unis) ; Mercantile Capital Partners LLC (États-Unis) <ul style="list-style-type: none"> Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis), Partex Corporation (États-Unis) <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Harris Interactive, Inc. (États-Unis), Imperial Headwear, Inc. (États-Unis) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de BIC S.A. (France), Harlem Furniture, LLC (États-Unis) jusqu'en 2009 ; Skip's Clothing, Inc. jusqu'en mai 2007.

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>MADÉLIN Bertrand Directeur général délégué (non administrateur) Né le 13 septembre 1954 (57 ans) Adresse professionnelle Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. MADÉLIN est Directeur général délégué.</p>	Nommé par le Conseil du 12 décembre 2007		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Strand Minerals (Indonésie) Pte Ltd (Singapour) Administrateur de la Société Le Nickel-SLN <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et membre du <i>Board of Commissioners</i> de Pt Weda Bay Nickel (Indonésie) Président de la société Eurotungstène <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années Néant</p>
<p>VECTEN Philippe Directeur général délégué (non administrateur) Né le 22 avril 1949 (62 ans) Adresse professionnelle Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. VECTEN est Directeur général délégué.</p>	Nommé par le Conseil du 23 mai 2007		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Comilog S.A. ; Comilog US ; Société Le Nickel-SLN, Port Minéralier d'Owendo, Maboumine ; Président du Conseil d'administration de Setrag et d'Eralloys Holding AS <ul style="list-style-type: none"> Directeur général d'ECM Gérant de Comilog Holding <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Tinfos International (jusqu'en janvier 2010)

Aucune information au sens du paragraphe 14.1 de l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 autre que celles indiquées ci-dessus ne doit être divulguée.

4.3. TITRES DÉTENUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la Société.

4.3.1. Intérêts indirects

Patrick Duval est Président de CEIR. Édouard Duval est Président du Conseil de gérance de SORAME. Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR.

4.3.2. Intérêts directs

Actions détenues au 31 décembre 2011	Actions	Droits de vote
Patrick Buffet	10 010	20 020
Pierre Charreton	0	0
Claire Cheremetinski (représentant de l'État)	na	na
SORAME	8 027 095	15 849 106
Cyrille Duval	537	1044
Édouard Duval	465	930
Georges Duval	1 209	2 410
CEIR	1 783 996	3 567 992
Patrick Duval	102	152
Gilbert Lehmann	100	200
Manoelle Lepoutre	45	45
Jean-Hervé Lorenzi	100	100
Louis Mapou	1	1
AREVA	6 810 317	13 567 594
Michel Quintard	100	100
Michel Somnolet	100	200
Antoine Treuille	210	370
Frédéric Tona	204	205
Bertrand Madelin	3 106	5 356
Philippe Vecten	1 150	1 300

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du Groupe. Aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004 et n'a conclu un contrat de service avec ERAMET.

4.3.3. Prêts et garanties accordés ou constitués

La Société n'a accordé ou constitué aucun prêt ou garantie en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

4.4. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

4.4.1. Jetons de présence des administrateurs

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'ERAMET en janvier 2012 au titre de l'année 2011 s'élève à 378 950 euros (398 450 euros en 2010) ; l'enveloppe globale allouée au Conseil d'administration ayant été fixée à 550 000 euros lors de l'Assemblée Générale du 16 avril 2008 (sixième résolution), à répartir librement par le Conseil d'administration entre les administrateurs.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2011 a été opérée sur les bases suivantes :

- forfait annuel de 12 000 euros ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Conseil ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité d'audit ;

- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité d'audit ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité de rémunération ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité de rémunération.

Par ailleurs, une indemnité de déplacement de 1 525 euros est versée à chaque administrateur résidant à l'étranger, lorsqu'il y a effectivement déplacement, lors de chaque Conseil (et Comité pour le cas où une réunion de Comité se tiendrait plus de 48 heures avant ou après une réunion du Conseil).

Les jetons de présence versés aux administrateurs d'ERAMET par d'autres sociétés du Groupe ont atteint globalement quant à eux 90 500 euros en 2011 (74 000 euros en 2010).

La répartition des jetons de présence versés début 2012 au titre de l'exercice 2011 est la suivante (en euros et avant retenues à la source) :

	ERAMET	Autres sociétés	Total 2011	Total 2010	Total 2009
Rémy Autebert ⁽⁵⁾	-	-	-	7 525	21 050
Patrick Buffet ⁽¹⁾	20 000	45 000	65 000	65 500	57 486
Claire Cheremetinski ⁽⁹⁾	2 000	-	-	-	-
Cyrille Duval ⁽¹⁾	20 000	16 000	36 000	39 000	38 000
Édouard Duval ⁽¹⁾	20 000	14 500	34 500	35 500	30 993
Georges Duval ⁽¹⁾	20 000	-	20 000	22 000	21 000
Patrick Duval	19 000	-	19 000	22 000	21 000
Pierre Frogier ⁽²⁾	-	-	-	14 575	1 000
Pierre-Noël Giraud ⁽⁸⁾	6 500	-	6 500	19 000	17 000
Gilbert Lehmann	31 000	-	31 000	34 000	31 000
Manoelle Lepoutre ⁽¹⁰⁾	11 500	-	11 500	-	-
Jean-Hervé Lorenzi ⁽³⁾	19 000	-	19 000	21 000	10 000
Louis Mapou	24 100	-	24 100	13 000	18 525
Harold Martin ⁽⁴⁾	-	-	-	-	10 000
Astrid Milsan ⁽¹¹⁾	7 000	-	7 000	-	-
Sébastien de Montessus ⁽⁶⁾	16 000	-	16 000	10 000	-
Michel Quintard ⁽⁷⁾	22 575	15 000	37 575	3 525	-
Jacques Rossignol ⁽⁹⁾	12 500	-	12 500	33 000	34 000
Michel Somnolet	55 200	-	55 200	56 675	61 250
Frédéric Tona	31 000	-	31 000	33 000	34 000
Antoine Treuille	41 575	-	41 575	43 150	43 200
TOTAL	378 950	90 500	469 450	472 450	449 504

(1) Autres rémunérations : voir Chapitre rémunération des mandataires sociaux ci-dessous.

(2) Nomination lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2009 – Démission en 2010.

(3) Nomination lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

(4) Démission lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

(5) Démission lors du Conseil d'administration du 20 mai 2010.

(6) Nomination lors du Conseil d'administration du 20 mai 2010 – montant reversé à AREVA.

(7) Nomination lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2010.

(8) Jusqu'à l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

(9) Nomination lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2011 – montant versé au ministère des Finances.

(10) Nomination lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

(11) Nomination lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 – démission en septembre 2011 – montant versé au ministère des Finances.

4.4.2. Rémunération totale et avantages des mandataires sociaux et des membres du COMEX

Le détail de la répartition individuelle du montant des rémunérations brutes dues au titre de 2011 aux mandataires sociaux et aux membres du Comité exécutif « COMEX » du Groupe se répartit ainsi :

(en euros)	Rémunérations dues au titre de l'exercice		Valorisation des actions de performance / actions gratuites / options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾		Total 2011	Total 2010
	2011	2010	2011	2010		
Patrick Buffet ⁽¹⁾	1 476 322	1 560 543	1 301 764	1 224 291	2 778 086	2 784 834
Président-Directeur général						
Georges Duval ⁽¹⁾	405 631	430 107	307 098	225 936	712 729	656 043
Directeur général délégué						
Bertrand Madelin ⁽¹⁾	366 793	357 512	225 407	216 051	592 200	573 563
Directeur général délégué						
Philippe Vecten ⁽¹⁾	456 584	464 202	275 330	263 357	731 914	727 559
Directeur général délégué						
Édouard Duval	328 921	331 290	113 460	84 726	442 239	416 016
Directeur ERAMET International						
Cyrille Duval	256 333	258 506	90 768	88 962	347 101	346 973
Secrétaire Général branche Alliages						
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX	3 290 584	3 402 160	2 313 828	2 103 323	5 604 270	5 504 988
Michel Carnec ⁽¹⁾	389 028	691 354	249 915	239 685	638 640	931 039
Directeur des Ressources Humaines						
Jean-Didier Dujardin ⁽¹⁾	455 028	452 128	292 273	282 754	746 998	734 882
Directeur Administratif et Financier						
Catherine Tissot-Colle ⁽¹⁾	244 522	219 311	169 736	164 138	413 956	383 449
Directeur Communication & Développement Durable						
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX ET COMEX	4 379 162	4 764 953	3 025 751	2 789 900	7 403 864	7 554 358

(1) Membre du COMEX.

(2) Calculé selon la juste valeur de l'action au jour d'attribution par le Conseil d'administration.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social et/ou membres du COMEX

	Montant au titre de l'exercice 2011		Montant au titre de l'exercice 2010	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Patrick Buffet				
Président-Directeur général				
Rémunération fixe	753 679	753 679	711 018	711 018
Rémunération variable	650 022	775 725	775 725	640 540
Jetons de présence	65 000	65 500	65 500	57 486
Avantages en nature ⁽¹⁾	7 621	7 621	8 300	8 300
Total	1 476 322	1 602 525	1 560 543	1 417 344
Georges Duval				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	290 733	290 733	278 192	278 192
Rémunération variable	90 704	126 524	126 524	132 818
Jetons de présence	20 000	22 000	22 000	21 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 194	4 194	3 391	3 391
Total	405 631	443 451	430 107	435 401
Bertrand Madelin				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	234 749	234 749	225 720	225 720
Rémunération variable	102 241	104 410	104 410	94 859
Jetons de présence	25 500	23 000	23 000	11 979
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 303	4 303	4 382	4 382
Total	366 793	366 462	357 512	336 940
Philippe Vecten				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	286 532	286 532	275 512	275 512
Rémunération variable	120 558	140 673	140 673	123 517
Jetons de présence	43 914	42 437	42 437	37 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 580	5 580	5 580	5 580
Total	456 584	475 222	464 202	441 609
Édouard Duval				
Directeur ERAMET International				
Rémunération fixe	274 599	274 599	268 900	268 900
Rémunération variable	19 822	26 890	26 890	0
Jetons de présence	34 500	35 000	35 500	30 993
Avantages en nature ⁽¹⁾			0	0
Total	328 921	336 489	331 290	299 893
Cyrille Duval				
Secrétaire Général branche Alliage				
Rémunération fixe	193 444	193 444	187 169	187 169
Rémunération variable	24 473	29 881	29 881	30 682
Jetons de présence	36 000	39 000	39 000	38 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	2 416	2 416	2 456	2 456
Total	256 333	264 741	258 506	258 307
SOUS-TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX	3 290 584	3 488 890	3 402 160	3 189 494

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

	Montant au titre de l'exercice 2011		Montant au titre de l'exercice 2010	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Michel Carnec				
Directeur des Ressources Humaines				
Rémunération fixe	262 288	262 288	250 000	250 000
Rémunération variable	100 750	120 000	120 000	42 000
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾			300 000	300 000
Jetons de présence	21 500	17 000	17 000	0
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 490	4 490	4 354	4 354
Total	389 028	403 778	691 354	596 354
Jean-Didier Dujardin				
Directeur Administratif et Financier				
Rémunération fixe	305 973	305 973	294 840	294 840
Rémunération variable	101 127	110 860	110 860	68 677
Jetons de présence	42 000	40 500	40 500	31 993
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 928	5 928	5 928	5 928
Total	455 028	463 261	452 128	401 438
Catherine Tissot-Colle				
Directeur Communication & Développement Durable				
Rémunération fixe	183 902	183 902	171 384	171 384
Rémunération variable	57 372	44 988	44 988	35 437
Jetons de présence			0	0
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 248	3 248	2 939	2 939
Total	244 522	232 138	219 311	209 760
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX ET COMEX	4 379 162	4 588 067	4 764 953	4 397 046

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(2) Dispositions contractuelles d'embauche.

Le montant des dix plus fortes rémunérations versées par ERAMET au titre de l'année 2011 s'élève 4 717 904 euros et a fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes.

Il n'a pas été procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice.

Il a été procédé à l'attribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice (cf. ci-dessous), ainsi qu'à 205 cadres, cadres dirigeants et jeunes potentiels du groupe ERAMET. Par ailleurs, chaque salarié du Groupe a reçu deux actions gratuites dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite à l'ensemble du personnel Erashare 2011.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
						Cf. ci-dessous
P. Buffet	16/02/2011	8 605	1 301 764	16/02/2014	16/02/2016	
G. Duval	16/02/2011	2 030	307 098	16/02/2014	16/02/2016	
B. Madelin	16/02/2011	1 490	225 407	16/02/2014	16/02/2016	
P. Vecten	16/02/2011	1 820	275 330	16/02/2014	16/02/2016	
E. Duval	16/02/2011	750	113 460	16/02/2014	16/02/2016	
C. Duval	16/02/2011	600	90 768	16/02/2014	16/02/2016	
TOTAL		15 295	2 313 828	16/02/2014	16/02/2016	

Les conditions de performance sont détaillées dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour chaque mandataire social en 2011.

Historique des attributions d'options de souscription/d'achat d'actions

Plan	Plan G
Date de l'Assemblée Générale	23/05/2002
Date du Conseil d'administration	15/12/2004
Type de plan	Souscription
Nombre d'options attribuées à l'origine	130 000
Nombre de bénéficiaires à l'origine	80
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées	
• par les mandataires sociaux à l'origine dont :	31 500
Georges Duval	6 000
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2012</i>	6 000
Bertrand Madelin	2 000
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2012</i>	0
Philippe Vecten	3 000
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2012</i>	0
Édouard Duval	1 500
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2012</i>	1 500
Cyrille Duval	2 000
<i>Dont restant au 1^{er} janvier 2012</i>	0
• par les dix premiers attributaires salariés	27 000
Point de départ d'exercice des options	15/12/2006
Date d'expiration	15/12/2012
Prix de souscription ou d'achat	64,63
• Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	80 319
Options de souscription/d'achat d'actions annulées/prescrites	0
Options de souscription/d'achat d'actions restant à exercer restant à acquérir	24 102

Informations sur les options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites (hors mandataires sociaux)

Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées ou d'actions gratuites	Prix par action (en euros)	Plans afférents
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice 2011, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est plus élevé (information globale)	5 650	64,63	G
Actions gratuites ou options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2011, par l'émetteur et par toute société comprises dans le périmètre d'attribution aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprises dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	20 10 400	151,28 151,28	N O
TOTAL	16 070		

Tableau récapitulatif par dirigeant mandataire social

Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire (voir détail ci-dessous)	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions (voir détail ci-dessous)	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence (voir détail ci-dessous)
Patrick Buffet				
Président-Directeur général Début de mandat : 25/04/07 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2014	Non	Oui	Oui	Non
Georges Duval				
Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/02 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2014	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Bertrand Madelin				
Directeur général délégué Début de mandat : 01/01/08 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Philippe Vecten				
Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/07 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Édouard Duval				
Vice Président du Conseil Directeur ERAMET International Administrateur Début de mandat : 21/07/99 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2014	Oui	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)	Non
Cyrille Duval				
Secrétaire Général branche Alliages Représentant permanent de SORAME, Administrateur Début de mandat de SORAME : 11/05/2011 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2014	Oui	Non	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)

4.4.2.1. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

La rémunération des mandataires sociaux membres du « COMEX » est fixée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour les membres du « COMEX » non mandataires sociaux, les rémunérations sont fixées par le Président-Directeur général du Groupe.

La rémunération de chacun des membres du « COMEX » comprend une partie fixe et une partie variable. Les objectifs des mandataires sociaux sont déterminés en Comité des rémunérations et transmis pour approbation au Conseil d'administration. Les éléments de détermination de la part variables sont détaillés au Chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise » du présent Document, dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Les membres du « COMEX » bénéficient également du régime collectif d'assurance complémentaire frais de santé et du régime collectif de prévoyance complémentaire invalidité décès offert à tous les salariés du groupe ERAMET.

Les membres du « COMEX » non mandataires sociaux bénéficient en outre du régime collectif d'intéressement. Les sommes versées à ce titre en 2011, au titre de l'année 2010 s'élèvent au total à 51 757 euros dans le respect du plafond prévu par la loi.

4.4.2.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET. Les éléments de ce régime sont détaillés au Chapitre 4 « Gouvernement d'Entreprise » du présent Document, dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Suivant le dernier calcul actuariel réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des 4 mandataires sociaux aujourd'hui concernés et présents au 31 décembre 2011 dans le montant total des engagements liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 15 millions d'euros à fin décembre 2011, le montant total des engagements étant valorisé, selon les normes IFRS, à 32 millions d'euros.

4.4.2.3. AUTRES ENGAGEMENTS

Les engagements relatifs à un départ de l'entreprise ou à une clause de non-concurrence, concernant les mandataires sociaux sont détaillés au Chapitre 4 « Gouvernement d'Entreprise » du présent Document, dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

4.5. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

EXERCICE 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

4.5.1. Options consenties

Aucune option d'achat ou option de souscription d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2011.

4.5.2. Exercice d'options

Dans le tableau ci-joint figurent le nombre et le prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux de la Société et par les dix salariés d'ERAMET ou de sociétés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions souscrites ou achetées est le plus élevé.

Levées 2011	Plan G 15/12/04 (nombre d'actions)	Prix d'exercice (en euros)
Mandataires sociaux		
Néant	–	64,63
10 plus fortes levées hors mandataires sociaux		
Tissidre A.	2 000	64,63
Lecadet J.	750	64,63
Jenkins J.	500	64,63
Robert A.	500	64,63
Roussel H.	500	64,63
Cescutti J.-P.	500	64,63
Levivier C.	400	64,63
Russ C.	250	64,63
Héritier P.	250	64,63

Le Conseil d'administration

4.6. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

EXERCICE 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

4.6.1. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la Société

Plan du 16 février 2011	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Patrick Buffet	8 605	1 301 764
Cyrille Duval	600	90 768
Édouard Duval	750	113 460
Georges Duval	2 030	307 098
Bertrand Madelin	1 490	225 407
Philippe Vecten	1 820	275 330

4.6.2. Attributions consenties aux salariés de la Société et de ses filiales non mandataires sociaux

Plan du 16 février 2011	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Jean-Didier Dujardin	1 932	292 273
Michel Carnec	1 652	249 915
Catherine Tissot-Colle	1 122	169 736
Pierre Gugliermina	1 002	151 583
Marcel Abeke	837	126 621
Pierre Alla	837	126 621
Alain Giraud	837	126 621
Joseph Chang	787	119 057
Philippe Gundermann	787	119 057
Patrick Rothey	627	94 853

4.6.3. Attributions à l'ensemble des salariés bénéficiaires

Lors du plan du 16 février 2011, chaque salarié à l'effectif, sous conditions d'ancienneté, a reçu 2 actions gratuites.

Le Conseil d'administration

5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.1. Introduction.....	106	5.6.6. Exploration minière en Argentine.....	132
5.2. Politique développement durable.....	107	5.6.7. Joint-venture au Sénégal.....	132
5.3. Informations environnementales.....	110	5.6.8. UKAD inauguré en septembre 2011.....	132
5.3.1. Charte de l'environnement.....	110	5.7. Responsabilité en matière de produits	133
5.3.2. Certification ISO 14001 des sites industriels.....	110	chimiques.....	133
5.3.3. Moyens consacrés à la prévention		5.7.1. Au niveau du Groupe.....	133
des risques environnementaux.....	111	5.7.2. Une implication forte au sein des structures	
5.4. Indicateurs environnementaux.....	114	professionnelles.....	134
5.4.1. Pollution et gestion des déchets.....	115	5.7.3. ERAMET et le monde scientifique international ..	135
5.4.2. Utilisation durable des ressources.....	119	5.7.4. Les évolutions réglementaires.....	135
5.4.3. Changement climatique.....	121	5.8. Sécurité, hygiène et Santé.....	136
5.4.4. Environnement minier.....	123	5.8.1. Sécurité.....	136
5.4.5. Protection de la biodiversité.....	123	5.8.2. Hygiène et Santé.....	139
5.5. Informations relatives aux engagements		5.9. Ressources humaines.....	142
sociétaux en faveur du développement		5.9.1. Politique sociale.....	142
durable.....	126	5.9.2. Effectifs.....	142
5.5.1. Impact territorial, économique et social		5.9.3. Organisation du travail et rémunération.....	146
de l'activité de la Société.....	126	5.9.4. Un dialogue social riche et constructif.....	148
5.5.2. Relations entretenues		5.9.5. Formation.....	149
avec les parties prenantes.....	128	5.9.6. Suivi de la performance.....	150
5.6. Grands projets.....	130	5.10. Rapport d'examen de l'un	
5.6.1. Projet Greenfield Weda Bay Nickel.....	130	des Commissaires aux comptes sur	
5.6.2. Complexe métallurgique au Gabon.....	131	certain indicateurs environnementaux,	
5.6.3. Projet d'usine de New Guilín.....	131	sociaux et de sécurité.....	151
5.6.4. Projet Mabounié.....	131	Nature et étendue des travaux.....	151
5.6.5. Grands investissements industriels.....	132	Conclusion.....	151

5.1. INTRODUCTION

Le Développement Durable est au cœur des activités d'ERAMET et l'engagement du Groupe en sa faveur n'est pas récent. Mais avec l'essor de la population mondiale, les perspectives de réchauffement climatique, la raréfaction de certaines ressources et la prise de conscience écologique générale, l'histoire connaît aujourd'hui un coup d'accélérateur.

Les activités d'ERAMET s'inscrivent dans une logique de Développement Durable fondée sur une volonté constante d'amélioration continue créatrice de valeur. Les progrès faits dans ce domaine depuis quelques années sont importants, du chemin demeure cependant à parcourir.

Une Direction Communication et Développement Durable (DC2D) et une Direction des Ressources Humaines (DRH) – incluant une Direction Hygiène, Santé, Sécurité (HSS) – dont les Directeurs sont des membres du Comité exécutif (COMEX) animent, accompagnent et assurent le suivi ces diverses actions depuis 2007.

La politique Développement Durable dont s'est doté le Groupe en 2009 reprend, met en perspective, amplifie et complète les objectifs et actions conduites dans le cadre des politiques sectorielles sur les trois axes du Développement Durable que sont le social, l'environnement et l'économique. Elle a été adoptée par le Conseil d'administration en janvier 2010.

Cette politique de Développement Durable vise à permettre au groupe ERAMET de conduire durablement ses activités dans ses lieux d'implantation et à accompagner son développement sur de nouveaux territoires et dans de nouveaux secteurs.

Le document est structuré autour de quatre chapitres correspondant aux quatre constituants essentiels de nos activités : les salariés, les sites, les produits et les parties prenantes.

Cette politique de Développement Durable, déployée en 2010 sur l'ensemble des sites et traduite dans les douze langues du Groupe se décline en objectifs pluriannuels validés par le COMEX.

Les objectifs sont organisés selon trois niveaux de priorité :

- Niveau 1 : Objectifs essentiels :
 - liés au respect d'obligations réglementaires existantes,
 - contribuant à la défense des marchés et activités,
 - permettant la prévention active des dangers et risques potentiels des produits et activités pour les salariés du Groupe ;
- Niveau 2 : Objectifs permettant le déploiement effectif de la politique :
 - réalisation d'états des lieux préalables à des actions de progrès,
 - mise en place et /ou mise à jour d'outils support ;
- Niveau 3 : Objectifs correspondant à des démarches nouvelles ou anticipatrices :
 - réflexions à conduire : nouveaux outils, définition d'indicateurs, nouveaux thèmes (exemple : biodiversité),
 - déploiement Groupe d'actions engagées sur certains périmètres (France, UE...),
 - actions de prévention long terme.

Ces objectifs sont déclinés à court et à moyen termes et sont revus annuellement. Pour l'année 2011, on relève un total de 42 objectifs, dont 21 priorités de niveau 1, 13 priorités de niveau 2 et 8 priorités de niveau 3 inscrits dans la continuité directe des Objectifs dits « Environnement », « Santé » et « Sécurité » des années précédentes. Quelques exemples de résultats à titre indicatif :

- Une gestion harmonisée des produits CMR a été déployée en 2011 grâce au recours à un logiciel dédié. Des standards de surveillance santé, spécifiques au nickel et au manganèse ont été élaborés, validés en interne et sont en cours de déploiement.
- La politique de certification ISO 14001 des sites industriels a été poursuivie avec succès. À fin 2011, quatre nouveaux sites se sont vus attribuer cette certification.
- L'outil Groupe « EraGreen » de collecte et d'analyse des données environnementale a été déployé sur l'ensemble des sites du Groupe.
- À la suite d'un accident industriel significatif, un nouvel objectif immédiat en regard du risque industriel a été ajouté. Toutes les études de danger des sites du Groupe concernés par l'éventualité d'un accident du même type ont été reconsidérées avec ce retour d'expérience.
- La réalisation d'une démarche spécifique de dialogue avec les parties prenantes du site Aubert & Duval de Firminy (France).

La réalisation d'audits de sites en matière d'Environnement de Santé et de Sécurité s'est également poursuivie. D'autres inspections effectuées dans le cadre du programme d'assurances qui abordent tant le risque industriel que le risque environnemental complètent la bonne connaissance des impacts environnementaux des sites et des structures et actions mises en place pour les minimiser. Ces présences sur le terrain sont essentielles à la bonne prise en compte des multiples facettes de la réglementation qui s'appliquent aux diverses activités du Groupe. Cette connaissance de détail est également primordiale à l'examen anticipatif des évolutions réglementaire ainsi que pour parfois initier de nouveaux progrès intersites ou inter-Branches.

La démarche d'identification des parties prenantes a été poursuivie. Les cartographies réalisées depuis 2009 ont fait l'objet de diffusion et d'échange avec les Branches et les sites. L'outil s'est enrichi en 2011 de cartographies spécifiques notamment sur les aspects de biodiversité appliqués à la France. Un séminaire sur les interrelations entre industriels et parties prenantes a été réalisé aux États-Unis et a rassemblé les divers acteurs du Groupe du continent nord-américain.

La gestion des projets du Groupe intègre les dimensions du développement durable. DC2D est associée aux projets de développement de chacune des Branches.

Ainsi les aspects sociaux, culturels, économiques, environnementaux au titre desquels la biodiversité, les relations avec les parties prenantes ou encore la santé et la sécurité sont autant de thématiques couvertes.

En se référant aux meilleurs standards internationaux, le Groupe a vocation à bâtir des relations pérennes sur le long terme partout où il s'implante, dans le respect des règles et cultures spécifiques.

De nombreux programmes de communication, soutien local ou encore promotion d'actions dans le domaine de l'éducation et de la santé sont favorisés.

ERAMET se veut responsable des produits mis sur le marché ou utilisés dans ses installations. La dynamique initiée dans le cadre des travaux requis par le règlement REACH s'est poursuivie. L'accent d'abord mis sur « REACH », au fil des années passées a été reconsidéré en 2011 afin d'appréhender plus largement toute problématique concernée par la bonne gestion des produits chimiques et de la responsabilité liée aux produits, habituellement dénommée sous le vocable « *product stewardship* ».

Cette année a été mise à profit pour augmenter le niveau de bonne gestion des produits chimiques tant aux points de vue opérationnel que documentaire. Divers groupes de travail internes ont accompagné ces travaux et se sont attachés au sein de chacune des Branches, à analyser les impacts résultant des modifications de classification autant pour les activités courantes que pour les projets, et cela tout au long de la chaîne de valeur de nos marchés.

De nouveaux travaux ont démarré en 2011. Citons notamment : l'analyse de la sensibilité de l'approvisionnement en regard de la rareté de la ressource, des analyses de cycle de vie de certains des

produits ou mélanges qui intègrent notamment leur contribution aux défis de l'énergie.

Les contraintes croissantes en matière de ressources énergétiques et de rejets de gaz à effet de serre, déjà pris en compte depuis 2005, avaient conduit ERAMET à anticiper les futures exigences réglementaires en effectuant un bilan carbone. Un Comité de suivi spécifique rassemblant les trois Branches ainsi que les Directions Industrielles, Recherche et Développement, Achats et DC2D assure le suivi de ces sujets.

L'analyse des données environnementales est réalisée au moyen d'un logiciel spécifique au Groupe complètement déployé en 2011 à l'ensemble des sites industriels et miniers. Elle s'appuie sur la méthodologie GRI. En plus d'indicateurs génériques qui s'appliquent aux diverses activités industrielles du Groupe, certains autres indicateurs ont été développés ou ont fait l'objet d'ajustement afin de répondre au mieux aux spécificités des activités du Groupe. C'est notamment le cas des dimensions « développement durable » des activités minières qui après concertation interne et benchmark externe donneront lieu à l'ajout de nouveaux indicateurs.

Les constats repris dans l'analyse des données environnementales et les exemples cités sont gages de la volonté et de l'engagement du groupe ERAMET de considérer le Développement Durable comme une priorité et d'agir sans relâche afin de dégager de nouvelles améliorations.

5.2. POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inscrivant son action dans une logique d'amélioration continue créatrice de valeur, le groupe ERAMET s'est doté d'une politique de Développement Durable visant à lui permettre de conduire durablement ses activités dans ses lieux d'implantation et à accompagner son développement dans de nouveaux territoires.

Le Groupe respecte rigoureusement les réglementations applicables à ses activités et développe des standards de performance conformes aux meilleures pratiques de l'industrie. Cette politique concerne tant ses collaborateurs que ses clients et parties prenantes et intègre la maîtrise des risques industriels, sanitaires, sociaux et environnementaux liés à ses activités.

Sa mise en œuvre s'appuie sur les Chartes et Politiques dédiées adoptées par le Groupe telles la Charte Éthique, les Politiques Sécurité et Santé et la Charte Environnement.

I. Protéger et développer les collaborateurs d'ERAMET en les impliquant dans nos actions

1. Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

- Les collaborateurs du groupe ERAMET en sont la première richesse. Le Groupe s'engage à poursuivre les actions engagées pour diminuer le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, éliminer totalement les accidents mortels et tendre vers le « zéro accident ».
- Des plans d'actions sont constamment mis en œuvre pour harmoniser le niveau d'exigence en matière de sécurité entre les différents sites d'implantation du Groupe et organiser le partage des bonnes pratiques.

- La prévention et le dépistage des maladies professionnelles constituent une priorité de la politique santé du groupe ERAMET qui s'attache également à la lutte contre le sida et certaines pandémies éventuelles ainsi que contre certaines addictions ou le stress.
- De plus, le Groupe contribue de manière active au développement des recherches et connaissances scientifiques liées aux impacts sanitaires et environnementaux de son activité.

2. Favoriser le développement professionnel et encourager le dialogue social

- Nous reconnaissons le talent et le mérite personnel. Nous valorisons la diversité car elle est un atout important pour un Groupe aussi international et innovant qu'ERAMET.
- Nous veillons à ne pratiquer aucune discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, le handicap, la situation de famille, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale ou les origines.
- La valorisation et le développement des compétences des collaborateurs constituent des éléments essentiels pour favoriser la fidélisation du personnel et développer l'attractivité d'ERAMET. La valorisation des compétences managériales et techniques, le développement des opportunités de carrière au sein du Groupe et la promotion de cadres issus des territoires où le Groupe est implanté, constituent des priorités.
- Le groupe ERAMET s'attache à entretenir un dialogue constructif avec les représentants du personnel, qui constituent des partenaires indispensables à la mise en œuvre et au déploiement de la politique de développement durable.

3. Faire de nos collaborateurs des acteurs du Développement Durable

- L'adhésion des collaborateurs aux engagements pris par le groupe ERAMET en matière de Développement Durable constitue un élément indispensable au succès de cette démarche.
- Le déploiement de la politique de Développement Durable s'accompagne d'actions de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs du Groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les leviers d'actions dont disposent les collaborateurs dans leurs spécialités respectives pour contribuer à la réalisation des engagements Développement Durable du Groupe et en démontrer les enjeux.

II. Gérer nos risques et nos impacts sur la santé et l'environnement afin de préserver les équilibres de manière durable

1. Maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux des procédés industriels et de nos sites d'implantation

- Conscient des impacts potentiels des activités minières et métallurgiques sur le milieu naturel, le groupe ERAMET considère qu'il est de sa responsabilité d'adopter une conduite exemplaire en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver l'environnement.
- Tant pour ses mines que pour ses usines, le Groupe s'engage à réduire son empreinte environnementale en poursuivant les efforts entrepris depuis plusieurs années. Cette volonté est mise en œuvre dans ses projets et développements dès leur conception.
- La préservation de la ressource en eau, la diminution des émissions nocives dans l'air, la protection de la biodiversité et la réhabilitation des sites après fermeture constituent des priorités d'action mobilisant, chacun dans son domaine, toutes les Branches d'activités du Groupe.

2. Réduire les consommations d'énergie et lutter contre le changement climatique

- La lutte contre le changement climatique constitue une priorité d'action pour la communauté internationale et toutes les entreprises engagées dans une démarche de Développement Durable.
- Le groupe ERAMET a fait le choix d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, en se fixant des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

3. Viser une meilleure valorisation des ressources naturelles et développer le recyclage

- La valorisation durable des gisements miniers est un enjeu environnemental et économique de toute première importance pour le groupe ERAMET.
- Le Groupe développe des procédés visant à permettre l'exploitation des minerais à faible teneur et à prolonger l'utilisation des ressources naturelles. Enfin, il favorise l'usage de matières premières secondaires issues du recyclage.

III. Saisir les opportunités offertes par le développement durable au bénéfice de nos clients

1. Intégrer le développement durable à la politique d'innovation et de diversification des activités de l'entreprise

- Le groupe ERAMET poursuit ses efforts d'innovation et de recherche consacrés à la diminution des impacts environnementaux de ses installations, de ses procédés de fabrication et de ses produits.
- Un travail de partage des connaissances, de capitalisation du savoir faire et de développement de nouveaux partenariats avec des clients est mis en œuvre afin d'exploiter de façon plus systématique ces nouveaux gisements de croissance.
- La diversification des activités vers de nouveaux produits et de nouvelles applications, et le renforcement de notre présence sur certains marchés innovants et durables constituent ainsi d'autres sources de développement pour le Groupe.

2. Valoriser les bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de nos produits dans notre démarche client et réduire les risques liés aux produits pour les hommes et l'environnement

- Le groupe ERAMET structure sa démarche marketing en répondant à la demande de ses clients pour davantage de bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de ses produits (aciers inoxydables, alliages à très hautes résistances, utilisation du manganèse dans les batteries rechargeables, etc.).
- Cette démarche s'appuie sur la réalisation d'études scientifiques permettant de quantifier précisément les impacts environnementaux liés à l'ensemble du cycle de vie de nos produits.
- Le Groupe met également en œuvre tous les moyens nécessaires, en termes de traçabilité et de respect des réglementations, pour s'assurer que l'utilisation de ses produits ne porte pas atteinte à la sécurité et à la santé des personnes et ne perturbe pas les équilibres naturels.

3. S'engager dans une démarche d'achats responsables

- La prise en compte des coûts liés à l'utilisation et à la fin de vie des produits conduit dans de nombreux cas à privilégier des produits ayant des impacts plus limités sur l'environnement et ne représentant pas un surcoût pour l'acquéreur.
- Partant de ce constat, le groupe ERAMET développe une politique d'achats responsables en privilégiant les fournisseurs proposant des produits ou des services plus respectueux de critères environnementaux et sociaux, tout en restant compétitifs.
- Il vérifie notamment que ses fournisseurs sont en conformité avec les exigences du règlement REACH.

IV. Entretenir une relation de confiance avec nos parties prenantes pour créer de la valeur pour tous

1. Mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes

- Le groupe ERAMET a fait preuve dans ses territoires historiques d'implantation de sa capacité à dialoguer et à comprendre les attentes des parties prenantes locales. Il favorise les actions de concertation et de gouvernance modernisée dans ses différentes zones d'implantation, afin d'être en mesure d'identifier le plus tôt possible les préoccupations de ses parties prenantes et de répondre de façon adaptée aux sollicitations dont il est l'objet.
- Une telle approche nécessite de nouer des formes de dialogue adaptées au contexte politique et culturel des pays d'accueil.

2. Contribuer de façon transparente au développement économique et social des territoires en veillant à la bonne gouvernance de nos opérations

- La capacité d'ERAMET à maintenir sa présence à long terme dans ses territoires d'implantation et à développer ses activités vers de nouvelles directions, dépend en grande partie de sa faculté à démontrer que sa présence est porteuse de retombées économiques et sociales positives pour ses partenaires locaux et les populations riveraines de ses installations.
- Acteur majeur de l'économie de nombreuses régions du monde, le Groupe souhaite ainsi poursuivre le développement d'actions en matière d'aide à l'éducation, de prévention sanitaire et de stimulation de l'entrepreneuriat local.
- La conclusion de partenariats avec des structures associatives est encouragée. Le Groupe est soucieux d'améliorer sans cesse la gouvernance de ses opérations, dans le cadre d'un principe de dialogue et de respect de ses actionnaires.

3. Partager avec le plus grand nombre nos défis et nos réalisations

- Les performances extra-financières des entreprises deviennent un sujet d'intérêt majeur examiné par différents types de parties prenantes souhaitant s'informer sur le niveau d'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique des entreprises.
- Pour répondre à cette attente, le groupe ERAMET délivre une information toujours plus claire et objective dans sa communication externe et interne, sur ses réalisations passées et à venir en matière de développement durable.
- Ces informations sont basées sur des faits vérifiables et des indicateurs chiffrés et permettent d'entretenir une relation de confiance avec nos actionnaires, le grand public ou toutes autres parties prenantes s'intéressant à notre démarche de développement durable.

5.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.3.1. Charte de l'environnement

Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe

Industriel responsable, le groupe ERAMET exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe ERAMET comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du Groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement ;
- tout au long de l'exploitation quotidienne des installations ;
- lors de la cessation d'activité.

Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe ERAMET se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe ERAMET en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de

développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du Groupe sont complexes et évolutives. Le groupe ERAMET contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

5.3.2. Certification ISO 14001 des sites industriels

Les progrès significatifs enregistrés ces dernières années au regard de l'objectif de mise en place progressive de démarches de type Systèmes de Management de l'Environnement, initialement prévu par la Charte Environnement de 2002 et confirmé par la politique Développement Durable de janvier 2010, ont continué en 2011.

Conformément à l'objectif formellement fixé début 2007 et reconduit chaque année, un calendrier d'engagement des sites dans des démarches de certification ISO 14001 a été établi et suivi, avec en 2011, l'obtention de la certification ISO 14001 pour quatre sites supplémentaires :

- Aubert & Duval Heyrieux ;
- Erachem Comilog New Johnsonville ;
- GCMC Freeport ;
- Valdi, Le Palais-sur-Vienne.

Les certifications ISO 14001 démontrent l'engagement des sites dans un processus continu d'amélioration. La cohérence des systèmes de management et la mesure de cette amélioration continue sont vérifiées annuellement lors des audits externes de suivi, ainsi que lors des audits de renouvellement triennal de la certification.

Au 31 janvier 2012, ce sont ainsi 26 sites au total qui sont certifiés ISO 14001 :

- Airforge, Pamiers ;
- Aubert & Duval Heyrieux ;
- Aubert & Duval Imphy ;
- Aubert & Duval Issoire ;
- Aubert & Duval Les Ancizes ;
- Aubert & Duval Pamiers ;
- Comilog Dunkerque ;
- Erachem Comilog New Johnsonville ;
- Erachem Comilog Tertre (activité recyclage du cuivre) ;
- Erachem Mexico ;
- ERAMET Norway Kvinesdal ;
- ERAMET Norway Porsgrunn ;
- ERAMET Norway Sauda ;
- ERAMET Sandouville ;

- Erasteel Champagnole ;
- Erasteel Commenry ;
- Erasteel Kloster Langshyttan ;
- Erasteel Kloster Söderfors ;
- Erasteel Kloster Vikmanshyttan ;
- Erasteel Tianjin ;
- Eurotungstène Grenoble ;
- GCMC Freeport ;
- Interforge, Issoire ;
- Tinfos Titane Iron Tysseal ;
- Valdi, Feurs ;
- Valdi, Le Palais-sur-Vienne.

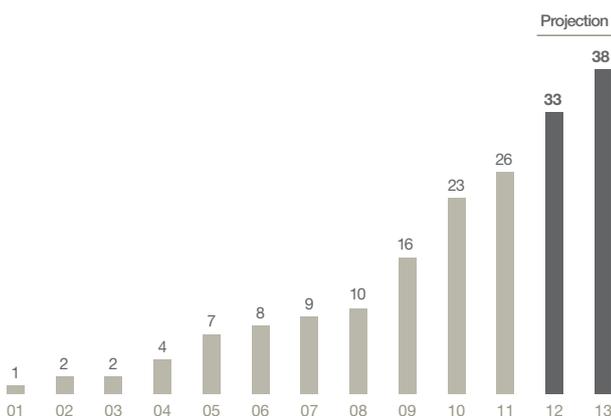
Cette démarche d'obtention de la certification ISO 14001 engagée dans les sites industriels et maintenant dans les sites miniers se poursuit de façon performante. Les sites certifiés représentent ainsi 64 % du chiffre d'affaires 2011 du Groupe contre 54,2 % à fin 2010. Cette dynamique de croissance se poursuivra en 2012.

Afin d'accompagner et d'évaluer les sites dans leur démarche environnementale, le Groupe réalise des audits internes de pré-certification, ainsi que des audits de suivi des sites dans les domaines hygiène, santé, sécurité (HS&S) et environnement.

Pour ce faire, le Groupe travaille avec un référentiel commun à ces diverses thématiques, développé en 2008, en parfaite adéquation avec les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001. Ce référentiel exigeant est déployé sur l'ensemble des sites du Groupe.

Des équipes mixtes d'auditeurs (Directions centrales et représentants des sites) encadrent ces audits qui sont organisés de façon de plus en plus intégrée afin que chaque site soit, comme le veut la règle interne, évalué régulièrement.

Évolution des sites certifiés ISO 14001 et perspectives à deux ans (mines comprises)



Les perspectives de nouvelles certifications en 2012 et 2013 sont issues des engagements des sites revus périodiquement et reconsidérés en fin d'année 2011.

Ainsi, les sites de Comilog au Gabon se sont engagés pour obtenir la certification de leur système de management de l'environnement

en 2012. Quant aux sites de la SLN en Nouvelle-Calédonie, la Direction s'est engagée dans l'objectif de certification de l'usine en 2013 et des mines en 2014.

5.3.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux

5.3.3.1. MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

Le Groupe décline sa politique environnementale au travers des quatre piliers de sa politique de Développement Durable (2010), et de sa Charte Environnement (2002).

Ainsi des objectifs transverses pluriannuels sont déclinés, mis à jour et suivis annuellement. Leur pilotage est assuré soit par la Direction Environnement, soit au niveau des Branches, soit au niveau des sites.

Une vigilance particulière est portée à l'atteinte de ces objectifs qui font l'objet d'une validation annuelle et d'un suivi d'avancement par le COMEX.

Afin de décliner cette dynamique, le Groupe s'est attaché à professionnaliser son réseau d'experts internes. Ce sont ainsi plus de 80 personnes (fonctions HSE) qui le composent avec un rattachement hiérarchique à la Direction générale dans la grande majorité des sites.

Cette dynamique transverse, mais également ascendante et descendante, a permis la déclinaison d'actions fortes en matière de stratégie environnementale, de formation, de sensibilisation et d'opportunité de synergie.

Pour ne citer que quelques exemples :

- Deux des trois Branches du Groupe se sont renforcées en 2011 avec la création d'une Direction HSS & E pour la branche Alliages et d'une coordination Environnement et d'une coordination Sécurité pour la branche Manganèse. Cette démarche participe au renforcement de la cohérence de la déclinaison des axes de la politique managériale du Groupe entre les Directions centrales, les Branches et les sites.
- Le réseau de plus de 80 correspondants HSE se réunit très régulièrement. L'édition 2011 du séminaire international HSS&E (Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement) s'est déroulée du 4 au 6 octobre 2011, sur le thème : « Les sites, les Branches, le groupe ERAMET face à leurs responsabilités vis-à-vis des produits chimiques ». Il a été précédé par une visite du site Seveso seuil haut de Sandouville (France). La quasi-totalité des sites et des grands projets étaient représentés. Ce séminaire a rappelé la mission des équipes HSS&E et Développement Durable du Groupe et des filiales : faire en sorte que les produits et leurs risques soient correctement connus, gérés, maîtrisés, anticipés pour pouvoir contribuer au développement du Groupe et à l'avenir des métaux qu'il produit et transforme. Enfin, ces trois journées furent aussi l'opportunité de faire participer cinq experts externes et certains représentants des Directions des Ressources Humaines ou des Directions commerciales.

- Notamment placé sous la thématique du Développement Durable, le premier séminaire international du Groupe consacré aux métiers de la géologie et de la mine (Géolmines) a eu lieu en novembre 2011. Il a regroupé plus de 30 personnes pendant 4 jours avec la participation de la Direction Environnement. Les principes d'une exploitation minière responsable, de la gestion maîtrisée de la ressource en eau et des impacts induits ont fait l'objet d'une intervention et d'échanges lors d'ateliers.
- Des groupes de travail transverses permettent une déclinaison et un partage structurant des expériences autour de thématiques aussi diverses que la réglementation des déchets et résidus métalliques, la valorisation des laitiers, la valorisation interne entre sites des déchets ou coproduits générés, la déclinaison d'une stratégie biodiversité, la responsabilité produits ou encore, la mise à jour des fiches de données de sécurité suite aux évolutions réglementaires européennes (CLP)...
- Le Comité Métiers Hygiène, Santé et Sécurité (HS&S) et Environnement (E) analyse les compétences disponibles dans le Groupe au regard des besoins et des enjeux une fois par an. Cette démarche d'anticipation se déroule en parfaite coordination entre les Directions des Ressources Humaines des Branches, du Groupe et les Directions Hygiène, Santé & Sécurité / Environnement et Développement Durable.
- Les supports de communication tant interactifs que plus classiques représentent des outils forts de diffusion de message et d'opportunité de sensibilisation aux thématiques de l'environnement et des attentes des parties prenantes. Ainsi les sites Internet, les plaquettes de supports ou les journaux internes à édition régulière font une belle place à ces sujets. Le « Kabar », journal à destination des populations locales vivant à proximité du projet de Weda Bay (Indonésie) fait partie de ces initiatives.

Les actions de formation et de sensibilisation aux incontournables en matière de gestion et de responsabilité environnementales se multiplient sur les sites, dans les Branches ou encore au niveau du siège. Ainsi, les nouveaux embauchés font l'objet d'un accueil et d'une formation HSS&E aux bonnes pratiques sur les sites. Le Groupe par le projet « IMAGE » d'institut de formation au management, ou encore la branche Alliages au travers de son « *Alloys Management Institute* » consacrent une journée entière de sensibilisation des cadres aux thématiques HSS&E.

Enfin, le Groupe poursuit la déclinaison de son programme d'audits de sites en matière d'Environnement, combiné dès que cela est pertinent avec les dimensions de la Santé et de la Sécurité. Ainsi 8 sites ont été audités en 2011 pour l'ensemble des thématiques environnementales et 7 ont fait l'objet d'une visite approfondie. Le référentiel d'audit commun à l'environnement et à l'hygiène, la santé et à la sécurité est structuré suivant trois piliers : implication des hommes, maîtrise opérationnelle et prévention. Il prend en compte intégralement les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001.

Des équipes mixtes d'auditeurs internes au Groupe (Directions centrales et représentants des sites) formés et certifiés selon un référentiel interne animent ces audits qui sont organisés de façon de plus en plus intégrée afin que chaque site soit évalué tous les deux ou trois ans maximum. 14 nouveaux auditeurs Groupe ont été formés en 2011.

Cette implication est de nature à favoriser les échanges d'expériences entre les équipes opérationnelles et à faire profiter les uns des bonnes pratiques des autres. De plus, les thématiques sécurité, environnement et santé étant fortement imbriquées, le médecin-conseil du Groupe, participe également aux audits des sites.

Parallèlement, la Direction Environnement du Groupe, dans sa politique d'accompagnement, réalise un audit de précertification ISO 14001 des sites engagés dans la démarche et décline un outil performant d'analyse des écarts qui permet aux sites concernés de maîtriser leurs actions de progrès dans la perspective de leur certification.

À cela s'ajoutent aussi les visites effectuées dans le cadre du programme d'assurances qui abordent tant le risque industriel que le risque environnemental.

Au niveau des moyens techniques, que ce soit pour la maîtrise des impacts sur les rejets aqueux ou les rejets atmosphériques de ses 55 sites, le Groupe se distingue par une série importante d'équipements de traitement ou de surveillance :

- Pour l'eau :
 - plus de 70 points de rejets aqueux canalisés et suivis ;
 - plus de 350 installations de traitement de ces rejets aqueux (stations d'épuration, fosses septiques, ajustement de pH, bassins de décantation, bassins d'orage, débourbeurs/déshuileurs...);
 - plus de 100 tours aéroréfrigérantes qui permettent l'utilisation en boucle de la ressource en eau et qui font l'objet d'un suivi adéquat ;
 - plus de 250 piézomètres permettant la surveillance des aquifères. Une vingtaine de piézomètres supplémentaires sont également installés hors périmètre des sites.
- Pour l'air :
 - plus de 300 points de rejets atmosphériques canalisés et suivis ;
 - plus de 300 installations de traitement de ces rejets (dépoussiéreurs par voies sèche ou humide, cyclones, filtres électrostatiques, lavage/absorption de gaz, une installation d'incinération d'ammoniac, désulfuration, absorption sur charbon actif, postcombustion...);
 - une centaine de points de mesures de retombées atmosphériques pour moitié sur site et pour l'autre moitié hors du périmètre du site. 80 % des usines réalisent ces deux types de suivi.

Chaque fois que requis, les sites ont développé un plan d'échantillonnage et d'analyse en parfaite adéquation avec les prescriptions des permis d'exploiter.

Nous renvoyons à la section 5.4 traitant des indicateurs environnementaux pour plus de détail quant à l'adéquation des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

5.3.3.2. MOYENS FINANCIERS

Cette synthèse met l'accent sur les multiples actions d'améliorations et investissements mises en œuvre durant l'année au niveau des sites. Les investissements globaux en matière d'environnement sont estimés à plus de 70 millions d'euros en 2011 (contre 30 millions en 2010), répartis sur 42 sites.

Ils participent tant à maîtriser les impacts envers l'environnement que d'influer significativement sur le processus permanent de l'amélioration continue.

Les investissements considérés ici ont donc un strict caractère de prévention et de protection de l'environnement. Ils considèrent par exemple l'installation de nouveaux équipements ou des travaux effectués afin de minimiser les impacts. Ils ne couvrent pas les investissements consentis pour de nouvelles unités qui obligatoirement comportent une part financière significative mais non spécifiquement identifiée afin de se conformer aux meilleures techniques retenues.

Plus de 60 % des investissements 2011 ont été dédiés à la prévention de l'air. Le site de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie) a ainsi continué à déployer son plan d'investissement pluriannuel en réalisant la rénovation des filtres du pré-affinage, la réfection des exhausteurs et du circuit de chaleur sensible.

L'année 2011 a été marquée par les nombreux projets de mise en place, remplacement ou réfection des installations de dépoussiérage. Ainsi, les sites suivants sont concernés par ces investissements : Aubert & Duval Les Ancizes (France), Comilog Moanda (Gabon), ERAMET Tyssedal (Norvège), Erachem Comilog New Johnsonville (États-Unis), Aubert & Duval Firminy (France), Guangxi ERAMET Comilog Chemical (Chine), ERAMET Marietta (États-Unis), ERAMET Research (France) et Eurotungstène Grenoble (France).

Près de 30 % des investissements environnementaux ont été dédiés à la prévention de la pollution de l'eau. Citons par exemple l'amélioration des conditions de traitement des effluents dans les centres miniers en Nouvelle-Calédonie avec l'installation de décanteurs, barrages et cassis destinés à récupérer les matières solides. Mais aussi les investissements liés à l'amélioration des procédés d'épuration des eaux comme cela a été le cas sur les sites d'Erachem Mexico (Mexique), d'ERAMET Norway Sauda & Porsgrunn (Norvège), GCMC Freeport (États-Unis), ERAMET Norway Kvinesdal (Norvège) ou encore Erachem Comilog Baltimore (États-Unis)...

L'année a également été marquée par plusieurs campagnes de travaux de mise à niveau des réseaux de collecte des effluents. Ainsi, Erasteel Champagnole (France) a créé un réseau séparatif eaux sanitaires / eaux pluviales. Le site du Port minéralier d'Owendo (Gabon) a réalisé des travaux de mise à niveau de son réseau d'évacuation des eaux usées de la station de graissage des engins. Une expertise des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées a été conduite sur la partie bâtie de la mine de Comilog (Gabon).

Les investissements 2011 concernent également la protection des sols avec la mise en place et/ou la réfection de zones de rétention comme cela a été notamment le cas en 2011 pour les sites français d'Aubert & Duval Les Ancizes, Erasteel Champagnole, Valdi Feurs, ou encore Aubert & Duval Pamiers.

Enfin, l'année 2011 est marquée par les investissements réalisés pour la prévention de l'environnement dans le cadre de la mise en place des nouvelles activités. Notons spécifiquement les nombreux investissements dans le domaine de la nouvelle usine UKAD en France (bassin d'orage, station d'autosurveillance des rejets, brûleurs bas NO_x, et récupérateur d'énergie sur les fours de réchauffage, tours de refroidissement sèches, système d'égouttage des copeaux...).

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

L'amélioration significative des indicateurs environnementaux, constatée depuis plusieurs années s'est globalement poursuivie en 2011.

Les réductions significatives de certains des indicateurs enregistrés en 2009 étaient liées au ralentissement d'activité. D'une manière générale, les résultats 2011 sont proportionnels au taux d'activité comme ils l'ont été en 2010.

Le reporting environnemental 2011 couvre l'ensemble des sites industriels et miniers du périmètre retenu pour le Groupe (55 sites), répartis sur les cinq continents, soit les sites chinois, norvégiens, italien, suédois, gabonais, mexicain, américains, anglais, belge, français, indonésiens et calédoniens suivants :

Norvège	Porsgrunn, Sauda, Tyssedal, Kvinesdal
Suède	Söderfors, Långshyttan, Vikmanshyttan
Belgique	Tertre
France	Les Ancizes (2 sites), Champagnole, Commentry, Dunkerque, Feurs, Firminy, Gennevilliers (2 sites), Grenoble, Heyrieux, Imphy, Issoire (2 sites), Laval-de-Cère, Le Palais-sur-Vienne, Pamiers (3 sites), Sandouville, Trappes
Italie	Ferrare
Royaume-Uni	Warrington
Nouvelle-Calédonie	Doniambo, 5 centres miniers
États-Unis	Marietta, Baltimore, Freeport, New Johnsonville, Bear, Boonton, Romeoville
Mexique	Tampico
Gabon	Setrag, Moanda (CIM et mine), Owendo
Indonésie	Halmahera
Chine	Chongzuo, Guilin, Liabin, Tianjin, Wuxi

Le périmètre 2011 intègre le nouveau site d'UKAD (France) inauguré en septembre 2011, le site du projet de Weda Bay Nickel (Indonésie), ainsi que les petits sites de SUPA (France), Erasteel Romeoville (États-Unis) et ADES (Italie) qui entrent dans le périmètre de couverture du reporting cette année.

L'année 2011 est également marquée par :

- le dédoublement du site d'Aubert & Duval Gennevilliers, dont un atelier a été filialisé en juin ;
- la suspension de l'activité de fusion fin juin, sur le site de Valdi Feurs (France) suite à un accident industriel, qui a conduit à la diminution de ses consommations et de ses rejets ;
- le transfert d'activité de l'usine de Guilin Comilog Mn Ferroalloys (Chine) prévue en 2012, a entraîné l'arrêt de l'ancienne usine en mai 2011. Les consommations et rejets lié à ce site sont donc fortement réduits en 2011.

Enfin, les résultats environnementaux des sites français de Valdi, qui ont intégré le Groupe le 1^{er} janvier 2010, sont considérés à partir de l'année 2010.

Pour suivre ses indicateurs clés, le Groupe s'appuie sur son outil de reporting interne EraGreen. Ce système informatique permet de collecter et consolider les informations relatives à l'environnement des sites industriels et miniers. Les principaux thèmes couverts sont l'eau, l'air, les sols, l'énergie, les déchets, la biodiversité et la réglementation.

Après une année 2010 marquée par la refonte complète de l'outil tant du point de vue technique que conceptuel, l'année 2011 a été consacrée au déploiement de l'outil sur tous les sites du Groupe. Alors que pour l'année 2010, les données de divers sites étaient communiquées par courriers ou fichiers informatiques séparés, à fin 2011, les données environnementales de tous les sites intégrés au reporting du Groupe sont uniquement consolidées via l'outil EraGreen.

L'ensemble des informations quantitatives communiquées dans le présent rapport (indicateurs environnementaux) sont extraites d'EraGreen et proviennent exclusivement des données encodées par chacun des sites du Groupe.

À noter en 2011, le déploiement de l'outil EraGreen dans les principaux centres miniers de la SLN (Nouvelle-Calédonie) à travers des entités de reporting dédiées, qui consolidaient jusqu'alors leurs données via le reporting de SLN Doniambo.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, d'une année à l'autre, il peut arriver que certains sites actualisent des chiffres antérieurs, entraînant ainsi, une légère variation des données consolidées les années précédentes.

C'est notamment le cas lorsque les résultats de l'année ne sont pas connus à la date de clôture de l'exercice de reporting. Dans le présent rapport, les données concernant les émissions atmosphériques ont particulièrement été révisées suite à l'intégration de résultats de campagnes de mesures 2010 reçus en 2011.

5.4.1. Pollution et gestion des déchets

5.4.1.1. REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Rejets atmosphériques		2009	2010	2011
Émission de CO ₂ lié à l'énergie	milliers de tonnes	3 933	4 892	4 777*
Oxydes de soufre (SO _x)	tonnes	14 044	11 825	11 291
Oxyde d'azote (NO _x)	tonnes	4 556	3 624	2 875
Composés organiques volatils (COV)	tonnes	287	167	182
Poussières totales	tonnes	2 354	1 931	1 872*
Nickel	tonnes	29	11	10
Manganèse	tonnes	131	83	78

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

Les rejets atmosphériques du Groupe résultent des besoins énergétiques et des activités de production d'alliages de métaux ferreux et non ferreux.

En parallèle avec les besoins en énergie, on constate que ce sont avant tout les activités pyrométallurgiques avec leurs installations de fusion et les fours de traitement thermique qui contribuent aux rejets atmosphériques. Les émissions de CO₂ associées sont calculées à partir du type et de la quantité d'énergie consommée par un site et en fonction des facteurs d'émission caractéristiques.

Concernant les émissions d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote, en 2011 :

- les rejets atmosphériques de SO_x, stabilisés en 2010, sont sensiblement identiques en 2011 ;
- la tendance de diminution des rejets d'oxydes d'azote (NO_x) pour le périmètre retenu s'est poursuivie en 2011.

Une diminution des rejets en SO_x de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie) principalement due à la gestion préventive des basculements au fioul très basse teneur en soufre a été constatée cette année. Suite à des travaux d'optimisation des réglages de combustion et de la qualité des combustibles utilisés sur le site, il en résulte également une très nette baisse des émissions de NO_x.

C'est également le cas pour le site Guangxi ERAMET Comilog Chemical (Chine) qui a réduit ses émissions en SO_x par utilisation, pour sa chaudière, de charbon contenant moins de soufre. Il convient cependant de noter l'augmentation des rejets de NO_x de cette usine, liée à la reprise de l'activité des hauts-fourneaux, qui après des arrêts substantiels en 2009 et 2010, ont fonctionné en continu en 2011.

Grâce à l'optimisation du procédé de valorisation des catalyseurs usagés dans leur procédé industriel, mais aussi en réduisant significativement la consommation de gaz naturel, le site de GCMC Freeport (États-Unis) a également vu ses rejets en SO_x et NO_x améliorés.

La diminution des rejets atmosphériques de SO_x est aussi due à la politique de remplacement des fours de réchauffage initiée dans la branche Alliages depuis plusieurs années en privilégiant des technologies au gaz en lieu et place du fioul. Ainsi, notons le taux d'utilisation des fours au gaz d'Erasteel Commentry (France) qui a atteint 96 % au dernier trimestre 2011.

Les émissions atmosphériques sont très souvent proportionnelles à l'activité de l'installation émettrice. En 2011, la baisse du nombre d'heures de fonctionnement du Complexe Industriel de Moanda (Gabon) a conduit à un recul sensible de ses rejets atmosphériques. De plus, la réalisation en 2010 de travaux de réfection des installations de traitement des effluents atmosphériques ont conduit à un meilleur rendement épuratoire de l'installation.

C'est également le cas, pour le site d'Erachem Mexico (Mexique) qui a décliné un programme de maintenance et d'optimisation de ses équipements émetteurs de CO₂ permettant d'atteindre une diminution de 30 % des rejets de SO_x et NO_x par rapport à 2010.

La comptabilisation des rejets atmosphériques en Composés Organiques Volatils (COV) est impactée par une meilleure prise en compte dans l'outil de reporting EraGreen en 2010. Malgré la reprise de l'activité, les rejets en COV restent largement inférieurs à 2008.

En pyrométallurgie, les émissions canalisées de matières en suspension et autres poussières métalliques sont générées au niveau de la manutention des matériaux, des fours, des opérations de moulage et de broyage ainsi que celles impliquant du métal liquide en fusion et des laitiers.

En hydrométallurgie, des émissions canalisées de poussières interviennent le plus souvent lors d'opérations de manutention, de séchage ou de transport de matière.

La majorité de ces opérations sensibles s'accompagne de systèmes de captage ou de filtration. Une première comptabilisation montre que les sites du Groupe sont équipés de plus de 300 installations de traitement des rejets atmosphériques. Ces installations de dépoussiérage sont maintenues en bon état de marche et constamment améliorées. De plus, le Groupe s'attache particulièrement à réduire ses émissions atmosphériques. Comme en 2010, les deux tiers des investissements 2011 en matière d'environnement sont consacrés à la diminution des rejets atmosphériques.

Les rejets atmosphériques de poussières totales ont diminué par rapport à 2009 et à 2010. Les rejets atmosphériques en nickel, et en manganèse ont encore diminué par rapport à 2009.

ERAMET Sandouville (France) a notamment contribué à cette réduction grâce à l'amélioration de son système de filtration des poussières.

En parallèle des investissements, divers projets ont été menés sur les sites pour réduire les rejets atmosphériques. Des actions d'amélioration des captations des installations existantes se sont ainsi poursuivies. Notons par exemple GCMC Freeport (États-Unis) qui a lancé un plan d'action général dénommé « *Keep it in the pipe* » qui a pour objectif d'améliorer la captation des poussières tout au long du procédé. Cela a déjà permis la réduction de 25 % des émissions atmosphériques de poussières du site par rapport à 2010.

Enfin, il est à noter la situation contrastée en matière de rejets de poussières du site de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie) avec, d'une part, une augmentation des émissions de la centrale thermique et d'autre part une diminution des émissions de l'usine. L'objectif 2011 d'émission de 120 grammes de poussières par tonne de minerai traité a été atteint (contre 125 grammes en 2010).

Une attention particulière est de plus en plus portée aux émissions de poussières diffuses. Cette année encore a été marquée par la réalisation de bilans et la mise en œuvre de plans d'actions afin de réduire ces émissions. Notons par exemple :

- l'amélioration de la captation des émissions dans l'atelier de fusion sur le site d'Erasteel Söderfors (Suède) ;
- l'installation de joint en écailles dans l'unité de réduction de minerai par du charbon sur le site d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) ;
- la mise en place de ralentisseurs pour les engins et d'un arrosage automatique des pistes dans l'atelier « magasin » à SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie).

5.4.1.2. REJETS AQUEUX

Rejets aqueux		2009	2010	2011
Matières en suspension (MES)	tonnes	6 386	8 348	4 360
Demande chimique en oxygène (DCO)	tonnes	102	204	200*
Nickel	tonnes	5,7	8,9	14,4
Manganèse	tonnes	54,9	93,2	90,8

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

Comme pour les émissions atmosphériques, ERAMET affiche sa volonté de réduire ses rejets aqueux. Les sites industriels travaillent à améliorer les procédés de traitement pour assurer une meilleure qualité de l'eau rejetée.

Après une augmentation en 2010, les rejets aqueux en Matière en Suspension (MES) ont fortement diminué en 2011.

Cette baisse est principalement due à la réduction des rejets de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie). Le refroidissement de la centrale et la granulation de la scorie utilisent de l'eau de mer prélevée dans le port de Nouméa. Cette eau de mer est chargée en MES en amont du prélèvement. Ces quantités sont contenues dans le rejet final, revenant ainsi à comptabiliser le total des MES contenus dans l'eau de mer pompée en amont avec les MES liées au procédé. Cette situation fera l'objet d'investigations complémentaires.

Le site d'ERAMET Marietta (États-Unis) a également diminué ses rejets en MES. Dans son fonctionnement actuel cette usine ne rejette des effluents qu'à partir de son bassin de décantation et seulement en période de pluies intenses et répétées. Ces périodes de rejets ont été nettement moins nombreuses en 2011 par rapport à 2010.

Le site d'Aubert & Duval Les Ancizes, par son chantier de curage de ses bassins de décantation a amélioré la performance épuratoire de ses lagunes (augmentation du temps de séjour), générant ainsi une quantité moindre de MES.

Notons, en 2011, une augmentation sensible des rejets en MES du site d'ERAMET Titane and Iron (Norvège) liée à des arrêts non programmés de l'installation (arrêt de la boucle de recyclage).

Comme indiqué au paragraphe 5.3.3, de nombreux investissements ont été réalisés en 2011 pour améliorer la qualité des

eaux rejetées. Des séparateurs d'hydrocarbures ont été installés notamment sur les sites d'Erasteel Stub (Angleterre) ou SLN Tiébaghi (Nouvelle-Calédonie). D'autres l'ont été dans le cadre de projets de réaménagement plus globaux comme la zone de stockage d'hydrocarbures de Comilog Dunkerque (France) ou de zone de lavage des engins d'Interforge (France).

À ce jour, plus de 100 séparateurs d'hydrocarbures sont implantés dans l'ensemble des sites du Groupe.

Des actions de réfection des zones de stockage de minerais et combustibles ont également été menées en 2011. Citons par exemple le prolongement de l'aire de stockage du coke du Complexe Industriel Métallurgique de Moanda (Gabon), le prolongement de la zone de stockage des huiles solubles d'Erasteel Commeny (France) et les travaux de terrassement du site minier de SLN Kouaoua (Nouvelle-Calédonie) destinés à améliorer la collecte des effluents.

En matière de rejets aqueux on remarque une hausse des rejets en nickel. Celle-ci est principalement due aux rejets de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie). Malgré une forte diminution de ses rejets en MES, le site constate une augmentation des rejets en nickel et en manganèse. Un plan d'investigation a été lancé. À la SLN, le refroidissement de la centrale et la granulation de la scorie utilisent de l'eau mer prélevée dans le port de Nouméa. Il est toutefois important de noter que l'eau de mer prélevée est déjà chargée en MES et que la réglementation applicable ne permet pas de travailler par différence.

Les rejets aqueux en manganèse se sont stabilisés en 2011. Outre l'augmentation observée pour SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie), une forte diminution des rejets est à noter pour les sites d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) et d'ERAMET Marietta (États-Unis).

Après une augmentation en 2010, les rejets en Demande Chimique en Oxygène (DCO) se sont stabilisés en 2011.

Le site d'Aubert & Duval Firminy a vu ses rejets en DCO diminuer en 2011 suite au fonctionnement en marche nominale de sa nouvelle station d'épuration, opérationnelle depuis décembre 2010.

Il est à noter les difficultés de certains sites concernant la mesure analytique de la DCO qui peut être perturbée par divers éléments

chimiques et notamment la présence de chlorures et, dès lors, entrainer des résultats incohérents. Le site d'Eurotungstène Grenoble (France) en a fait l'expérience.

Enfin, les sites du Groupe suivent avec attention la qualité des eaux souterraines, et ainsi l'impact de l'activité sur les sols et des sous-sols. On comptabilise ainsi plus de 250 piézomètres de suivi répartis dans les différents sites du Groupe.

5.4.1.3. DÉCHETS

Production de déchets		2009	2010	2011
Quantité de déchets non dangereux	milliers de tonnes	3 775	3 997	3 640
Quantité de déchets dangereux	milliers de tonnes	35	48	58*

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

La gestion des déchets est un domaine en constante évolution. ERAMET s'applique, depuis des années, à recycler dans ses procédés les déchets générés.

La branche Alliages du Groupe est un acteur historique fort de cette valorisation de matière.

En effet, des résidus métalliques internes (copeaux d'usinage, chutes...) et externes (matière première secondaire) sont enfournés dans les fours des aciéries du Groupe. Ce secteur se distingue par des taux de recyclage hors du commun. Ainsi en 2011, 92 % des matières premières enfournées sur le site d'Aubert & Duval Firminy (France) sont issues de la boucle du recyclage.

Rappelons également les efforts permanents d'optimisation de la boucle des entrants / sortants entre les 4 sites d'Erasteel Kloster et Commentry. En effet, les demis produits ou résidus d'un site constituent les matières premières d'un autre permettant ainsi une synergie accrue et la réduction au strict minimum des quantités de déchets ultimes à stocker en centres dédiés.

Depuis plusieurs années, ERAMET diversifie son portefeuille en développant son activité recyclage. Ainsi, une partie de la branche Manganèse est spécialisée dans les activités basées sur l'utilisation des matières premières secondaires. C'est le cas pour le site de GCMC Freeport (États-Unis) qui recycle principalement des catalyseurs usés de la pétrochimie, le site d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) qui produit des sels et oxydes de cuivre et de zinc à partir de déchets et également, depuis 2010, les sites de Valdi (France), acteurs majeurs de la valorisation des métaux contenus par le recyclage de déchets provenant de la sidérurgie, de catalyseurs de la pétrochimie, et de piles et accumulateurs.

L'année 2011 a été marquée par la mise en place et l'amélioration du tri et de la valorisation des déchets. C'est notamment le cas sur les centres miniers SLN (Nouvelle-Calédonie) avec la mise en place de filières de récupération spécifiques des ferrailles, tubes néons, toners d'imprimantes, graisses usagées, et aérosols.

DÉCHETS NON DANGEREUX

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie en accord avec les réglementations des pays d'implantation.

Les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction, ou de production de ferro-alliages sont génératrices à plus de 80 %

des sous-produits ou des déchets non dangereux du Groupe. Ils se présentent sous forme de laitiers ou de scories inertes principalement stockés en décharge interne.

Cependant, depuis plusieurs années, une partie croissante est valorisée (récupération des métaux, utilisation en remblais de voirie, en génie civil...). C'est encore le cas en 2011 avec la mise en place d'une nouvelle filière de valorisation de tous les laitiers des aciéries d'Aubert & Duval Les Ancizes et Aubert & Duval Firminy (France) en lieu et place du stockage en centre d'enfouissement technique jusqu'alors existant. Au Gabon, le tri de déchets non dangereux sur mine a pris de l'extension avec la création de zones dédiées aux bandes transporteuse, aux pneus et aux ferrailles.

Il est à noter que la comptabilisation de ces déchets ne comprend pas les tonnages de laitiers volontairement riches qui sont générés dans le procédé pyrométallurgique du ferromanganèse afin d'alimenter, en tant que matière première secondaire, les fours de production de silicomanganèse.

Après une évolution à la hausse sur les années 2009 et 2010, la quantité globale des déchets non dangereux du Groupe a légèrement diminué en 2011.

Notons notamment la continuité des efforts de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie) qui a poursuivi la réduction de la quantité de déchets non dangereux générés en 2011.

DÉCHETS DANGEREUX

Les activités génératrices de déchets dangereux sont principalement issues des procédés pyrométallurgiques et chimiques de la division Manganèse du Groupe.

Ainsi, l'activité « chimie » de la branche Manganèse produit un volume important de résidus de production et de purification (appelées gangues de minerai). Il est important de préciser que la prise en charge de ceux-ci par des centres d'enfouissement techniques agréés permet une gestion en tout point conforme aux réglementations applicables.

L'activité pyrométallurgique produit des poussières, des boues et des laitiers, qui en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques peuvent être considérés comme des déchets dangereux.

Après une baisse significative de la production de déchets dangereux en 2009 lié au ralentissement de l'activité, un tonnage 2010 comparable à celui de 2008, l'année 2011 est marquée par une hausse de la production de déchets dangereux.

Celle-ci est principalement due aux travaux ponctuels de curage réalisés sur les sites du Groupe, à l'évolution des procédés, mais aussi aux changements de classification de certains types de déchets qui sont devenus « déchets dangereux ».

Ainsi, en 2011, le site d'Aubert & Duval Les Ancizes (France) a réalisé une campagne exceptionnelle de curage de ses bassins de lagunage engendrant l'élimination de plus de 2 500 tonnes de boues. Le site de GCMC Freeport (États-Unis) a pour sa part effectué des travaux d'excavation de sol pollué avant d'implanter une nouvelle installation.

Un changement d'additif dans le procédé des sites d'ERAMET Norway Sauda et Porsgrunn (Norvège) a conduit à une augmentation des boues de procédé de 50 %.

Enfin, le site d'ERAMET Sandouville (France) a vu la part de déchets dangereux augmenter du fait du changement de statut de ses déchets de soufre.

5.4.1.4. ACTIONS DE RÉHABILITATION/ RESTAURATION DES SITES

Le Groupe attache la plus grande vigilance à la gestion des dossiers pouvant être à l'origine d'impacts potentiels sur les sols et sous-sols du fait d'activités passées ou en cours, tant dans le domaine de ses activités industrielles que minières.

Depuis plusieurs années, le Groupe a développé une politique et une expertise dans l'investigation, l'identification, le suivi et la gestion des terrains potentiellement impactés au travers différents projets tel que la réhabilitation de terrains industriels, la fin de vie de décharges internes, d'anciennes mines... mais aussi des projets de caractérisation des sols avant l'implantation de nouveaux projets.

Par ailleurs, le Groupe attache toute la vigilance requise à ce type de problématique dans le cadre de ses audits d'acquisition de nouvelles activités.

En 2011, notons les faits marquants suivants. Dans le domaine industriel d'abord :

- *Erasteel Kloster Söderfors (Suède)* : Suite à la réalisation d'un important programme d'investigations et de caractérisation mené depuis 2008, la réhabilitation, en vue de sa fermeture, de son ancien dépôt interne de déchets dangereux est en phase terminale et fait l'objet d'un suivi attentif des autorités. Des investigations complémentaires sont actuellement en cours sur la zone connexe de stockage de poussières de filtration, pour validation avec les autorités locales des mesures à mettre en œuvre afin d'en réaliser la couverture.
- *Aubert & Duval Les Ancizes (France)* : L'exploitation du centre d'enfouissement de ses déchets industriels non dangereux (laitiers, briques réfractaires, déblais de bassin de coulée) s'est arrêtée le 31 décembre 2010.

Suite aux études menées conjointement avec la commune des Ancizes jusqu'en mars 2011, les travaux sur la partie « communale » de la décharge ont débuté en juillet 2011, et ont conduit à l'aboutissement de la dernière phase des travaux sur

la partie « entreprise » en septembre 2011. Après une campagne d'éradication d'une espèce végétale invasive appelée Renouée du Japon, les travaux de remodelage et de confinement avec de la terre limoneuse ont été menés jusqu'à la fin de l'année 2011 et se poursuivront jusqu'en mars 2012. Dès le printemps 2012, la surface totale de l'ancien centre de stockage sera ensemencée et plus de 1 100 arbres seront plantés.

L'objectif de réhabilitation est de retrouver un espace naturel sur lequel la nature reprendra ses droits afin d'obtenir un relief et un paysage dans la continuité des collines voisines.

- *Aubert & Duval Firminy et Aubert & Duval Les Ancizes (France)* : Après une année 2010 dédiée à la recherche de filières de valorisation pour les déchets déposés sur le centre de stockage du site des Ancizes et en centre de stockage externe pour le site de Firminy, un partenariat avec une entreprise spécialisée de valorisation des laitiers a été lancé en 2011. Ceux-ci subissent une séparation mécanique permettant d'une part de valoriser la fraction métallique sur des sites métallurgiques, et d'autre part d'utiliser la fraction minérale plus communément appelée le sable de laitiers en substitution de matériaux nobles comme par exemple le sable de carrière ou les remblais routiers. Ainsi, en plus de permettre la fermeture du centre d'enfouissement du site des Ancizes, 98 % des déchets produits par ces deux aciéries ont été valorisés en 2011.
- *Comilog France à Boulogne-sur-Mer (France)* : Suite à la réhabilitation du site de stockage des déchets situé à Manihen (62) qui s'est achevée en 2010, des investigations complémentaires ont été menées en 2011 pour mieux comprendre les phénomènes hydrogéologiques dans la masse de déchets et leurs impacts potentiels sur le sous-sol. Ces études vont être poursuivies en 2012.
- *À Erasteel Kloster (Suède)* : Pour rappel, cette entité suédoise est composée de trois usines : Söderfors, Långshyttan et Vikmanshyttan. Un projet de valorisation interne des boues d'hydroxydes métalliques provenant de la décharge de Långshyttan dans l'aciérie de l'usine de Söderfors a continué en 2011. Ce projet, qui cumulera la valorisation de plus de 6 500 tonnes de déchets est un bel exemple de synergie entre sites. Ce sont ainsi 100 % des tonnages concernés qui ont été extraits de la décharge interne concernée et 50 % qui ont été extraits et déjà été séchés en vue de leur valorisation en tant que matière première pour le four à arc de Söderfors. Cela donne suite à la valorisation complète d'un autre dépôt de « *millscales* » dans les mêmes conditions et donne ainsi l'opportunité au site de Långshyttan de valoriser 100 % des déchets stockés.
- *À Guillin Comilog Mn Ferroalloys (Chine)* : après l'arrêt de toute activité industrielle de l'ancienne usine en juin 2011, les zones de stockage ont été nettoyées et débarrassées de tout produit restant. Ces produits seront utilisés comme matières premières sur le site de la nouvelle usine située en dehors de la ville. Cette situation a fait l'objet d'une visite de vérification par DC2D. À fin novembre, les terrains ont été restitués aux autorités locales suivant les accords convenus et dans le délai imparti.
- *À GCMC Freeport (États-Unis)* : Toutes les zones externes de stockages des produits finis ont fait l'objet d'une rénovation des dalles de protection des sols avec mise en place d'une couche de matériaux isolant. Les contenants de ces matériaux eux-mêmes entièrement clos, c'est ainsi un second niveau de gestion du risque en cas de scénarios de perte de confinement qui a été mis en place.

Des actions ont également été menées dans le domaine minier.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- Des grands travaux de réhabilitation ont été poursuivis en 2011, que ce soit sur la région de Poro, sur la mine arrêtée de Si Reis (Népoui) ou encore les importants travaux d'aménagement hydrauliques sur la mine de Kiel (Canal-Doudou). Ces actions fondamentales menées depuis 2007 ont permis de maîtriser et stabiliser les situations d'impact, SLN intervenant en réparation dès lors que techniquement faisable. Ces programmes représentent plus de 2 millions d'euros par an. Cette reprise technique fondamentale assure la maîtrise des aspects stabilité, érosion et écoulement des eaux. Ainsi, sur le Territoire et pour ce qui concerne les versants, leur stabilité et la lutte contre l'érosion (exemple : versants de grande hauteur à Népoui), SLN est le contributeur principal à la rédaction du guide des bonnes pratiques minières, faisant référence dans son domaine qui devrait être édité sous peu.

Parallèlement, SLN contribue significativement :

- aux Comités de réhabilitation des sites miniers (CRSM) financés par le mécanisme de la Délégation 104. Depuis sa création en 1990, la SLN l'a abondé à hauteur de 20 millions d'euros (2,1 millions d'euros versés en 2011) ;
- au financement du Fonds Nickel prévu par le schéma de mise en valeur. Il a été créé en mars 2010 et est destiné à la réhabilitation des mines exploitées principalement avant 1975 et ne comportant plus aucune ressource minière valorisable. Son budget est de l'ordre de 4 millions d'euros par an. Ce fonds est alimenté pour moitié par la redevance superficielle sur les concessions minières.

AU GABON

- Comilog Moanda* : les opérations de réhabilitation de la rivière Moulili par extraction des sédiments déposés dans le lit en aval de la laverie de la mine se sont poursuivies. À la fin de

l'année 2011, le cap de deux millions de tonnes de sédiments excavés a été franchi. Ces sédiments sont traités dans le Complexe Industriel de Moanda. Le procédé industriel a dû être complété d'un atelier d'enrichissement afin que ces matériaux de granulométrie fine puissent être agglomérés et valorisés. Comilog a conduit à cette occasion de manière volontaire, une étude d'impact environnemental qui a été présentée en cours d'année au ministère de l'Environnement et au ministère des Mines. Un plan de gestion environnementale et sociale a été élaboré de façon à ce que les incidences directes et indirectes sur l'équilibre écologique, la qualité et le cadre de vie des populations vivant dans la zone d'implantation du projet et dans les zones adjacentes soient adéquatement prises en compte.

- Comilog Moanda* : bien que les réserves en minerai de manganèse du plateau Bangombé soient toujours importantes et que l'exploitation soit prévue de nombreuses années, un premier test de réhabilitation d'une zone du plateau a été effectué en 2011. Il a consisté en une opération d'envergure d'aplanissement des terrains. Les opérations minières créent en effet de multiples irrégularités, notamment du fait du stockage des stériles. Une partie de cette superficie aplanie a été recouverte de terre végétale. La nature reprend ses droits et de nombreuses plantes, herbes, fleurs et arbustes ont réinvesti les lieux. Une étude faune flore sera entamée afin de comparer cette situation de recolonisation naturelle de cette zone en comparaison avec une zone de référence non impactée par l'activité minière.

Enfin, il est important de mentionner la mise en place d'une politique de caractérisation systématique de l'état des sols préalablement à tout nouveau projet, conformément à la politique de Développement Durable du Groupe. Ainsi, cela est réalisé dans le cadre du projet de nouvelle tour d'atomisation au gaz de l'usine Erasteel Kloster de Söderfors, en Suède, qui a été inaugurée en octobre 2011, du projet de double usine de silicomanganèse et de manganèse métal au Gabon, ou encore en Chine dès avant l'implantation de la nouvelle usine de ferro et silicomanganèse à Guilin.

5.4.2. Utilisation durable des ressources

Consommation		2009	2010	2011
Consommation totale d'énergie	GWh	14 300	17 350	17 346*
Consommation totale en eau	millions de m ³	33,5	32,8	29,2
dont consommation en eau industrielle	millions de m ³	21,1	17,3	16,7
dont consommation en eau du réseau	millions de m ³	1,6	2,1	1,9
dont consommation en eau de surface	millions de m ³	9,9	11,8	7,8
dont consommation en eau souterraine	millions de m ³	0,9	1,5	2,8

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

5.4.2.1. CONSOMMATION D'EAU

Les métiers de la métallurgie, de l'hydrométallurgie et de la chimie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

- procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques ;
- lavage des minerais, matières premières et sous-produits ;

- procédés d'hydrométallurgie : solubilisation et milieux réactionnels.

La consommation d'eau est liée à la production. La baisse de consommation constatée en 2010, malgré la reprise de l'activité, s'est accentuée en 2011.

Pour la première fois, le bilan présente la répartition de la consommation par nature d'eau. On constate ainsi :

- la diminution de la consommation d'eau industrielle depuis trois ans ;
- la diminution de la consommation d'eau de réseau et d'eau de surface entre 2010 et 2011 ;
- l'augmentation de la consommation d'eau souterraine depuis trois ans.

À noter, l'eau de mer utilisée pour le refroidissement de la centrale thermique de SLN (Nouvelle-Calédonie) et pour la granulation des scories n'est pas comptabilisée dans le présent bilan.

Tout d'abord, il est important de souligner que dès lors que cela est techniquement possible, les sites :

- travaillent en circuit fermé favorisant ainsi le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement des fours et autres installations métallurgiques ainsi que toutes les autres utilisations très consommatrices se font principalement en circuit fermé. Les consommations d'eau sont alors essentiellement des appoints afin de compenser l'évaporation ;
- privilégient l'eau industrielle et l'eau de surface pour les procédés industriels. Parfois, les contraintes opératoires imposent l'utilisation d'eau dite « propre ». Par exemple, le site Erachem Comilog Baltimore (États-Unis) qui utilisait de l'eau industrielle pour le refroidissement du procédé, a dû changer pour de l'eau provenant du réseau, afin de garantir une qualité adéquate dans ses installations de refroidissement.

La diminution de la consommation totale d'eau du Groupe en 2011, est due essentiellement à la continuité des plans de réduction pluriannuels mis en place par de nombreux sites. Citons par exemple l'optimisation de la gestion de l'eau de refroidissement du site d'ERAMET Norway Sauda (Norvège), ou la réalisation de la troisième tranche du projet de réduction des exutoires à Aubert & Duval Pamiers (France) qui a permis la réduction de la consommation d'eau de plus de 2 millions de m³ par rapport à 2010.

Il est à noter qu'une partie des consommations d'eau est basée sur des estimations (débit de pompes, bilan entrée-sortie). Néanmoins, des nouveaux compteurs d'eau sont régulièrement mis en place afin de couvrir l'intégralité des réseaux. C'est par exemple le cas pour la Setrag (Gabon) qui décline un programme pluriannuel de mise en place de compteurs d'eau.

5.4.2.2. ÉNERGIE

Les principaux besoins en énergie sont dus aux sites d'activité pyrométallurgique. Les fours et les installations de fusion, cœur des activités métallurgiques du groupe ERAMET dans ses trois Branches, sont les principaux postes contributeurs.

La consommation d'énergie (toutes énergies consommées y compris les réducteurs) des sites du groupe ERAMET depuis 2008 est le résultat de trois facteurs :

- le périmètre du Groupe ;
- le niveau d'activité des sites ;
- la performance énergétique des sites.

La baisse des consommations en 2009 par rapport à 2008 et 2010 s'explique par la baisse d'activité liée à la conjoncture.

En 2010 et 2011, avec la reprise d'activité, la consommation d'énergie a retrouvé son niveau de 2008. Toutefois, cette hausse a été limitée par les résultats de la démarche « Économies d'énergie ». Celle-ci a profité à la fois des actions managériales mises en place dès 2009 (pendant la baisse d'activité) mais aussi des pratiques d'optimisation du coût de l'énergie (effacements) et de l'amélioration de la performance énergétique résultant d'investissements de modernisation.

Les émissions de CO₂ du présent rapport sont, quant à elle, présentées sont directement liées à la consommation d'énergie des sites du Groupe.

5.4.2.3. ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Depuis 2005, ERAMET a mis en place une démarche « Économies d'énergie » qui vise à réduire de 5 à 10 % la dépense en énergie du Groupe. Cette démarche, qui aide les sites à définir leur plan d'actions « Économies d'énergie » a d'abord été initiée sur six sites du Groupe. Elle a ensuite été progressivement déployée sur l'ensemble des sites du Groupe ayant une consommation d'énergie significative.

La définition du plan d'action d'un site se fait en collaboration avec la Direction des Affaires Industrielles du Groupe qui peut faire appel à des experts extérieurs si besoin.

Elle nécessite trois étapes :

- découverte/appropriation du procédé mis en œuvre par l'usine ;
- « brainstorming » sur les idées potentielles ; et
- définition du plan d'actions.

Les actions généralement retenues couvrent à minima les thèmes suivants :

- les équipements de production et leur performance énergétique (amélioration et entretien) ;
- l'exploitation de ces équipements (bonnes pratiques...) ;
- le comptage énergétique et le suivi de la performance énergétique, etc.

Une fois le plan d'actions défini, la Direction des Affaires Industrielles du Groupe continue d'accompagner les sites selon leurs besoins et leur demande un point d'avancement semestriel. L'avancement de la démarche est présenté tous les ans au COMEX du Groupe.

À fin 2011, 26 sites (sur les 27 ciblés) disposent de leur plan d'actions. Des actions concrètes ont été mises en place qui ont non seulement permis des gains substantiels mais également parfois de réduire l'impact environnemental.

Après la baisse d'activité de 2009 qui a été une opportunité de mise en place de bonnes pratiques (amélioration des modes de repli, campagnes de sensibilisation des personnels aux économies d'énergie, effacements...), 2010 a vu l'activité redémarrer. Les résultats de 2010 montrent un doublement des économies réalisées par rapport à ceux de 2009 qui s'expliquent à la fois par les bonnes pratiques acquises en 2009, mais aussi par la poursuite des efforts des sites (SLN notamment), pour améliorer leur performance énergétique.

5.4.2.4. UTILISATION DE LA RESSOURCE MINÉRALE

Le groupe ERAMET se distingue par une variété importante d'activités : mines, pyrométallurgie, hydrométallurgie, chimie, recyclage... pour les branches Nickel et Manganèse. Activités d'élaboration (aciérie, refusion, atomisation des poudres...) et de transformation (forgeage, matriçage, estampage, fonderie, laminage, traitements thermiques, usinage, traitements de surface...) pour la branche Alliages. Il est donc illusoire de produire une synthèse exhaustive des matières premières utilisées.

L'exploitation minière est un des cœurs de métier du Groupe. La ressource minérale est exploitée de manière responsable, c'est-à-dire en optimisant la valorisation des gisements. Les géologues et les mineurs disposent d'outils technologiques de prospection, de modélisation et de gestion de l'information puissants, qui leur permettent d'optimiser l'extraction en minimisant les impacts et en privilégiant les méthodes non destructrices. En parallèle, les chercheurs travaillent à la valorisation de minerais sur tout le profil aux teneurs de plus en plus faibles, minimisant ainsi les surfaces concernées et les quantités de stériles à stocker.

Ainsi le Complexe industriel de Moanda (Gabon) construit en 2000 est voué à la production d'agglomérés de manganèse à partir d'une ressource qui ne faisait l'objet à l'époque d'aucune valorisation de par la granulométrie trop fine et impropre à l'usage de cette portion du minerai pour l'élaboration de ferroalliages. Aujourd'hui, ce complexe industriel a vu son procédé modifié et adapté afin de pouvoir réaliser cet aggloméré à partir de sédiments déposés dans la rivière Moullili et participer ainsi à sa réhabilitation. Plus fondamentalement, le minerai de manganèse est commercialisé en une variété de qualités différentes permettant une valorisation maximum.

Le minerai de nickel ne fait pas exception à cette volonté de valoriser au mieux la ressource.

À la SLN (Nouvelle-Calédonie), l'alimentation de l'usine de Doniambo se fait après un savant mélange des différentes qualités de minerai en regard des provenances des centres miniers en exploitation. Cette pratique permet de valoriser au mieux la ressource en impliquant parfois un minerai à plus faible teneur mais aussi de parvenir à une alimentation régulière et homogène en caractéristiques chimiques des opérations.

Par ailleurs, le Groupe a développé une technologie innovante afin de traiter des minerais de nickel sur tout leur profil par voie hydrométallurgique à pression atmosphérique.

Enfin, il est important de mettre en évidence, les multiples usages de matières premières secondaires. Travailler de plus en plus dans l'esprit d'une économie circulaire fait partie des options de fabrication étudiées. Les sites mesurent le pourcentage de matières issues du recyclage en regard du tonnage total mis en œuvre. Les centres miniers sont très peu concernés par cette approche car les matières premières impliquées sont peu nombreuses et en quantité minime. De même, il convient d'exclure les activités dédiées au recyclage qui se trouve en situation inversée, à savoir que leur raison d'être est de valoriser des matières rebutées. En faisant abstraction de ces cas de figure, on constate qu'une majorité des autres activités du Groupe présentent de telles situations.

Celles-ci sont très variables de site à site. Pour nombre d'entre eux, il est question de quelques pourcents. La branche Alliages se distingue par des pourcentages supérieurs à 90 % pour la

mise en œuvre de matières premières secondaires surtout dans l'alimentation des aciéries.

Les diverses matières premières indispensables aux procédés industriels font systématiquement l'objet de suivis précis et de mesures de leurs rendements d'utilisation.

5.4.3. Changement climatique

5.4.3.1. CONTRIBUTION À LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Au sein de la Direction Communication et Développement Durable, il existe depuis 2003 une fonction chargée des sujets liés au changement climatique pour l'ensemble du Groupe et dont les principaux rôles sont :

- participer activement aux comités changement climatique des organisations professionnelles françaises et européennes (Afef, Medef, Fedem, FFA, Eurofer, Eurométaux, Euroalliages) qui sont les interlocuteurs industriels des autorités européennes dans l'élaboration de la réglementation sur ce sujet ;
- informer les sites concernés sur cette réglementation et les assister dans son application ;
- contribuer à définir et déployer la politique du Groupe en matière de changement climatique, en collaboration étroite avec la fonction « maîtrise de l'énergie » de la Direction des Affaires Industrielles du Groupe et la Direction des Achats, du Développement et de l'Innovation ;
- fournir les informations sur les émissions de CO₂ et les prévisions d'émissions à la Direction Achats Groupe qui est chargée de gérer les comptes des sites français concernés du Groupe, dans le registre national des quotas de gaz à effet de serre (Seringas).

DIRECTIVE 2003/87/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, DU 13 OCTOBRE 2003, ÉTABLISSANT UN SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS LA COMMUNAUTÉ

Les sites concernés sont les quatre aciéries de la branche Alliages :

- Aubert & Duval : sites de Firminy et des Ancizes en France ;
- Erasteel : sites de Commentry (France) et de Söderfors (Suède).

Deuxième période : 2008-2012

- Allocation annuelle de quotas pour les 4 sites = 137 245 quotas ;
- Émissions 2008 des 4 sites = 95 478 tonnes de CO₂, soit un surplus de 41 767 quotas sur la première année ;
- Émissions 2009 des 4 sites = 66 132 tonnes de CO₂, soit un surplus de 71 113 quotas sur la deuxième année ;
- Émissions 2010 des 4 sites = 77 715 tonnes de CO₂, soit un surplus de 59 530 quotas sur la troisième année ;
- Émissions 2011 des 4 sites = 81 846 tonnes de CO₂, soit un surplus de 55 424 quotas pour la quatrième année.

Du fait de la faible activité des sites concernés en 2009, 2010 et 2011, les prévisions à fin 2012 font apparaître un surplus global d'environ 260 000 quotas sur la période.

À noter que, contrairement à la période 1, les quotas en surplus en fin de période 2 pourront être reportés sur la période 3 (2013-2020).

La réserve « nouveaux entrants » de la France, qui permet d'allouer des quotas aux nouvelles installations, n'est pas suffisante pour la période 2. La loi de finance 2012, adoptée le 21 décembre 2011, dans son article 18, institue le réabondement de cette réserve grâce, à une taxe sur le chiffre d'affaire des sociétés exploitant des installations soumises à quotas, dont le taux sera défini par arrêté (entre 0,03 % et 0,07 %). Aubert & Duval et Erasteel sont concernés.

DIRECTIVE 2009/29/CE DU 23 AVRIL 2009 MODIFIANT DE LA DIRECTIVE 2003/87/CE « AFIN D'AMÉLIORER ET D'ÉTENDRE LE SYSTÈME COMMUNAUTAIRE D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE »

Le Groupe a participé activement aux concertations entre l'industrie, à travers les organisations professionnelles, et les autorités nationales et européennes (Commission, Parlement et Conseil). Les textes d'application de la Directive modifiée pour la période 3 (2013-2020) sont en cours d'approbation et de publication par les autorités européennes.

Sites concernés

Branche Alliages : Aubert & Duval : Les Ancizes, Firminy, Pamiers ainsi qu'Airforge à Pamiers et Interforge à Issoire. Erasteel : Commentry.

Branche Manganèse : Comilog Dunkerque, ERAMET Norway (Porsgrunn, Sauda, et Kvinesdal) et TiZir à Tyssedal.

Les émissions globales du Groupe soumises à quotas passeront d'environ 100 000 t CO₂ par an actuellement à environ 1 million de t CO₂ par an sur la période 3.

Allocations de quotas à titre gratuit

Le calcul du nombre de quotas gratuits sera fait suivant la formule générale :

$$\begin{aligned}
 & \text{Quotas gratuits} \\
 & = \\
 & \text{émissions spécifiques} \\
 & \quad (\text{suivant référentiel}) \\
 & \quad \times \\
 & \text{volume historique de production} \\
 & \quad (\text{médiane d'activité 2005-2008}) \\
 & \quad \times \\
 & \text{facteur annuel de décroissance d'allocations} \\
 & \quad (1,74 \%) \\
 & \quad \times \\
 & \text{facteur intersectoriel de réduction}
 \end{aligned}$$

La décision de la Commission du 27 avril 2011, a fixé les différents termes qui différeront suivant les installations et sous-installations.

Un questionnaire officiel défini par la Commission, a été complété par tous les sites concernés, vérifié par des vérificateurs accrédités, et transmis aux autorités nationales avant le 1^{er} juillet 2011 en France et mi-septembre en Norvège.

La compilation des données ainsi recueillies a été transmise par chaque État membre à la Commission européenne pour validation des quotas gratuits alloués à chaque installation.

Comité de Coordination CO₂ (C3O2)

Afin de coordonner les informations et les actions dans le domaine de l'empreinte carbone Groupe, le « C3O2 » a été créé en avril 2010. Il regroupe des représentants de la Direction de la Communication et du Développement Durable, de la Direction des Achats, de la Recherche et de l'Innovation, de la Direction des Affaires Industrielles, et des Directions Industrielles des trois Branches.

5.4.3.2. BILAN CARBONE GROUPE

L'objectif essentiel d'un Bilan Carbone est de donner une image globale d'une activité avec un indicateur qui n'est plus d'abord économique, mais physique des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le bilan permet de faire ressortir des liens de dépendance « physiques » qui ne sautent pas aux yeux avec une analyse purement économique, mais qui sont pourtant porteurs sur le long terme de contraintes.

Le Bilan Carbone ERAMET initial réalisé en 2007-2008 a été établi en collaboration avec Carbone 4, société agréée par l'ADEME sur la méthode, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction des Affaires Industrielles, la Direction Achats Groupe, les correspondants environnement de tous les sites du Groupe et les fonctions logistiques des 3 Branches (pour les émissions de CO₂ liées au transport de fret).

Après vérification, consolidation des données 2007 et prise en compte du bilan carbone SLN réalisé sur l'année 2008 le bilan carbone Groupe 2007 est d'environ :

6,35 millions de tonnes d'équivalent CO₂

Répartition par Branche :

- 55 % pour la branche Manganèse ;
- 39 % pour la branche Nickel ;
- 4 % pour Aubert & Duval ;
- 1 % pour Erasteel.

Répartition par poste :

- **87 % pour le poste « énergie »** qui regroupe la consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel, charbon) et la consommation de réducteur nécessaire aux process (coke, charbon, anthracite...);
- **8 % pour fret ;**
- **3 % pour les « intrants »** : CO₂ émis lors de la production des matières premières achetées, en particulier les ferrailles pour les fours à arc des aciéries.

En utilisant la référence internationale « GHG Protocol », les émissions globales se décomposent en trois « scopes » :

- scope 1 : émissions directes issues des procédés des installations du Groupe ;
- scope 2 : émissions indirectes issues des consommations d'énergie électrique ;
- scope 3 : les autres émissions (transport fret, contenu carbone des intrants...).

Suivant cette classification, les émissions du Groupe se répartissent comme suit :

- émissions de scope 1 = 4 742 098 tonnes de CO₂, soit 74 % du total ;

- émissions de scope 2 = 797 918 tonnes de CO₂, soit 13 % du total ;
- émissions de scope 3 = 810 473 tonnes de CO₂, soit 13 % du total.

À noter que le total des scopes 1 et 2 représente 87 % du total.

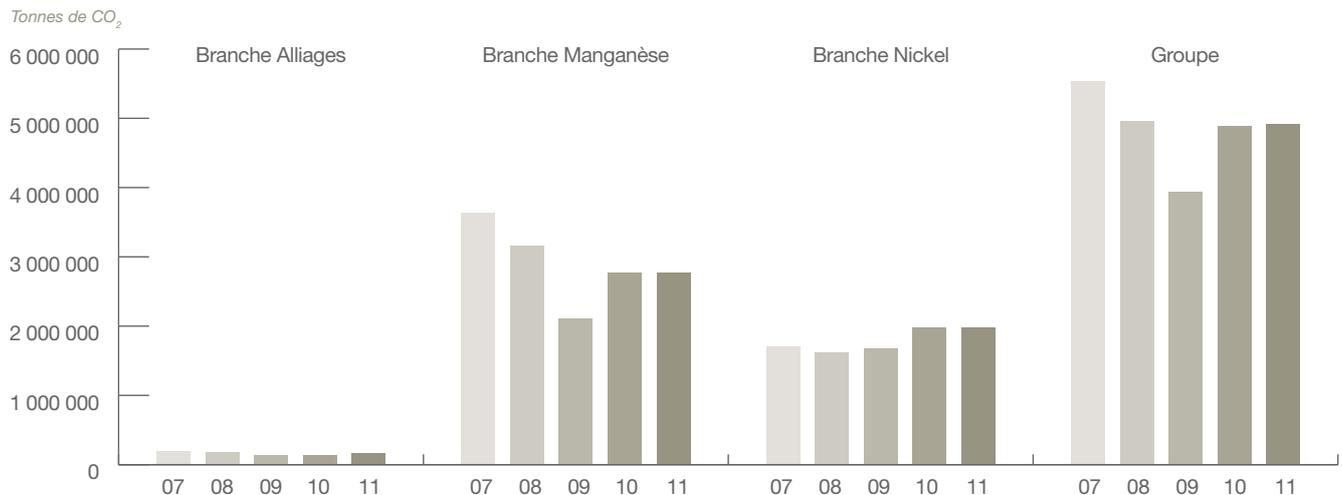
ÉVOLUTION DU BILAN CARBONE GROUPE

Les données permettant de calculer les émissions des scopes 1 et 2 sont renseignées par tous les sites dans le système de consolidation des données environnementales du Groupe (EraGreen).

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des émissions du Groupe de 2007 à 2011.

La valeur plus faible des émissions de 2009 est essentiellement due à une baisse d'activité de la branche Manganèse.

Évolution des émissions de CO₂ – Scopes 1 et 2



5.4.4. Environnement minier

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable, ERAMET a renforcé depuis 2010 le partage d'expérience et la coordination internationale des outils de la gestion environnementale sur mine.

Le projet s'inscrit dans une démarche de progrès continu et inclut :

- l'état des lieux avec la participation des géologues, des mineurs, des Directions industrielles ou juridiques et des référents environnement sur les sites du Groupe ;
- l'anticipation réglementaire avec un *benchmarking* réglementaire international faisant l'analyse des réglementations des pays d'implantation d'ERAMET, des grands pays miniers et des grands standards internationaux ;
- le positionnement du Groupe avec la comparaison des pratiques internes à celles des grands acteurs miniers à partir des informations publiquement disponibles ;
- l'accompagnement du suivi des déclinaisons opérationnelles ou des évolutions des nouveaux Codes miniers ;
- la mutualisation des bonnes pratiques : évaluation des impacts, gestion des eaux de la mine et ouvrages hydrauliques, stockage des stériles, protection de la biodiversité, restauration, relations avec les communautés locales, etc. ;
- la mise en place d'un groupe de travail sur la biodiversité et l'approche compensation ;
- la mise en place de plate-forme d'échanges ;
- la sensibilisation et la formation des opérationnels ;

- la sélection d'indicateurs de suivi dédiés à l'environnement minier et leur intégration dans l'outil de reporting Groupe ;
- l'établissement d'objectifs ambitieux et atteignables.

Le Groupe souhaite ainsi maîtriser, réduire et autant que possible éviter les impacts à chaque étape de la vie de la mine : exploration, recherche, construction, exploitation et fin de vie/réhabilitation.

De plus, ERAMET est très attentif aux évolutions réglementaires pouvant concerner ses activités présentes et futures et a participé activement aux travaux relatifs aux dernières évolutions telles que :

- la transposition à codification équivalente du Code minier français et sa révision ;
- la révision du Code minier du Gabon.

5.4.5. Protection de la biodiversité

Dans le cadre de sa politique de développement durable (2010) et conformément à sa Charte sur l'environnement (2002), ERAMET structure ses actions en matière de biodiversité et participe aux réflexions sur l'évitement, la réduction et la compensation des impacts écologiques.

Au niveau international, ERAMET via le projet Weda Bay Nickel (WBN) a rejoint en octobre 2011 le *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP) qui vise l'échange d'expériences et d'expertise en matière de compensation écologique. Le BBOP est un groupe à partenariats multiples qui compte 80 entreprises,

institutions financières, gouvernements et organisations non gouvernementales (ONG). Il a été créé par *Forest Trends* et le *Wildlife Conservation Society* (WCS). Le BBOP a pour but de tester et de développer des pratiques de référence pour les programmes de compensation écologique, par le biais de projets pilotes menés dans le monde entier. À cette fin, le BBOP a adopté en 2010 dix principes qui ont vocation à régir la démarche d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la biodiversité. En 2011, ces principes ont été déclinés au travers de critères et d'indicateurs et constituent un standard international reconnu sur la compensation en faveur de la biodiversité. ERAMET participe actuellement à la traduction de ce projet de standard en langue française. Un premier programme de compensation écologique BBOP est à l'étude pour le projet WBN en Indonésie avec un objectif d'absence de pertes nettes en biodiversité.

Au niveau français, ERAMET participe aux travaux lancés par le ministère de l'Environnement qui visent à élaborer une doctrine et des fiches méthodologiques autour de la démarche « Éviter-Réduire-Compenser », en cohérence avec les principes du BBOP.

ERAMET attache la plus grande importance à la caractérisation et à la protection de la biodiversité. Cette composante environnementale est intégrée très en amont, dès l'étape de faisabilité, dans le développement des nouveaux projets industriels et miniers, et est prise quotidiennement en compte dans le fonctionnement des sites miniers en exploitation ou en cours de réhabilitation.

Cette année a vu la création d'une *Task Force* interne autour de la thématique de la biodiversité regroupant les acteurs principaux du Groupe dans ce domaine. Son objectif est de favoriser les échanges entre les équipes, qu'elles soient sur site, dans les Branches ou au siège, de créer des réseaux avec des partenaires, de partager les expériences et de réfléchir ensemble à la mise en place d'une politique Biodiversité.

5.4.5.1. EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La Société Le Nickel (SLN) exploite des gisements de nickel sur différents sites de Nouvelle-Calédonie, remarquable pour sa biodiversité et le fort endémisme de ses espèces faunistiques et floristiques.

Depuis plus de trente ans, la SLN a développé des méthodes de prospection, d'exploration, d'exploitation et de réhabilitation fiables et respectueuses de l'environnement. Elles sont l'objet de guides internes que la Société a décidé de partager avec les autres compagnies minières.

Les travaux de revégétalisation ont démarré à la SLN en 1993, et ont permis de traiter, par semis hydrauliques et plantations, plus de 160 hectares. Ces techniques longues et faisant face à des conditions difficiles ne sont pas toujours très visibles sur le court terme.

La SLN a mené en 2010 un important travail de réorganisation de cette activité « revégétalisation » dans le but d'accroître significativement les superficies traitées (doublement d'ici fin 2013) tout en continuant à améliorer toujours plus la qualité des réalisations. La SLN a conforté pour ce faire son partenariat avec la société locale SIRAS Pacifique, prestataire historique de la SLN depuis 1993, avec qui elle a développé une technique de revégétalisation par semis hydraulique. La campagne 2011 s'est déroulée au 1^{er} semestre avec le traitement d'une superficie de 15,4 hectares répartis sur trois centres miniers. Les collectes de graines insuffisantes, en partie due à des conditions météorolo-

giques peu favorables, n'ont pas permis d'atteindre l'objectif initial fixé à 22 hectares.

Le nouveau Code minier calédonien, en date de 2009, demande la réalisation d'études d'impact sur l'environnement pour l'ensemble des exploitations actuelles et futures.

Cette opportunité est l'occasion de réaliser un vaste inventaire des données existantes en matière de biodiversité et de les compléter par de nouvelles études de caractérisation des milieux. Ce sont ainsi 19 bureaux d'études qui sont mobilisés et plus d'une centaine de rapports d'études commandités. De nombreux spécialistes et experts du monde scientifique interviennent ainsi sur des domaines aussi variés que la botanique, l'herpétologie (l'étude des reptiles), l'ornithologie (l'étude des oiseaux), la myrmécologie (l'étude des fourmis) ou encore le milieu marin (coraux et poissons). La compilation et la synthèse de ces informations va permettre d'aboutir dans un premier temps à des recommandations concrètes pour l'exploitant permettant l'évitement ou la réduction des impacts identifiés. Dans un second temps, une fois les données générées exploitées, des actions complémentaires de type compensation écologique seront proposées.

Dans la même logique d'amélioration des connaissances scientifiques et dans l'objectif de mieux comprendre la biodiversité pour mieux la protéger et ainsi améliorer la maîtrise des risques liés à son activité, la SLN a mis en place cinq conventions de partenariats scientifiques en 2011. Les conventions couvrent plusieurs domaines de l'ingénierie écologique : l'optimisation de l'emploi du *topsoil* (convention UNC-IAC), l'étude de la diversité génétique et de la dynamique des populations de l'*Araucaria rulei*, conifère en danger d'extinction (convention IAC), l'évaluation des impacts de la pollution lumineuse sur un pétrel, oiseau marin nichant sur les massifs miniers (convention IRD), le développement de techniques de multiplication par la culture *in vitro* (convention CIVNC-UNC) et enfin un projet de plantations d'espèces hyperaccumulatrices de métaux (convention CNRS-IAC).

La SLN mène depuis plusieurs années une politique volontaire en faveur de la biodiversité sur ses sites miniers. Elle a décidé d'inscrire les actions passées et leur continuité dans une Stratégie Biodiversité formalisée. À travers celle-ci, la SLN souhaite établir un schéma global, prenant en compte les enjeux écologiques à l'échelle de tous ses centres et sites d'extraction répartis sur la Grande Terre calédonienne. Cette Stratégie Biodiversité s'intégrera dans la future politique environnementale de la SLN, et fera partie intégrante de la stratégie globale de l'entreprise.

En 2011, SLN a établi les bases de cette Stratégie Biodiversité avec une synthèse des enjeux écologiques et des réflexions sur l'élaboration des plans de gestion de la biodiversité et des critères d'évaluation (habitat, état de conservation, richesse patrimoniale, menaces). Cette approche est déclinée et communiquée tant en interne qu'en externe.

5.4.5.2. AU GABON

La Compagnie Minière de l'Ogooué (Comilog) exploite du minerai de manganèse sur le plateau de Bangombé (~ 600 m d'altitude), à Moanda, au Gabon. Comilog a développé des activités d'extraction et de valorisation du minerai (laverie et unité d'agglomération), et a engagé la construction d'un complexe industriel, à proximité des installations existantes, qui regroupera la production de silicomanganèse par pyrométallurgie et de manganèse métal par hydrométallurgie. Dans le cadre de ce projet, des études de

biodiversité ont été menées sur site et ont été intégrées à l'étude d'impacts sur l'environnement approuvée par les autorités en juillet 2010.

Deux programmes de réhabilitation d'envergure sont en cours à Comilog :

- la réhabilitation des sites miniers en fin de vie dans le but de retrouver une géomorphologie propice à la revégétalisation, mais aussi de mettre en sécurité le périmètre et de créer des sites dédiés aux visites à caractère pédagogique (présentation d'une coupe géologique aux visiteurs). L'exploitation du gisement de manganèse de Moanda se fait à ciel ouvert et comprend trois étapes : le décapage des terres végétales, l'enlèvement de la couche de stériles et l'extraction proprement dite. Les zones exploitées font naître des bosses et des creux de quelques mètres de dénivelé. En 2010, Comilog avait remodelé 50 hectares, soit une superficie équivalente à la superficie nouvellement défrichée. En 2011, les travaux de remodelage se sont poursuivis sur 45 nouveaux hectares et la procédure d'exploitation minière a été revue de manière à intégrer l'étape de remodelage et la valorisation des terres végétales ;
- la réhabilitation de la rivière Moulili dont l'écoulement est perturbé par l'accumulation de sédiments manganésifères. Cet impact est lié au fonctionnement passé de la laverie et au rejet de sédiments dans le lit de la rivière. La laverie a cessé de rejeter ses boues dans la Moulili à la fin de l'année 2010 et les travaux de réhabilitation ont démarré sur le premier tronçon. À ce jour, 2,14 Mt de sédiments ont été enlevés (13 % du volume total estimé), dont 1,47 Mt en 2011. La réhabilitation va s'échelonner sur une période d'une quinzaine d'années et l'aménagement des berges et des versants sera réalisé de manière progressive. À l'issue des travaux, ce seront 170 hectares qui seront réhabilités et réintégrés au paysage de la vallée avec la reconstruction d'un écosystème stable.

5.4.5.3. EN INDONÉSIE

Le projet de Weda Bay Nickel (WBN) est situé sur l'île de Halmahera, en Indonésie, en zone tropicale humide, juste au nord de l'équateur. La topographie est caractérisée par une étroite bande côtière, de 3 à 5 km d'extension incluant une frange de récif corallien. Derrière la bande côtière, le paysage augmente rapidement pour atteindre un plateau qui évolue de 750 m à plus de 1 000 m d'altitude.

Deux particularités écologiques notoires sont à signaler pour l'île d'Halmahera qui se trouve :

- à proximité des trois frontières écologiques de Wallace, de Weber et Lydekker ; l'île présente ainsi un mélange d'espèces faunistiques et floristiques d'Asie et d'Australasie ;
- au centre du Triangle de Corail qui est mondialement reconnu pour sa biodiversité côtière et marine, et qui s'étire entre les côtes des Philippines, des Célèbes et de Papouasie.

Dans ce contexte, ERAMET et sa filiale WBN ont placé la biodiversité au cœur de ce projet Greenfield en conduisant les études de caractérisation et d'évaluation de l'état initial des milieux avec des experts et des spécialistes indonésiens et internationaux reconnus. L'objectif de ces études est de caractériser, de façon approfondie, la diversité de l'écosystème faunistique et floristique local et régional de façon à pouvoir éviter ou limiter à terme les impacts causés par les activités minières et industrielles futures dans la zone d'impact du projet. En 2011, les études se

sont concentrées sur la finalisation des inventaires des espèces terrestres et aquatiques, l'évaluation de la sensibilité des habitats (sensibles, critiques...) et l'anticipation des impacts du projet futur sur la biodiversité.

WBN a conforté ses partenariats et a ainsi :

1. signé un *Memorandum of Understanding* avec l'Institut scientifique national LIPI (*Lembaga Ilmu Pengetahuan Indonesia*) en septembre 2011 pour la dimension aquatique des études et évaluations ;
2. confié au *Missouri Botanical Garden* (MBG), organisme reconnu pour ses compétences en recherche botanique et en conservation, et en relation avec le jardin botanique de Saint Louis aux États-Unis, la revue des inventaires botaniques de la concession et l'évaluation de son endémicité ;
3. renforcé ses relations avec l'ONG *Burung Indonesia* (antenne indonésienne de Birdlife) dans l'objectif de construire des plans de gestion et de protection de la forêt et des espèces aviaires remarquables ;
4. mis en place un programme de rondes et surveillance des zones concernées afin d'éviter tout acte de défrichement illicite sur les zones concernées de la concession.

En parallèle les programmes de réhabilitation se poursuivent avec :

- le maintien de deux pépinières, en plaine et en basse montagne, pour assurer la reproduction et la bonne croissance d'espèces locales capables de s'adapter à des sols perturbés ;
- la mise place d'essais en pot qui consiste à comparer la croissance des plantes en fonction de la qualité des sols (combinaisons de terre végétale, limonites et saprolites) et de l'ajout ou non de compost ;
- le suivi de la zone de 15 hectares réhabilitée et revégétalisée en basse montagne en 2008, suite à l'achèvement des tests miniers (mine pilote, système de drainage et bassins de sédimentation). Ce sont 7 000 plants de 19 espèces locales qui avaient été mis en terre et qui présentent un taux de survie de 90 %. Les arbustes morts ont été remplacés en même temps au cours d'une nouvelle campagne de plantation.

WBN a aussi continué la mise en place d'observatoires, parcelles dédiées au suivi de la croissance des espèces végétales pendant l'intégralité du projet, afin de visualiser les impacts de l'exploitation minière sur le milieu environnant. Les autres intérêts de ces parcelles seront d'une part de disposer de sources de semis et d'une banque de semences d'espèces locales pour les activités futures de réhabilitation, et d'autre part de quantifier la fonction de refuge pour la faune. WBN a délimité six parcelles à proximité des futures mines et installations industrielles. Les arbres et arbustes ont été inventoriés sur chacune des parcelles ; ils feront l'objet d'un suivi bisannuel.

5.4.5.4. EN MARGE DES ACTIVITÉS D'ERAMET

En marge de ses activités, ERAMET et ses filiales conduisent également des actions en faveur de la protection des milieux et des espèces dans ses pays d'implantation.

Le Parc de la Lékédi se situe à 5 km de Bakoumba, dans la province du Haut-Ogooué, au sud-est de la République du Gabon. Il est administré par la Sodepal (Société d'Exploitation du Parc de la Lékédi) et soutenu depuis près de vingt ans par Comilog (Gabon).

Ce parc couvre 14 000 hectares de savanes, de forêts galeries et de plans d'eau ; il est composé de trois réserves et héberge :

- des représentants de la faune locale comme les buffles, les mandrills, les chimpanzés, les gorilles, les potamochères, les panthères et de nombreuses antilopes ;
- une espèce importée de Namibie : l'impala.

Il fait l'objet d'un entretien continu et d'aménagements réguliers en vue de la préservation d'espèces intégralement protégées, de l'observation d'animaux et de l'élevage. La Sodepal a choisi de se diversifier pour mener des activités mettant en valeur les ressources locales ainsi que le patrimoine naturel exceptionnel de la région. Elle développe l'écotourisme (colonies, classes vertes, etc.) et l'aquaculture (1^{er} producteur de Gabon avec 130 tonnes de tilapias par an), et favorise l'artisanat local de vannerie et de poterie.

Dans le cadre de la protection des grands singes au Gabon, le Parc de la Lékédi collabore avec des organismes internationaux tels que la fondation Aspinall pour les gorilles et Jane Goodall International pour les chimpanzés. Le parc de la Lékédi a signé en 2011 un accord-cadre avec le Centre International de Recherche médical de Franceville pour promouvoir les programmes de recherches dans le parc. Parallèlement, le Parc de la Lékédi abrite depuis

plusieurs années un programme original de réintroduction des mandrills en milieu sauvage. En 2011, le parc a signé un partenariat avec le CNRS pour étudier cette population de mandrills, retracer finement leurs réseaux d'interactions et estimer la résilience sociale de cette espèce face à des changements environnementaux tels les fragmentations d'habitat.

Enfin, le parc continue à lutter contre le braconnage et offre aux autorités des possibilités de placements des animaux saisis. En 2011, en collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts, le parc a participé avec *Wildlife Conservation Society (WCS)* à des sessions de sensibilisations des populations locales au problème du braconnage.

La filiale américaine d'ERACHEM Comilog, implantée à New Johnsonville en Ohio soutient, quant à elle, la *National Wild Turkey Federation*, une association de protection et de chasse du dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*). Par ce biais, elle travaille non seulement à la protection de cet animal dont la population s'élevait en Amérique du Nord à 1,3 million d'individus en 1973 et qui atteint maintenant le seuil de 7 millions d'oiseaux, mais aussi à la préservation d'un patrimoine de chasse. Actuellement, des saisons de chasse ont été établies dans 49 États américains, au Canada et au Mexique.

5.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.5.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

5.5.1.1. EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le groupe ERAMET présent dans une vingtaine de pays dans le monde s'applique à participer activement au développement économique et social des régions dans lequel il est implanté. Ceci se traduit dans les faits par un recrutement local et une volonté de faire travailler les collaborateurs dans leurs pays de rattachement. 180 personnes seulement sur les 15 000 collaborateurs du Groupe travaillent hors de leur pays de rattachement.

Ainsi, en Indonésie, 95 % des collaborateurs de Weda Bay Nickel sont recrutés localement ; en Chine, ce chiffre s'élève à 98,8 % et au Gabon, ce sont 98,8 % de salariés gabonais qui travaillent pour Comilog ou la Setrag. En Nouvelle-Calédonie, la Société Le Nickel (SLN) est le premier employeur du territoire, employant 97 % de travailleurs locaux et générant une part importante du trafic maritime. Par ailleurs, 58 % des bénéfices de la SLN sont réinvestis localement. Dès 1969, la SLN a été la première entreprise à mettre en place, en Nouvelle-Calédonie, des représentations syndicales et à accorder à ses employés des avantages financiers, un intéressement sur le résultat et une mutuelle.

Par ailleurs, ERAMET est un groupe en plein développement, créateur d'emplois. Dans les prochaines années plus de 3 500 emplois seront créés autour des projets d'envergure du Groupe répartis à travers le monde, tels que : le projet Greenfield minier et hydrométallurgique de Weda Bay Nickel, la construction d'une nouvelle usine de production d'alliages de manganèse en Chine, la création d'un complexe industriel au Gabon (C2M pour Complexe Métallurgique de Moanda), etc.

Conscient de sa contribution au développement économique et social des pays et territoires hôtes, le Groupe a décidé, en 2011, d'adhérer à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Par ce biais, ERAMET montre sa volonté de lutter contre toutes les formes de corruption et s'engage, d'une part à présenter publiquement ses comptes dans le cadre du rapprochement de ces comptes avec ceux des pays miniers hôtes, et d'autre part à inciter les autres entreprises et les gouvernements à s'engager eux aussi aux côtés de l'ITIE. Le Déontologue du Groupe a participé à la Conférence Annuelle de l'ITIE à Paris en mars 2011. ERAMET est par ailleurs représenté dans les instances nationales de déploiement de l'initiative. Au Gabon, un collaborateur de Comilog participe aux travaux du Groupe d'Intérêt ITIE Gabon. En Indonésie, le Groupe travaille en étroites relations avec un membre du Comité de création du Secrétariat de l'ITIE Indonésie qui est également au Conseil de surveillance du projet Weda Bay Nickel.

Cet engagement au niveau du Groupe s'accompagne de nombreuses contributions des filiales au développement local et social.

La Société Le Nickel (SLN) implantée en Nouvelle-Calédonie s'est investie aux côtés de la Province Nord et des communes de Koumac et Poya dans un partenariat tripartite de soutien au programme d'investissement communal sur trois ans. Il vise l'amélioration des conditions de vie et de développement des populations à travers des travaux d'assainissements, de réhabilitation de structures, de création d'équipements sportifs et culturels, etc., pour une contribution de 400 millions CFP (3 350 000 euros).

En Indonésie, le projet Weda Bay Nickel (WBN) contribue pleinement au développement de l'archipel des Moluques du Nord en s'insérant dans le « Master Plan pour l'Accélération et l'Expansion du Développement Économique de l'Indonésie » (MP3EI) du gouvernement. Ce plan de développement a identifié six corridors économiques, dont un axe Papouasie – îles des Moluques qui comporte l'île d'Halmahera. Dix-sept projets à travers toute l'Indonésie ont été identifiés comme catalyseurs pour le développement de ces corridors économiques, incluant le projet Weda Bay Nickel, sur la thématique du développement de l'agriculture, de la pêche, de l'énergie et des mines. La sélection du projet WBN par le gouvernement indonésien en tant que projet majeur dans le développement de l'Est indonésien illustre son grand potentiel en termes de développement pour toute cette région naturellement riche en ressources naturelles. Avant même le lancement de ce plan par le gouvernement en 2011, WBN était déjà très impliqué dans le développement de l'île d'Halmahera et des 21 villages avoisinant le site. En effet, depuis plusieurs années maintenant WBN a mené de multiples projets de fond consistant par exemple à fournir de l'électricité aux villages, à installer l'eau courante, à construire des unités médicales et à travailler à l'éducation des jeunes.

Les sites industriels du Groupe sont également engagés dans le développement économique et social de leur région. Aubert & Duval Les Ancizes (France) participe à des groupes de travail aux côtés de la Région Auvergne sur l'attractivité du territoire. Quant au site Aubert & Duval de Pamiers – Airforge (France), il contribue au développement économique et social de sa région à travers la participation à l'Agenda 21 local dans trois groupes de travail, sur les transports collectifs, l'énergie et enfin le développement d'une zone d'activité.

Répondant à un appel à projets du ministère de l'Économie belge sur « l'Eco-Zoning » dont l'objectif était, entre autres, la pérennisation et le développement du tissu économique sur les zones d'activité économique, le projet en partie porté par le site d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) a été sélectionné et s'est vu octroyer un budget de 285 000 euros pour la réalisation d'études technico-économiques sur les thématiques suivantes : l'échange de matières et d'énergie, la gestion de l'eau, le développement de la voie ferrée, la sécurité routière et l'impact paysager.

5.5.1.2. SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Le groupe ERAMET, a une responsabilité sociale et sociétale importante et se doit d'agir envers les communautés locales des régions où les sites sont installés. C'est à travers des partenariats ou des mécénats que les sites du Groupe ont la possibilité de soutenir les activités sportives, culturelles, caritatives ou encore environnementales initiées par les communautés locales. En 2011, l'enveloppe consacrée par le groupe ERAMET aux mécénats sportifs, culturels et caritatifs dépassait les 4,9 millions d'euros.

Weda Bay Nickel en Indonésie, via la Fondation Saloi, a financé cette année à hauteur de 1,1 million de dollars soit plus de 850 000 euros, une quarantaine de programmes de soutien aux communautés dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, du développement local et de l'environnement. Ces financements de programmes qui ont débuté dès 2009 ont pour objectif d'aider l'île d'Halmahera à se développer d'une manière durable et pérenne. Weda Bay Nickel travaille aussi en collaboration avec des ONG reconnues telles que l'antenne indonésienne de Birdlife (équivalent de la Ligue pour la protection des oiseaux en France), le réseau d'experts international du *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP) et des institutions publiques telles que le LIPI (Institut indonésien des Sciences) sur des programmes environnementaux. Enfin, Weda Bay Nickel collabore avec des ONG locales telles que Bina Swadaya dans le cadre d'actions de « *community empowerment* ». Cette ONG a ainsi créé, au sein des 21 villages avoisinant le site, 42 groupes à vocation économique (*Self Help Groups*) centrés sur des problématiques telles que la pêche, l'agriculture, la construction. Ces groupes travaillent à produire des biens de consommation, nourriture ou matériaux, destinés à être vendus dans un premier temps au site pilote de Weda Bay Nickel avant d'être proposés à des acheteurs externes.

Les différents sites du Groupe ont conclu avec des ONG locales des partenariats en matière environnementale. Ainsi, la SLN a apporté son soutien à l'Association pour la Sauvegarde de la Nature Calédonienne ou encore la Société Calédonienne d'Ornithologie. Le site d'ERAMET ETI Tyssedal (Norvège) finance des partenariats environnementaux et se trouve en charge de la surveillance des statuts environnementaux du Sør fjord tout en contribuant aux enquêtes et aux analyses des résultats. Le site Aubert & Duval des Ancizes (France) s'est vu remettre cette année un prix dans le cadre des Trophées de l'Eau pour récompenser les actions menées par le site en faveur de la préservation de la ressource en eau, qui se sont traduites aux Ancizes par la réhabilitation du lit de la Viouze qui traverse le site et par la construction d'une échelle à poissons pour permettre la libre circulation de ces derniers.

Les travaux en partenariats avec des ONG sont également nombreux au Gabon, où Comilog et la Setrag sont partenaires de WWF et de WCS (*Wildlife Conservation Society*) par exemple. Sodepal a aussi conclu en 2011 un partenariat avec le CNRS pour une durée de trois ans visant à étudier les populations de Mandrills (primates) récemment relâchés dans le parc de la Lékédi.

Les sites du Groupe, sur tous les continents contribuent activement aux activités sportives, culturelles et caritatives au bénéfice des communautés locales. Parmi les très nombreux mécénats de l'année 2011, nous citerons le soutien de la SLN, à la Troupe de théâtre Pacifique et Compagnie, au festival du cinéma de La Foa, et au Festival de musique international Mégamiouz, la 19^e édition des « Nickel de l'Initiative » (programme annuel de mécénat sportif, culturel, environnemental, scientifique ou de solidarité, dont la dotation cette année s'est élevée à 8 millions de CFP, soit 67 000 euros), ou encore l'engagement d'ERAMET Marietta (Ohio, États-Unis) auprès d'associations sportives locales et d'associations caritatives de protection de l'enfance défavorisée ou de lutte contre les violences faites aux femmes.

Au Gabon, Comilog s'implique dans la vie culturelle locale en soutenant des artistes débutants, notamment en les invitant lors de la très populaire fête de la Sainte-barbe (patronne des mineurs) et en apportant son concours aux associations sportives locales dans le cadre de leurs activités estivales.

5.5.1.3. SOUTIEN À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION

Le Groupe s'est engagé depuis plus d'une décennie maintenant dans une politique de soutien actif à l'éducation et à la formation des populations locales et des jeunes en particulier. Le soutien à la formation se traduit de plusieurs façons sur les sites et au sein des grands projets du Groupe.

Le soutien à la formation passe principalement par l'accueil sur site d'étudiants en formation, qu'ils soient stagiaires, apprentis, ou en formation professionnelle. La SLN a accueilli cette année 300 stagiaires et apprentis, principalement sur les métiers de la maintenance industrielle, de l'électricité/électrotechnique et en géologie. 37 élèves ou étudiants en contrats professionnels, 27 apprentis et 15 stagiaires sur les métiers de la métallurgie, l'usinage, la transformation à chaud des métaux ou encore la logistique ont travaillé cette année sur le site Aubert & Duval des Ancizes (France). Les sites français d'ERAMET Sandouville, d'Aubert & Duval d'Imphy et Firminy, d'Eurotungstène, d'ERAMET Dunkerque et de Brown Europe ont eux aussi accueilli de nombreux stagiaires. À Comilog (Gabon), 230 stagiaires ont été accueillis cette année. Ces stages ou périodes d'apprentissage débouchent régulièrement sur des recrutements en qualité de salarié.

Les sites font aussi découvrir leurs activités à un public bien plus jeune. Erasteel Commentry (France) et ERAMET Marietta (Ohio, États-Unis) organisent par exemple des visites de sites pour différents groupes scolaires. Le site Aubert & Duval des Ancizes (France) et celui d'ERAMET Sandouville (France) participent également aux Journées de l'Industrie et organisent des visites de site pour des lycéens.

Au niveau projet, WBN (Indonésie) s'implique dans la formation de ses employés. Cette année, plusieurs employés de WBN ont été envoyés en France et en Nouvelle-Calédonie pour une durée de plusieurs mois afin de suivre des formations spécifiques. Ces quelques mois d'apprentissage leur auront permis de se spécialiser dans un domaine ou de parfaire leurs connaissances avant de retourner les appliquer sur site. WBN a aussi donné l'opportunité à des citoyens hors du projet Weda Bay Nickel de suivre des formations à l'étranger, comme ce fut le cas pour une étudiante de Jakarta qui a suivi deux années de cours à l'École centrale de Marseille (France).

5.5.2. Relations entretenues avec les parties prenantes

5.5.2.1. CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

La proximité des sites chimiques, miniers et métallurgiques peut générer parmi les riverains de la curiosité quant à l'activité du site (ses procédés, ses produits, ses métiers et débouchés commerciaux) et susciter également des interrogations sur des aspects de sécurité et d'impact environnemental. Plus généralement, l'entreprise interagit au quotidien avec une variété de parties prenantes qu'il lui incombe de bien connaître.

Pour améliorer la connaissance de leurs parties prenantes et de leurs attentes, les sites industriels du Groupe ont depuis 2009 mis en place, en coopération avec la Direction Communication et Développement Durable du Groupe, une démarche de cartographie et de dialogue avec leurs parties prenantes. Cette démarche se déploie depuis sur un périmètre géographique plus large et a permis, entre autres, de faire émerger les bonnes pratiques en matière de dialogue avec les parties prenantes qui sont multiformes. Des cartographies spécifiques de certains acteurs ont aussi été réalisées, notamment sur la thématique de la biodiversité au Gabon, en France et en Indonésie, afin d'aider des collaborateurs du Groupe à mieux identifier des parties prenantes incontournables sur cette thématique.

Les sites du Groupe sont encouragés à entretenir des relations étroites avec leurs parties prenantes. La très grande majorité des sites industriels du Groupe, entretiennent ainsi des relations privilégiées avec leurs autorités et les convient régulièrement à visiter les sites d'exploitation, ou leur présentent leurs projets d'investissements. Ainsi, le site d'Erasteel Champagnole (France) a organisé cette année deux visites à destination de multiples parties prenantes (maire, conseil général, conseil régional, DREAL, préfecture, CCI) dans le cadre du développement de l'usine et de la construction d'un nouvel atelier de traitement thermique avec présentation de l'impact en termes d'emploi et d'investissements. ERAMET Sandouville (France) a de son côté accueilli en octobre 2011 une délégation du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Économie dans le cadre de la mise en œuvre du règlement REACH sur le site. Autre exemple avec le site chinois de GECC Chongzuo qui reçoit très régulièrement des visites de ses autorités locales, le site étant considéré par les autorités comme un site phare de la localité.

De nombreux sites du Groupe entretiennent aussi des relations privilégiées avec les écoles et les universités au travers de partenariats multiples en offrant à des étudiants de niveau collège, lycée ou école et à leurs professeurs la possibilité de visiter les installations ou les mines du Groupe. La SLN (Nouvelle-Calédonie) a créé un partenariat avec l'Université de Nouvelle-Calédonie (DEUST Géo Sciences / Licence Métallurgie), et un partenariat avec le lycée Jules Garnier comprenant l'organisation de visites du centre de formation aux techniques de la mine et des carrières (CFTMC) de Poro (Nouvelle-Calédonie) et la visite des travaux de réhabilitation minière. En France, le site d'ERAMET Dunkerque s'est associé à deux écoles d'ingénieurs (Supelec et Ensam), à l'Université du littoral Côte d'Opale (Ulco), et à l'université de Valenciennes. Au Gabon, Comilog a créé des partenariats avec le lycée technique

Fulbert Bogotho, l'Université des sciences et des techniques de Masuku et l'École technique professionnelle de Moanda qui se sont traduits, dans certains cas, par des visites de sites ou de mines pour les étudiants.

Les sites sont aussi très présents sur les forums, à destination des étudiants ou des professionnels, comme ce fut le cas pour Comilog Gabon (5 forums cette année), Erachem Comilog Baltimore (États-Unis), Guangxi Comilog Mn Ferroalloys (Chine) et au Salon du Bourget, par exemple, où les sites d'Aubert & Duval étaient fortement représentés.

Les sites entretiennent des relations fortes avec leur communauté locale à travers la participation aux Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS), aux forums et aux réunions publiques ou en invitant directement la population à visiter les sites. En Belgique, Erachem Comilog Tertre a poursuivi sa participation en 2011 à la Commission Sécurité-Environnement de la Zone Industrielle de Tertre aux côtés des autorités locales et des riverains. Quant à la SLN (Nouvelle-Calédonie), elle fait désormais partie d'un Comité Local d'Information (CLI) créé en 2011 autour du site de Doniambo et regroupant, entre autres, administrations, collectivités locales et associations de défense de l'environnement.

Certains sites industriels et miniers du Groupe organisent chaque année des « Portes Ouvertes » pour permettre au public de découvrir des sites industriels ou les mines en activité. En Suède, c'est le site d'Erasteel Kloster Söderfors qui a accueilli en 2011 un large public à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle tour d'atomisation de Durin. À la SLN (Nouvelle-Calédonie), 1 800 personnes ont visité cette année le site industriel de Doniambo et 500 personnes ont eu l'opportunité de visiter la mine de Thio. Le site d'UKAD (France) a ouvert ses portes à des anciens élèves de l'École centrale et au Club des Entrepreneurs. Quant au site de Weda Bay Nickel (Indonésie) il accueille régulièrement la visite de groupes de 8 à 25 personnes autour de l'avancement du projet.

Certains sites font preuve d'innovation dans leurs relations avec les parties prenantes. Le site Aubert & Duval de Firminy (France) a ainsi initié cette année une démarche de dialogue avec ses parties prenantes. Après avoir identifié les parties prenantes importantes pour le site, un consultant externe les a rencontrées pour confronter leur vision avec celle du site sur quelques grands enjeux comme : l'environnement, le développement et le maintien des compétences, la sécurité, les partenariats fournisseurs, etc. Sur la base des informations ainsi recueillies, le site a élaboré un plan d'action qu'il déploiera sur plusieurs années à compter de 2012. Cette démarche a vocation à être étendue dans les prochaines années à d'autres sites français et étrangers du Groupe.

Le sujet du dialogue avec les parties prenantes prend de plus en plus d'importance en interne Groupe. Le séminaire organisé sur cette thématique en juillet 2011 par le site d'ERAMET Marietta (Ohio, États-Unis) en est une autre illustration. Au cours de deux jours et demi de séminaire, des parties prenantes externes et internes au Groupe sont venues témoigner et partager l'importance pour un site industriel de favoriser le dialogue avec les acteurs de son environnement. Ce séminaire a aussi permis le partage de bonnes pratiques et d'outils, visant à mettre en place le meilleur dialogue possible avec les parties prenantes. Cette initiative sera déployée en France et en Europe du Nord dans les années à venir.

Le dialogue avec les parties prenantes est aussi une préoccupation majeure sur un projet Greenfield comme celui de Weda Bay Nickel (Indonésie), qui a formalisé trois procédures différentes de

dialogue avec ses parties prenantes. WBN organise des réunions trimestrielles dans chacun des 21 villages concernés par le projet, a créé un centre d'information et organise des visites du site deux fois par mois pour présenter au public qui le souhaite l'avancement du projet dans le temps. WBN a aussi mis en place un mécanisme permettant aux populations de déposer des plaintes et d'obtenir une réponse dans un certain délai. Une équipe mène ensuite une enquête et apporte une solution ou fait appel à un médiateur pour régler le problème. Enfin, le site Internet de Weda Bay Nickel et les divers magazines publiés trimestriellement pour les villageois sont aussi des moyens d'apporter aux citoyens les réponses à d'éventuelles questions qu'ils se poseraient sur le projet ou son état d'avancement.

5.5.2.2. ACTIONS DE PARTENARIATS OU DE MÉCÉNATS

En complément des actions locales de mécénats et de partenariats engagées par les sites industriels et miniers, le groupe ERAMET apporte régulièrement son soutien financier à de grands projets ou événements par le biais de mécénats.

Ainsi, ERAMET s'était engagé en 2008 dans une politique de mécénat, en apportant son soutien à la réalisation du film de l'expédition « Vanikoro 2008 » sur les traces de Monsieur de La Pérouse. Cette année, suite au tremblement de terre et au tsunami qui ont frappé le Japon en mars 2011, le Groupe a fait le choix d'apporter son soutien à ce pays, les liens tissés entre le Groupe et le Japon tout au long de son histoire étant nombreux et forts. ERAMET a ainsi adressé un don de 200 000 dollars US à la Croix-Rouge japonaise et s'est engagé à financer une partie de la reconstruction du lycée français de Tokyo.

Sur le continent africain, la CAN, Coupe d'Afrique des Nations a réuni début 2012, au Gabon et en Guinée équatoriale, les meilleures équipes de football d'Afrique. À cette occasion, Comilog la filiale gabonaise d'ERAMET a souhaité s'impliquer dans l'organisation de ce grand challenge et apporter son soutien au Gabon, en finançant notamment la campagne médiatique de l'équipe nationale des Panthères du Gabon, à hauteur de 75 millions de francs CFA (80 000 euros). Comilog a aussi offert des billets d'accès aux stades pour les matchs du Gabon et quelques matchs du premier tour à l'ensemble de son personnel à Moanda, Libreville, Owendo, Bakoumba, etc., soit 1 800 personnes, pour un coût global de plus de 60 millions de francs CFA (85 000 euros).

Le soutien à l'organisation de la CAN est également passé par le renouvellement des trains de la Setrag, Société d'Exploitation du Transgabonais : 10 voitures à voyageurs confortables et climatisées (2 voitures de 1^{re} classe d'une capacité de 50 sièges chacune et 8 voitures de 2^e classe comportant chacune 80 sièges) et 6 nouvelles locomotives ont ainsi été acquises en 2011 pour faciliter le transport des supporters vers les stades principaux de cette grande manifestation sportive.

Autre type de mécénat avec La Société Le Nickel (SLN) implantée en Nouvelle-Calédonie qui était partenaire, cette année, des XIV^{es} Jeux du Pacifique. À cette occasion, elle était présente dans les communes implantées tout au long du parcours de la flamme olympique avec des stands et des animations ; elle a aussi organisé un tournoi de football intersites et édité un livre retraçant l'histoire de l'Association Sportive Le Nickel distribué aux salariés de l'entreprise et au monde sportif calédonien.

5.6. GRANDS PROJETS

ERAMET porte de grands projets autour du globe :

- le projet Weda Bay Nickel en Indonésie ;
- le complexe métallurgique de Moanda (C2M) et le projet Mabounié au Gabon ;
- le projet de nouvelle usine de production d'alliages de manganèse à Guilin en Chine ;
- le projet Lithium en Argentine ;
- le projet Grande Côte au Sénégal ;
- l'usine de transformation de lingots de titane à Saint-Georges-de-Mons en France.

L'ensemble de ces projets est développé en cohérence avec la politique de Développement Durable du Groupe ainsi que des chartes et politiques éthique, environnement, santé et sécurité.

Les aspects environnementaux, sociaux, sociétaux et sanitaires sont pris en compte dès l'amont. Les experts et spécialistes en développement durable sont intégrés aux équipes industrielles, techniques, juridiques et financières, et participent aux divers Comités de pilotage et de direction, dès les phases d'avant-projet, d'études de faisabilité et de préconstruction. De même, ils participent aux audits d'acquisition dans le cas de projets de fusion ou d'acquisition.

Les dimensions environnementales et sociétales des projets du groupe ERAMET sont systématiquement prises en compte par le processus d'évaluation et de gestion des risques.

5.6.1. Projet Greenfield Weda Bay Nickel

En 2006, ERAMET a acquis le gisement indonésien de Weda Bay Nickel (WBN), qui correspond à l'un des plus intéressants gisements de nickel non encore exploités.

Le projet Weda Bay Nickel en est à l'étape de faisabilité bancaire/pré-construction. Il comprend l'exploitation minière et la valorisation des minerais par traitement hydrométallurgique. Le procédé hydrométallurgique, spécialement adapté aux minerais de nickel d'ERAMET a été breveté. Il permet une utilisation efficace du gisement valorisant latérites et saprolites, une consommation limitée en énergie (procédé quasiment autosuffisant), et le respect total des contraintes environnementales (déchets et effluents maîtrisés). Ce procédé est référencé en tant que Meilleure Technique Disponible dans le projet en phase finale de validation des documents de référence européens (BREF Métaux Non Ferreux).

Le projet est développé selon les 10 Principes de l'Équateur, les Critères de Performance de la Société Financière Internationale, les meilleures pratiques internationales du monde minier et industriel et les politiques du Groupe. Le tout dans le respect de la réglementation indonésienne.

Depuis 2008, le Groupe s'attache à mettre à jour et à compléter les études de caractérisation de l'état initial des milieux (eau, air,

sol, sous-sol, biodiversité, faune, flore...), les études sociales et sociétales, les études de santé publique et conduit des actions de développement auprès des communautés locales.

ERAMET et l'entité WBN (Weda Bay Nickel) ont confié la réalisation de ces études et de l'évaluation des impacts du projet à des spécialistes et tiers experts indonésiens et internationaux.

Le projet se veut respectueux de la nature et des hommes et ERAMET s'attache donc à :

- évaluer les impacts sociaux et environnementaux afin d'en assurer une gestion performante ;
- promouvoir des conditions de travail sûres et saines ;
- prévenir et réduire les risques de pollution ;
- veiller à la protection des communautés, au respect de la dignité et de la culture des populations autochtones ;
- éviter les déplacements forcés, limiter les effets liés à l'usage des terrains pour les personnes concernées ;
- assurer la sûreté et la sécurité des hommes et du projet ;
- protéger et conserver la biodiversité en privilégiant une gestion durable des ressources naturelles.

En 2011, WBN a complété les études de caractérisation de la biodiversité terrestre et aquatique et conduit l'évaluation de la sensibilité des habitats (sensibles, critiques...). WBN a également lancé de nouvelles études sur l'héritage culturel, le transport maritime et terrestre associé aux futures activités du projet, les impacts visuels ainsi que le bruit et les vibrations. L'exercice 2011 s'est concentré sur la finalisation des études de caractérisation, les études de danger, d'évaluation des impacts potentiels du futur projet et les réflexions sur la mise en place des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation des impacts.

En parallèle, l'équipe d'ingénierie finalise le design de la future usine hydrométallurgique selon les spécifications OHES du Groupe. Elle élabore dans ce sens les cahiers des charges des spécifications techniques en vue du lancement des appels d'offres auprès des fournisseurs.

Dans le cadre de la couverture du projet par l'agence de garantie des investissements multilatéraux de la Banque Mondiale (MIGA – *Multilateral Investment Guarantee Agency*), les plans de gestion et de suivi environnemental et social sont revus régulièrement. Les installations et activités du site font l'objet d'un reporting trimestriel et d'un audit annuel.

Par ailleurs, WBN continue :

- d'accueillir dans le centre d'information du projet, chaque semaine, des habitants des communautés locales, des étudiants, des responsables politiques, etc. ;
- de déployer des programmes de développement local (initiés en 2008). Les priorités sont établies avec les populations et les parties prenantes dans les domaines que sont l'éducation, la santé, l'agriculture ou la pêche, et les infrastructures légères via la Fondation Saloi inaugurée en 2010.

WBN a aussi :

- intensifié les réunions publiques avec une réunion tous les trimestres dans chaque village ;
- mis en place un système de gestion des plaintes, formalisant l'enregistrement et la résolution des plaintes.

WBN a conforté ses liens avec la région de Haute-Normandie (France) *via* la fondation Saloi dans le domaine de l'éducation, la santé, l'urbanisme et le développement territorial, mais aussi consolidé ses partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG) et institutions locales :

- sur les volets sociaux : la formation des professeurs des écoles avec la Fondation Sampoerna ainsi que des campagnes de formation aux communautés avec l'ONG Bina Swadaya ;
- sur les volets environnementaux avec la signature d'un *Memorandum of Understanding* (MoU) avec l'Institut scientifique national LIPI (*Lembaga Ilmu Pengetahuan Indonesia*) en septembre 2011 pour la dimension aquatique des études et évaluations ; les inventaires botaniques de la concession et l'évaluation de son endémicité confiés au *Missouri Botanical Garden* (MBG), entité du jardin botanique de Saint Louis aux États-Unis ; le renforcement de ses relations avec l'ONG Burung Indonesia (antenne indonésienne de Birdlife) dans l'objectif de construire des plans de gestion et de protection de la forêt et des espèces aviaires remarquables.

ERAMET *via* WBN a aussi rejoint en octobre 2011 le *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP) qui vise l'échange d'expériences et d'expertise en matière de compensation écologique. Un premier projet de programme de compensation écologique BBOP est à l'étude pour être développé sur le projet en Indonésie avec un objectif d'absence de pertes nettes en biodiversité.

5.6.2. Complexe métallurgique au Gabon

Au Gabon, Comilog renforce son activité. Un complexe métallurgique est en construction à proximité des installations minières existantes à Moanda. Ce complexe permettra de traiter par voie pyrométallurgique et hydrométallurgique les ressources autres que les minerais actuellement commercialisés ou destinés à l'unité d'agglomération, pour produire respectivement du silico-manganèse et du manganèse métal. Ce complexe s'inscrit dans la politique de déploiement économique et de création de valeur dans le pays.

En 2010, l'étude des impacts environnementaux, l'étude sur le transport et l'étude des dangers ont été finalisées conformément à la législation gabonaise applicable, pour l'ensemble des phases du projet, de la construction à la cessation d'activités en intégrant la remise en état post exploitation. Le projet a été approuvé sans réserve par les autorités gabonaises en juillet.

En 2011, le projet est entré en phase de construction. Les travaux de terrassement et les ouvrages hydrauliques ont abouti en septembre. Les bâtiments de l'usine sont en cours de construction.

Les choix techniques ont été décidés en coordination entre les équipes techniques, environnementales et financières en tenant compte des meilleures techniques mises en place dans

le Groupe et des meilleures techniques disponibles (MTD) issues des documents de référence européens. On notera, par exemple :

- des rejets en dioxyde de soufre conformes aux MTD (Meilleures Techniques Disponibles) ;
- le recyclage des eaux du process ;
- le filtrage des résidus issus du procédé hydrométallurgique, et leur stockage en verse et par casier ;
- des bassins de collecte des eaux de pluie adaptés aux pluies équatoriales du Gabon.

5.6.3. Projet d'usine de New Guilin

La branche Manganèse a initié la réimplantation de son site de Guilin dans une zone industrielle dédiée en dehors du périmètre urbain, libérant ainsi une zone à vocation de redéploiement urbanistique. Le projet permettra de passer d'une technologie de hauts-fourneaux à celle de fours électriques plus respectueuse de l'environnement. Ce projet arrivant en phase finale a vu les équipes spécialisées travailler de concert avec les experts environnementaux, sécurité et santé afin de structurer un projet industriel performant dans la maîtrise des impacts et des risques.

Ce complexe industriel intègre ainsi le recyclage total des poussières émises ainsi qu'un fonctionnement en zéro rejet aqueux. Tout comme pour le projet d'usine pyrométallurgique au Gabon, les meilleures techniques développées dans le cadre d'activités industrielles similaires du Groupe ont été retenues pour une mise en application à Guilin. Le chantier de construction est en cours et devrait être finalisé au premier semestre 2012.

Les installations du chantier en phase finale de construction ont fait l'objet d'une évaluation environnementale en décembre 2011. Le but était de s'assurer, avant le démarrage, de l'adéquation des options d'engineering avec les engagements pris dans l'étude d'impacts réalisée l'année précédente.

5.6.4. Projet Mabounié

ERAMET et Comilog poursuivent les études de valorisation du gisement de Mabounié au Gabon. Ce gisement – dont la société Maboumine, filiale de Comilog, détient le permis de recherche minière – recèle de très importantes ressources potentielles en niobium, tantale, terres rares et uranium. En coopération avec plusieurs laboratoires de recherche français et internationaux, ERAMET travaille à la mise au point d'un procédé hydrométallurgique spécifique en vue de valoriser ces ressources. Une étude réglementaire a été lancée en 2011 pour identifier les attentes environnementales, sociales, sociétales ou sanitaires. La caractérisation de l'état initial des milieux démarrera en 2012 et viendra compléter la première évaluation environnementale sommaire conduite en 2007. La stratégie de Développement Durable de ce projet a été présentée aux autorités gabonaises qui lui accordent tout son soutien. Un Comité de coordination et de suivi sera mis en place à compter de 2012. Le projet poursuit sa phase de développement qui se fera en toute cohérence avec la réglementation gabonaise et dans le respect des 10 Principes Équateurs, des Critères de Performance de la Société Financière

Internationale, des meilleures pratiques internationales et des politiques du Groupe en s'appuyant sur un réseau d'experts gabonais et internationaux reconnus.

5.6.5. Grands investissements industriels

ERAMET Alliages continue d'axer son développement sur les nouveaux matériaux qui, par leurs caractéristiques propres permettent à ses clients d'accroître leurs performances et de répondre aux défis du développement durable.

La Branche a inauguré en octobre 2011 une nouvelle installation métallurgique de production de poudres alliées, Durin, sur le site suédois d'Erasteel Söderfors. Ce nouvel équipement représente un investissement d'environ 20 millions d'euros ; il permet à Erasteel d'étendre sa gamme de produits à de nouvelles nuances d'acier, de doubler sa capacité de production et de conforter ainsi sa position de leader mondial dans le domaine de la métallurgie des poudres alliées. C'est aussi une belle opportunité pour le site de développer son procédé et sa gamme de produits « *Blue Tap* », techniquement et environnementalement plus performants.

36 millions d'euros ont été également investis en 2011, dans le projet IV30 avec l'installation à proximité de l'usine des Ancizes, d'un four à induction sous vide qui permet de produire des superalliages et des aciers de hautes caractéristiques techniques.

5.6.6. Exploration minière en Argentine

Les groupes ERAMET et Bolloré ont uni leurs compétences depuis plus de deux ans pour devenir un acteur significatif sur le marché du lithium. ERAMET apporte ses compétences minières et hydrométallurgiques, ainsi que la capacité de son centre de recherche en vue de développer de nouveaux procédés d'extraction et de transformation du lithium.

Bolera Minera, la joint-venture issue de ce groupement, étudie différents projets d'exploitation de *salars* (lacs salés) riches en lithium dans le nord de l'Argentine. Elle en évalue la ressource en vue de la production de carbonate de lithium, matière première à partir de laquelle sont produits les sels de lithium et le lithium métal utilisés dans les batteries rechargeables.

Les travaux d'exploration, tels les forages, les ouvertures ou fermetures de sites d'exploration ou l'installation d'unités pilote de valorisation du lithium, sont menées selon les politiques et les

bonnes pratiques du Groupe et font l'objet d'un accompagnement de la Direction Environnement.

5.6.7. Joint-venture au Sénégal

En juillet 2011, ERAMET et Mineral Deposits Limited (MDL) ont signé des accords définitifs relatifs à la création d'une joint-venture regroupant ERAMET Titanium & Iron (ETI) avec le projet de sables minéralisés de MDL, « Grande Côte » au Sénégal.

Dans la perspective de cette joint-venture, ERAMET a réalisé une due diligence des volets environnementaux, sociaux, sociétaux et sanitaires du projet afin de vérifier le passif éventuel et de confirmer que les opérations proposées seraient entreprises de manière écologiquement et socialement acceptable et durable.

Les études sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les eaux usées, les déchets, les émissions, le bruit, l'impact visuel, la biodiversité, la restauration, le stockage de matériaux dangereux et non dangereux, la santé et la sécurité, ainsi que les impacts socio-économiques ont été conduites et l'évaluation complétée par une visite du site en mai 2011.

Le projet est situé sur la côte du Sénégal, en Afrique de l'Ouest. Il est en phase de construction et la mise en production est attendue fin 2013. La durée d'exploitation de Grande Côte est estimée à vingt ans, sur la base d'une production annuelle d'environ 85 kt de zircon et 575 kt d'ilménite.

5.6.8. UKAD inauguré en septembre 2011

La filiale Aubert & Duval s'est associée au groupe kazakh UKTMP afin d'implanter un projet industriel baptisé UKAD à Saint-Georges-de-Mons, dans le Puy-de-Dôme en France, à proximité de l'actuel site des Ancizes. La nouvelle unité de forgeage et de transformation en cours de démarrage sera consacrée à la fabrication et à la vente de produits en titane et alliages de nickel destinés principalement au marché de l'aéronautique (trains d'atterrissage, ailes, fuselage...).

Ce procédé par une modification des propriétés physiques et métallographiques des alliages permettra d'obtenir des produits de haute technologie. L'autorisation d'exploiter a été obtenue en octobre 2010 et intègre les meilleures techniques disponibles décrites dans les documents de référence appropriés.

5.7. RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES

Après aboutissement le 30 novembre 2010 des processus d'enregistrement de la première échéance du règlement REACH, l'année 2011 a été mise à profit pour assurer la cohérence en matière de gestion des produits chimiques. Il convenait en effet de prendre adéquatement en compte les évolutions de classification issues des travaux scientifiques diligentés lors de la constitution des dossiers d'enregistrement des substances, en assurant le respect de nouvelles exigences réglementaires. En plus de ces tâches, l'année a été mise à profit pour poser des actes d'anticipation, de prévention et de protection afin de renforcer la gestion des produits chimiques sur les moyen et long termes. En matière de responsabilité des produits et risques associés, ERAMET s'inscrit clairement dans une démarche volontaire, durable et responsable.

Du fait de la diversité des activités, les trois REACH Managers, chacun en charge d'une des trois Branches du Groupe ainsi que les membres de la Direction de la Communication et du Développement Durable (DC2D) ont continué leurs participations aux travaux de suivi de dix consortia et des organisations professionnelles pertinentes.

L'année 2011 se distingue par une activité importante qui a conduit l'ensemble des entités juridiques du Groupe à se conformer aux évolutions et aux nouvelles prescriptions de classification, d'étiquetage, de mise sur le marché et de rédaction de fiches de données de sécurité révisées, ainsi que de la déclinaison des conséquences opérationnelles des contenus des dossiers d'évaluation de la sécurité chimique sur les sites concernés.

5.7.1. Au niveau du Groupe

L'édition 2011 du séminaire international HSE du Groupe qui s'est tenue en octobre a eu comme thème : « Les sites, les Branches, le groupe ERAMET face à leurs responsabilités vis-à-vis des produits chimiques ». Ce séminaire a été particulièrement axé sur les missions des équipes HSS&E des sites industriels et de la Direction Développement Durable du Groupe en matière de responsabilité et de bonne gestion des produits chimiques. Les débats ont porté sur les bonnes pratiques à appliquer afin de faire en sorte que les produits et leurs risques soient correctement gérés et anticipés, tout au long de la chaîne de valeur des marchés concernés.

Plus largement, au cours de l'année, de nombreuses équipes du Groupe créant un réseau d'inter-pluridisciplinarité ont participé à la bonne prise en compte des incidences découlant de l'application du règlement REACH : acheteurs, commerciaux, représentants des usines, R&D, logisticiens, juristes, informaticiens... Au niveau de chaque Branche, un Comité de pilotage spécifique a poursuivi ses travaux et pris les décisions nécessaires à leur aboutissement.

Une veille réglementaire touchant à REACH et à ses développements est mise en place afin d'assurer la prise en compte dans les décisions réglementaires de certaines spécificités des substances utilisées ou produites dans le Groupe. L'identification de substances extrêmement préoccupantes et tout le processus qui en découle retiennent toute l'attention du Groupe.

REACH organise en effet une procédure d'autorisation dont une des finalités est la substitution progressive de substances extrêmement préoccupantes par des substances moins dangereuses. La sélection de ces substances implique les États membres, la Commission et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ainsi que les entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de ces substances et autres parties prenantes intéressées. Ce processus de sélection s'est poursuivi au cours de l'année 2011. Le Groupe a apporté une attention particulière au suivi des propositions émises dans ce cadre et a contribué activement aux consultations publiques organisées par l'ECHA et certaines autorités nationales.

Enfin, l'année 2011 a été également marquée par la mise en conformité vis-à-vis du règlement européen CLP (*Classification, Labelling and Packaging*). Celle-ci passe par la mise à jour de toutes les Fiches de Données de Sécurité et la modification de tous les emballages des substances dangereuses, mais aussi par l'actualisation des scénarios d'exposition couvrant de nouveaux usages pour les dossiers enregistrés.

Ce travail de mise à jour, réalisé par chacune des Branches, se poursuivra en 2012 en regard des changements de classification qui devraient intervenir.

En 2011, les autres éléments marquants au niveau de chacune des trois Branches sont les suivants :

5.7.2.1. POUR LA BRANCHE MANGANÈSE

L'année a été marquée par la fusion des entités norvégiennes productrices de ferro- et silicomanganèse, à savoir ERAMET Norway (Sauda et Porsgrunn) et ERAMET Norway Kvinesdal. Suite à cette fusion, le nombre d'enregistrements REACH correspondants est passé de 13 à 7.

Toujours afin d'optimiser le nombre d'enregistrements, la société Valdi et l'unité de recyclage de Erachem Comilog ont développé un argumentaire justifiant de leur exemption d'enregistrement sous REACH (article 2.7.d) pour la valorisation de déchets.

Dans le cadre du dossier de Valdi, ERAMET a signé un accord avec le consortium zinc pour procéder au seul enregistrement de Valdi à savoir l'oxyde de zinc (oxyde Waelz).

Par ailleurs, la Branche a poursuivi ses travaux de préparation de ses futurs enregistrements pour 2013. En étroite collaboration avec le consortium Manganèse, Erachem Comilog enregistrera en tant que représentant exclusif d'Erachem Comilog Inc., filiale du Groupe basée aux États-Unis, le chlorure de manganèse ($MnCl_2$), le nitrate de manganèse ($Mn(NO_3)_2$) et le bioxyde de manganèse (MnO_2). Erachem Comilog SPRL devra également déposer un dossier en son nom pour le bioxyde de manganèse (MnO_2) et pour le sulfate d'ammonium ($(NH_4)_2SO_4$).

5.7.2.2. POUR LA BRANCHE NICKEL

L'année 2011 s'est caractérisée pour la branche Nickel par une forte activité liée à la procédure d'autorisation. En juin 2011, l'ECHA a lancé une consultation publique sur un projet de priorisation des cinq sels de cobalt figurant sur la liste candidate, en vue de leur inscription à l'annexe XIV du règlement REACH et leur soumission au régime d'autorisation. À cette occasion, ERAMET a présenté divers commentaires liés à sa connaissance des produits, de façon à apporter toutes les informations pouvant éclairer le choix des autorités. En dépit d'un vote contraire de huit États membres au *Member States Committee*, l'ECHA, dans sa recommandation à la Commission du 20 décembre 2011 a maintenu sa proposition d'inclusion des cinq sels de cobalt dans l'annexe XIV du règlement REACH. Il appartient désormais à la Commission d'entériner ou de rejeter cette proposition.

Par ailleurs, la Branche a tenu compte de la parution des lignes directrices de l'ECHA sur la notion d'intermédiaire (décembre 2010) afin d'adapter les dossiers d'enregistrement de ces substances en démontrant que leur utilisation s'effectue dans des conditions strictes de contrôle.

5.7.2.3. POUR LA BRANCHE ALLIAGES

En 2011, le suivi de la Liste Candidate de REACH qui regroupe des substances considérées comme extrêmement préoccupantes pour la santé ou l'environnement a retenu toute l'attention de la branche Alliages dont les entités juridiques sont « utilisateurs en aval ». Ces substances sont en effet appelées à être soumises à terme à une interdiction de mise sur le marché sauf à ce que certaines applications fassent l'objet d'une autorisation spécifique. Des commentaires ont été soumis à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) dans le cadre des consultations publiques organisées à l'occasion de la sélection de ces substances dont la substitution s'avérerait particulièrement problématique. On peut notamment citer le cas des Fibres Céramiques Réfractaires largement utilisées comme isolant thermique dans les fours fonctionnant à haute température (> 1 000 °C) et pour lesquelles de nombreux critères de substituabilité doivent être pris en compte.

En 2011, la branche Alliages a poursuivi son enquête sur l'engagement des fournisseurs de matières premières et de demi-produits dans le processus d'enregistrement de REACH afin de confirmer

les obligations des différentes entités juridiques de la Branche en 2013 et 2018. Quelques substances supplémentaires ont été préenregistrées ou notifiées à l'ECHA afin de s'adapter à l'évolution des circuits d'approvisionnement ou au lancement de nouvelles activités sur les sites de production.

5.7.2. Une implication forte au sein des structures professionnelles

ERAMET est très impliqué, et occupe plusieurs positions importantes au sein des organisations professionnelles correspondant à ses métiers, ainsi nous retrouvons notamment :

- la Directrice de DC2D, Vice-Présidente d'Eurométaux, Présidente de la Fédération des Minerais, Minéraux Industriels et Métaux Non Ferreux (Fedem), Membre du Conseil Économique, Social, et Environnemental (CESE) au titre du Medef et siégeant dans la Section Environnement ;
- le Directeur général de la branche Alliages, membre du *Board* de la Fédération Française de l'Acier (FFA) ;
- le Directeur général d'Aubert & Duval, membre de celui de l'*European Powder Metallurgy Association* (EPMA) ;
- la Responsable des Relations Institutionnelles, Présidente de la commission Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de la Fedem, membre de la commission d'orientation HSE d'Eurométaux, et membre du Comité réalisant les travaux sur l'autorisation du consortium cobalt ;
- le Directeur commercial de la branche Nickel, membre du Comité de pilotage et de l'Assemblée Générale des consortia REACH nickel ;
- ERAMET participe *via* sa Direction environnement aux groupes de travail scientifiques du Nickel Institute et de l'*International Manganese Institute* parmi lesquels ceux sur l'évolution des Valeurs Limites d'Exposition, sur la mise à jour du document des Meilleures Techniques Disponibles pour les métaux non ferreux en EU, sur l'élaboration de valeurs standard de qualité environnementale en Europe, ainsi que les travaux sur l'évaluation de la classification des minerais...
- La Direction Environnement du Groupe préside les groupes techniques des consortia Ni et Mn.

5.7.3. ERAMET et le monde scientifique international

ERAMET est particulièrement dynamique dans le domaine scientifique relatif aux études d'évaluation de la toxicité des composés du nickel. ERAMET poursuit son implication dans les travaux relatifs au compartiment « sédiment » du dernier volet du dossier de « *Risks Assessment* » européen des composés du nickel.

Le Comité Scientifique Européen en matière d'Expositions Professionnelles (SCOEL) a proposé en septembre 2011 de fixer la limite d'exposition européenne en milieu de travail à 0,01 mg de Ni/Nm³ (poussières inhalables des composés du Ni sauf le Ni métal). ERAMET a participé activement aux travaux initiés par le Nickel Institute afin de commenter sur le fond scientifique cette proposition. Le Groupe continue son implication à l'occasion des travaux d'un Comité d'avis tripartite rassemblant les autorités, les représentants des salariés et les industriels (*Advisory Committee on Safety and Health at work place*). Une étude d'évaluations des impacts techniques et socio-économiques qui en découleraient est en phase finale.

Par sa participation dynamique aux activités d'Eurométaux, ERAMET a contribué à l'élaboration des méthodologies nouvelles d'évaluation des impacts des métaux sur l'environnement et la santé (HERAG & MERAG). Le Groupe poursuit son activité dans le cadre des travaux européens relatifs à l'identification et à la finalisation des méthodologies d'évaluation des impacts sur la santé pour les alliages en vue de la classification harmonisée européenne planifiée pour 2015.

En ce qui concerne le manganèse, ERAMET est également partie prenante et apporte sa contribution active au développement des connaissances scientifiques. C'est ainsi qu'au travers de sa Direction Environnement, le Groupe a contribué à l'élaboration d'un plan à cinq ans de l'Institut du Manganèse afin de mieux prendre en considération la dimension « durable » de l'industrie du manganèse. À ce titre, le Groupe participera aux analyses du cycle de vie des ferro- et silicomanganèse.

5.7.4. Les évolutions réglementaires

Enfin, ERAMET reste très attentif aux évolutions réglementaires comportant une dimension « produit chimique » qui peuvent concerner ses activités présentes et futures. Le Groupe a participé activement aux travaux relatifs aux dernières évolutions telles que :

- la révision de la directive européenne Seveso II qui a requis une attention toute particulière car les modifications récentes de classification des substances et mélanges influent sur le régime applicable aux installations de certains sites lorsque les quantités de substances et mélanges dangereux stockés dépassent certains seuils de tonnage ;
- l'adoption de la directive européenne IED (*Industrial Emission Directive*) qui va se substituer à la directive IPPC, ainsi que la révision du document européen de référence sur les Meilleures Techniques Disponibles (BREF) pour l'industrie des métaux non ferreux ;
- la révision de la directive-cadre sur l'eau et particulièrement l'identification de normes de qualité environnementale pour les substances prioritaires au titre desquelles figurent certains métaux dont le Ni ou le Cu. Une implication particulière est requise pour les documents ayant trait au ferronickel ainsi qu'aux ferro- et silicomanganèse. Le projet de référencement des procédés de l'hydrométallurgie du nickel fait également l'objet d'un suivi spécifique ;
- les nouvelles réglementations telles que le GHS (*Global Harmonized System*) et sa déclinaison européenne, le règlement CE n° 1272/2008 dit CLP, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances dangereuses ainsi que les premières adaptations au progrès technique qui sont intervenues. Dans ce cadre, les différentes entités juridiques des branches Manganèse, Alliages et Nickel ont préparé et soumis avec succès 106 dossiers de notification entre décembre 2010 et en janvier 2011 ;
- la transposition en droit français de la directive 2006/21/CE sur le stockage des déchets issus de l'industrie extractive.

5.8. SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SANTÉ

5.8.1. Sécurité

5.8.1.1. ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE DE FRÉQUENCE

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

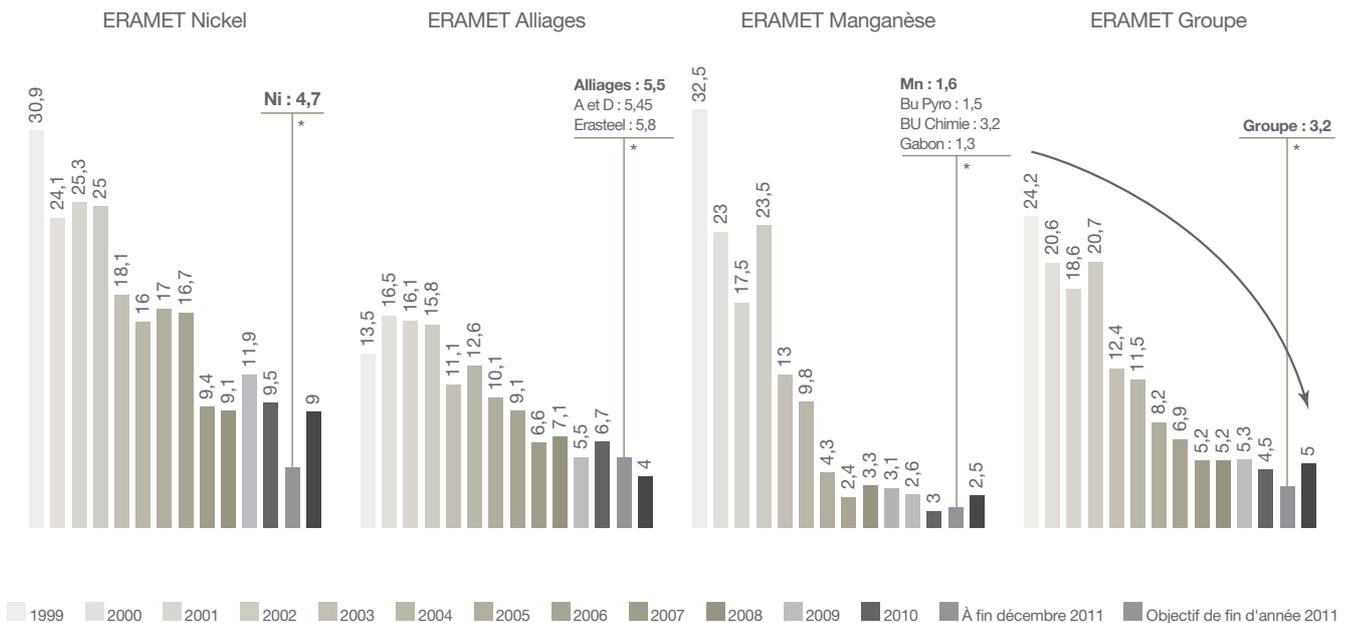
Le graphique ci-dessous représente, sur les treize dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines métallurgiques chinoises avant 2003, et en intégrant successivement la Setrag en 2007, puis Weda Bay en 2008), l'évolution du taux de fréquence (TF1) des Accidents Avec Arrêt (AAA).

On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF1) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une valeur Groupe

divisée par plus de quatre et demi en huit ans, puis ce TF1 talonne et reste quasiment constant pendant trois années successives, à une valeur située autour de 5,2.

L'amélioration relevée entre 1999 et 2008 est essentiellement le résultat des actions de la branche Manganèse (qui représente par ailleurs la moitié des heures travaillées du Groupe), dans une moindre mesure, de la branche Alliages et enfin pour les années 2007 et 2008, de la branche Nickel et plus spécifiquement de la Société Le Nickel (SLN) en 2007 (2008 ayant vu l'intégration du site de Weda Bay dans la consolidation Groupe).

L'année 2009 a vu les améliorations obtenues par les branches Manganèse et Alliages totalement annulées par la dégradation considérable de l'accidentologie de la branche Nickel et plus spécifiquement de la SLN.



* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

Les années 2010 et 2011 se caractérisent par une amélioration significative du taux de fréquence (TF1) du Groupe qui « décroche » ainsi du plateau évoqué précédemment (moins 0,7 puis 1,3 point pour chacune des deux années) et s'affiche à 3,2. Ce résultat correspond à respectivement 21 puis 30 salariés de moins concernés par des blessures liées à un accident du travail (82 en 2011, pour 112 en 2010 et 133 en 2009).

Ce taux de fréquence en amélioration est le fruit :

- d'une très bonne évolution globale de la branche Manganèse qui a tout d'abord divisé par 2 son accidentologie (TF1 s'améliore de 2,6 à 1,3) avant de la dégrader quelque peu en 2011 (TF1 se dégrade de 1,3 à 1,6) ;

- d'une rupture positive dans l'évolution de la branche Nickel (TF1 divisé successivement par 1,2 puis par plus de 2 en respectivement 2010 et 2011 !).

Malheureusement cette amélioration est contrebalancée par les résultats de deux années « perturbées » au niveau de la branche Alliages qui voit son TF1 se dégrader à 6,7 à fin 2010 (pour une valeur de 5,5 à fin 2009) puis s'améliorer en 2011 (TF1 revient de 6,7 à 5,5).

Après l'année noire de 2008 marquée par cinq accidents mortels, et un seul accident mortel survenu en 2009, aucun salarié du Groupe n'a été victime d'accident mortel au cours des années 2010 & 2011.

Toutefois, un salarié d'un sous-traitant de rang n-2 est décédé en février sur le chantier de construction de l'usine de New Guilin en Chine, et deux salariés du sous-traitant Maintenance (AFE) sont décédés lors de l'explosion d'un four survenue en juin 2011 chez Valdi à Feurs.

Enfin il est apparu nécessaire d'initier d'autres indicateurs plus révélateurs de l'accidentologie globale des sites (accidents sans arrêt, soins d'infirmerie...) dont nous avons analysé les évolutions en 2010 et qui ont fait l'objet d'une diffusion tout au long de l'année 2011 :

- TF3 qui rapporte à un million d'heures travaillées l'ensemble des événements de nature à provoquer une quelconque lésion humaine (AAA, ASA et Bons de soins). Malheureusement tous les sites du Groupe ne disposent pas d'un même système d'enregistrement de tels événements et l'analyse de l'évolution ou les comparaisons entre sites et/ou Branches n'ont pas grande signification. L'uniformisation dans ce domaine fera l'objet d'une action concertée en 2012 ;
- TF1 bis : qui rapporte à un million d'heures les AAA complétés des ASA qui auraient été enregistrés comme AAA si la procédure concernant les « postes aménagés » n'avait pas été mise en œuvre. L'examen de l'évolution de ce paramètre permet de mieux approcher la réalité des accidents avec arrêt de travail.

5.8.1.2. AUDITS SÉCURITÉ

Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme moyen d'un tous les deux ans pour chacun des sites dans le monde entier. Ces audits sont réalisés par les animateurs sécurité des sites pilotés par le Directeur Hygiène Sécurité et Santé, selon un référentiel personnalisé pour le Groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV, sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la Politique HS&S (Hygiène, Sécurité & Santé) du Groupe signée par le Président.

MISE EN ŒUVRE DU RÉFÉRENTIEL D'AUDIT SÉCURITÉ V3

À partir de 2009, le groupe ERAMET réalise la totalité des audits HS&S et/ou HSE avec le référentiel d'audit HSE V3 (qui présente un caractère modulable, et qui intègre, par rapport à la version V2, de nouvelles exigences dont celles du référentiel international OHSAS 18001-2008 et de la norme internationale ISO 14001-2004).

Compte tenu de cette forte évolution du référentiel, il n'est plus possible de corréler les résultats de l'audit d'un site avec ceux obtenus lors de l'audit précédent. Cependant, chaque réunion de clôture fait apparaître par rapport aux résultats précédents les points qui ont progressé et les points qui n'ont pas évolué.

En vue d'optimiser la valeur ajoutée apportée aux sites, le groupe ERAMET, en 2009, a complété ces missions d'audit par des démarches complémentaires du type accompagnement, partage des bonnes pratiques, formation, déploiement du *Gap Analysis*...

Les résultats de ces audits servent de base, pour partie, à la rédaction du plan d'actions du Groupe, puis surtout des sites pour les deux années à venir.

LES AUDITS SÉCURITÉ & SANTÉ EN 2011

Les équipes d'audit (constituées systématiquement du Directeur HS&S Groupe et d'auditeurs seniors tels que le médecin-conseil ou bien les Coordinateurs Environnement) ont réalisé, en 2011, et suite à des demandes spécifiques des sites, des audits HS&S ou HSE dans 9 sites :

- audits HSE dans 4 sites (Brown-Europe, Firminy, Commentry & New Johnsonville) ;
- audits HS&S dans 5 sites (Tour Maine-Montparnasse, Les Centres de distribution de Stahlschmidt à Mönchengladbach en Allemagne et d'ADES Acciai à Ferrara en Italie, Setrag à Owendo et sur la ligne et enfin l'usine de Doniambo de la SLN) dont pour la première fois les services centraux et administratifs de la TMM, et les Centres de distribution de la branche Alliages (faisaient suite à l'audit du site de Romeoville aux États-Unis en décembre 2010).

Suite à ces audits et avant de quitter le site, l'équipe d'audit construit avec la Direction les grands axes du Plan d'actions à mettre en œuvre pour traiter les écarts significatifs relevés avec mise en exergue (si applicable) des Bonnes Pratiques que le site peut « récupérer » auprès d'autres sites.

5.8.1.3. SÉMINAIRE « HSE » (HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT) EN 2011

L'édition 2011 du séminaire international HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) s'est déroulée du 4 au 6 octobre 2011, sur le thème suivant : « Les sites, les Branches, le groupe ERAMET face à leurs responsabilités vis-à-vis des produits chimiques ».

Précédé par une visite du site Seveso seuil haut de Sandouville, ce séminaire était placé sous le patronage de la branche Nickel. La quasi-totalité des sites et des projets était représentée, avec une petite centaine de participants. Introduit par le Directeur Ressources Humaines Groupe, le Directeur Communication et Développement Durable Groupe, puis par le Directeur Hygiène, Santé & Sécurité Groupe et le Directeur Environnement Groupe, ce séminaire a rappelé la mission des équipes HSS&E et développement durable du Groupe et des filiales : faire en sorte que les produits et leurs risques soient correctement gérés, maîtrisés, connus, anticipés pour pouvoir contribuer au développement du Groupe et à l'avenir des métaux qu'il exploite.

Les risques inhérents aux produits utilisés et mis sur le marché peuvent en effet avoir un impact sur la vie des sites, sur les impacts santé et environnementaux de nos activités, sur les relations commerciales avec les clients, sur les contrats avec les fournisseurs, sur les approvisionnements, en bref, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, ainsi que sur la réputation du Groupe. En lien avec le processus REACH, la maîtrise de ces risques paraît donc essentielle pour les sites mais aussi pour les salariés et l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise pouvant être impactés. Une politique de prévention contre ces risques est donc indispensable, et le séminaire HSE a permis de partager les enjeux et dégager les actions à mener en ce sens.

Plusieurs grands moments ont rythmé le séminaire, avec un fil conducteur : donner la parole aux sites, par le biais de retours d'expériences, d'exemples concrets et de témoignages sur les différentes thématiques, santé, environnement, risques industriels, sécurité, parties prenantes. Des ateliers en petits groupes ont été menés afin d'aborder les actions à mettre en place selon un double axe : criticité et intérêt à mener l'action. La restitution de ces ateliers a permis d'alimenter de façon concertée les grandes lignes de la feuille de route en matière de « responsabilité produits ».

Le séminaire a également été marqué par une nouveauté cette année, la mise en place d'un Challenge HSE. Ce challenge portait sur les présentations des sites, jugées à la fois sur l'intérêt du sujet et la qualité de l'exposé. Les présentations étaient limitées à 5 minutes et soumises à un double système de vote, par le public et par un jury d'experts sur chaque thématique (santé, sécurité, environnement). L'objectif était de bénéficier du retour d'informations des sites, tout en dynamisant la manière de présenter les sujets. Une vraie réussite en termes d'interactivité. À l'issue du séminaire, 6 sites ont été récompensés.

Des invités de renom ont ensuite rejoint le séminaire autour de tables rondes visant à partager la vision, la stratégie et les retours d'expérience de spécialistes du secteur. C'est ainsi que des experts issus d'entreprises clientes ou partenaires, mais aussi d'organismes publics ou de cabinet de conseil ont pu échanger sur des sujets auxquels les spécialistes HSE du Groupe sont confrontés.

Un séminaire riche en témoignages, en retours d'expérience et en interactivité qui a donc permis aux équipes HSE du Groupe d'échanger et de partager leurs bonnes pratiques mais également leurs enjeux, tout en dressant les grandes lignes du plan d'actions à mettre en place en 2012 en matière de responsabilité produits et risques associés afin d'inscrire cette thématique dans une démarche durable et responsable.

5.8.1.4. FORMATIONS SPÉCIFIQUES

En complément des formations « réglementaires » (manipulation des extincteurs, conduite des engins de manutention, Sauveteurs, Secouristes du Travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique...), le groupe ERAMET a développé depuis plusieurs années des formations spécifiques à destination des membres de l'encadrement et/ou des opérateurs.

Ces modules ont pour objectifs d'expliquer et de faire prendre conscience aux femmes et aux hommes de l'entreprise d'un certain nombre de thèmes comme des définitions partagées pour des vocables couramment employés (accident, incident, danger, risque...), le mode de survenue d'un accident (tolérance aux risques), les rôles et responsabilités (« ordinaires » et pénales) des membres de l'encadrement, les droits et devoirs des opérateurs, les statistiques, la part grandissante des causes comportementales dans la survenue d'un accident, les outils du management (pyramide de BIRD, minute sécurité, audit...), les systèmes de management de la Santé et de la Sécurité au travail, les Plans de Prévention pour entreprises extérieures, le compte employeur...

En 2009, par exemple, deux groupes d'une quinzaine d'ingénieurs d'ERAMET Research à Trappes ont bénéficié de cette formation ou encore l'ensemble des membres de l'encadrement du site A&D des Ancizes.

D'autres types de formation destinées aux personnes en charge de gérer les entreprises sous-traitantes ont été dispensés comme par exemple à Heyrieux au Centre de Distribution d'A&D ou encore chez A&D à Issoire.

Enfin un accompagnement spécifique a été réalisé auprès d'Animateurs HS&S nouvellement embauchés ou promus comme par exemple chez A&D à Imphy ou encore chez Eurotungstène à Grenoble.

En 2010 et devant la demande croissante des sites, le groupe ERAMET a à la fois poursuivi les modules de formation programmés (Les Ancizes & Imphy) et initié une formation de formateurs qui assureront la démultiplication du module au sein des sites. Ainsi un module de formation des managers à l'HS&S a été formalisé avec « customisation » par Branche et mis à disposition des Branches. Par ailleurs trois équipes de formateurs (Nouvelle-Calédonie, France et Gabon) ont été constituées et formées aux outils pédagogiques à mettre en œuvre pour dispenser les modules ci-avant évoqués. Les premières formations dispensées font l'objet d'un accompagnement attentif par compagnonnage.

En 2011, l'équipe de formateurs de la SLN a déployé avec un succès certain la formation HS&S du module de 2 journées à l'ensemble des membres de l'encadrement de la Société soit à près de 600 managers. Par ailleurs, nous avons poursuivi la formation de formateurs en créant une équipe opérationnelle d'animateurs HS&S ou HES formés à Baltimore, aux États-Unis, en octobre 2011.

Enfin et après avoir formé les membres de l'encadrement des deux sites de Valdi, nous avons, à la demande de la DRH d'Erasteel, formé l'ensemble des membres de l'encadrement des sites d'Erasteel en France (Commentry, Champagnole & TMM). Suède, États-Unis (en groupé à Baltimore) et Chine (Tianjin).

5.8.1.5. ANALYSE DES RISQUES AUX POSTES DE TRAVAIL

Après une première étape déroulée avec succès en 2010 et consistant à demander aux sites de :

- lister l'intégralité des postes de travail existant au sein du site ;
- réaliser l'analyse et l'évaluation des risques qui existent à ces postes de travail, et ce dans un premier temps pour 33 % des postes de travail.

Nous avons poursuivi la démarche d'analyse en fixant l'objectif à 66 %.

Cette action, indispensable à la définition d'une prévention correctement priorisée, a été déployée au-delà de l'objectif puisque ce sont **plus de 70 % des postes de travail qui ont fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation des risques à fin 2011.**

5.8.1.6. CAMPAGNE DE COMMUNICATION SÉCURITÉ SUR LA MANUTENTION

Pour la première fois chez ERAMET, et du 20 juin au 1^{er} juillet 2011, dans chaque site et entité du Groupe, l'heure était à la sécurité et plus spécifiquement à la prévention des risques liés à la manutention.

Les risques liés à la manutention constituent en effet la première cause d'accidents dans notre Groupe soit 40 % de nos accidents avec arrêt sur les douze derniers mois qui ont précédé la campagne. Ils peuvent avoir des conséquences extrêmement graves. Ils sont présents dans tous nos sites, qu'il s'agisse des risques liés à la manutention de charges lourdes par ponts roulants, à la manutention par chariots, ou à la manutention manuelle.

Cette campagne de sensibilisation a été déployée pendant deux ou trois semaines selon les contraintes des sites et a fait l'objet de réunions, de quart d'heures sécurité, et surtout d'animations pour certaines remarquables d'originalité, associant dans plusieurs sites, sous-traitants et partenaires.

Un Comité de pilotage, sous le parrainage du Directeur des ressources humaines, hygiène, santé et sécurité du Groupe, fut constitué pour gérer ce « projet » et un ensemble de présentations Powerpoint appropriées ainsi que des visuels et des affiches, traduits en sept langues furent fournis aux sites comme supports au déploiement.

Un questionnaire de satisfaction (dont les résultats ont été partagés lors du séminaire HSE d'octobre) a permis de recueillir les points forts et les pistes d'amélioration de cette campagne pour rendre plus pertinente encore celle initiée en 2012 et dont le thème sera le travail en hauteur.

5.8.2. Hygiène et Santé

La sécurité sanitaire des employés, quel que soit leur statut, du personnel des entreprises extérieures, des visiteurs et des personnes vivant à l'entour des sites industriels est une priorité pour le groupe ERAMET.

L'objectif de la politique de Santé Groupe est de maîtriser tout risque sanitaire afin de minimiser la fréquence et la gravité de ses conséquences.

Le groupe ERAMET a la volonté de connaître de façon détaillée et approfondie la totalité des dangers liés à ses activités. Il souhaite contribuer au développement des connaissances sur ces sujets, les diffuser et promouvoir le dialogue.

À ce titre, une politique Santé du Groupe a été adoptée en 2007. Son animation a été confiée au médecin-conseil Groupe.

Dans sa politique de Développement Durable, adoptée en 2010, le groupe ERAMET confirme sa volonté de protéger ses collaborateurs et de maîtriser les impacts sur la santé et l'environnement de ses procédés industriels. Cette politique de Développement Durable reprend les grands principes de la politique de Santé du Groupe.

5.8.2.1. LES LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE DE SANTÉ

Ces lignes directrices sont les suivantes :

- réduire les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits d'ERAMET par l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les CHSCT ou/et organismes assimilés ;

- respecter les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé ;
- développer la responsabilité de chacun pour la préservation de la santé par une information claire et transparente sur les risques sanitaires et les moyens de prévention adaptés ;
- contribuer de façon active aux travaux scientifiques sur les risques inhérents aux procédés et aux produits ;
- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer cette politique de santé.

5.8.2.2. LES ACTIONS PRIORITAIRES RÉPONDANT AUX PRINCIPES DE CETTE POLITIQUE DE SANTÉ

Ces actions prioritaires sont les suivantes :

- intégrer au quotidien la santé et les conditions du travail dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement ;
- rédiger, diffuser et appliquer les standards, guides et procédures nécessaires à la politique de santé en association avec le personnel et ses représentants ;
- bâtir pour chaque unité un plan d'actions santé permettant de répondre aux évaluations des risques. La mise à disposition d'équipements de travail les plus adaptés à la préservation de la santé, l'information et la sensibilisation des salariés aux risques et le recueil de l'avis des instances représentatives du personnel font partie de cette démarche ;
- assurer une surveillance qui permette le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication ou aux produits mis sur le marché. Le mesurage des expositions et la surveillance médicale adaptés aux risques et aux données actuelles de la science sont nécessaires à la traçabilité des expositions professionnelles ;
- poursuivre la veille scientifique et le benchmark sur les nouveaux dangers et risques et les meilleures pratiques par une contribution active, notamment au sein des organisations professionnelles, au développement des connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires des activités et produits du Groupe ;
- développer une politique de lutte contre les comportements addictifs ;
- identifier les postes de travail pénibles en matière de troubles musculo-squelettiques et de lombalgies par une méthode d'analyse de manière à envisager l'aménagement ergonomique des postes de travail concernés.

5.8.2.3. LES MOYENS MIS EN PLACE

Les actions du Groupe concernant la santé sont mises en œuvre conformément à la Politique de Santé en s'appuyant sur le réseau des médecins et responsables des services de santé du Groupe animé par le médecin-conseil Groupe et sur les correspondants sécurité et/ou environnement des sites pour les aspects techniques qui y sont associés. Ces préventeurs se sont réunis en 2011 lors du Séminaire HSE dont la thématique portait sur la dimension santé des produits chimiques. Le séminaire santé 2011, regroupant les médecins a été consacré aux produits chimiques dangereux et aux risques psychosociaux.

Le médecin-conseil Groupe est également chargé d'animer le réseau des médecins et responsables des services de santé au travail, de mettre en place des axes de partage de connaissances/compétences entre les services de santé et les services de sécurité et/ou d'environnement, de sensibiliser les principaux responsables opérationnels à ces démarches et d'assurer un rôle de conseil en matière d'usage des produits toxiques ou dangereux. Il assure l'interface entre les aspects professionnels et environnementaux de la santé et contribue à la réalisation des volets sanitaires des études d'impact.

Le médecin-conseil intervient dans le circuit de validation des Fiches de Données de Sécurité des produits du Groupe.

Le déploiement du Projet Zéphyr, programme de prévention des risques psychosociaux est assuré, sous la responsabilité du médecin-conseil Groupe, par une sociologue dédiée.

Des coordinations santé-sécurité ont été mises en place au niveau des branches Manganèse et Alliages facilitant le déploiement opérationnel des plans d'actions du Groupe.

5.8.2.4. DES OBJECTIFS ANNUELS ET PLURIANNUELS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du déploiement de sa politique de Développement Durable, le Groupe a défini des objectifs annuels et pluriannuels intégrant les aspects sanitaires. Ces objectifs ont été réactualisés pour définir les objectifs 2012-2016.

5.8.2.5. DES ACTIONS CONCRÈTES

La volonté du Groupe d'assurer un dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication a entraîné des progrès dans le domaine de la surveillance des expositions des employés au risque chimique notamment la métrologie d'ambiance et le *biomonitoring*. La traçabilité des expositions au niveau de certains établissements est assurée. Les efforts pour mettre en œuvre ces pratiques au niveau des autres sites se sont poursuivis en 2011 et ont été adaptés aux évolutions de la classification des substances.

Une déclinaison opérationnelle des scénarios d'exposition issus des études REACH pour le Ni a été réalisée.

Une action d'information sur les nouvelles prescriptions sanitaires et environnementales à l'égard des entreprises utilisatrices du Ni et de ses sels a été réalisée en 2011 et se poursuit.

La veille scientifique, le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques sont développés grâce à la participation aux travaux des organismes professionnels, aux conférences nationales et internationales et permettent d'assurer une veille en matière de santé au travail et de santé environnementale. L'ensemble de ces travaux permet d'enrichir les standards santé et sécurité élaborés et partagés par le Groupe.

Le référentiel de surveillance médicale des travailleurs exposés au manganèse élaboré par l'*International Manganese Institute* (IMNI) a été développé au sein du groupe ERAMET, son déploiement se poursuit.

CONNAÎTRE LES DANGERS ET RISQUES

ERAMET poursuit sa contribution aux travaux pour le développement des connaissances menés dans les organismes professionnels.

Les travaux menés au sein de l'IMNI (*International Manganese Institute*) sont planifiés pour cinq ans avec pour priorités la veille en matière d'évolutions réglementaires internationales et leur anticipation, le développement de valeurs limites d'expositions professionnelles acceptables et le développement des connaissances en matière de santé relatives au manganèse, notamment au travers du nouveau programme de recherche « *Neurotoxicity Research Program* ».

Le Nickel Institute et NIPERA ont apporté une forte contribution dans les discussions sur les propositions de valeurs limites d'exposition professionnelle du SCOEL (*Scientific Committee on Occupational Exposure Limits*). Il en a été de même du *Cobalt Development Institute* en ce qui concerne le cobalt.

AGIR AU NIVEAU DES SITES

Soucieuse de sa responsabilité sociale d'entreprise ERAMET participe aux politiques sanitaires au niveau de ses implantations et agit en entreprise citoyenne :

- Les établissements chinois disposent de dispensaires.
- L'hôpital Comilog de Moanda au Gabon assure par ses services de médecine, de chirurgie et de maternité les soins aux salariés de la compagnie, à leurs ayants droit et à une partie de la population. Les prestations de spécialiste en gynécologie et en pédiatrie sont assurées. Des travaux de réfection des locaux existants et de rénovation du bloc opératoire principal se poursuivent. Le nouveau service de radiologie suite aux travaux de 2010 est à présent parfaitement fonctionnel. Un médecin généraliste supplémentaire a rejoint l'équipe de l'hôpital en fin d'année 2011.
- Setrag dispose à Owendo (Gabon) d'un dispensaire qui assure des consultations aux agents et à leurs ayants droit grâce au concours de quatre médecins dont deux médecins du travail.
- Ces deux établissements disposent de laboratoires et assurent la fourniture des médicaments nécessaires aux soins. Les structures de soins de Setrag installées dans les gares le long de la ligne ferroviaire font l'objet de conventions avec les médecins locaux.
- Le plan Gamma de lutte contre le sida, lancé au Gabon en 2006 se poursuit.

Ce programme destiné aux employés de Comilog, de Setrag, de Sodepal ainsi qu'à leurs familles comporte des actions de communication, d'éducation sanitaire, de prévention et la prise en charge des personnes touchées par le VIH.

Après le succès des campagnes de dépistages volontaires et anonymes (plus des deux tiers des salariés y ont participé), les distributions de préservatifs aux collaborateurs et leurs familles sont poursuivies, plus de 1 800 000 préservatifs ont été distribués depuis 2006 aux 3 000 agents d'ERAMET au Gabon. Les agents et membres de leurs familles souhaitant se faire dépister, ou vivant avec le VIH, sont pris en charge par l'entreprise, à Comilog et à Setrag, dans le cadre de partenariats avec les structures sanitaires étatiques. Le soutien de 350 personnes concernées par le VIH est assuré en matière de soins et de maintien dans l'emploi.

Les actions de communication et les actions de terrain ont été poursuivies en 2011 avec des émissions radiophoniques et la participation à des manifestations telles que la fête de la Sainte-Barbe. En 2011, Gamma a apporté son soutien aux associations sportives et à deux ONG locales par des actions de sensibilisation et la mise à disposition de plaquettes d'information et de préservatifs.

Dans le cadre de la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations, des préservatifs et des supports de communication ont été adressés aux hôtels de Moanda et la logistique nécessaire à la distribution de préservatifs lors des matchs à Moanda a été mise en place.

- Le Comité de concertation regroupant l'ensemble des parties prenantes dans le suivi de l'étude Environnement et Santé de Sysmin s'est réuni à Moanda, à deux reprises en 2011. Sur les 24 recommandations émises dans le rapport final par les experts, 13 sont à la charge de Comilog. Les travaux correspondant à 6 d'entre elles sont achevés. Trois sont engagées dans un plan pluriannuel, notamment la réhabilitation de la Mouilli et du plateau de Bangombé. Une visite de ces deux derniers chantiers a été réalisée en 2011 par le Comité de pilotage. Le recrutement d'un médecin du travail pour Comilog est en cours et devrait aboutir au début de l'année 2012.
- Le programme Go Care se poursuit depuis 2008. Il permet d'assurer aux voyageurs et aux expatriés une meilleure surveillance médicale et une préparation aux risques liés aux déplacements à l'étranger ou à l'expatriation. Près de 380 personnes dont 260 expatriés (72 conjoints et 91 enfants) et 120 grands voyageurs bénéficient de ce programme en 2011.
- Un Comité de pilotage Groupe des produits Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR) a été constitué pour bâtir et animer un plan d'actions CMR qui a été validé par le COMEX Groupe et déployé dans les Branches industrielles et au centre de recherches de Trappes. Depuis début 2010, un groupe multidisciplinaire de préventeurs a été mis en place dans le but d'harmoniser la gestion et la prévention des produits CMR, notamment les méthodes d'évaluation des risques, de prévention et de traçabilité, avec le concours d'une nouvelle solution informatique.
- Le déploiement du plan Zéphyr de prévention des risques psychosociaux.

Ce plan comporte une phase d'évaluation collective des Risques Psychosociaux à l'aide d'une enquête par questionnaire. Le questionnaire WOCCQ (*Working Condition and Control Questionnaire*) est placé sous le contrôle scientifique de l'Université de Liège (Belgique).

L'ensemble des établissements de France métropolitaine est concerné par ce projet. Neuf établissements sur quinze ont achevé la phase d'évaluation et entrent dans la construction des plans d'actions sur la base des résultats du questionnaire WOCCQ, en association avec les CHSCT. Les six autres établissements sont programmés en 2012.

Une action de formation de l'ensemble des managers a été préparée en 2011 pour être déployée en 2012. Ses objectifs sont d'aider les managers à gérer leur propre stress, à identifier les situations à risques dans leurs équipes et à mettre en place des actions adaptées.

Dans le cadre de la prévention tertiaire des RPS, des Cellules de Veille sont constituées sur chaque site afin de dépister au plus vite les situations à risques et d'aider les personnes en difficulté.

Une commission de suivi paritaire est réunie annuellement pour suivre l'avancement du projet Zéphyr.

5.8.2.6. RISQUE AMIANTE

En 2011, la prévention du risque Amiante a été particulièrement axée sur l'amiante environnementale.

Dans un objectif de respect de la nouvelle réglementation calédonienne applicable au 1^{er} mai 2011 sur l'amiante environnementale, une revue générale de la prévention déjà mise en œuvre a été réalisée, et des actions complémentaires ont été élaborées, notamment en matière d'évaluation du risque, de mesurage d'ambiance et d'actions de prévention sur les mines.

Les travaux avec les autres sociétés minières de Nouvelle-Calédonie se sont poursuivis pour une application homogène et cohérente de ces nouvelles règles.

ERAMET décline la même approche sur le projet Weda Bay Nickel, afin de traiter de manière égale ses salariés malgré l'absence d'obligations réglementaires comparables en Indonésie.

Le Groupe dispose d'une structure interne centrale de suivi des dossiers de maladies professionnelles de toutes origines et plus particulièrement celles liées à l'amiante. Il rappelle qu'il est en mesure de prouver qu'aucun de ses sites industriels n'a jamais produit ou transformé de l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant de certains matériaux de ses équipements thermiques.

À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

Au niveau des sites français (y compris la Nouvelle-Calédonie), un recensement effectué sur la période 1983 à 2011 fait état de 473 déclarations de maladies professionnelles liées à l'amiante, essentiellement des plaques pleurales et des épaissements pleuraux (75 %), dont 139 ont été à la fois reconnues et imputables à des sociétés du Groupe. Sur les 103 recours en faute inexcusable qui ont été déposés à fin 2011, les procédures sont toujours en cours pour 17 d'entre elles. Les risques afférents à ce sujet ont été provisionnés sur la base des indemnités généralement accordées pour ce genre de dossier.

5.9. RESSOURCES HUMAINES

5.9.1. Politique sociale

Le groupe ERAMET considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le premier levier de sa performance. C'est d'eux dont dépend la qualité de la relation client qui est au cœur des projets d'entreprises du Groupe. C'est d'eux dont dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux dont dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun de ses métiers.

La stratégie Ressources Humaines du groupe ERAMET est une déclinaison de la stratégie du Groupe face aux enjeux business auxquels le Groupe est confronté. Elle s'articule autour de six axes stratégiques forts :

- identifier, attirer, fidéliser et développer les talents ;
- développer et reconnaître la performance créatrice de valeur ;
- renforcer les aptitudes managériales, définir et promouvoir le rôle de l'encadrement ;
- participer à la mise en œuvre d'un environnement de travail respectueux des collaborateurs et des valeurs du Groupe ;
- développer et promouvoir une relation constructive avec les partenaires sociaux ;

- développer l'excellence opérationnelle de la fonction RH.

Le groupe ERAMET, tout en ayant une dimension internationale très prononcée (plus de 64 % de l'effectif du Groupe travaille hors de France métropolitaine), repose également sur des sociétés filiales qui ont une présence et une notoriété locales importantes. La gestion des ressources humaines du Groupe s'en trouve ainsi décentralisée tout en s'appuyant sur des principes fédérateurs et des outils communs à l'ensemble des sociétés et sites du Groupe.

La politique sociale du groupe ERAMET repose sur la volonté clairement affichée :

- d'impliquer fortement le management du Groupe (séminaires d'informations et d'échanges, parcours de développement, réunions avec l'encadrement du Groupe et des sociétés qui le composent, mobilité et évolution de carrière intra et inter-Branches) ;
- d'associer les collaborateurs à la vie de leur Société et du Groupe au travers d'une information claire et régulière (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet Groupe, journées d'intégration pour les nouveaux embauchés) ;
- de dialoguer avec les partenaires sociaux, tant de manière formelle (politique de rémunération, formation, protection sociale, gestion de l'emploi) qu'au quotidien sur les sites.

5.9.2. Effectifs

Au 31 décembre 2011, l'effectif total géré* s'élève à **14 749 salariés**, contre 14 537 au 31 décembre 2010, soit une **stabilité** de l'effectif.

	France			Autres pays d'Europe			Amérique du Nord			Asie			Autres zones			Total		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Holding ⁽¹⁾	286	288	336	18	20	20	14	14	13	19	26	26	9	7	27	346	355	422
Branche Nickel	369	366	383	0	0	0	0	0	0	301	341	377	2 403	2 305	2 301	3 073	3 012	3 061
Branche Alliages	4 179	4 085	4 205	477	503	528	36	43	43	96	120	113	0	0	0	4 788	4 751	4 889
Branche Manganèse	135	246	257	1 008	903	883	581	697	657	1 902	1 862	1 699	2 837	2 711	2 881	6 463	6 419	6 377
TOTAL	4 969	4 985	5 181	1 503	1 426	1 431	631	754	713	2 318	2 349	2 215	5 249	5 023	5 209	14 670	14 537	14 749

(1) ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 163 personnes.

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

Au 31 décembre 2011, 35 % des effectifs totaux d'ERAMET sont en France, 10 % dans le reste de l'Europe, 5 % en Amérique du Nord, 15 % en Asie et 35 % dans le reste du monde (Gabon et Nouvelle-Calédonie). Le Gabon compte 2 763 salariés inscrits au 31 décembre 2011, et la Nouvelle-Calédonie 2 301 salariés.

L'effectif inscrit est resté globalement stable entre 2010 et 2011 pour chacune des Branches.

Les différentes sociétés du Groupe emploient par ailleurs 1 271 intérimaires au 31 décembre 2011, soit un équivalent de 1 064,5 intérimaires en équivalent temps plein. 46 % des intérimaires, soit 582 personnes, sont employées en France et 363 sont employés en Indonésie sur le site de Weda Bay.

5.9.2.1. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL*

Sur les 14 749 salariés du Groupe au 31 décembre 2011, 13 106 (soit 88,9 %) bénéficient de contrats à durée indéterminée et 1 643 de contrat à durée déterminée.

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 3,9 % des effectifs hors Asie.

70,6 % des contrats à durée déterminée concernent l'Asie (Chine et Indonésie) où la pratique du contrat à durée déterminée est plus répandue et correspond à des modes de management spécifiques à ces pays.

Les salariés en contrat à durée déterminée au sein du Groupe bénéficient des mêmes droits et avantages sociaux (dispositifs de prévoyance, frais de santé, *profit sharing*...) que les salariés sous contrat à durée indéterminée.

	CDI			CDD			Total		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Holding ⁽¹⁾	329	339	412	17	16	10	346	355	422
Branche Nickel	2 954	2 870	2 905	119	142	156	3 073	3 012	3 061
Branche Alliages	4 597	4 453	4 521	191	298	368	4 788	4 751	4 889
Branche Manganèse	5 454	5 358	5 268	1 009	1 061	1 109	6 463	6 419	6 377
TOTAL	13 334	13 020	13 106	1 336	1 517	1 643	14 670	14 537	14 749

(1) ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 163 personnes.

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.2.2. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE*

Traditionnellement peu féminisés, les métiers de la mine et de la métallurgie demeurent principalement masculins, comme

l'indique le tableau ci-dessous, d'où il ressort que les femmes représentent environ 15,1 % de l'effectif total. Elles représentent plus précisément 14,2 % de l'effectif en France et en Europe, 12,1 % en Amérique du Nord, 21,2 % de l'effectif en Asie et 13,9 % de l'effectif dans le reste du monde.

	Hommes			Femmes			Total		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Holding ⁽¹⁾	210	224	272	136	131	150	346	355	422
Branche Nickel	2 732	2 676	2 711	341	336	350	3 073	3 012	3 061
Branche Alliages	4 103	4 103	4 211	685	648	678	4 788	4 751	4 889
Branche Manganèse	5 390	5 356	5 330	1 073	1 063	1 047	6 463	6 419	6 377
TOTAL	12 435	12 359	12 524	2 235	2 178	2 225	14 670	14 537	14 749

(1) ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 163 personnes.

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

Les femmes sont mieux représentées dans les fonctions d'encadrement, où le taux de féminisation pour l'ensemble du Groupe s'élève à 19,1 % en 2011.

5.9.2.3. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES*

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du Groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Compte tenu du fait que cela représente près de 69,5 % de l'effectif, il est apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

La répartition des collaborateurs par catégorie reste relativement stable sur les trois dernières années, avec néanmoins une tendance sensible à la hausse des qualifications : les ouvriers représentaient ainsi 63 % de l'effectif en 2005 contre 55,4 % en 2011, les ETAM représentaient 26,3 % de l'effectif en 2005 contre 32,2 % aujourd'hui, les cadres enfin représentaient 9,8 % de l'effectif en 2005 et désormais 12,4 % ; ceci étant lié tout à la fois à l'augmentation rapide des besoins en management et technicité et au développement des projets du Groupe.

Cadres :	<i>Executives, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars).</i>
ETAM (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise) :	<i>Clerks, technicians, foremen (white collars).</i>
Ouvriers :	<i>Workers (blue collars).</i>

	Ouvriers			ETAM			Cadres			Total		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Holding ⁽¹⁾	0	1	10	133	134	150	213	220	262	346	355	422
Branche Nickel	1 700	1 613	1 577	1 116	1 145	1 210	257	254	274	3 073	3 012	3 061
Branche Alliages	2 843	2 794	2 826	1 476	1 469	1 530	469	488	533	4 788	4 751	4 889
Branche Manganèse	3 966	3 950	3 758	1 751	1 762	1 861	746	707	758	6 463	6 419	6 377
TOTAL	8 509	8 358	8 171	4 476	4 510	4 751	1 685	1 669	1 827	14 670	14 537	14 749

(1) ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 163 personnes.

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.2.4. ÂGE MOYEN*

L'âge moyen, comme l'indique le tableau ci-dessous, est relativement constant par catégories professionnelles ainsi que par Branche.

Les collaborateurs de plus de 50 ans représentent 25,1 % de l'effectif total, ceux âgés de 30 ans et moins représentent un peu plus de 15 % de l'effectif total, en baisse par rapport aux années précédentes.

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) est un outil RH en développement progressif et significatif.

	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Holding ⁽¹⁾	-	40	38	40	41	40	44	44	45
Branche Nickel	34	34	34	42	42	42	43	42	43
Branche Alliages	41	41	43	43	41	43	43	44	43
Branche Manganèse	44	43	42	44	45	45	47	48	46
TOTAL	40	41	42	42	43	43	45	45	44

(1) ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 163 personnes.

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.2.5. ANCIENNETÉ*

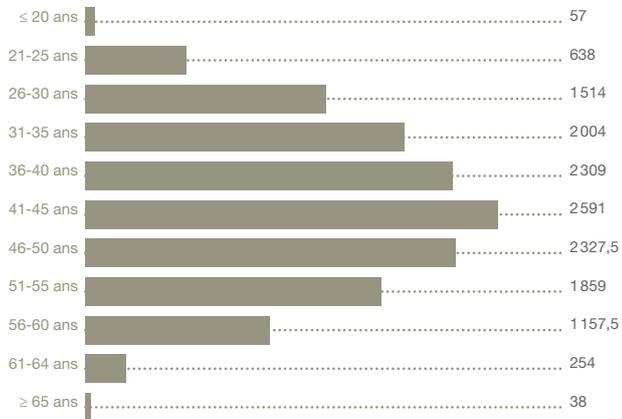
	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Holding ⁽¹⁾	-	8	9	11	10	8	9	8	9
Branche Nickel	8	8	7	13	13	13	8	9	9
Branche Alliages	13	14	14	15	15	15	10	11	11
Branche Manganèse	15	14	14	17	17	15	14	14	14
TOTAL	13	14	14	14	15	14	12	11	13

(1) ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 163 personnes.

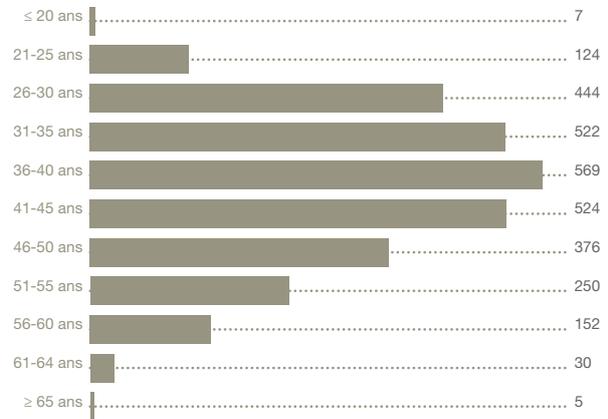
* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.2.6. PYRAMIDE DES ÂGES

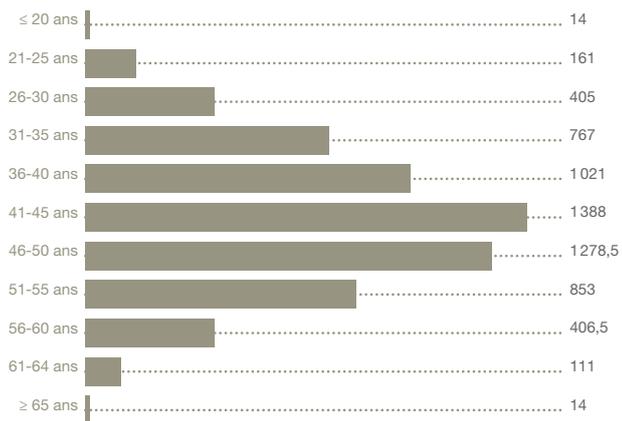
Groupe



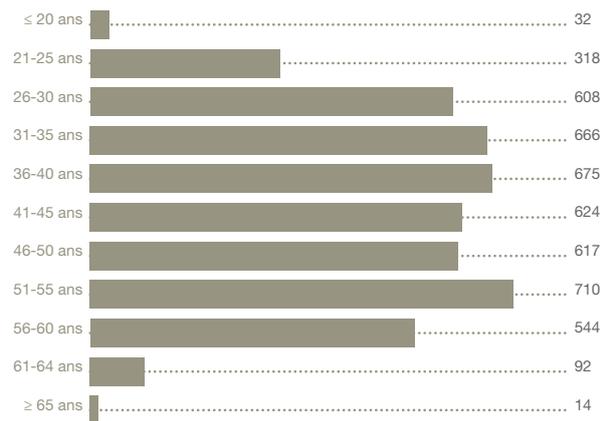
Nickel



Manganèse



Alliages



5.9.2.7. EMPLOI DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Les sociétés du Groupe emploient 190 personnes en situation de handicap au 31 décembre 2011. 96 % d'entre eux sont employés en France, soit 182 personnes. Les législations locales dans certains pays (Suède par exemple) n'ont pas permis de recenser l'ensemble des travailleurs en situation de handicap.

5.9.2.8. LA GESTION DES EFFECTIFS*

Les sociétés du Groupe ont recruté 1 355 salariés en 2011, en hausse de plus de 61 % par rapport à 2010. 46 % des recrutements concernent l'Europe (y compris la France), 11,5 % l'Amérique du Nord, 13 % l'Asie et 29,5 % le reste du monde.

Le nombre total de départs en 2011 a atteint 1 144, dont 183 départs en retraite (16 % des départs) et 263 démissions (23 % des départs).

Le tableau ci-dessous donne une indication du turn-over par pays au sein du Groupe.

Défini comme la somme des sorties de l'année (hors décès et fins de CDD), divisée par les effectifs de fin d'année, le turn-over était de 6,7 % en 2008, de 7,6 % en 2009, de 5,5 % en 2010. Il baisse encore en 2011 pour atteindre 5,1 %.

Le solde de créations d'emplois (entrées – sorties) qui était positif en 2007 et 2008, puis négatif en 2009 et 2010, est de 211 en 2011.

	Entrées						Sorties											
	Embauches extérieures et autres			Licenciements			Retraites et préretraites			Démissions			Autres ⁽¹⁾			Total		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
France métropolitaine	209	281	554	48	34	52	112	105	48	44	52	71	97	120	187	301	311	358
Nouvelle-Calédonie	26	30	119	43	53	67	32	22	13	24	33	28	34	13	15	133	121	123
Europe hors France	35	22	69	80	3	2	47	27	24	37	17	27	46	10	11	210	57	64
Amérique du Nord	78	165	156	68	33	29	9	11	14	14	34	32	214	62	122	305	140	197
Gabon	57	84	133	13	13	13	48	50	33	43	35	13	29	14	22	133	112	81
Asie	122	256	182	286	44	155	66	57	51	87	90	91	1	45	19	440	236	316
Autres	76	2	142	13	2	2	0	0	0	6	1	1	53	0	2	72	3	5
TOTAL	603	840	1 355	551	182	320	314	272	183	255	262	263	474	264	378	1 594	980	1 144

(1) Cette catégorie concerne, entre autres, les fins de contrat à durée déterminée et les décès.

* Éléments revus par Deloitte – Assurance modérée.

5.9.3. Organisation du travail et rémunération

5.9.3.1. TEMPS DE TRAVAIL

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences de l'activité et aux souhaits des collaborateurs. Partout où il est implanté, le groupe ERAMET respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;

- en Norvège : de 37 heures 30 par semaine ;
- en Nouvelle-Calédonie : de 37 heures 50 par semaine ;
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur 5 jours.

5.9.3.2. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

Au 31 décembre 2011, 1 % des effectifs totaux d'ERAMET sont employés à temps partiel, soit un total de 142 personnes. 90,1 % de ces salariés, soit 128 personnes, travaillent en France, représentant ainsi 2,4 % de l'effectif de France métropolitaine.

5.9.3.3. ORGANISATION DU TRAVAIL

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie	Autres zones	Total
	2011	2011	2011	2011	2011	2011
Effectifs inscrits en horaire à la journée	2 939	779	321	1 216	3 737	8 992
Effectifs postés	2 242	652	275	999	1 589	5 757
TOTAL	5 181	1 431	596	2 215	5 326	14 749

8 992 salariés sont inscrits en horaire à la journée, soit 61 % de l'effectif total. Les 5 757 salariés restants, soit 39 % de l'effectif, sont en horaires postés.

5.9.3.4. ABSENTÉISME

En 2011, le taux d'absentéisme pour les sociétés françaises du Groupe varie de 1,5 à 4,5 % selon les sites. Il est en moyenne de 5,9 % pour l'Europe, de 4,9 % pour les États-Unis et de 5,77 % pour la Chine.

5.9.3.5. UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET COMPÉTITIVE

Les compétences et le niveau de responsabilité des collaborateurs sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable et compétitive, mais aussi adaptée aux spécificités locales des pays dans lesquels nos activités s'exercent.

Une grande partie des populations commerciales, mais aussi les cadres dirigeants du Groupe, bénéficient de dispositifs de rémunération variable basés sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs. Ces dispositifs de bonus ont d'ailleurs été revus fin 2011, afin d'élargir progressivement le nombre de personnes concernées, tout en renforçant le dispositif d'évaluation de la performance au travers d'une trame commune de fixation et d'évaluation des objectifs annuels.

Des enquêtes de rémunération sont réalisées chaque année pour évaluer la compétitivité des packages de rémunération proposés par le Groupe par rapport à ceux proposés par des entreprises opérant sur les mêmes secteurs d'activité.

Dans chaque pays dans lequel le Groupe implanté, la politique de rémunération mise en œuvre vise à récompenser la performance, tout en s'adaptant au contexte local.

FRAIS DE PERSONNEL – CHARGES SOCIALES

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel. Le taux de charges sociales ramenées aux salaires et traitements au niveau du Groupe se situe autour de 47 % en 2011.

Ces charges représentent en moyenne 48,5 % de la masse salariale en France métropolitaine. Elles sont très variables d'un pays à l'autre (par exemple 40,7 % en Nouvelle-Calédonie et 26,7 % en Belgique).

En 2011, les frais de personnel pour le groupe ERAMET s'élèvent à 659 millions d'euros, en hausse de 8,2 %. Ils étaient de 609 millions d'euros en 2010 et de 580 millions d'euros en 2009.

Le coût moyen du personnel, hors intérimaires, est de 46 000 euros en 2011, en augmentation de 7 % par rapport à l'année 2010.

AVANTAGES SOCIAUX

Dans la lignée des accords Groupe relatifs à la prévoyance face aux gros risques et aux aléas de la vie, le groupe ERAMET a souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés en France métropolitaine d'une assurance complémentaire frais de santé. Le 9 juillet 2007, ERAMET et les cinq organisations syndicales représentatives dans le Groupe en France ont signé un accord Groupe frais de santé. Les principes ayant guidé cette négociation

sont ceux d'une plus grande cohérence, de responsabilité et de solidarité :

- cohérence entre tous les sites de production d'ERAMET situés en France pour favoriser un sentiment d'équité ;
- responsabilité de l'employeur et du salarié dans leur souci conjoint de protéger la santé de la famille, l'un des biens les plus précieux ;
- solidarité des salariés entre eux et des sites les uns avec les autres.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les salariés des sites de production de France métropolitaine sont affiliés au même régime, qui offre des prestations de qualité.

Ce régime est financé conjointement par le salarié et par les sociétés du groupe ERAMET qui participent à hauteur de 55 % de la cotisation. Il couvre le salarié et les membres de sa famille qui en dépendent.

Les dispositifs de frais de santé, prévoyance et retraite sont régulièrement audités et leurs résultats analysés afin de proposer une couverture optimale aux collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée (ce sont des régimes à prestations définies en général). Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis (42 %), en Norvège (17 %), en Nouvelle-Calédonie (7 %) et en France (régimes spécifiques très anciens). Les autres régimes sont des régimes à cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés.

Enfin, un plan de retraite supplémentaire concernant un groupe de dirigeants est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan pour les actifs au 31 décembre 2011 est de 32 millions d'euros.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Dans le souci de construire une appartenance Groupe partout dans le monde, et de partager la valeur créée, le groupe ERAMET a opté depuis 2009 pour le déploiement de plans d'actions gratuites mondiaux, baptisés Erashare. Le groupe ERAMET a ainsi mis en œuvre en 2009 un plan démocratique d'attribution gratuite d'actions qui a consisté à attribuer 5 actions gratuites à chacun des salariés du Groupe, et ce quel que soit le pays d'activité, la Branche, le métier ou le niveau de responsabilité. Erashare est un programme visant à développer l'actionnariat salarié au sein du groupe ERAMET dans les 20 pays où le Groupe est représenté. L'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mai 2009 a autorisé l'entreprise à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 85 000 actions ERAMET pour les 15 000 collaborateurs du Groupe (hors mandataires sociaux).

Depuis juillet 2011 en France et en Italie, et à partir de juillet 2013 dans les autres pays, les salariés bénéficient de tous les droits attachés aux actions ERAMET : droit de vote et droit aux dividendes.

Une brochure d'information sur Erashare a par ailleurs été élaborée dans les neuf langues du Groupe pour accompagner le déploiement mondial du dispositif.

Deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre en 2010 et 2011 sur le même périmètre, et ont permis d'attribuer 2 actions supplémentaires chaque année à plus de 14 000 salariés.

DISPOSITIF D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont négociés et conclus régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation. L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre avec une répartition pour partie uniforme, et pour partie fonction de la rémunération annuelle brute de référence, et peut représenter jusqu'à 15 % de la masse salariale de la société considérée. Tous les accords d'intéressement des sites français ont été renégociés en 2008 afin de porter le plafond de l'intéressement de 12 à 15 % de la masse salariale.

L'intéressement au titre de l'année 2010, versé en 2011, a permis de distribuer en moyenne 6,11 % de la masse salariale en France.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

Au Gabon, un dispositif d'intéressement a été également mis en place en 2010 au sein de la société Comilog pour une période de trois ans. Il a permis le versement d'un intéressement au personnel de la Comilog en 2011.

PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe ERAMET ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Entreprise afin de se constituer une épargne salariale. Le Plan d'Épargne peut recevoir la prime d'intéressement, la participation aux bénéfices, ainsi que des versements volontaires effectués mensuellement ou ponctuellement par les collaborateurs. Les sociétés du Groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés.

Le Groupe a engagé en 2009 et 2010 une démarche de centralisation de la tenue des comptes des plans d'épargne, sur appel d'offres, pour améliorer la qualité des services, la logistique et le suivi. Les choix de placement mis à la disposition de nos collaborateurs ont été également refondus et élargis. Le FCPE d'actionnariat salarié est désormais accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France. Et une gamme de FCPE diversifiés réservés aux collaborateurs du Groupe a été développée sur la base de l'existant, en multi-gestion, avec une société de gestion indépendante et déployée dans le Groupe. En parallèle de ces travaux, le Groupe a mené un travail de conception et de déploiement d'une solution de retraite collective de type PERCO, menée avec les partenaires sociaux, qui a évidemment bénéficié

des progrès logistiques et de gestion financière accomplis sur les plans d'épargne du Groupe.

Au 31 décembre 2011, 6 400 salariés en France adhèrent à un Plan d'Épargne Salarial, pour un actif total qui représente environ 56 millions d'euros, soit environ 15 700 euros par épargnant. Les sociétés françaises du Groupe ont versé en 2011 plus de 2,8 millions d'euros d'abondement sur le PEE et le PERCO.

5.9.4. Un dialogue social riche et constructif

Au niveau Corporate, le groupe ERAMET anime deux institutions représentatives du personnel : d'une part, le Comité de Groupe qui réunit une fois par an les trente délégués des sociétés du périmètre du droit social français et par extension du droit social néo-calédonien, et, d'autre part, le Comité d'Entreprise Européen qui réunit trente-quatre délégués des sociétés installées sur le périmètre européen (France, Belgique et Suède) auxquels s'ajoutent là aussi les représentants néo-calédoniens et norvégiens. Ce Comité se réunit une fois par an et son fonctionnement a été rendu plus fluide par la création d'un bureau restreint de 6 membres dont la fréquence de réunion est plus importante et en étroit contact avec la Direction générale et la Direction des Ressources Humaines par souci d'information et de communication régulières.

Au niveau local, il existe une représentation des salariés dans chacun des pays dans lequel le groupe ERAMET est implanté, à l'exception des pays d'implantation des bureaux d'ERAMET International, où la taille des équipes, souvent inférieure à 10 personnes, n'a pas permis de mettre en place des structures de représentation. Ainsi, plus de 97 % des salariés du Groupe sont représentés au travers de structures de représentation, de dialogue et de concertation équivalentes à des Comités d'entreprises, des CHSCT ou au travers d'organisations syndicales.

L'année 2011 s'inscrit dans un retour à une activité industrielle plus normalisée dans un contexte général, hors Chine et pays émergents, globalement morose.

5.9.4.1. UN DIALOGUE SOCIAL NOURRI PAR LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ

L'évolution des marchés du Groupe dans les aciers rapides et la chimie du manganèse s'est concrétisée par le redimensionnement des activités industrielles en Suède, France et Belgique ainsi que par la poursuite de la recherche stratégique de nouvelles perspectives de développement pour les sites concernés.

Dans ce contexte :

- les Directions locales ont maintenu des échanges réguliers et très soutenus avec leurs partenaires sociaux au travers de négociations sur des plans de départs, l'organisation du travail ainsi que sur les pistes de développement à l'étude ;
- au niveau central, l'accompagnement de ces dossiers s'est concrétisé d'une part, en favorisant les rencontres et échanges sur le terrain *via* le déplacement du Secrétaire et des Secrétaires adjoints du Comité d'Entreprise Européen sur les sites concernés, d'autre part *via* les échanges réguliers de suivi de ces dossiers dans cette instance européenne.

Les équipes de Direction de la branche Nickel et de la SLN (Nouvelle-Calédonie) en particulier poursuivent leurs objectifs pluriannuels d'amélioration de la compétitivité. Les discussions et négociations ont porté sur l'amélioration de la sécurité (au travers du Plan d'Action sur les Conditions de Travail), des effectifs et de l'organisation du travail et ont permis la conclusion de plusieurs accords.

5.9.4.2. DES ENJEUX SALARIAUX DE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT

L'impact de la situation économique en Europe et en Nouvelle-Calédonie, a pesé dans les relations sociales avec de fortes attentes sur les salaires et le maintien du pouvoir d'achat.

De nombreuses négociations sur les rémunérations, le temps de travail et la flexibilité, l'évolution des conventions collectives et de l'emploi ont été conduites ou entamées en France, Belgique, Norvège, Suède, Mexique et au Gabon. Elles ont permis, dans une large mesure, de conclure des accords avec les partenaires sociaux locaux.

5.9.4.3. LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE SOCIALE STRUCTURANTE...

Dans la continuité des actions visant à déployer et harmoniser la couverture sociale et l'épargne salariale, les négociations 2011 avec les partenaires sociaux se sont poursuivies et densifiées au niveau Corporate, pour le périmètre métropolitain du Groupe.

Les discussions et les accords ou plan d'action en découlant ont permis de déployer le PERCO-i (plan épargne retraite collectif), le Compte Épargne Temps, le CESU (chèque emploi service universel).

Ces nouvelles dispositions viennent s'ajouter aux actions en cours sur la prévention des risques psychosociaux, du Plan d'Action Senior et du Plan d'action sur la prévention de la pénibilité.

Les filiales françaises ont poursuivi les négociations avec leurs partenaires en renégociant leurs accords d'intéressement. Un plan d'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise a été mis en place pour la première fois au sein de la Comilog (Gabon).

Dans l'ensemble du Groupe, ce sont ainsi 41 accords collectifs qui ont été conclus localement en 2011.

5.9.4.4. ... ET DE FORMATION DES ÉLUS

Enfin, les différentes entités du Groupe ont accompagné la formation de leurs élus, dans le cadre de leur prise de mandat, sur des formations économiques mais aussi en préparation des négociations.

5.9.5. Formation

ERAMET accorde une attention toute particulière au développement de ses collaborateurs, érigeant même **le maintien, l'enrichissement et la transmission des compétences** comme la 7^e valeur du Groupe.

Intégrer, améliorer notre savoir-faire, sensibiliser sur des risques spécifiques, partager l'expérience et nos bonnes pratiques, développer la transversalité au niveau du Groupe, favoriser le déploiement de nos méthodes managériales, affirmer davantage notre expertise et notre leadership technique, tels sont les enjeux des programmes de formation et de l'effort de formation engagé par le Groupe chaque année, sur l'ensemble de ses sites et implantations.

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses collaborateurs, le groupe ERAMET accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences techniques visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

En 2011, l'année a été marquée par la mise en œuvre d'IMaGE (l'Institut du Management du groupe ERAMET). Cet institut propose un corpus de plusieurs formations destinées à intégrer et développer l'encadrement. Il fait suite à la mise en place de l'AMI (*Alloys Management Institute*) au sein de la branche Alliages.

Les Journées Rencontres ERAMET (*ERAMET Discovery Days*) ont comme chaque année rassemblé plus d'une centaine de participants du monde entier ayant rejoint le Groupe cette année ou souhaitant renforcer sa connaissance sur l'organisation du Groupe, ses grands projets et sa stratégie.

Le programme ERAMET Leaders Program a rassemblé pour sa 8^e promotion plus de 20 cadres et managers du Groupe pendant une semaine, ce qui porte à 157 le nombre de cadres ayant participé à ce programme depuis 2006, permettant à ceux-ci de se constituer un réseau, d'améliorer leur connaissance du Groupe, d'échanger avec les dirigeants sur les axes stratégiques de développement... Le programme ELP 2011 a pour la première fois accueilli des collègues chinois grâce à une organisation d'interprétation français / anglais et chinois.

Un programme de développement pour les cadres exécutifs du Groupe a été proposé pour la première fois cette année. *ERAMET Executive Development Program* est un programme dispensé en anglais de 12 jours (5 en France et 7 en Inde) développé en partenariat avec Duke Corporate Education, destiné à renforcer le leadership des participants et les préparer à leur évolution au sein du Groupe.

Dans le cadre du Programme Leaders, un programme de formation d'une journée sur l'introduction à la culture de gestion de projet a été diffusé à plus de 800 personnes au sein du Groupe permettant ainsi de partager un référentiel et un vocabulaire commun autour des principaux concepts de l'organisation en mode projet. Ce programme sera à nouveau déployé en 2012.

De la même façon, une journée de sensibilisation au *Benchmarking* a été conçue et déployée en 2011. Plus de 100 personnes l'ont suivi au Siège en 2011 et des sessions ont été organisées en Asie et aux États-Unis.

Une journée de formation Développement Durable conçue et animée par les équipes des Directions Développement Durable et Hygiène, Santé, Sécurité Groupe a été également déployée au sein du Groupe permettant de sensibiliser et rappeler aux participants les grands principes de la politique de Développement Durable du Groupe.

D'importants efforts de formation ont été déployés sur tous les sites du Groupe, on notera notamment les sessions de formation destinées aux cadres gabonais sur la finance pour non financiers et des programmes de management dispensés à l'EM Lyon, l'important programme de management concernant le développement des compétences d'encadrement déployé à Comilog, la formation de tous les managers SLN sur les aspects économiques, la formation des encadrants d'Erasteel sur la sécurité, ainsi une formation consacrée à l'éclairage sur les marchés et l'économie du Nickel a été diffusée à l'ensemble des cadres de la SLN.

En Chine, une seconde session de formation au management a été dispensée en 2011.

Le Groupe se structure aussi afin de déployer des actions significatives dans le domaine du *Lean Management* et du *Knowledge Management*.

Au global en 2011, les salariés du groupe ERAMET ont ainsi bénéficié de plus de 317 000 heures de formation, montant stable par rapport à 2010, soit environ 21,5 heures par salarié pour l'année. En France, les dépenses de formation en 2011 ont représenté en moyenne 3,75 % de la masse salariale. Elles représentent plus

de 3,8 % de la masse salariale en Nouvelle-Calédonie, 5,6 % au Gabon et entre 2 et 5 % de la masse salariale dans les autres pays dans lequel le Groupe est implanté.

Ce sont ainsi plus de 8 000 salariés, soit 54 % de l'effectif total, qui ont bénéficié d'une action de formation en 2011.

5.9.6. Suivi de la performance

Depuis maintenant plusieurs années, chaque cadre du Groupe bénéficie d'un Entretien Annuel d'appréciation au cours duquel sont évaluées sa performance (atteinte des objectifs fixés pour l'année passée) ainsi que la mise en œuvre des valeurs du groupe ERAMET.

En 2011, ce sont plus de 4 900 collaborateurs, cadres et non-cadres, qui ont ainsi bénéficié d'un entretien annuel d'appréciation. De nombreux sites ont en effet commencé à étendre le bénéfice de ce dispositif à des populations non cadres.

Un travail a par ailleurs été réalisé par les équipes RH afin de mettre en place un support d'entretien d'appréciation unique, commun à l'ensemble des Branches et des pays, et qui permet d'assurer une homogénéité dans l'évaluation et le suivi de la performance.

Depuis la fin 2010, ce support est accessible sur Talent@Work, le Système d'Information Ressources Humaines du Groupe, pour les cadres des sites où l'outil a été déployé.

Cela permet une amélioration sensible en matière d'accès à l'information sur les souhaits de mobilité exprimés, une meilleure prise en compte de ceux-ci dans les gestions de carrières et *people review*, et un suivi optimisé.

5.10. RAPPORT D'EXAMEN DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR CERTAINS INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE SÉCURITÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

À l'attention de la Direction générale.

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux comptes d'ERAMET, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance sur les indicateurs environnementaux, sociaux et de sécurité sélectionnés par ERAMET et identifiés par les signes* dans la Partie 5 du Document de référence pour l'exercice 2011 (les « Données »).

Ces Données ont été préparées sous la responsabilité de la Direction de la Communication et du Développement Durable et de la Direction des Ressources Humaines, conformément au référentiel interne composé de l'ensemble des procédures relatives au reporting des données environnementales, des données sociales et des données de sécurité, disponibles auprès de la Direction de la Communication et du Développement Durable (ci-après « le Référentiel »).

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces Données. Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules Données et non sur l'ensemble du Document de référence.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la norme ISAE 3000, en conformité avec la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, conduisant à exprimer une assurance modérée sur le fait que les Données⁽¹⁾ sélectionnées, identifiées par le signe*, ne comportent pas d'anomalie significative. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons, pour les Données sélectionnées :

- apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible et son exhaustivité ;
- mené des entretiens auprès des personnes concernées par l'application du Référentiel à la Direction de la Communication et du Développement Durable et à la Direction des Ressources Humaines ;
- réalisé des tests relatifs à l'application du Référentiel dans les entités sélectionnées, vérifié la remontée des données sélectionnées au niveau de ces entités et des différents niveaux de consolidation et testé les calculs par sondage et par tests de cohérence.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts en environnement et développement durable de notre cabinet sous la responsabilité de Monsieur Éric Dugelay.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données identifiées par le signe* ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel mentionné.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 février 2012.

L'un des Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Alain Penanguer

(1) Ces données sont les suivantes [la contribution aux données consolidées Groupe des entités sélectionnées pour nos travaux est mentionnée entre parenthèses. Elle prend en compte les travaux menés lors de visites sur site] : Consommations totales d'énergie (31 %) ; Émissions de CO₂ liées à l'énergie (23 %) ; Émissions atmosphériques de poussières totales (68 %) ; Rejet de DCO dans l'eau (36 %) ; Quantité de déchets dangereux (55 %) ; Effectif total inscrit à fin d'exercice (répartition par zone géographique et par branche, par type de contrat, par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, âge moyen, ancienneté, gestion des effectifs) (33 %) ; taux de fréquence Groupe (29 % des heures travaillées).

6

ÉTATS FINANCIERS

6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2011	154
6.1.1. Comptes.....	154
6.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés.....	160
6.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2011.....	232
6.2. Comptes sociaux de l'exercice 2011	233
6.2.1. Compte de résultat, bilan 2011.....	233
6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux.....	237
6.2.3. Tableau des filiales et participations.....	255
6.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2011.....	256
6.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2011.....	257
6.2.6. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	259
6.3. Comptes consolidés des exercices 2010 et 2009	260
6.4. Politique de distribution des dividendes	260
6.4.1. Modalités de paiement de dividendes.....	260
6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 24 des statuts).....	260
6.4.3. Politique de distribution de dividendes.....	261
6.5. Honoraires des Commissaires aux comptes	261
6.5.1. Organisation du contrôle interne.....	261
6.5.2. Honoraires versés aux différents auditeurs.....	261

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2011

6.1.1. Comptes

6.1.1.1. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffre d'affaires	23.1	3 603	3 576	2 689
Autres produits	23.2	81	31	(35)
Coût des produits vendus	-	(2 674)	(2 437)	(2 414)
Frais administratifs et commerciaux	-	(174)	(155)	(142)
Frais de recherche et développement	-	(47)	(44)	(39)
EBITDA	-	789	971	59
Amortissements sur actif immobilisé	24.1	(230)	(225)	(210)
Charges de dépréciation et provisions	24.2	(5)	(7)	(12)
Résultat opérationnel courant	-	554	739	(163)
Autres produits et charges opérationnels	25	(63)	(19)	(104)
Résultat opérationnel	-	491	720	(267)
Coût de l'endettement net	26.1	22	3	11
Autres produits et charges financiers	26.2	8	(15)	(12)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	8	1	1	-
Impôts sur les résultats	27	(219)	(255)	7
Résultat net de la période	-	303	454	(261)
• part des participations ne donnant pas le contrôle	15	108	126	4
• part des propriétaires de la société mère	-	195	328	(265)
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	28	7,42	12,43	(10,16)
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	-	7,39	12,40	(10,16)
Résultat net de la période	-	303	454	(261)
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	7	63	109
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	(51)	(20)	135
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	(10)	3	21
Impôts sur les résultats	27	21	6	(53)
Autres éléments du résultat global	-	(33)	52	212
• part des participations ne donnant pas le contrôle	15	4	8	20
• part des propriétaires de la société mère	-	(37)	44	192
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	-	270	506	(49)
• part des participations ne donnant pas le contrôle	-	112	134	24
• part des propriétaires de la société mère	-	158	372	(73)

6.1.1.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Goodwills	3	210	172	161
Immobilisations incorporelles	4	612	521	432
Immobilisations corporelles	5	2 119	1 903	1 795
Participations dans les entreprises associées	8	23	22	21
Autres actifs financiers non courants	9 & 10	87	86	100
Impôts différés	19	25	30	68
Autres actifs non courants	12	5	5	5
Actifs non courants	-	3 081	2 739	2 582
Stocks	11	1 093	996	824
Clients et autres actifs courants	12	664	642	514
Créances d'impôt exigible	-	33	12	43
Instruments financiers dérivés	22	46	128	90
Autres actifs financiers courants	13	473	359	405
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	911	1 227	812
Actifs courants	-	3 220	3 364	2 688
TOTAL ACTIF	-	6 301	6 103	5 270

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capital		81	81	80
Primes		372	371	341
Réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente		-	7	6
Réserve de réévaluation des instruments de couverture		(24)	10	24
Écarts de conversion		28	24	(32)
Autres réserves		2 579	2 465	2 116
Part des propriétaires de la société mère	14	3 036	2 958	2 535
Part des participations ne donnant pas le contrôle	15	1 043	1 016	970
Capitaux propres	-	4 079	3 974	3 505
Engagements liés au personnel	16	129	123	128
Provisions	17	379	360	314
Impôts différés	19	406	342	297
Emprunts – part à plus d'un an	20	151	203	199
Autres passifs non courants	21	37	33	36
Passifs non courants	-	1 102	1 061	974
Provisions – part à moins d'un an	17	29	29	29
Emprunts – part à moins d'un an	20	80	88	72
Fournisseurs et autres passifs courants	21	833	731	590
Dettes d'impôt exigible	-	77	149	74
Instruments financiers dérivés	22	101	71	26
Passifs courants	-	1 120	1 068	791
TOTAL PASSIF	-	6 301	6 103	5 270

6.1.1.3. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Activités opérationnelles			
Résultat net	303	454	(261)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	245	227	340
• Instruments financiers	3	3	(13)
• Impôts différés	86	83	(60)
• Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(2)	4	(48)
• Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(1)	(1)	-
Marge brute d'autofinancement	634	770	(42)
(Augmentation) ou diminution des stocks	(99)	(142)	455
(Augmentation) ou diminution des créances clients	33	(82)	78
Augmentation ou (diminution) des dettes fournisseurs	56	38	(111)
Variation des autres actifs et passifs	191	223	(86)
Produits d'intérêts reçus	21	15	22
Charges d'intérêts payées	(19)	(16)	(15)
Impôts payés	(226)	(79)	(189)
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(43)	(43)	154
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	591	727	112
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(481)	(314)	(294)
Cession d'immobilisations	1	8	-
Subventions d'investissement reçues	-	-	-
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers	5	(4)	(3)
Variation nette des autres actifs financiers courants	(115)	46	(4)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Incidence des variations de périmètre – entrées ⁽¹⁾	(58)	(15)	(17)
Incidence des variations de périmètre – sorties	-	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(648)	(279)	(318)
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET	(92)	(47)	(136)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(94)	(105)	(27)
Augmentations de capital	1	31	1
Valeur de cession / (acquisition) des actions propres ⁽²⁾	(41)	(5)	1
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales ⁽³⁾	52	86	93
Nouveaux emprunts	18	400	194
Remboursements d'emprunts	(71)	(397)	(94)
Variation nette des actifs et passifs courants liés aux financements	(2)	-	18
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(229)	(37)	50
Incidence des variations de cours des devises	(30)	4	24
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(316)	415	(132)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 227	812	944
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	911	1 227	812

Le groupe ERAMET utilise comme indicateur de gestion interne et de performance la notion de trésorerie nette/endettement financier net qui est présentée en note 20.6 :

Trésorerie nette ou (endettement financier net)	1 153	1 295	946
--	--------------	--------------	------------

(1) Les incidences de variations de périmètre - entrées concernent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Intégration de Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	-	(2)	(21)
• coût d'acquisition	-	(2)	(88)
• trésorerie acquise	-	-	(11)
• émission de titres ERAMET	-	-	73
• attribution de titres ERAMET	-	-	5
Intégration de Ukad	-	-	4
• coût d'acquisition	-	-	-
• trésorerie acquise	-	-	4
Intégration de Valdi	-	(13)	-
• coût d'acquisition	-	(13)	-
• trésorerie acquise	-	-	-
Intégration de TiZir Ltd	(58)	-	-
• coût d'acquisition	(70)	-	-
• trésorerie acquise	12	-	-
TOTAL	(58)	(15)	(17)

(2) Les mouvements relatifs aux actions propres comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	(5)	1	1
Acquisitions et cessions - mandat d'achat	(36)	(6)	-
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	-
TOTAL	(41)	(5)	1

(3) Les mouvements relatifs aux changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Cession 33,4 % des titres Strand Minerals Pte Ltd	-	-	93
Cession 2,17 % des titres Comilog S.A.	-	86	-
Cession 1,37 % des titres Comilog S.A.	52	-	-
TOTAL	52	86	93

La première application de la norme IAS 27 révisée sur l'exercice 2010 a conduit au reclassement de l'impact de la cession en 2009 de 33,4 % des titres Strand Minerals Ltd en flux de financement.

6.1.1.4. ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves / actifs destinés à la vente	Réserves / instruments de couverture	Écarts de conversion	Autres réserves	Part des propriétaires de la société mère	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	26 215 231	80	345	(8)	(54)	(132)	2 430	2 661	1 071	3 732
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	(265)	(265)	4	(261)
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	100	-	100	9	109
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	78	-	-	78	11	89
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	14	-	-	-	14	-	14
Autres éléments du résultat global	-	-	-	14	78	100	-	192	20	212
Résultat global total	-	-	-	14	78	100	(265)	(73)	24	(49)
Dividendes distribués – 5,25 euros par action	-	-	-	-	-	-	(136)	(136)	(27)	(163)
Augmentations de capital	407 467	1	47	-	-	-	26	74	-	74
Réduction de capital	(252 885)	(1)	(51)	-	-	-	-	(52)	-	(52)
Actions propres	-	-	-	-	-	-	58	58	-	58
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	(97)	(97)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	1	1	(1)	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	(4)	-	-	-	(49)	(53)	(125)	(178)
Capitaux propres au 31 décembre 2009	26 369 813	80	341	6	24	(32)	2 116	2 535	970	3 505
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	328	328	126	454
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	56	-	56	7	63
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	(14)	-	-	(14)	1	(13)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	2	-	-	-	2	-	2
Autres éléments du résultat global	-	-	-	2	(14)	56	-	44	8	52
Résultat global total	-	-	-	2	(14)	56	328	372	134	506
Dividendes distribués – 1,80 euro par action	-	-	-	-	-	-	(47)	(47)	(105)	(152)
Augmentations de capital	143 653	1	30	-	-	-	-	31	-	31
Actions propres	-	-	-	-	-	-	(5)	(5)	-	(5)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	5	5	-	5
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	67	67	17	84
Autres mouvements	-	-	-	(1)	-	-	1	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	1	30	(1)	-	-	21	51	(88)	(37)

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves / actifs destinés à la vente	Réserves / instruments de couverture	Écarts de conversion	Autres réserves	Part des propriétaires de la société mère	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2010	26 513 466	81	371	7	10	24	2 465	2 958	1 016	3 974
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	195	195	108	303
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	4	-	4	3	7
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	(34)	-	-	(34)	1	(33)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	-	(7)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(7)	(34)	4	-	(37)	4	(33)
Résultat global total	-	-	-	(7)	(34)	4	195	158	112	270
Dividendes distribués – 3,50 euros par action	-	-	-	-	-	-	(92)	(92)	(94)	(186)
Augmentations de capital	5 650	-	1	-	-	-	-	1	-	1
Actions propres	-	-	-	-	-	-	(41)	(41)	-	(41)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	12	12	-	12
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	41	41	9	50
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	1	-	-	-	(81)	(80)	(85)	(165)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	26 519 116	81	372	-	(24)	28	2 579	3 036	1 043	4 079

Les réserves de conversion correspondent aux différences de conversion provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Elles intègrent également les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères (notes 1.5 et 22).

Les primes correspondent essentiellement à des primes d'émission représentant la différence entre la valeur nominale des titres émis (note 14) et le montant des apports en numéraire ou en nature reçus lors de l'émission. En 2009, 46 millions d'euros correspondent à la prime liée à l'augmentation de capital dans le cadre de l'acquisition en deux phases des sociétés Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S.

La variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture porte essentiellement sur la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie en application des normes IAS 32 et IAS 39. La contrepartie figure dans la rubrique « Instruments financiers de couverture » à l'actif ou au passif suivant qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture (note 22).

Les réserves dénommées « Instruments financiers de couverture » comprennent la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de

trésorerie liés à des transactions n'ayant pas encore impacté le résultat net de la période (note 22).

Les titres ERAMET autodétenus sont classés dans la rubrique « Autres réserves » et valorisés à leur coût d'achat (note 14) pour un montant de - 54 millions d'euros (- 14 millions d'euros au 31 décembre 2010). La variation de l'exercice 2009 provient principalement de l'annulation de 252 885 actions représentant un montant de 52 millions d'euros (note 14).

Les réserves appelées « Actifs destinés à la vente » incluent les variations cumulées des justes valeurs des obligations classées en « Autres actifs financiers courants » (note 13).

Les « Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales » correspondent, conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée, aux impacts des mouvements de périmètre n'entraînant pas de modification dans le contrôle des filiales concernées. En 2011 et en 2010, ils comprennent exclusivement les cessions de 1,37 % et 2,17 % des titres de Comilog S.A. à l'État gabonais pour respectivement 41 millions d'euros et 67 millions d'euros en part des propriétaires de la société mère et 9 millions d'euros et 17 millions d'euros en part des participations ne donnant pas le contrôle (notes 2 et note 15).

6.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés

ANNEXES

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 225-17 et R. 225-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les dispositions de ses statuts. Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Le groupe ERAMET est présent au travers de ses filiales et participations sur les marchés d'extraction minière et de production autour du Nickel et du Manganèse et sur les marchés de production d'alliages sur lesquels elle occupe des positions

leader. Une description détaillée des activités du groupe ERAMET est présentée dans la note 1.4 relative à l'information sectorielle.

Les titres de la société ERAMET sont négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006. Le 2 janvier 2008 ERAMET a rejoint l'indice N100 d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du groupe ERAMET de la clôture au 31 décembre 2011 ont été examinés par le Comité d'Audit du 14 février 2012 et arrêtés par le Conseil d'administration du 15 février 2012. Ils seront présentés pour approbation lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2012.

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation	161	Note 19. Impôts différés.....	201
Note 2. Périmètre de consolidation.....	170	Note 20. Emprunts	202
Note 3. Goodwills.....	173	Note 21. Fournisseurs et autres passifs.....	204
Note 4. Immobilisations incorporelles	174	Note 22. Gestion des risques et instruments financiers dérivés.....	205
Note 5. Immobilisations corporelles.....	175	Note 23. Chiffre d'affaires et autres produits	219
Note 6. Projets miniers	176	Note 24. Amortissements et provisions	220
Note 7. Dépréciation d'actifs.....	177	Note 25. Autres produits et charges opérationnels....	220
Note 8. Participations dans les entreprises associées.....	179	Note 26. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers.....	221
Note 9. Titres de participations non consolidés.....	180	Note 27. Impôts sur les résultats	222
Note 10. Autres immobilisations financières	181	Note 28. Résultat par action	223
Note 11. Stocks.....	183	Note 29. Engagements hors bilan.....	224
Note 12. Clients et autres actifs	184	Note 30. Autres engagements	225
Note 13. Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie	185	Note 31. Transactions avec les parties liées	226
Note 14. Capitaux propres.....	187	Note 32. Effectif et charges de personnel.....	227
Note 15. Part des participations ne donnant pas le contrôle.....	190	Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes.....	228
Note 16. Engagements liés au personnel	191	Note 34. Autres informations	229
Note 17. Provisions	196	Note 35. Événements postérieurs à la clôture	229
Note 18. Passifs éventuels.....	200	Note 36. Informations sectorielles.....	230

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe ERAMET au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis en millions d'euros en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les nouvelles normes et interprétations obligatoires et applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 sont :

- la révision de la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées » applicable au 1^{er} janvier 2011 ;
- les amendements à IAS 32 « Classement des émissions de droits » applicable au 1^{er} février 2010 ;
- l'amendement à IFRIC 14 « Paiement d'avance d'exigences de financement minimal » applicable au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » applicable au 1^{er} juillet 2010 ;
- les améliorations ci-après :
 - l'amendement à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » applicable au 1^{er} juillet 2010,
 - l'amendement à la norme IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir » applicable au 1^{er} janvier 2011,
 - l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » applicable au 1^{er} janvier 2011,
 - l'amendement à l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle » applicable au 1^{er} janvier 2011,
 - l'amendement à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » applicable au 1^{er} janvier 2011.

Ces amendements de normes et interprétations ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2011.

Le groupe ERAMET n'a pas opté pour une application anticipée des normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011, à savoir notamment :

Les normes non encore endossées par l'Union européenne :

- la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;

- la norme IFRS 11 « Accords conjoints » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- la norme IFRS 9 sur les instruments financiers applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- l'amendement à la norme IAS 12 « Recouvrement des actifs sous jacents » applicable au 1^{er} janvier 2012 ;
- l'interprétation SIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » applicable au 1^{er} janvier 2013.

Les normes endossées par l'Union européenne :

- l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir » applicable au 1^{er} juillet 2011.

Les impacts potentiels pour le groupe ERAMET d'une application de ces évolutions normatives sur les états financiers consolidés sont :

- norme IAS 19 révisée : le montant de la provision inscrite au passif de la situation financière augmenterait en contrepartie des capitaux propres des montants (avant impôts) des écarts actuariels et des services passés non reconnus pour 65 millions d'euros (39 millions d'euros au 31 décembre 2010) (note 16) ;
- norme IFRS 11 : les sociétés intégrées proportionnellement (note 2) dans les présents états financiers seraient consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les autres normes et interprétations n'ont pas d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés d'ERAMET.

1.1.1. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir ses comptes conformément aux normes IFRS, le groupe ERAMET doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe ERAMET revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principaux postes concernés par les changements d'estimation sont les tests de pertes de valeurs, les provisions relatives aux avantages du personnel, les provisions pour remise en états des sites et les impôts différés. En principe le groupe ERAMET ne révisé ces estimations qu'une fois par exercice à chaque clôture annuelle. Toutefois, lorsque des circonstances les rendent nécessaires, de nouvelles estimations peuvent être réalisées lors des clôtures intermédiaires.

Perte de valeur : conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, lorsque des événements ou des changements économiques dans les marchés sur lesquels intervient le groupe ERAMET indiquent la naissance d'indices de pertes de valeur de ses goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, ces actifs font l'objet de tests de perte de valeur (une fois par an au minimum pour les goodwill) en vue de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas où le montant de la valeur recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence. La valeur recouvrable est estimée sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de ces actifs projetés et estimés sur une durée de cinq ans et complétés d'une valeur terminale (note 1.10).

Engagements du personnel : les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs salariés différents avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale (note 1.17). L'ensemble de ces engagements, conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, sont estimés sur la base d'hypothèses telles que les taux d'actualisation, les taux de rendement des placements financiers dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires, les taux de rotation du personnel, les tables de mortalité. Le Groupe procède généralement à la mise à jour de ces hypothèses une fois par an et les dernières hypothèses retenues sont présentées dans la note annexe spécifique (note 16).

Provisions pour remise en états des sites : certaines sociétés du groupe ERAMET doivent répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en état de leurs sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Ainsi conformément aux normes IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 37 – Provisions, dès l'ouverture d'un site minier concerné une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement. Ces provisions sont estimées sur la base de flux de trésorerie provisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux (note 17.5). En l'absence d'engagements réglementaires et implicites, les sites dont la fin du cycle d'exploitation n'est pas déterminée ne font pas l'objet de provision (note 1.19).

Impôts différés : les impôts différés actifs comptabilisés concernent essentiellement les différences temporelles déductibles et les déficits fiscaux reportables conformément à la norme IAS 12 – Impôts différés (note 19). Ces impôts différés actifs sont reconnus s'il est probable que le groupe ERAMET disposera de résultats fiscaux futurs suffisants pour utiliser ces différences temporelles et ces déficits fiscaux. L'estimation de la capacité du Groupe à récupérer les impôts différés actifs reconnus repose en particulier sur les prévisions de résultats futurs établis par chaque entité fiscale (note 1.18).

1.1.2. Changements de méthode comptable, erreurs et estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou d'une interprétation ou qu'il permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements comptables sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à

la norme ou à l'interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour toutes les périodes présentées, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée.

Une erreur, lorsqu'elle est découverte et significative, est également ajustée de manière rétrospective.

Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective ; ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les changements de méthode comptable, les erreurs et les changements d'estimation intervenus durant l'exercice sont présentés le cas échéant dans une note spécifique.

1.1.3. Actifs et passifs « courants » et « non courants »

La rubrique « courants » intègre les actifs et passifs relevant du cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance, ainsi que les autres actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an à leur date d'entrée au bilan. Les actifs et passifs « non courants » comprennent les autres actifs et passifs, c'est-à-dire les actifs et passifs à plus d'un an ne relevant pas du cycle d'exploitation.

1.2. Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles ERAMET assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles ERAMET exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 8). Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 2. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

1.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la norme IFRS 3 (acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010) ou IFRS 3 révisée (acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2010). Ainsi, les actifs, les passifs et les passifs éventuels correspondant à une obligation présente d'une entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur et les écarts d'évaluation déterminés sont imputés sur les actifs et les passifs concernés, y compris pour la part des intérêts minoritaires. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables est comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière dans la rubrique « goodwill » (note 1.6).

Lorsque le groupe ERAMET procède à l'acquisition des actifs et des passifs auprès des participations ne donnant pas le contrôle d'une société déjà contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la juste valeur n'est constaté et l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de l'actif net acquis est comptabilisé en capitaux propres (note 1.6).

1.4. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Comité exécutif qui forme le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs. Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Il s'agit des branches Nickel, Manganèse et Alliages :

- la branche Nickel comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation autour du nickel et de ses applications dérivées (ferronickel, nickel haute pureté, sel de cobalt et de nickel, poudres de cobalt et de tungstène) ;
- la branche Manganèse comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse et alliages affinés) et de dérivés chimiques du manganèse (oxydes, sulfate, chlorure). La branche Manganèse comprend également les filiales de services à l'industrie dans les domaines de la récupération et le recyclage des métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers, les piles électriques et les solutions acides issues de l'industrie électronique ;
- la branche Alliages comprenant les filiales de production et de commercialisation d'aciers spéciaux à hautes performances, de superalliages, de pièces pré-usinées à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane.

La partie « Holding et éliminations » comprend les services centraux du Groupe ainsi que les sociétés financières Metal Securities (gestion de trésorerie) et Metal Currencies (gestion des risques de change) et la société captive de réassurance Eras S.A. Les relations commerciales entre les Branches sont peu significatives et les principales relations concernent essentiellement la facturation de *management fees* et des opérations financières.

Les autres relations concernent la société de réassurance Eras S.A. et les sociétés financières Metal Securities et Metal Currencies, toutes les trois consolidées par intégration globale au niveau de la branche Holding (note 2) :

- Eras S.A. est une société captive de réassurance qui intervient en première ligne sur certains programmes de réassurance ;
- Metal Securities est une société financière chargée de collecter la trésorerie des filiales pour en optimiser les placements auprès d'organismes financiers extérieurs au Groupe ;
- Metal Currencies est une société financière chargée d'assurer la gestion des risques de change du Groupe.

1.5. Conversion des opérations et des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture au titre de la norme IAS 21 – Conversion monétaire. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés dans le résultat net de la période (notes 1.24 et 1.25), à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du Groupe considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique « écarts de conversion » et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis pour les comptes de l'état de la situation financière sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes de l'état du résultat global et de l'état des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les goodwill provenant d'une acquisition sont considérés comme des éléments de l'entité acquise et sont donc exprimés dans sa monnaie fonctionnelle ; ils sont donc convertis comme les autres éléments de l'état de la situation financière. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que le résultat global total sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est comptabilisé dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 26.2).

1.6. Goodwills

Le coût d'un regroupement d'entreprises constaté à l'occasion d'une prise de participation est affecté à la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la société acquise. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif de l'état de la situation financière sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill ainsi constatés sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées. Les goodwill ne sont pas amortis conformément aux normes IFRS 3 (acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010) et IFRS 3 révisée (acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2010), mais font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur (note 1.10). Les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an lors des clôtures annuelles. Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles.

Si la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'un regroupement d'entreprises, l'identification et l'évaluation des éléments acquis sont réestimées et tout excédent subsistant (goodwill négatif nommé *badwill*) est comptabilisé directement en résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 25).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les acquisitions complémentaires de participation dans une société déjà contrôlée se traduisent par la comptabilisation en capitaux propres de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires reçus.

Les goodwill liés aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées (note 8).

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Dépenses de géologie

Les dépenses de géologie, d'exploration ou de prospection et de recherches minières, engagées au préalable à l'exploitation sont immobilisées et comptabilisées en immobilisations incorporelles dans la rubrique « domaine minier » conformément à la norme IFRS 6 (note 4). Les dépenses de géologie engagées quant à elles sur les sites miniers déjà en exploitation sont comptabilisées au compte de résultat au niveau de la rubrique « frais de recherche et de développement » (note 1.24). Les droits acquittés pour la prospection ou l'exploration minière sont, conformément à la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales, immobilisés et comptabilisés en immobilisations incorporelles (note 4). Ils sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

1.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties linéairement ou en fonction des unités d'œuvre au niveau du résultat opérationnel courant (note 24.1).

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de concession (note 4). Le groupe ERAMET ne procède pas à une évaluation des ressources minières différente de celles réalisées et comptabilisées localement dans les comptes individuels des entreprises propriétaires de ces ressources.

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas cinq ans.

Les immobilisations incorporelles sont affectées à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.8. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement comprennent les dépenses des activités scientifiques et techniques nécessaires pour assurer le développement et la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication ou l'amélioration de procédés existants.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères restrictifs de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, à savoir si et seulement si :

- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;

- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser les résultats issus du projet ;
- le projet est clairement identifié et les coûts attribués sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs est démontrée ;
- les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles.

Tous les autres frais de recherche qui ne répondent pas aux critères définis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (notes 1.24 et 4).

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière, à leur coût d'acquisition ou de fabrication (note 5). Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées en fonction de leurs composants au niveau du résultat opérationnel courant (note 1.24). À titre d'indication :

- | | |
|---|--------------------|
| • Constructions | entre 10 et 50 ans |
| • Installations industrielles et minières | entre 5 et 50 ans |
| • Autres immobilisations incorporelles | entre 2 et 10 ans |

Les terrains ne sont pas amortis.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations concernées. Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective. Les outillages fabriqués spécifiquement pour certains clients sont immobilisés et amortis sur leur durée probable d'utilisation. Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation. Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif sont incorporés au coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Une provision est constituée lors du démarrage de l'exploitation pour la remise en état des sites miniers en contrepartie d'une composante de l'immobilisation corporelle amortie linéairement au cours de l'exploitation de la mine.

Les dépenses de décapage des sites miniers sont enregistrées en immobilisations corporelles et amorties en fonction des tonnages extraits (note 5).

Les contrats de location transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété (location – financement) sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière (note 18). Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsque qu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. De même, les autres contrats, essentiellement de sous-traitance incluant l'utilisation d'un actif spécifique et le droit d'utilisation de l'actif, sont requalifiés le cas échéant en contrats de location au regard de l'interprétation IFRIC 4 – Droits d'utilisations d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord détient une location et conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location.

Tous les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.10. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, des tests de dépréciation sont réalisés, pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, de façon systématique au moins une fois par an lors du processus de clôture annuelle ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie, des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeurs sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 25). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de revente qui est déterminée, le cas échéant, par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs. Les données utilisées pour l'établissement des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels réalisés par le management des secteurs d'activité concernés. Ces plans résultent de projections à cinq ans auxquelles s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie déterminée principalement à partir de la dernière année du plan. Le taux d'actualisation, avant impôts, retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital du Groupe qui est égal à 11,5 % pour les activités minières et 10,5 % pour les activités métallurgiques (contre respectivement 12 % et 10 % auparavant).

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Tous les actifs incorporels, y compris les goodwill et les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendantes des flux de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le groupe ERAMET a déterminé ses unités génératrices de trésorerie (UGT) au regard de ses différents sites de production des trois grandes activités : nickel, manganèse et alliages (note 7).

1.11. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants regroupent les actifs financiers disponibles à la vente (notes 1.11.1 et 9) et les autres immobilisations financières (notes 1.11.2 et 10).

1.11.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs comprennent essentiellement les titres de participations non consolidées (note 8) et sont évalués à leur juste valeur. Les participations dans les sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur. Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces titres, la perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 26.2).

Les autres titres de participations sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Ces titres correspondent aux participations dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

La juste valeur est évaluée en fonction du cours coté, ou s'il n'est pas disponible, par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, ou à défaut une autre méthode appropriée.

1.11.2. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières (note 10) correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées. Elles sont initialement enregistrées à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux effectif d'intérêt (définition note 1.14), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du résultat de la période dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 26.2).

Les actifs financiers tels que définis dans la norme IFRS 7 – Instruments financiers sont décomptabilisés dès lors que le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et que tous les risques et les avantages rattachés à ces actifs sont transférés.

1.12. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera recouvrée par l'intermédiaire d'une vente et non d'une utilisation continue et il doit être immédiatement disponible et sa vente hautement probable. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble incluant les passifs s'y rattachant. Les actifs détenus en vue de la vente ainsi déterminée sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de cession. Les immobilisations incorporelles et corporelles classées comme détenues en vue de la vente ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est définie comme une activité significative du Groupe faisant l'objet d'une cession ou d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les actifs et les passifs rattachés à cette activité sont regroupés sur une rubrique spécifique dans les états financiers consolidés du Groupe.

À chaque clôture, la valeur des actifs détenus en vue de la vente est revue pour tenir compte des ajustements éventuels de leur juste valeur nette des coûts de cession.

1.13. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré ou du P.E.P.S. (Premier Entré Premier Sorti).

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité.

Les coûts fixes de production liés à une sous-activité constatée ou planifiée ne sont pas incorporés dans la valorisation des stocks, et constituent des charges opérationnelles courantes de la période au cours de laquelle elles sont encourues. La sous-activité est déterminée lorsque le volume réel de production est inférieur à 10 % du volume normal de production (ou capacité normative).

1.14. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées pour leur comptabilisation initiale à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise précisément les flux de trésorerie futurs estimés. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte « différences de change » au niveau du résultat opérationnel courant ou du coût de l'endettement net en fonction de la nature des créances et des dettes.

Une créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la dépréciation sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Cette dépréciation dont la contrepartie est constatée dans le résultat net de la période au niveau du « résultat opérationnel courant » (note 23) vient en diminution de la valeur nominale.

Les créances cédées dans le cadre de contrats de titrisation sont déconsolidées du bilan conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie futurs et que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances a été transférée au cessionnaire. Lorsque des risques sont conservés, et qu'ils ne remettent pas en cause la déconsolidation des créances, ils sont maintenus au bilan et comptabilisés en autres créances d'exploitation ainsi que les dépôts de garantie associés (note 12).

Les cessions avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ne permettent pas la déconsolidation des créances cédées et sont donc maintenues dans le bilan.

1.15. Autres actifs financiers courants

Ces actifs sont principalement composés de titres (note 13.1) qui ne répondent pas aux critères d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ces titres sont évalués à leur juste valeur lors de leur première comptabilisation. La juste valeur correspond à la valeur boursière pour les titres cotés, et, pour les titres non cotés, à des estimations réalisées à partir de critères financiers spécifiques à la situation particulière de chaque titre (transactions similaires ou valeur actualisée des flux futurs de trésorerie). Les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en capitaux propres recyclables dans la rubrique « Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente ». Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces titres, la perte cumulée précédemment comptabilisée en capitaux propres est recyclée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 26.2).

1.16. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme et ils ne sont pas considérés comme détenus jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites dans l'état de la situation financière à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 26.1).

1.17. Engagements liés au personnel

Les régimes à cotisations définies : pour les régimes à cotisations définies accordés dans certaines filiales du Groupe, les cotisations de l'employeur sont constatées en charges de la période à laquelle elles sont rattachées.

Les régimes à prestations définies : les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi (régime de retraite ou régime de couverture maladie). Les caractéristiques de ces dispositifs varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et/ou chaque filiale.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Les régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Principales hypothèses et méthodes actuarielles

Les engagements du Groupe sont évalués par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles utilisées (taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation. Dans la zone Euro, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les taux d'actualisation ont été déterminés sur la base d'un outil développé par notre actuaire. Cet outil intègre plusieurs centaines d'obligations d'entreprises de première catégorie sur des échéances allant de un an à une trentaine d'années (par prudence, le rendement des flux postérieurs est considéré comme égal au rendement du flux le plus lointain existant sur le marché). Les flux de prestations attendus sont ensuite actualisés selon les taux moyens correspondant à chaque maturité. Enfin, l'outil dégage un taux unique qui, appliqué à l'ensemble des flux attendus, conduit à la même valeur actuelle de ces flux futurs. Dans les pays où le marché des obligations privées cotées AA+ est insuffisamment liquide, comme en Norvège ou en Suède, la norme IAS 19 – Avantages du personnel exige l'utilisation de rendements des obligations d'états en tenant compte de la durée des obligations. Les taux de rendement attendu des actifs de régime ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

Des écarts actuariels se créent lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs de régime par rapport à la valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles (par exemple le taux d'actualisation).

Dans le cas d'avantages à long terme (du type médailles du travail), les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement à chaque clôture. Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels ne sont comptabilisés que s'ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des engagements et la juste valeur des actifs du régime, cet excédent étant amorti sur l'espérance de durée moyenne de vie active résiduelle des salariés du régime (méthode du « corridor »). Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période restante d'acquisition des droits.

1.18. Impôts différés

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le Groupe se réfère aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs ;
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir ;
- historique des résultats fiscaux antérieurs ;
- stratégies fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif dans l'état de la situation financière (note 18). Les impôts différés sont considérés comme des éléments non courants et classés comme tels.

Dans l'état de la situation financière, les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale (note 19).

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporelles rattachées. Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés.

1.19. Provisions

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connues à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers. Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine et les effets de la désactualisation sont comptabilisés dans le résultat net de la période au niveau des autres produits et charges financières (note 26.2).

En ce qui concerne les sites industriels, dans la mesure où aucun arrêt d'activité n'est envisagé, aucune provision pour remise en état des sites n'est comptabilisée.

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant l'arrêté des comptes ou d'un début d'exécution.

1.20. Comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les états financiers conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation.

Risques : le Groupe a recours à des instruments financiers pour couvrir certains risques. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et, dans une moindre mesure, des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le Groupe a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré globalement en utilisant des swaps de taux. Enfin, le Groupe utilise également des collars et des swaps dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium, électricité).

Évaluation et présentation : les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réévaluée. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours. La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière en actif ou passif (note 22).

Comptabilisation des opérations de couverture : les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- Couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel.
- Couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés dans le résultat net de la période lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période.
- Couverture d'investissement net dans des filiales étrangères : les instruments dérivés visant à couvrir l'investissement net en

devises dans des filiales étrangères sont qualifiés de couverture d'investissement net en devise. Le résultat réalisé sur ces couvertures, ainsi que les variations de juste valeur (en dehors de la valeur temps) sont enregistrés en écarts de conversion dans les capitaux propres, et recyclés en résultat lors de la cession de la filiale.

- Comptabilisation des dérivés non qualifiés par la norme de couverture : la Société utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat financier.

Conformément à la norme IFRS 7 révisée, les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- Niveau 1 : prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

1.21. Concession

La comptabilisation de la concession du chemin de fer « Transgabonais » a été effectuée selon le schéma ci-après : les biens propres qui sont la propriété du concessionnaire sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si la durée est inférieure. Les biens de retour correspondant aux actifs apportés à la concession par l'État et qui devront être restitués à l'identique à l'expiration du contrat ne sont pas reconnus au bilan. Les actifs acquis par le concessionnaire après la signature du contrat de concession et qui devront être remis à l'État à la fin de la concession sont comptabilisés en tant qu'immobilisations et amorties sur la durée de la concession. Une provision est constituée pour faire face au risque de non-renouvellement de la concession en fonction des hypothèses d'investissements.

1.22. Revenus

Les revenus sont principalement constitués par les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires composé des ventes de marchandises, des ventes de biens et des prestations de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. C'est un élément du « résultat opérationnel courant » (note 23) ;
- les autres produits comprenant les autres revenus rattachés au « résultat opérationnel courant » (note 23) tels que les écarts de change sur le chiffre d'affaires, les revenus locatifs et les indemnités d'assurance reçues ;
- les produits d'intérêts comptabilisés dans le résultat net de la période dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 26.1) ;
- les dividendes figurant dans le résultat net de la période dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 26.2).

Les critères de comptabilisation des revenus diffèrent selon leur nature :

- chiffre d'affaires et autres produits : un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs ;
- intérêts : les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus ;
- dividendes : les produits de participations sont comptabilisés dès lors que le Groupe en tant qu'actionnaire est en droit d'en percevoir le paiement.

1.23. Paiement fondé sur des actions

Différents plans d'options d'achats et de souscriptions d'actions (stock-options), ainsi que des plans d'attribution gratuite ont été mis en place par le Groupe et ce sont tous des plans dénoués en actions (*equity-settled*). La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Black & Scholes ou Monte-Carlo.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, le nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à l'issue de la période d'acquisition des droits étant revu à chaque date de clôture. Cette juste valeur est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 1, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 ont été comptabilisés selon les principes d'évaluation et de comptabilisation de la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions exposés ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

1.24. Résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

Conformément à la norme IAS 1 (paragraphes 88 et 89), ERAMET présente son état du résultat global selon une approche mixte « fonction / nature » afin de suivre le reporting de gestion interne du Groupe. ERAMET utilise notamment l'excédent brut d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) et le résultat opérationnel courant comme indicateurs de performance. L'EBITDA inclut la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus), les frais administratifs et commerciaux et les frais de recherche et développement hors amortissements et provisions présentés séparément. Le résultat opérationnel

courant regroupe l'EBITDA, les amortissements et les provisions ; il comprend notamment les coûts des engagements liés au personnel incluant la composante financière, les dépenses d'intéressement et de participation des salariés, les écarts de conversion entre les cours de comptabilisation et les cours de clôture de l'activité opérationnelle (créances clients et dettes fournisseurs).

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants particulièrement significatifs que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment :

- les frais de restructuration ;
- les coûts encourus sur des projets en développement dont la rentabilité n'est pas encore démontrée ;
- les plus ou moins-values ou pertes de valeurs sur actifs ;
- les pertes de valeur sur les goodwill et sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

1.25. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- du coût de l'endettement net (éléments du compte de résultat rattaché aux éléments du bilan composant l'endettement financier net, à savoir les dettes financières et la trésorerie et les équivalents de trésorerie) ;
- des autres produits et charges financiers (dividendes, provisions sur titres, charges de désactualisation, perte ou gain sur éléments non qualifiés de couverture selon la norme IAS 39).

1.26. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'autodétention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel (stock-options).

1.27. Risques

Risques liés à l'environnement : lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (notes 1.9, 1.19, 6 et 17.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir (note 17.5).

Risques de marché : pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le Groupe utilise différents instruments financiers. La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées dans l'état de la situation financière sans aucune compensation (note 22).

Risques de change : lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du Groupe dans des monnaies étrangères autres que leurs monnaies fonctionnelles n'est pas compensée par des recettes dans ces monnaies étrangères, le Groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture (note 20). En outre, le Groupe utilise des instruments financiers afin de limiter son exposition au risque de change sur ses ventes et certains coûts libellés en dollar.

Risques de taux : en fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la Direction financière contrôle la répartition entre taux fixe et taux

variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors (note 22).

Risques de matières : le Groupe détient des instruments dérivés dans le but de réduire son exposition. Pour ce faire, ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options (note 22).

Risques de contrepartie : le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque le Groupe a recours à la collecte et la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notations, états financiers publiés...). Aucune disposition systématique n'est donc mise en place afin de couvrir ce risque de contrepartie (note 22).

Risque de liquidité : le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers et au paiement de ses autres passifs. Pour couvrir ses risques de liquidité, ERAMET dispose de moyens de financements complémentaires composés de lignes de crédit et de billets de trésorerie (note 22).

Note 2. Périmètre de consolidation

2.1. Évolution du périmètre

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 a enregistré les mouvements suivants par rapport au 31 décembre 2010 :

2.1.1. Création de la joint-venture TiZir Ltd

ERAMET et Mineral Deposits Ltd (MDL) ont conclu le 27 juillet 2011 un accord en vue de la création d'une joint-venture, la société TiZir Ltd, regroupant la société norvégienne ERAMET Titanium & Iron A/S, détenue auparavant à 100 % par ERAMET, et le projet de sables minéralisés de Grande Côte Opérations S.A. au Sénégal, propriété à 90 % de MDL (les 10 % restants étant détenus par la République du Sénégal). Les accords définitifs ont été finalisés le 25 octobre 2011. Le nouvel ensemble, comprenant notamment les filiales ERAMET Titan & Iron A/S détenue à 100 % et Grande Côte Opérations S.A. détenue à 90 %, est consolidé par intégration proportionnelle à hauteur de 50 % à compter du 1^{er} octobre 2011. L'apport d'ERAMET Titanium & Iron A/S a généré une plus-value de cession pour la quote-part attribuable au Groupe (soit 50 %) conformément aux dispositions de l'interprétation SIC 13 – Entités contrôlées en commun – Apports non monétaires par des coentrepreneurs. Cette plus-value de 19 millions d'euros est imputée au compte de résultat (note 26.2). Les impacts au

niveau des états financiers du Groupe étant peu significatifs, aucun proforma n'a été réalisé. L'allocation du prix d'acquisition est en-cours de réalisation par des experts indépendants et sera affectée principalement en immobilisations incorporelles au niveau du domaine minier.

2.1.2. Cession de 1,37 % de Comilog S.A.

Dans le cadre de l'accord signé le 20 octobre 2010 entre ERAMET et la République gabonaise, ERAMET a cédé fin juin 2011, 31 935 actions représentant 1,37 % du capital de Comilog S.A., ramenant sa participation de 65,08 % à 63,71 % (note 30 – Autres engagements). Le résultat de la cession a été imputé en capitaux propres.

2.1.3. Création d'Eramet Comilog Shanghai Consultancy Services Co Ltd

La société chinoise Eramet Comilog Shanghai Consultancy Services Co Ltd a été créée début juillet 2011. Elle est détenue à 100 % par Comilog Far East Development Ltd et consolidée par intégration globale au sein de la branche Manganèse.

2.2. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le périmètre de consolidation inclut 68 sociétés (au 31 décembre 2010 : 65), 61 sociétés intégrées globalement, 6 sociétés intégrées proportionnellement et 1 société mise en équivalence (au 31 décembre 2010 : 62 sociétés intégrées globalement, 2 sociétés intégrées proportionnellement et 1 société mise en équivalence).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
ERAMET	France	Consolidante	-	-
Nickel				
Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Cominc	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	100	56
Poum	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	100	56
Weda Bay Minerals Inc.	Canada	Intégration globale	100	100
Weda Bay Minerals Pty Ltd	Australie	Intégration globale	100	100
Strand Minerals Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	66,6	66,6
Pt Weda Nickel Ltd	Indonésie	Intégration globale	90	59,94
ERAMET Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Unimin AG	Suisse	Intégration globale	100	100
Manganèse				
ERAMET Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
ERAMET Comilog Manganèse	France	Intégration globale	100	81,86
ERAMET Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway Kvinesdal A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Valdi	France	Intégration globale	100	100
Eralloys Holding A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Eralloys Energi A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
DNN Industrier A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
ERAMET Titan A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Tinfos A/S	Norvège	Mise en équivalence	33,35	33,35
Comilog, S.A.	Gabon	Intégration globale	63,71	63,71
Setrag S.A.	Gabon	Intégration globale	83,88	54,09
Comilog Holding	France	Intégration globale	100	63,71
Comilog International	France	Intégration globale	100	63,71
Comilog Lausanne	Suisse	Intégration globale	100	63,71
Port Minéralier d'Owendo S.A.	Gabon	Intégration globale	97,26	61,96
Erachem Comilog S.A.	Belgique	Intégration globale	100	63,71
Comilog US	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. Canada	Canada	Intégration globale	100	63,71
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Comilog France	France	Intégration globale	100	63,71
Comilog Dunkerque	France	Intégration globale	100	63,71
Miner Holding BV	Pays Bas	Intégration globale	100	63,71
Erachem Mexico S.A.	Mexique	Intégration globale	100	63,71
TiZir Ltd	Royaume-Uni	Intégration proportionnelle	50	50
ERAMET Titanium & Iron A/S	Norvège	Intégration proportionnelle	50	50

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
Mineral Deposits Mauritius Ltd	Île Maurice	Intégration proportionnelle	50	50
Grande Côte Opérations S.A.	Sénégal	Intégration proportionnelle	50	45
Comilog Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	70	64,92
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Comilog Far East Development Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
ERAMET Comilog Shangai Trading Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
ERAMET Comilog Shangai Consultancy Services Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Alliages				
ERAMET Alliages	France	Intégration globale	100	100
Erasteel	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagnole	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Erasteel Stubs Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel Innovative Materials Co Ltd	Chine	Intégration globale	100	100
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée	France	Intégration globale	100	100
Interforge	France	Intégration globale	94	94
Aubert & Duval	France	Intégration globale	100	100
UKAD	France	Intégration proportionnelle	50	50
Airforge	France	Intégration globale	100	100
Holding et divers				
Eras S.A.	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Intégration globale	100	100
Metal Currencies	France	Intégration globale	100	100
Eramine	France	Intégration globale	100	100
Bolera Minera S.A.	Argentine	Intégration proportionnelle	50	50
Eramine Sud America S.A.	Argentine	Intégration globale	100	100

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation établissent des états financiers clos au 31 décembre.

Note 3. Goodwills

3.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
ERAMET Norway A/S	154	154	151
Mineral Deposits Mauritius Ltd	38	-	-
Valdi	8	8	-
Eurotungstène Poudres	6	6	6
Erasteel Stubs Ltd	-	-	-
Port Minéralier d'Owendo S.A.	-	-	-
Bear Metallurgical Corp.	-	-	-
Aubert & Duval	3	3	3
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	1	1	1
TOTAL	210	172	161
Dont dépréciations pour pertes de valeur	(31)	(31)	(31)

3.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	172	161	264
Regroupements d'entreprises	36	10	(35)
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Pertes de valeur de la période	-	-	(10)
Écarts de conversion et autres mouvements	2	1	(58)
À LA CLÔTURE	210	172	161

En 2009, l'acquisition complémentaire de la société norvégienne Eralloys Holding A/S explique les regroupements d'entreprises. Dans le cadre du test de perte de valeur réalisé sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) « Aciers rapides » d'Erasteel, le goodwill de la société Erasteel Stubs Ltd a été déprécié pour sa valeur résiduelle, soient 5 millions d'euros. En 2010, les regroupements d'entreprises concernent l'acquisition de la société Valdi et le complément de prix de la société Eralloys Holding A/S pour respectivement 8 millions d'euros et 2 millions d'euros.

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2011 correspondent à l'opération liée à la création de la joint-venture TiZir Ltd pour la part apportée par Mineral Deposits Ltd (note 2).

Aucune perte de valeur supplémentaire n'a été constatée au 31 décembre 2011.

Note 4. Immobilisations incorporelles

4.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009
Domaine minier	335	(68)	-	267	262	248
Logiciels informatiques	55	(50)	-	5	3	4
Autres immobilisations incorporelles	358	(46)	-	312	241	175
En-cours, avances et acomptes	28	-	-	28	15	5
TOTAL	776	(164)		612	521	432

4.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	521	432	345
Regroupements d'entreprises	20	2	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	84	78	42
Cessions de la période	(7)	-	-
Amortissements et dépréciations de la période	(16)	(8)	(10)
Écarts de conversion et autres mouvements	10	17	55
À LA CLÔTURE	612	521	432
• Valeurs brutes	776	662	557
• Amortissements	(164)	(139)	(123)
• Dépréciations pour pertes de valeur	-	(2)	(2)

Le Groupe procède à l'affectation du coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, notamment pour les branches Nickel et Manganèse aux domaines miniers.

Le domaine minier concerne le Gabon (branche Manganèse), la Nouvelle-Calédonie et l'Indonésie (branche Nickel) pour respectivement 34, 13 et 219 millions d'euros (36, 14 et 213 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les investissements incluent les dépenses engagées sur les projets miniers (dépenses de géologie, d'exploration, de prospection et d'études techniques et économiques).

Les investissements de la période (84 millions d'euros) sont constitués essentiellement des dépenses en Indonésie (Pt Weda Bay Nickel) pour 64 millions d'euros (66 millions d'euros en 2010),

et à des logiciels informatiques pour 1 million d'euros (4 millions d'euros en 2010).

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2010 concernent la société Valdi, acquise début 2010.

En 2011, ils correspondent à la création de la joint-venture TiZir Ltd (note 2) et sont représentés par des frais de recherche et de développement pour 19 millions d'euros et du domaine minier au Sénégal pour 1 million d'euros. Le goodwill de 38 millions d'euros (note 3) déterminé lors de l'opération sera affecté principalement au niveau du domaine minier après l'exercice en 2012 de l'allocation du prix d'acquisition (note 2).

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice 2011.

4.3. Frais de recherche et de développement – dépenses de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dépenses de recherche et de développement non immobilisées	47	44	39
dont dépenses de géologie :			
• nickel	12	14	12
• manganèse	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,3 %	1,2 %	1,5 %

Les dépenses courantes réalisées sur des sites miniers déjà ouverts ou en cours d'exploitation (branches Nickel et Manganèse) ne sont pas immobilisées et constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Note 5. Immobilisations corporelles

5.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009
Terrains et constructions	888	(484)	(46)	358	378	357
Installations industrielles et minières ⁽¹⁾	2 829	(1 654)	(69)	1 106	1 058	1 004
Autres immobilisations corporelles	593	(379)	(3)	211	219	220
En-cours, avances et acomptes	444	-	-	444	248	214
TOTAL	4 754	(2 517)	(118)	2 119	1 903	1 795
(1) Dont :						
• Subventions d'investissement déduites				-	-	-
• Actifs de démantèlement – remise en état des sites (note 16.4)				98	88	76

Les subventions d'investissements classées en diminution des immobilisations concernent essentiellement les investissements stratégiques définis au point 5.3.

5.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	1 903	1 795	1 763
Regroupements d'entreprises	6	9	(6)
Autres mouvements de périmètre	-	(2)	-
Investissements de la période	408	248	244
Cessions de la période	(12)	(4)	(3)
Amortissements et dépréciations de la période	(228)	(205)	(242)
Écarts de conversion et autres mouvements	42	62	39
À LA CLÔTURE	2 119	1 903	1 795
• Valeurs brutes	4 754	4 363	4 076
• Amortissements	(2 517)	(2 346)	(2 157)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(118)	(114)	(124)

Dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés lors des exercices passés, des immobilisations corporelles, principalement dans les branches Manganèse et Alliages, ont été dépréciées respectivement à hauteur de 28 et 17 millions d'euros. En 2009, après l'exercice d'un test de perte de valeur sur l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel (branche Alliages) et sur la société Erachem

Comilog S.A. (branche Manganèse), des dépréciations exceptionnelles de respectivement 42 millions d'euros et 12 millions d'euros ont été constatées.

En 2011, des pertes de valeur ont été constatées dans la branche Manganèse principalement au niveau de l'activité recyclage pour un montant de 17 millions d'euros.

5.3. Détail des principaux investissements stratégiques

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Extension production nickel – Le Nickel-SLN	-	3	3
Extension production manganèse – Comilog S.A.	13	7	20
Usines CMM – Comilog S.A.	39	15	1
Usine EMD en Chine – Guangxi ERAMET Chemetals Ltd	-	-	8
Usine New Gulin – Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	50	15	10
Usine de transformation de lingots de titane – UKAD	14	11	1
TOTAL	116	51	43

Les principaux investissements sont financés par utilisation de la trésorerie et endettement financier.

La valeur des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan est analysée comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009
Presse 40 000 tonnes – Airforge	77	(19)	-	58	61	65
Inst. industrielles – Aubert & Duval	15	(14)	-	1	2	3
Bât. administratifs – Aubert & Duval	7	(4)	-	3	3	4
53 ^e Tour Montparnasse – ERAMET	5	(3)	-	2	2	3
TOTAL	104	(40)	-	64	68	75

Les montants des loyers futurs de crédit-bail sont indiqués au niveau de la note 20 – Emprunts.

Note 6. Projets miniers

Projet Weda Bay en Indonésie

Depuis mai 2006, le groupe ERAMET est engagé dans un projet d'exploitation d'un gisement minier de nickel de classe mondiale en Indonésie situé à Weda Bay sur le site d'Halmahera.

La décision finale d'investissement devrait intervenir à l'issue du résultat des dernières études sur la faisabilité technique et économique du projet début 2013.

La valeur nette des actifs de Weda Bay se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Domaine minier	219	213	197
Dépenses de géologie, prospection et frais d'études	243	176	103
Immobilisations corporelles	13	5	5
TOTAL ACTIFS	475	394	305

Les dépenses capitalisées sur le projet correspondent principalement aux coûts de géologie, d'exploration, de prospection et à des frais d'études techniques et économiques.

La valeur d'utilité du projet fait l'objet d'une évaluation régulière à partir d'études réalisées sur le coût du projet, ses débouchés et l'évolution attendue du prix du nickel.

Les partenaires d'ERAMET sur le projet sont les Groupes Mitsubishi Corporation et Pacific Metals Co Ltd qui détiennent respectivement 30 % et 3,4 % de la société holding Strand Minerals Pte Ltd et le Groupe Pt Antam qui détient 10 % de la société Pt Weda Bay Nickel détentrice du gisement.

Pt Antam dispose de plusieurs options d'achat lui permettant d'augmenter sa participation dont les modalités d'exercice sont décrites dans la note 30 – Autres engagements.

Par ailleurs, ERAMET a consenti des options de vente lors de l'entrée de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals Pte Ltd. Ces options sont exerçables jusqu'à la décision finale d'investissement et selon certaines conditions présentées dans la note 17.5 – Autres risques et charges.

Note 7. Dépréciation d'actifs

Le groupe ERAMET est découpé au 31 décembre 2011 en 20 unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à différents sites de production des trois Branches d'activité :

- 3 UGT dans la branche Nickel ;
- 14 UGT dans la branche Manganèse ;

- 3 UGT dans la branche Alliages.

Les principales valeurs des goodwill inclus dans les valeurs nettes comptables des unités génératrices de trésorerie (UGT) testés au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010		31/12/2009	
	Valeurs nettes	Dont dépréciations	Valeurs nettes	Dont dépréciations	Valeurs nettes	Dont dépréciations
Unités génératrices de trésorerie						
Branche Nickel	6	-	6	-	6	-
• Activité « Poudres »	6	-	6	-	6	-
Branche Manganèse	200	(14)	162	(14)	151	(14)
• Activité « Recyclage »	8	(2)	8	(2)	-	(2)
• Port Minéralier d'Owendo S.A.	-	(10)	-	(10)	-	(10)
• Erachem Mexico	-	(2)	-	(2)	-	(2)
• Activité Norvège (yc Tinfos)	154	-	154	-	151	-
• TiZir Ltd et ses filiales	38	-	-	-	-	-
Branche Alliages	4	(17)	4	(17)	4	(17)
• Activité « Aciers rapides »	-	(9)	-	(9)	-	(9)
• Activité « Produits élaborés forgés laminés »	3	(8)	3	(8)	3	(8)
• Activité « Produits matricés »	1	-	1	-	1	-
TOTAL	210	(31)	172	(31)	161	(31)

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

- le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit :
 - 11,5 % pour les activités minières,
 - 10,5 % pour les activités métallurgiques ;

- les flux de trésorerie sont établis sur cinq ans. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et 1 % en fonction des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les principales dépréciations constatées sont représentées par :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable avant dépréciation			Valeur d'utilité ou juste valeur		
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Unités génératrices de trésorerie						
Branche Manganèse	182	170	159	107	107	98
• Activité « Special products »	27	26	24	-	-	-
• Activité « Recyclage »	126	123	113	89	97	88
• Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	7	-	-	5	-	-
• Erachem Comilog S.A.	14	13	14	5	2	2
• Comilog Dunkerque	8	8	8	8	8	8
Branche Alliages	111	97	90	68	49	30
• Activité « Aciers rapides »	111	97	90	68	49	30
Actifs individuels						
Branche Nickel	2	2	2	-	-	-
Branche Manganèse	17	19	16	-	-	-
Branche Alliages	2	3	4	-	-	-
Branche Holding et divers	2	2	2	-	-	-
TOTAL	316	293	273	175	156	128

Les valeurs figurant dans cet état comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles des unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées.

Les dépréciations pour pertes de valeur concernent des goodwill pour 31 millions d'euros (inchangés par rapport à 2010) (note 3) et des immobilisations corporelles pour 118 millions d'euros contre 114 millions d'euros (note 5).

Les variations proviennent essentiellement des éléments suivants :

Unités génératrices de trésorerie

Les variations des dépréciations des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont :

(en millions d'euros)	Exercice 2011				Exercice 2010				Exercice 2009			
	Total	Goodwills	Incorporel.	Corporelles	Total	Goodwills	Incorporel.	Corporelles	Total	Goodwills	Incorporel.	Corporelles
À l'ouverture	(111)	(7)	-	(104)	(121)	(7)	-	(114)	(79)	-	-	(79)
• (Dépréciations) / reprises nets de la période	(16)	-	-	(16)	10	-	-	10	(44)	(5)	-	(39)
• Écarts de conversion et autres mouvements	9	(1)	-	10	-	-	-	-	2	(2)	-	4
À LA CLÔTURE	(118)	(8)	-	(110)	(111)	(7)	-	(104)	(121)	(7)	-	(114)

Les dépréciations dans la branche Manganèse comprennent principalement l'activité recyclage dépréciée en 2008 pour un montant de 31 millions d'euros et l'activité « Special Products » aux États-Unis pour un montant complémentaire de 4 millions d'euros (notes 5 et 23). En 2009, certaines activités ont fait l'objet de reprise de dépréciations : l'activité recyclage (7 millions d'euros) et la société Comilog Dunkerque (8 millions d'euros), alors que la société Erachem Comilog S.A. en Belgique a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 12 millions d'euros.

En 2009, les dépréciations dans la branche Alliages concernent essentiellement l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel pour un montant de 47 millions d'euros (notes 3, 5 et 24).

En 2010, les reprises de dépréciation concernent essentiellement la branche Alliages et l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel, prenant en compte une reprise de l'activité et les réorganisations décidées.

En 2011, les dépréciations concernent principalement l'activité recyclage dans la branche Manganèse pour 17 millions d'euros.

Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de l'activité en volumes ou de 5 % des prix n'aurait pas d'impact sur le montant de la dépréciation.

Actifs individuels

La dépréciation de l'actif individuel de la branche Alliages correspond à la fermeture d'une ligne de production en Suède sans changement significatif par rapport aux exercices antérieurs.

Il n'y a pas eu d'autre dépréciation complémentaire significative constatée au 31 décembre 2011.

Note 8. Participations dans les entreprises associées

8.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i> Sociétés	Pays	% détenu	Quote-part de résultats	Quote-part des capitaux propres		
				31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Tinfos A/S	Norvège	33,35 %	1	23	22	21
TOTAL			1	23	22	21

Après la réalisation de la seconde phase annoncée le 14 mai 2009, la participation dans la société Tinfos A/S a été portée de 55,78 % à 33,35 %.

8.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	22	21	-
Regroupements d'entreprises	-	-	20
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Quote-part de résultats de la période	1	1	-
Dividendes distribués	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	1
À LA CLÔTURE	23	22	21

Note 9. Titres de participations non consolidés

9.1. Par nature

(en millions d'euros)					Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Sociétés	Pays	% détention	Valeurs brutes	Dépréciations	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Tinfos International A/S	Norvège	100 %	-	-	-	-	16
Brown Europe	France	100 %	8	-	8	8	8
Cooltech	France	10 %	2	-	2	-	-
Metallied	Espagne	51 %	1	-	1	-	-
Aubert & Duval USA Inc. (ex-HTM Inc.)	États-Unis	100 %	3	(1)	2	1	2
Erasteel GmbH	Allemagne	100 %	3	(2)	1	1	3
ERAMET Alloys UK Ltd	Gde-Bretagne	100 %	4	-	4	4	3
Aubert & Duval Mold and Die Technology	Chine	85 %	3	(1)	2	2	2
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	100 %	3	-	3	3	3
La Petite-Faye	Nlle-Calédonie	100 %	2	-	2	2	2
Exeltium	France	-	3	-	3	3	-
Somivab	Gabon	83 %	2	-	2	2	2
ERAMET Research	France	100 %	1	-	1	1	1
ERAMET Ingénierie	France	100 %	1	-	1	1	1
Sogaferro	Gabon	69,99 %	1	-	1	1	1
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-	-	11	(4)	7	5	6
TOTAL			48	(8)	40	34	50

Les titres de participations non consolidés correspondent essentiellement à des sociétés contrôlées et sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation. Le Groupe ne pouvant évaluer de façon fiable la juste valeur, celle-ci est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette détenue.

Les titres de participations des sociétés contrôlées présentées plus haut ne sont pas consolidés en raison de leur faible impact sur les comptes du Groupe. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'équivalence à la date de leur sortie du périmètre de consolidation. Tinfos International A/S, société de négoce international de produits métallurgiques, a été cédée début janvier 2010 pour 16 millions d'euros.

9.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	34	50	74
Regroupements d'entreprises	-	(16)	(21)
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	4	4	1
Cessions de la période	(1)	(4)	(1)
Dépréciations de la période en résultats	1	-	(4)
Dépréciations de la période en contrepartie des capitaux propres	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	2	-	1
À LA CLÔTURE	40	34	50

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2009 comprennent l'ajustement de la juste valeur des titres Tinfos International A/S pour 17 millions d'euros, ramenant la juste valeur de 33 millions d'euros à 16 millions d'euros. En 2010, ils correspondent à leur cession.

Les états financiers simplifiés (comptes statutaires) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2010 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros) (Base : comptes 31 décembre 2010)	Stahlschmidt GmbH	Erasteel GmbH	ERAMET Alloys UK Ltd	Forges de Montplaisir	Brown Europe	ERAMET Ingénierie	ERAMET Research
Chiffre d'affaires	20	15	9	4	11	8	17
Résultat opérationnel courant	(1)	-	1	1	1	-	-
Résultat net	(2)	-	1	-	1	-	2
Actif immobilisé	1	1	1	1	5	-	12
Besoin en fonds de roulement	2	1	3	1	6	-	-
Situation nette	(1)	(1)	(5)	(3)	(16)	(4)	(7)
Provisions	(1)	(1)	-	-	-	-	(1)
Endettement financier net	(1)	-	1	1	5	4	(4)

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe ERAMET, et des sociétés

industrielles filiales de S.I.M.A. (Prestation à façon, tréfilage et étirage de produits métallurgiques).

Note 10. Autres immobilisations financières

10.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009
Dépôts et cautionnements	31	(13)	18	23	19
Actifs de régimes de retraite	2	-	2	1	4
Prêts financiers au personnel	4	-	4	5	5
Comptes courants – Tinfos International A/S	8	-	8	9	8
Comptes courants – Enercal	-	-	-	-	2
Comptes courants – ERAMET International & filiales	-	-	-	1	3
Placements financiers / retraites américaines	2	-	2	2	2
Comptes courants – A&D Mold and Die Technology	2	-	2	2	2
Comptes courants – Stahlschmidt GmbH	5	(4)	1	1	-
Comptes courants – ERAMET Research	2	-	2	4	-
Comptes courants – Somivab	1	(1)	-	1	1
Autres prêts et comptes courants financiers	9	(1)	8	3	4
TOTAL	66	(19)	47	52	50

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des prêts et des comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées.

Les dépôts et cautionnements comprennent depuis le 10 octobre 2008 14 millions d'euros (20 millions de dollars) versés par

ERAMET au titre de l'option d'achat portant sur 75,1 % du projet minier de manganèse d'Otjozundu en Namibie, ce dernier ayant été entièrement déprécié en 2009 en raison de la décision prise d'abandonner le projet.

10.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	52	50	63
Regroupements d'entreprises	-	-	(1)
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Mouvements de trésorerie	(5)	4	3
Dépréciations de la période	(1)	3	(16)
Écarts de conversion et autres mouvements	1	(5)	1
À LA CLÔTURE	47	52	50
Détail des dépréciations :			
• À l'ouverture	(18)	(19)	(3)
• Dépréciations	(1)	-	(16)
• Reprises de dépréciations utilisées	-	3	-
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	-	(2)	-
• À la clôture	(19)	(18)	(19)

10.3. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Euro	26	31	16
Dollar américain	5	3	11
Franc CFA	1	1	1
Franc pacifique	6	7	8
Couronne norvégienne	9	10	14
TOTAL	47	52	50

10.4. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Sans intérêts	15	25	21
Taux d'intérêts fixes	13	25	15
Taux d'intérêts variables	19	2	14
TOTAL	47	52	50

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

Note 11. Stocks

11.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009
Matières premières	326	341	281
Marchandises et produits finis	394	327	307
En-cours et semi-finis	344	296	214
Consommables et pièces de rechange	29	32	22
TOTAL	1 093	996	824
Dont dépréciations	(103)	(106)	(113)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières et les marchandises et produits finis. Les stocks donnés en nantissement de passifs figurent en note 29 – Engagements hors bilan.

11.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	996	824	1 242
Regroupements d'entreprises	-	3	-
Autres mouvements de périmètre	(11)	-	(3)
Mouvements de fonds de roulement	95	132	(506)
Dépréciations de la période	4	10	51
Écarts de conversion et autres mouvements	9	27	40
À LA CLÔTURE	1 093	996	824
Détail des dépréciations :			
• À l'ouverture	(106)	(113)	(163)
• Dépréciations	(45)	(48)	(73)
• Reprises de dépréciations utilisées	49	57	124
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(2)	(1)
• À la clôture	(103)	(106)	(113)

En 2010, après une année 2009 de faible activité, le Groupe avait suivi le redressement de ses marchés en augmentant ses productions. Cela s'était traduit par une augmentation des stocks bruts de 172 millions d'euros. En 2011, les trois Branches, en particulier

la branche Alliages, ont poursuivi leur effort d'augmentation de production. Les stocks bruts se sont accrus de 94 millions d'euros. Le ratio stocks sur chiffre d'affaires est en hausse à 111 jours contre 102 jours en 2010.

Note 12. Clients et autres actifs

12.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009
Créances clients	437	(6)	431	465	364
Créances fiscales et sociales	93	-	93	80	59
Autres créances d'exploitation	134	(56)	78	51	60
Créances d'immobilisations	32	-	32	28	16
Dividendes à recevoir	-	-	-	-	1
Charges constatées d'avance	35	-	35	23	19
TOTAL	731	(62)	669	647	519
• Actifs non courants	5	-	5	5	5
• Actifs courants	726	(62)	664	642	514

12.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	647	519	603
Regroupements d'entreprises	-	3	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	5	(2)
Mouvements de fonds de roulement	56	37	(43)
Dépréciations de la période	(16)	25	(23)
Écarts de conversion et autres mouvements	(17)	58	(16)
À LA CLÔTURE	669	647	519
Détail des dépréciations des créances :			
• À l'ouverture	(51)	(76)	(54)
• Dépréciations	(20)	(10)	(30)
• Reprises de dépréciations utilisées	4	34	7
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Regroupements d'entreprises	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	5	1	1
• À la clôture	(62)	(51)	(76)

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les autres créances non courantes à hauteur de 5 millions d'euros (comme au 31 décembre 2010) correspondent à une créance de Setrag S.A. sur l'État gabonais liée au contrat de concession. En 2010, le poste clients avait augmenté de 101 millions d'euros en raison de la reprise de l'activité après la crise de 2009. En 2011, le poste clients diminue de 18 millions d'euros dans la branche Nickel, en raison d'une

légère amélioration des délais de paiement, et de 36 millions d'euros dans la branche Manganèse en proportion de la baisse du chiffre d'affaires. Dans la branche Alliages, les créances clients augmentent de 22 millions d'euros (+ 26 %) mécaniquement avec la hausse du chiffre d'affaires (+ 19 %). Au niveau du Groupe, le poste clients diminue de 33 millions d'euros et le ratio clients sur chiffre d'affaires de 3 jours, pour s'établir à 52 jours.

La société Aubert & Duval, filiale à 100 % du Groupe, a conclu le 5 juillet 2007 un contrat de titrisation de créances avec un établissement bancaire pour un montant maximum de 115 millions d'euros et 50 millions de dollars US. Ce contrat prévoit la titrisation

pendant cinq ans de créances des grands clients situés essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Les créances cédées sont déconsolidées pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients – Factures cédées et déconsolidées	(79)	(72)	(66)
Autres créances d'exploitation – Dépôt de garantie	16	18	23

Note 13. Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

13.1. Autres actifs financiers courants

13.1.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009
Autres actifs financiers courants	473	359	405
TOTAL	473	359	405

Les autres actifs financiers courants sont constitués d'obligations représentant une vingtaine de sociétés européennes cotées.

13.1.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	359	405	388
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	124	-	-
Cessions de la période	-	(49)	(3)
Dépréciations de la période en résultats	-	-	-
Variation de la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	(10)	3	20
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À LA CLÔTURE	473	359	405

Au 31 décembre 2009, une variation positive de 20 millions d'euros a été constatée en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2010, la variation positive représente 3 millions d'euros. En 2011, une variation négative de 10 millions d'euros a été constatée.

13.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

13.2.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2011	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009
Trésorerie	120	95	59
Équivalents de trésorerie	791	1 132	753
TOTAL	911	1 227	812

13.2.2. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Euro	806	1 137	657
Dollar américain	74	27	120
Yuan Ren Min Bi (Chine)	11	40	15
Couronne norvégienne	10	16	14
Autres devises	10	7	6
TOTAL	911	1 227	812

13.2.3. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Sans intérêt	63	15	14
Taux d'intérêts fixes	30	28	22
Taux d'intérêts variables	818	1 184	776
TOTAL	911	1 227	812

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent essentiellement à des dépôts à vue non rémunérés.

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités. Les équivalents de trésorerie, essentiellement gérés par la société Metal Securities, sont composés principalement de valeurs mobilières de placement monétaires pour un montant total de 332 millions d'euros (contre 891 millions d'euros au 31 décembre 2010)

rémunérés sur la base du taux EONIA (Euribor OverNight Index Average), de titres de créances négociables pour un montant total de 426 millions d'euros (contre 221 millions d'euros au 31 décembre 2010) rémunérés sur la base du taux EONIA.

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

Note 14. Capitaux propres

14.1. Évolution du capital social

Le capital social est composé de 26 519 116 actions entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros et réparti de la manière suivante :

Répartition	Exercice 2011				Exercice 2010				Exercice 2009			
	capital		droits de vote		capital		droits de vote		capital		droits de vote	
	%	nombre de titres	%	nombre de titres	%	nombre de titres	%	nombre de titres	%	nombre de titres	%	nombre de titres
Actions nominatives												
SORAME et Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR)	37,00	9 811 091	43,94	19 417 098	36,89	9 781 091	43,73	19 384 006	36,43	9 606 007	43,50	19 208 922
AREVA	25,68	6 810 317	30,70	13 567 594	25,69	6 810 317	30,61	13 567 594	25,63	6 757 277	30,60	13 514 554
S.T.C.P.I.	4,04	1 070 586	4,85	2 141 172	4,04	1 070 586	4,83	2 141 172	4,06	1 070 586	4,85	2 141 172
Holta Investment S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	0,48	126 978	0,29	126 978
ERAMET S.A.	0,98	259 546	-	-	0,39	103 851	-	-	0,31	81 732	-	-
Fonds Actions ERAMET S.A.	0,13	33 854	0,13	56 464	0,12	31 138	0,11	50 748	0,09	22 610	0,10	42 220
Autres	1,38	364 722	1,90	839 468	1,35	356 915	1,86	824 459	1,46	384 308	1,83	807 139
Total actions nominatives	69,20	18 350 116	81,51	36 021 796	68,47	18 153 898	81,14	35 967 979	68,45	18 049 498	81,16	35 840 985
Autres actions au porteur	30,80	8 169 000	18,49	8 169 000	31,53	8 359 568	18,86	8 359 568	31,55	8 320 315	18,84	8 320 315
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS	100,00	26 519 116	100,00	44 190 796	100,00	26 513 466	100,00	44 327 547	100,00	26 369 813	100,00	44 161 300
• Actions à droit de vote simple	33,36 %	8 847 436	20,02 %	8 847 436	32,81 %	8 699 385	19,63 %	8 699 385	32,53 %	8 578 326	19,42 %	8 578 326
• Actions à droit de vote double	66,64 %	17 671 680	79,98 %	35 343 360	67,19 %	17 814 081	80,37 %	35 628 162	67,47 %	17 791 487	80,58 %	35 582 974

Le Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, a été prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an. Au 29 mai 2008, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé la signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires. Le Pacte d'actionnaires modifié, initialement conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2009, est prorogeable par tacite reconduction par périodes de six mois, à défaut de sa dénonciation par l'une des parties avec un préavis de quinze jours calendaires. Il a été reconduit pour six mois à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce Pacte d'actionnaires (comportant un

sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutifs de l'action de concert a notamment fait l'objet d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577. L'avenant du 29 mai 2008 a fait l'objet de la décision et information de l'AMF n° 208C1042.

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

14.1.1. Dividendes versés

	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Dividendes nets (<i>en euros par action</i>)	3,50	1,80	5,25
Rémunération globale (<i>en euros par action</i>)	3,50	1,80	5,25
DISTRIBUTION NETTE TOTALE (<i>en millions d'euros</i>)	92	47	136

Les dividendes versés au cours du 1^{er} semestre 2011 au titre de l'exercice 2010 pour 92 millions d'euros correspondent à un dividende net par action de 3,50 euros (dividendes versés en 2010 au titre de l'exercice 2009 pour 47 millions d'euros, soit 1,80 euro par action).

Les réserves distribuables de la société mère ERAMET S.A. s'élèvent à 1 086 millions d'euros, avant affectation du résultat 2011 (1 032 millions d'euros au 31 décembre 2010).

14.1.2. Actions autodétenues

Au 31 décembre 2011, ERAMET détenait 259 546 actions propres (103 851 actions au 31 décembre 2010). En juillet 2007,

après l'application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, ERAMET a reçu 252 885 actions ; ces actions ont été annulées par décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2009. 83 596 actions (48 135 actions au 31 décembre 2010) correspondent aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau. En novembre 2010 un mandat de rachat d'actions portant sur 170 000 actions a été confié à Exane BNP Paribas dans le cadre des plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés dont 23 610 actions ont été acquises sur l'exercice 2010 et 146 390 sur l'exercice 2011. Le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions autodétenues :

		Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2008		53 689	-	335 786	389 475
En pourcentage du capital	26 215 231	0,20 %	-	1,28 %	1,49 %
Affectation à des stock-options / actions gratuites :					
• attributions / actions gratuites – Plans 2007		-	-	(25 830)	(25 830)
• attributions / futures actions gratuites		-	32 106	(32 106)	-
Achats		241 360	-	-	241 360
Ventes		(245 423)	-	-	(245 423)
Annulations d'actions / réduction du capital		-	-	(252 885)	(252 885)
Attribution d'actions / acquisition minoritaires Eralloys		-	-	(24 965)	(24 965)
Situation au 31 décembre 2009		49 626	32 106	-	81 732
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	-	0,31 %
Achats		269 075	23 610	-	292 685
Ventes		(270 566)	-	-	(270 566)
Situation au 31 décembre 2010		48 135	55 716	-	103 851
En pourcentage du capital	26 513 466	0,18 %	0,21 %	-	0,39 %
Affectation à des stock-options / actions gratuites :					
• attributions / actions gratuites – Plans 2009		-	(25 397)	-	(25 397)
• attributions / actions gratuites – Plans 2010 & 2011		-	(759)	-	(759)
Achats		320 912	146 390	-	467 302
Ventes		(285 451)	-	-	(285 451)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011		83 596	175 950	-	259 546
En pourcentage du capital	26 519 116	0,32 %	0,66 %	-	0,98 %

14.2. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

14.2.1. Options de souscription

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2011		Exercées en 2011	Prescrites en 2011	Restant à exercer à compter du 01/01/2012	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2012	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2011		Exercées	Prescrites					
1	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	25	130 000	(100 248)	(5 650)	-	-	24 102	20	15/12/2012
TOTAL						130 000	(100 248)	(5 650)	-	-	24 102		

Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2008.

La levée de 5 650 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 64,63 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

14.2.2. Actions gratuites

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2011		Exercées en 2011	Prescrites en 2011	Restant à exercer à compter du 01/01/2012	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2012	Échéance des plans	Attribuées à l'origine
				à l'origine	au 01/01/2011		Exercées	Prescrites						
1	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	(10 000)	-	-	-	-	-	-	-
2	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	(16 000)	-	-	-	-	-	-	-
3	13/05/2009	29/07/2009	gratuites	14 766	14 109	73 830	(3 285)	(25 010)	(2 380)	-	-	43 155	8 631	29/07/2013
4	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	14 405	14 405	28 810	(256)	(462)	(882)	-	-	27 210	13 605	20/05/2014
5	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	162	162	65 008	-	-	(680)	(5 415)	-	58 913	159	20/05/2015
6	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	14 298	-	28 596	-	(292)	(608)	-	-	27 696	13 848	16/02/2015
7	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	205	-	71 665	-	-	(425)	(5 957)	-	65 283	201	16/02/2016
TOTAL						293 909	(29 541)	(25 764)	(4 975)	(11 372)	-	222 257		

(1) Date d'attribution définitive : 3 = 29 juillet 2011 France et 29 juillet 2013 monde ; 4 = 20 mai 2012 et 20 mai 2014 ; 5 = 20 mai 2013 et 20 mai 2015 ; 6 = 16 février 2013 et 16 février 2015 ; et 7 = 16 février 2014 et 16 février 2016.

Les actions ne peuvent être vendues avant : 3 = 29 juillet 2013 ; 4 = 20 mai 2014 ; 5 = 20 mai 2015 ; 6 = 16 février 2015 ; et 7 = 16 février 2016.

14.3. Paiements fondés sur les actions

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans de stock-options et d'actions gratuites consenties au personnel. Ils représentent une charge de 13 millions d'euros (6 millions d'euros au 31 décembre 2010) comptabilisée au compte de résultat au niveau du Résultat Opérationnel Courant.

Les règles applicables sont communes à tous les plans :

- la date d'acquisition et d'attribution des droits correspond à la date de décision du Conseil d'administration ;
- le début de la période d'exercice fait suite à une période d'indisponibilité de deux ans pour les salariés français et de quatre ans pour les salariés étrangers à compter de la date d'attribution.

L'ensemble des plans sont dénoués en actions. Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur les actions. Ainsi, seuls les plans d'options de souscription attribués lors des Conseils d'administration du 15 décembre 2004 (plan n° 1, note 14.2.1) et l'ensemble des plans d'actions gratuites (plans n° 1 à 4 et 6, note 14.2.2.) rentrent dans l'application de la

norme IFRS 2. Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle « Black & Scholes ».

Un plan d'attribution gratuite a été octroyé le 20 mai 2010 (plan n° 5, note 14.2.2.) et un autre le 16 février 2011 (plan n° 7, note 14.2.2.), dont les actions sont soumises à deux conditions de performance ; une condition intrinsèque basée sur la performance économique d'ERAMET et une condition externe basée sur la performance du titre ERAMET. En application de la norme IFRS 2, la juste valeur a été déterminée selon le modèle « Monte-Carlo ».

Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

Valorisations de plans : les hypothèses retenues pour la valorisation des plans reposent sur :

- une volatilité attendue déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre ;
- un taux sans risque zéro coupon OT sur la durée du plan ;
- un taux de distribution future basé sur la moyenne des cinq dernières années.

Sur la base de ces hypothèses, les résultats pour chaque plan sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Maturité (années) (*)	Volatilité attendue	Taux sans risque	Taux de dividende moyen	Juste valeur de l'option (en euros)	Charge comptable des plans sur 3 ans				
								Totale	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	
Plan n° 1												
- note 14.2.2.	France	10 000	gratuites	2 + 2	40,75 %	4,15 %	3 %	155,19	1,6	-	-	0,3
Plan n° 2												
- note 14.2.2.	France	16 000	gratuites	2 + 2	40,75 %	4,15 %	3 %	194,10	3,1	-	-	0,9
Plan n° 3												
- note 14.2.2.	France	24 430	gratuites	2 + 2	-	2,5 %	2,35 %	151,48	3,5	1,0	1,8	0,7
- note 14.2.2.	Monde	46 115	gratuites	4 + 0	-	2,5 %	2,35 %	145,00	6,5	1,6	1,6	0,8
Plan n° 4												
- note 14.2.2.	France	9 930	gratuites	2 + 2	-	0,79 %	2,5 %	174,88	1,6	0,8	0,5	-
- note 14.2.2.	Monde	18 886	gratuites	4 + 0	-	0,79 %	2,5 %	180,02	3,3	0,8	0,5	-
Plan n° 5												
- note 14.2.2.	France	48 230	gratuites	3 + 2	-	0,79 %	2,5 %	(1)	6,8	2,3	1,4	-
- note 14.2.2.	Monde	16 778	gratuites	4 + 0	-	0,79 %	2,5 %	(2)	2,4	0,6	0,4	-
Plan n° 6												
- note 14.2.2.	France	9 870	gratuites	2 + 2	-	1,99 %	2 %	235,09	2,2	1,0	-	-
- note 14.2.2.	Monde	18 744	gratuites	4 + 0	-	2,35 %	2 %	235,93	4,3	0,9	-	-
Plan n° 7												
- note 14.2.2.	France	53 650	gratuites	3 + 2	-	1,99 %	2 %	(3)	10,1	2,9	-	-
- note 14.2.2.	Monde	18 015	gratuites	4 + 0	-	2,35 %	2 %	(4)	3,4	0,8	-	-

(*) Maturité = période d'acquisition + période d'incessibilité.

(1) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires français a été valorisée à 187,05 euros et 113,02 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

(2) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires étrangers a été valorisée à 194,86 euros et 117,74 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

(3) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires français a été valorisée à 249,87 euros et 151,28 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

(4) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires étrangers a été valorisée à 255,38 euros et 154,62 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

Note 15. Part des participations ne donnant pas le contrôle

15.1. Par nature

(en millions d'euros)	% des minoritaires	31/12/2011		31/12/2010	31/12/2009
		Résultat	Total	Total	Total
Le Nickel-SLN	44 %	51	711	683	629
Comilog S.A.	36,29 %	64	284	278	284
Strand Minerals Inc.	33,4 %	(3)	39	40	39
Pt Weda Nickel Ltd	10 %	-	15	15	14
Guangxi Comilog Ferro Aloys Ltd	30 %	(3)	(6)	(2)	-
Interforge	6 %	-	1	1	1
Autres sociétés	-	(1)	(1)	1	3
TOTAL		108	1 043	1 016	970

15.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)

	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	1 016	970	1 071
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dividendes distribués	(94)	(105)	(27)
Résultat de la période	108	126	4
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	1	1	11
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	9	17	(97)
Écarts de conversion et autres mouvements	3	7	8
À LA CLÔTURE	1 043	1 016	970

Les changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales de l'exercice 2009 comprennent la cession de 33,4 % de Strand Minerals Pte Ltd à Mitsubishi Corporation. En 2010 et en 2011,

ils concernent les cessions de respectivement 2,17 % et 1,37 % des titres Comilog S.A. à l'État gabonais (note 2).

Note 16. Engagements liés au personnel

Les sociétés du Groupe offrent à leurs employés différents avantages à long terme en fonction des règles et des pratiques en vigueur dans les pays où elles opèrent. Tous les engagements des sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon un cadre actuariel uniforme (hypothèses et méthodes) défini par le Groupe conformément aux principes définis par la norme IAS 19 – Avantages du personnel. L'évaluation des engagements est effectuée chaque année sur une base pluriannuelle (deux ou trois ans, hors événement exceptionnel nécessitant une nouvelle évaluation au cas par cas).

Les principaux engagements du Groupe en matière d'avantages du personnel sont les suivants :

- **Belgique :**

- Régime de retraite prévoyant le versement d'un capital à compter de 65 ans pour le personnel cadre ayant 25 ans d'ancienneté, avec une anticipation possible assortie d'un abattement.
- Médailles du travail : versement d'un mois de salaire à l'ensemble des salariés après 25 ans de service.

- **États-Unis :**

- Régimes de retraite prévoyant le versement d'une pension dont le montant est notamment fonction de l'ancienneté au moment de la date de départ à la retraite (62 ou 65 ans selon les régimes). Possibilité de départ en pré retraite et éligibilité aux prestations d'invalidité en fonction de l'ancienneté et selon le régime.
- Régime d'assurance médicale pour les retraités de certains sites, partie du plan fermée.
- Régime d'assurance vie pour les salariés de certains sites.

- **France :**

- Régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire.
- Régime de frais médicaux pour certains salariés et les retraités sur le site de Sandouville de la société ERAMET (régime fermé le 15 septembre 2009).
- Médailles du travail : versement de montant forfaitaire variant selon les sites après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté.
- Régime de retraite supplémentaire pour certains cadres dirigeants de la société ERAMET.

- **Gabon :**

- Régime de retraite prévoyant le versement d'une indemnité au départ en retraite du salarié calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté (minimum requis de trois ans d'ancienneté).
- Régime prévoyant le versement d'une indemnité au départ du salarié (retraite, décès, licenciement) exprimée en pourcentage de la moyenne mensuelle du salaire des douze derniers mois par année d'ancienneté (minimum requis de deux ans d'ancienneté).
- Médailles du travail : versement d'une somme forfaitaire après 10, 20 et 30 années d'ancienneté.

- **Mexique :**

- Indemnité de fin de carrière représentant 26 jours de salaire versés à tous les salariés ayant plus de 60 ans et 15 ans d'ancienneté (28 jours de salaire dans le cas où l'ancienneté est de 18 ans et plus).

- **Norvège :**

- Médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire à l'ensemble des salariés après 25, 30, 40 et 50 ans d'ancienneté et au moment du départ à la retraite.
- Indemnités de fin de carrière : versement d'une rente au départ en retraite du salarié dépendant du dernier salaire et de l'ancienneté à la retraite.
- Plan de préretraite : régime à prestations définies qui couvre les salariés entre 62 et 67 ans après accords entre l'employeur et les salariés.
- Plan de retraite complémentaire : 3 régimes à prestations définies qui couvrent les salariés à partir de 67 ans.

- **Nouvelle-Calédonie :**

- Régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire.
- Primes de fidélité versées après dix années d'ancienneté puis tous les cinq ans et calculées en pourcentage du salaire de base.

- Médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté (ces anciennetés sont ramenées à 15 ans, 22 ans et 6 mois, 26 ans et 3 mois et 30 ans si la carrière est menée hors de métropole).
- Attribution de billets d'avion dont le nombre, la valeur et la périodicité varient en fonction de la catégorie professionnelle.

- **Royaume-Uni :**

- Régime de retraite prévoyant soit le versement d'un capital soit d'une rente basée sur le dernier salaire et revalorisée annuellement de l'inflation.

- **Suède :**

- Régime de préretraite offert aux anciens salariés de Stora prévoyant le versement d'une rente temporaire correspondant à un pourcentage (supérieur ou égal à 65 %) du dernier salaire.

Les engagements du groupe ERAMET au titre des régimes à prestations définies présentés ci-dessus se répartissent de la façon suivante : aux États-Unis (35 % des engagements), en France (28 % des engagements), en Norvège (22 % des engagements), et en Nouvelle-Calédonie (7 % des engagements).

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Au 31 décembre 2011	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	0,9 %-5,1 %	4,2 %-5,5 %	4,75 %	6,2 %
Taux d'inflation	2 %-3,7 %	2,2 %-3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	2,1 %-4,5 %	3,4 %-3,5 %	4 %	5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,5 %-6,3 %	7 %-8 %	3,5 %	n/a

Au 31 décembre 2010	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	2,1 %-5,3 %	5 %-7,1 %	4,9 %	5,4 %
Taux d'inflation	2 %-3,7 %	2,3 %-3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	2,3 %-4,25 %	3 %-4,4 %	4 %	5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,8 %-6,25 %	7,8 %-8 %	4 %	n/a

Au 31 décembre 2009	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	3,4 %-5,9 %	5,75 %-8,7 %	5 %	5,8 %
Taux d'inflation	2 %-3,75 %	2,5 %-3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	3 %-4,25 %	3 %-5 %	4 %	4 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,5 %-6,4 %	7,8 %-8,5 %	4,5 %	n/a

Les résultats des évaluations sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuarielle des obligations			Juste valeur des actifs du régime			Situation financière (Surplus) / déficit		
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Régimes de retraite	249	216	202	163	155	144	86	61	58
Indemnités de fin de carrière	101	95	87	47	45	44	54	50	43
Médailles et gratifications	25	25	26	-	-	-	25	25	26
Régimes de frais médicaux	27	25	23	-	-	-	27	25	23
TOTAL	402	361	338	210	200	188	192	161	150

<i>(en millions d'euros)</i>	Gains / (pertes) actuarielles non reconnus			Services passés non reconnus			Provision au bilan (Actif) / passif		
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Régimes de retraite	(55)	(27)	(14)	-	(2)	(4)	31	32	40
Indemnités de fin de carrière	1	-	(5)	(8)	(9)	(3)	47	41	35
Médailles et gratifications	-	-	-	-	-	-	25	25	26
Régimes de frais médicaux	(3)	(1)	-	-	-	-	24	24	23
TOTAL	(57)	(28)	(19)	(8)	(11)	(7)	127	122	124
• Provisions							129	123	128
• Actifs de régimes de retraite / Autres actifs financiers (note 10)							2	1	4

La totalité des engagements se montent à 402 millions d'euros au 31 décembre 2011 (361 millions d'euros au 31 décembre 2010) et la juste valeur des actifs de régime à 210 millions d'euros au 31 décembre 2011 (200 millions d'euros au 31 décembre 2010). La situation nette (excédent/déficit) des régimes qui est de 192 millions d'euros au 31 décembre 2011 (161 millions d'euros au 31 décembre 2010) ne comprend pas les impacts des modifications des régimes (65 millions d'euros au 31 décembre 2011). Les écarts actuariels nets excédant le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

et de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture précédente sont étalés sur la durée de vie active moyenne résiduelle des participants du régime. Les coûts des services passés en cas de modifications de régime sont étalés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Le montant des engagements pour lesquels il n'y a pas d'actifs de couverture représente 87 millions d'euros (85 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011		Exercice 2010		Exercice 2009	
Actions	57	27 %	64	32 %	63	34 %
• Europe	19	9 %	20	10 %	17	9 %
• Amérique du Nord	37	18 %	41	21 %	45	24 %
• Nouvelle-Calédonie	1	0 %	3	2 %	1	1 %
• Gabon	-	-	-	-	-	-
Obligations	132	63 %	117	59 %	104	55 %
• Europe	76	36 %	72	36 %	69	37 %
• Amérique du Nord	48	23 %	39	20 %	28	15 %
• Nouvelle-Calédonie	8	4 %	6	3 %	7	4 %
• Gabon	-	-	-	-	-	-
Autres placements	21	10 %	19	10 %	21	11 %
• Europe	19	9 %	18	9 %	20	11 %
• Amérique du Nord	1	0 %	-	-	-	-
• Nouvelle-Calédonie	1	0 %	1	1 %	1	1 %
• Gabon	-	-	-	-	-	-
TOTAL	210	100 %	200	100 %	188	100 %

La politique de répartition des actifs des régimes de retraite dépend des pratiques des pays.

La variation détaillée par composante de la provision au titre de l'exercice 2011 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs du régime	Situation financière (Surplus) / déficit	Gains / (pertes) actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif) / passif
Situation au 31 décembre 2008	338	172	166	(40)	(10)	116
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	-	(1)	-	-	(1)
Charges comptabilisées	13	4	9	21	3	33
• coûts des services rendus	9	-	9	-	-	9
• charges d'intérêts nets	17	-	17	-	-	17
• rendements des actifs de couverture	-	14	(14)	4	-	(10)
• amortissements des écarts actuariels	(5)	-	(5)	18	-	13
• amortissements des services passés	2	-	2	-	3	5
• autres	(10)	(10)		(1)		(1)
Cotisations versées	(21)	6	(27)	-	-	(27)
Écarts de conversion et autres mouvements	9	6	3	-	-	3
Situation au 31 décembre 2009	338	188	150	(19)	(7)	124
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-		-	-	
Charges comptabilisées	31	11	20	(8)	(4)	8
• coûts des services rendus	9	-	9	-	-	9
• charges d'intérêts nets	17	-	17	-	-	17
• rendements des actifs de couverture	-	11	(11)	(1)	-	(12)
• amortissements des écarts actuariels	6	-	6	(6)	-	-
• amortissements des services passés	7	-	7	-	(4)	3
• autres	(8)	-	(8)	(1)	-	(9)
Cotisations versées	(22)	(9)	(13)	-	-	(13)
Écarts de conversion et autres mouvements	14	10	4	(1)	-	3
Situation au 31 décembre 2010	361	200	161	(28)	(11)	122
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-		-	-	
Charges comptabilisées	57	11	46	(26)	2	22
• coûts des services rendus	10	-	10	-	-	10
• charges d'intérêts nets	16	-	16	-	-	16
• rendements des actifs de couverture	-	11	(11)		-	(11)
• amortissements des écarts actuariels	29	-	29	(26)	-	3
• amortissements des services passés		-		-	2	2
• autres	2		2		-	2
Cotisations versées	(21)	(4)	(17)	-	-	(17)
Écarts de conversion et autres mouvements	5	3	2	(3)	1	
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	402	210	192	(57)	(8)	127

La décomposition des écarts actuariels liés à l'expérience se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur actuarielle des obligations (DBO)	402	361	338
Juste valeur des actifs du régime	210	200	188
(Surplus) / déficit	192	161	150
Écart d'expérience sur les obligations	1	(4)	(42)
Autres écarts sur les obligations	31	11	37
Écart d'expérience sur les actifs	(2)	1	(4)
Autres écarts sur les actifs	-	-	-

Une variation d'un point de taux d'augmentation des frais médicaux aurait une incidence de plus ou moins 1 million d'euros sur l'engagement et aucun impact significatif sur la charge de la période, principalement aux États-Unis. Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation ou du taux d'inflation aurait une incidence de respectivement moins 10 millions d'euros et plus

1 million d'euros sur l'engagement et aucune incidence majeure sur la charge de l'exercice.

Le montant des cotisations prévisionnelles attendues et des prestations à verser par le Groupe pour l'année 2012 au titre des régimes postérieurs à l'emploi est estimé à 10 millions d'euros.

Note 17. Provisions

17.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Personnel	19	25	10
Risques environnementaux et remise en état de sites	307	283	254
Autres risques et charges	82	81	79
TOTAL	408	389	343
• Part à plus d'un an	379	360	314
• Part à moins d'un an	29	29	29

17.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	389	343	303
Regroupements d'entreprises	-	-	(7)
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(3)	23	50
• dotations de la période	20	42	71
• (reprises) de la période – partie utilisée	(32)	(24)	(28)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	(2)	(5)	(2)
• charges de désactualisation	11	10	9
Actifs de démantèlement	18	20	2
Écarts de conversion et autres mouvements	4	3	(5)
À LA CLÔTURE	408	389	343

17.3. Personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Restructurations et plans sociaux	16	21	5
Autres risques et charges sociaux	3	4	5
TOTAL	19	25	10
• Part à plus d'un an	11	15	4
• Part à moins d'un an	8	10	6

Restructurations et plans sociaux : tous les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés dès lors que les conditions définies par les normes IFRS sont réunies. Le détail de ces provisions est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Plan social Erachem Comilog S.A.	8	7	2
Plan social Aubert & Duval	4	5	-
Plan social Erasteel (site de Commentry)	2	7	-
Autres restructurations et plans sociaux – branche Manganèse	2	2	3
Autres restructurations et plans sociaux – branche Alliages	-	-	-
TOTAL	16	21	5

Et les variations de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	21	5	13
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(5)	16	(8)
• dotations de la période	3	17	-
• (reprises) de la période – partie utilisée	(8)	(1)	(7)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À LA CLÔTURE	16	21	5

L'augmentation des provisions pour restructurations au 31 décembre 2010 (21 millions d'euros contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2009) concernent les branches Manganèse et Alliages (en France et en Belgique). Au 31 décembre 2011, la

réalisation des plans sociaux, principalement en France dans la branche Alliages, a contribué à la diminution des restructurations provisionnées auparavant (16 millions d'euros contre 21 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Autres risques et charges sociaux : ces provisions correspondent essentiellement à des litiges avec les salariés et les organismes sociaux et dont les variations s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	4	5	7
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(1)	(1)	(2)
• dotations de la période	1	1	3
• (reprises) de la période – partie utilisée	(2)	(2)	(5)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À LA CLÔTURE	3	4	5

17.4. Risques environnementaux et remise en état des sites

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Risques environnementaux	30	30	28
Remise en état des sites ⁽¹⁾	277	253	226
TOTAL	307	283	254
(1) Dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement	215	184	156
• Part à plus d'un an	299	277	247
• Part à moins d'un an	8	6	7

Risques environnementaux : la provision se monte au 31 décembre 2011 à 30 millions d'euros (comme au 31 décembre 2010) et concerne essentiellement la branche Manganèse (16 millions d'euros contre 13 millions d'euros au 31 décembre 2010) et la branche Alliages pour 7 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 décembre 2010).

En 2009, la société américaine GCMC (Gulf Chemical & Metallurgical Corp.), filiale du Groupe, a entamé avec la TCEQ (Texas Commission for Environment Quality) des négociations portant sur les conditions de son permis d'exploitation. Les autorités ont relevé un certain nombre de corrections devant être

apportées et les ont soumises à GCMC. En février 2011, l'Attorney General de l'État du Texas a engagé une procédure en exécution contre GCMC, portant essentiellement sur les correctifs demandés par la TCEQ, devant le *District Court of Travis County* (Texas). Le 15 juin 2011, le *District Court of Travis County* a constaté que GCMC remplissait les obligations définies par l'accord transactionnel signé en mai 2011 entre les parties. Une procédure civile et des discussions restent en cours avec les autorités locales afin de régler ce dossier. Une provision proportionnée à l'appréciation du risque a été constituée en risques environnementaux pour un montant de 2 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	30	28	38
Regroupements d'entreprises	-	-	(7)
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(4)	2	(3)
• dotations de la période	2	5	2
• (reprises) de la période – partie utilisée	(6)	(3)	(5)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	4	-	-
À LA CLÔTURE	30	30	28

Remise en état des sites : les remises en état des sites miniers actuellement en exploitation concernent la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel), pour un montant de 202 millions d'euros (31 décembre 2010 : 187 millions d'euros), la société Comilog S.A. au Gabon (branche Manganèse) pour un montant de 28 millions d'euros (31 décembre 2010 : 18 millions d'euros) et depuis l'exercice 2006 la société ERAMET Marietta Inc. aux États-Unis pour un montant de 21 millions d'euros (31 décembre 2010 : 25 millions d'euros). L'ajustement de la provision en Nouvelle-Calédonie sur les trois exercices s'explique par la réévaluation de certains coûts de démantèlement et l'augmentation des surfaces à traiter. En 2009, une provision a été constituée au titre de la fermeture éventuelle à un horizon de trente années de l'usine de Doniambo pour un montant de 7 millions d'euros. En 2010 et en 2011, au Gabon une provision complémentaire a été constituée pour respectivement 11 millions d'euros et 9 millions d'euros en contrepartie d'un actif de démantèlement.

À Boulogne-sur-Mer des provisions ont été constituées en 2003 et en 2007 afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de démolition et de remise en état du site à la suite de la décision de fermeture de l'usine (note 17.5).

Les coûts de remise en état font l'objet d'une actualisation sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation des mines, sur une durée maximum n'excédant pas l'année 2040 en Nouvelle-Calédonie, l'année 2032 au Gabon et l'année 2074 aux États-Unis. Ces provisions font l'objet d'une actualisation au taux de 4,75 % en Nouvelle-Calédonie, au taux de 6,2 % au Gabon et au taux de 5 % aux États-Unis. Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation auraient pour incidence une diminution de 34 millions d'euros et une augmentation de 43 millions d'euros sur les provisions.

Le Groupe ne bénéficie d'aucun fonds de démantèlement tel que défini par l'interprétation IFRIC 5.

(en millions d'euros)

	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	253	226	220
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	8	6	5
• dotations de la période	2	2	1
• (reprises) de la période – partie utilisée	(3)	(6)	(4)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	(2)	-	(1)
• charges de désactualisation	11	10	9
Actifs de démantèlement	18	20	2
Écarts de conversion et autres mouvements	(2)	1	(1)
À LA CLÔTURE	277	253	226

17.5. Autres risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment 46 millions d'euros (60 millions de dollars) au titre des risques financiers liés aux options de vente consenties par ERAMET à Mitsubishi Corporation lors de la cession de 33,4 % des titres Strand Minerals Pte Ltd. Parallèlement aux accords de cession, ERAMET a consenti à Mitsubishi Corporation des options de vente sur les titres acquis. Ces options sont exerçables sous certaines conditions qui sont principalement liées à la réussite du projet minier. Ces options sont exerçables sur des durées spécifiques en particulier jusqu'à la date de la décision finale d'investissement du projet qui a été fixé à fin 2012, sauf accord différent entre les parties. Le prix d'exercice de ces options correspond à un prix convenu et variable selon les circonstances prévues dans les contrats (entre 118 et 58 millions de dollars) auquel s'ajouterait la revente de la créance sur Strand Minerals Pte Ltd. En outre, Mitsubishi Corporation dispose d'une option

de vente de sa participation à ERAMET à la juste valeur en cas de changement de contrôle d'ERAMET sans limitation de durée. En contrepartie, ERAMET dispose d'une option d'achat de la participation de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals Pte Ltd à la juste valeur en cas de changement de contrôle de Mitsubishi Corporation sans limitation de durée. Cette provision sera reprise lors de la prise de décision d'investissement finale sur le projet.

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois Branches couvrent également divers risques dont les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer pour 5 millions d'euros (identiques à fin 2010), des risques/litiges commerciaux (8 millions d'euros contre 14 millions d'euros à fin 2010), divers litiges fournisseurs en Nouvelle-Calédonie pour 1 million d'euros (comme au 31 décembre 2010) et des provisions pour risques fiscaux pour 7 millions d'euros (contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2010).

(en millions d'euros)

	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	81	79	25
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(1)		58
• dotations de la période	12	17	65
• (reprises) de la période – partie utilisée	(13)	(12)	(7)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	(5)	-
• charges de désactualisation	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	2	2	(4)
À LA CLÔTURE	82	81	79

17.6. Litiges en-cours

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel (à l'exception de l'instance Carlo Tassara France décrite au paragraphe 33 – Autres informations) ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Note 18. Passifs éventuels

Quatre ONG (Organisations Non Gouvernementales), un collectif d'habitants et un ancien député ont engagés, par différentes requêtes datées des mois de février et mars 2011, des actions civiles au Gabon pour obtenir réparation de Comilog S.A. et ERAMET de prétendus dommages environnementaux causés par l'exploitation du site minier de Moanda. La procédure se poursuit devant le tribunal de première Instance de Libreville par l'échange de conclusions entre les parties. En l'état des moyens avancés par les requérants, ceux-ci ne justifient pas du bien-fondé de leurs demandes. Il est rappelé que le groupe ERAMET se conforme dans l'ensemble de ses filiales aux normes environnementales applicables, y compris au Gabon, et conduit l'ensemble des actions environnementales selon la charte du Groupe décrite dans le Document de référence 2011.

Un litige est né quant à la détermination des conditions financières applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la fourniture

d'électricité par la société Enercal à la Société Le Nickel-SLN prévue au titre du contrat de concession de 1956 pour l'exploitation de son usine métallurgique de Doniambo à Nouméa en Nouvelle-Calédonie. Aucun accord n'ayant été trouvé en dépit des négociations entre les deux parties, la procédure d'arbitrage prévue par le contrat a été mise en œuvre en décembre 2011.

Comilog S.A. fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des années 2007 à 2010. Une notification de redressements a été reçue le 30 décembre 2011 portant sur les exercices 2007 et 2008. Le contrôle se poursuivra au cours de l'année 2012 sur les exercices 2009 et 2010. Une réponse à cette première notification est en-cours et sera complétée dès réception de la notification des années 2009 et 2010. Il n'est pas possible, à ce stade de la procédure, de se prononcer sur l'issue de ces contrôles.

Note 19. Impôts différés

19.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	152	136	143
Retraitement des écritures de nature fiscale	281	257	212
Autres différences temporelles	145	152	112
Instruments financiers de couverture	14	25	21
Autres	55	26	8
Impôts différés passif	647	596	496
Différences temporelles	143	157	155
Reports fiscaux déficitaires *	66	68	86
Élimination des résultats sur cessions internes	28	40	20
Instruments financiers de couverture	26	19	6
Autres	3	-	-
Impôts différés actif	266	284	267
Total	381	312	229
* Actifs d'impôts différés limités ou dépréciés	71	62	43
Actifs d'impôts différés activés	66	68	86

L'augmentation en 2011, comme en 2010, des impôts différés liés aux retraitements des écritures de nature fiscale s'explique par les provisions réglementées constituées au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en France.

Les autres différences temporelles comptabilisées au 31 décembre 2011, représentant un passif net de 2 millions d'euros (145 millions d'euros au passif et 143 millions d'euros à l'actif), correspondent principalement à la valorisation des stocks (passif net : 21 millions d'euros), au crédit-bail (passif net : 11 millions d'euros), aux provisions techniques de réassurances (passif net : 10 millions d'euros), aux gains latents sur OPCVM (passif net : 5 millions d'euros), aux avantages du personnel (actif net : 31 millions

d'euros), aux provisions (actif net : 17 millions d'euros) et aux charges et provisions non déductibles du résultat fiscal des filiales (passif net : 3 millions d'euros).

En 2011, l'augmentation des impôts différés nets à l'actif des instruments financiers de couverture correspond principalement par la baisse des positions des couvertures de change (note 22).

Les autres passifs d'impôts différés comprennent pour l'essentiel les provisions pour retenues à la source sur les distributions futures. L'augmentation en 2010 provient principalement de la distribution exceptionnelle prévue en 2011 au titre de la cession par ERAMET, courant juin 2011, de 1,37 % de sa participation dans Comilog S.A. à l'État gabonais (note 30).

19.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Passif	Actif	Nets Exercice 2011	Nets Exercice 2010	Nets Exercice 2009
Au 1^{er} janvier	596	284	312	229	208
Regroupements d'entreprises	(2)	(1)	(1)	1	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	(1)	20	(21)	(6)	53
Impôts différés résultats	42	(44)	86	82	(60)
Écarts de conversion et autres mouvements	12	7	5	6	28
À LA CLÔTURE	647	266	381	312	229
Impôts différés nets au bilan après compensation par entité fiscale					
• Impôts différés actif			25	30	68
• Impôts différés passif			406	342	297

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan après une compensation réalisée au niveau de chaque entité fiscale et l'antériorité a été retraitée en conséquence. À l'exception des intégrations fiscales en France (note 19.3) et aux États-Unis (note 19.4), chaque société correspond à une entité fiscale indépendante.

19.3. Intégration fiscale en France

Les déficits fiscaux, pour un montant de 95 millions d'euros, sont nés essentiellement au cours des exercices 2009 et 2010, et ont fait l'objet d'une activation en impôts différés pour 33 millions d'euros. Il ne restait pas de déficits nés au cours des exercices antérieurs. Par ailleurs, la position nette des impôts différés de

l'intégration fiscale en France ressort à un passif de 50 millions d'euros (164 millions d'euros de passifs et 114 millions d'euros d'actifs) contre un passif de 42 millions d'euros (94 millions d'euros de passifs et 52 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2010.

19.4. Intégration fiscale aux États-Unis

L'intégration fiscale aux États-Unis présente une position nette d'impôts de 4 millions d'euros au passif (27 millions d'euros de passifs et 23 millions d'euros d'actifs) contre un passif net de 2 millions d'euros (9 millions d'euros de passifs et 7 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2010. Les déficits fiscaux sont nés en 2009 et en 2011 pour 37 millions d'euros et représentent un impôt différé actif de 13 millions d'euros.

Note 20. Emprunts

20.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	78	125	13
Découverts bancaires et banques créditrices	28	26	31
Dettes financières de crédit-bail	36	41	46
Autres emprunts et dettes financières	89	99	181
TOTAL	231	291	271
(1) Dont billets de trésorerie émis	15	-	-

Depuis 2005, ERAMET a mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie. Le montant des billets de trésorerie émis figurent au niveau de la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

20.2. Par devise

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Euro	108	76	94
Dollar américain	16	15	18
Franc CFA	24	25	24
Livre sterling	4	3	2
Couronne norvégienne	58	120	120
Autres devises	21	52	13
TOTAL	231	291	271

20.3. Par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
À moins d'un an	80	88	72
Entre un an et cinq ans	129	157	147
À plus de cinq ans	22	46	52
TOTAL	231	291	271

ERAMET bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme (à échéances comprises entre un an et cinq ans). Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au Groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Lignes de crédit confirmées non utilisées ⁽¹⁾	800	600	600
Billets de trésorerie non émis	385	400	400
Pensions livrées ⁽²⁾	180	210	210

(1) Les covenants bancaires rattachés aux lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres. La ligne de crédit confirmée a été renouvelée et portée à 800 millions d'euros le 18 janvier 2011.

(2) Au regard des critères assortis au programme de pensions livrées (note 22.3.4 – Risques de liquidité), seules 180 millions d'euros d'obligations seraient éligibles.

20.4. Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Sans intérêts	8	1	5
Taux d'intérêts fixes	55	56	40
• inférieurs à 5 %	16	-	-
• entre 5 % et 10 %	39	56	40
• supérieurs à 10 %	-	-	-
Taux d'intérêts variables	168	234	226
• inférieurs à 5 %	109	117	113
• entre 5 % et 10 %	59	115	112
• supérieurs à 10 %	-	2	1
TOTAL	231	291	271

20.5. Dettes financières de crédit-bail

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée
À moins d'un an	6	5	6	5	6	5
Entre un an et cinq ans	24	23	24	22	25	21
À plus de cinq ans	8	8	14	14	20	20
TOTAL	38	36	44	41	51	46
Charges d'intérêts	-	2	-	3	-	5
TOTAL	38	38	44	44	51	51

Les dettes financières de crédit-bail concernent essentiellement les investissements de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (société Airforge – branche Alliages) pour 40 millions d'euros, essentiellement au titre des investissements de l'exercice 2006.

20.6. Trésorerie nette ou endettement financier net

20.6.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes financières	(231)	(291)	(271)
Obligations – Autres actifs financiers courants	473	359	405
Équivalents de trésorerie	791	1 132	753
Trésorerie	120	95	59
TOTAL	1 153	1 295	946

20.6.2. Tableau de flux de l'endettement

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Activités opérationnelles			
EBITDA	789	971	59
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	(155)	(201)	(101)
Marge brute d'autofinancement	634	770	(42)
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(43)	(43)	154
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	591	727	112
Opérations d'investissement			
Investissements industriels	(492)	(326)	(286)
(Investissements) cessions financiers nets	(65)	76	11
Cession d'immobilisations	3	5	3
Variation des créances et dettes sur immobilisations	12	4	(11)
Variations de périmètre et des prêts financiers	17	(11)	(10)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(525)	(252)	(293)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés	(186)	(152)	(164)
Augmentations de capital	1	31	74
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	(2)	-	19
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(187)	(121)	(71)
Incidence des variations de cours des devises	(21)	(5)	65
Diminution (augmentation) de la trésorerie ou endettement net	(142)	349	(187)
Trésorerie ou (endettement) net d'ouverture	1 295	946	1 133
Trésorerie ou (endettement) net de clôture	1 153	1 295	946

Note 21. Fournisseurs et autres passifs

21.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fournisseurs	473	408	352
Dettes fiscales et sociales	217	215	152
Autres dettes d'exploitation	109	83	80
Dettes d'immobilisations	62	48	32
Dettes d'associés – dividendes	-	1	-
Produits constatés d'avance	9	9	10
TOTAL	870	764	626
• Passifs non courants	37	33	36
• Passifs courants	833	731	590

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les dettes de 37 millions d'euros (33 millions au 31 décembre 2010) figurant en passifs non courants correspondent à la dette de Setrag S.A. payable à l'État gabonais sur une période de vingt-cinq ans liée à l'achat des biens propres ainsi qu'à une partie du stock de pièces détachées pour 10 millions d'euros (contre 11 millions d'euros au 31 décembre 2010) et aux avantages fiscaux liés aux financements du four

n° 10 (contrat 2004) et de la laverie (contrat 2006) du projet la Société Le Nickel-SLN pour 1 million d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2010) et étalés sur des durées de cinq et six ans. Les passifs non courants comprennent depuis la cession de 33,4 % des titres de Strand Minerals Pte Ltd à Mitsubishi Corporation la dette de 27 millions de dollars (22 millions d'euros) au titre des dépenses du projet minier en Indonésie (note 6).

21.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Au 1^{er} janvier	764	626	929
Regroupements d'entreprises	-	6	(2)
Autres mouvements de périmètre	(24)	4	-
Mouvements de fonds de roulement	198	160	(190)
Écarts de conversion et autres mouvements	(68)	(32)	(111)
À LA CLÔTURE	870	764	626

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

Note 22. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

22.1. Instruments financiers inscrits dans l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	31/12/2011 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	40	-	40	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	47	-	-	47	-	-
Autres actifs non courants	5	-	-	5	-	-
Créances clients	431	-	-	431	-	-
Autres actifs courants	266	-	-	266	-	-
Instruments financiers dérivés	46	-	-	-	-	46
Autres actifs financiers courants	473	-	473	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	911	911	-	-	-	-
ACTIF	2 219	911	513	749	-	46
Emprunts – part à plus d'un an	151	-	-	-	151	-
Autres passifs non courants	37	-	-	37	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	80	28	-	-	52	-
Dettes fournisseurs	473	-	-	473	-	-
Autres passifs courants	437	-	-	437	-	-
Instruments financiers dérivés	101	-	-	-	-	101
PASSIF	1 279	28	-	947	203	101

	31/12/2010 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>						
Titres de participation	34	-	34	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	52	-	-	52	-	-
Autres actifs non courants	5	-	-	5	-	-
Créances clients	465	-	-	465	-	-
Autres actifs courants	189	-	-	189	-	-
Instruments financiers dérivés	128	-	-	-	-	128
Autres actifs financiers courants	359	-	359	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 227	1 227	-	-	-	-
ACTIF	2 459	1 227	393	711	-	128
Emprunts – part à plus d'un an	203	-	-	-	203	-
Autres passifs non courants	33	-	-	33	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	88	26	-	-	62	-
Dettes fournisseurs	408	-	-	408	-	-
Autres passifs courants	477	-	-	477	-	-
Instruments financiers dérivés	71	-	-	-	-	71
PASSIF	1 280	26	-	918	265	71

	31/12/2009 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>						
Titres de participation	50	-	50	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	50	-	-	50	-	-
Autres actifs non courants	5	-	-	5	-	-
Créances clients	364	-	-	364	-	-
Autres actifs courants	193	-	-	193	-	-
Instruments financiers dérivés	90	-	-	-	-	90
Autres actifs financiers courants	405	-	405	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	812	812	-	-	-	-
ACTIF	1 969	812	455	612	-	90
Emprunts – part à plus d'un an	199	-	-	-	199	-
Autres passifs non courants	36	-	-	36	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	72	31	-	-	41	-
Dettes fournisseurs	352	-	-	352	-	-
Autres passifs courants	312	-	-	312	-	-
Instruments financiers dérivés	26	-	-	-	-	26
PASSIF	997	31	-	700	240	26

Aucune reclassification entre natures d'instruments financiers n'a été réalisée au cours de la période. Les titres de participation et les autres actifs financiers courants sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur (note 1.11.1), à l'exception des titres de participation dans les sociétés contrôlées mais non consolidées représentant un montant de 40 millions d'euros (notes 1.11.1, 1.15 et 9). Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.11.2).

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.14). Les

titres et les emprunts peuvent le cas échéant faire l'objet d'une couverture de taux et sont réévalués pour la partie liée à l'évolution des taux d'intérêts et leur juste valeur est proche de leur valeur au bilan en raison de la faiblesse de leur montant et des couvertures (notes 20 et 22.4.2).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel (notes 12 et 21).

La répartition par hiérarchie de justes valeurs des instruments financiers à la juste valeur se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	473	473	-	-
Instruments financiers dérivés	46	-	46	-
ACTIF	519	473	46	-
Instruments financiers dérivés	101	-	101	-
PASSIF	101	-	101	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	359	359	-	-
Instruments financiers dérivés	128	-	128	-
ACTIF	487	359	128	-
Instruments financiers dérivés	71	-	71	-
PASSIF	71	-	71	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	405	405	-	-
Instruments financiers dérivés	90	-	90	-
ACTIF	495	405	90	-
Instruments financiers dérivés	26	-	26	-
PASSIF	26	-	26	-

22.2. Effets au compte de résultat des instruments financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	25	6	-	-	18	1
Autres actifs financiers	(2)	(1)	-	-	-	(1)
Instruments financiers dérivés	25	-	25	-	-	-
Trésorerie / endettement financier net	19	-	(2)	12	9	-
TOTAL	67	5	23	12	27	-

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	(2)	2	-	-	(4)	-
Autres actifs financiers	-	(3)	-	-	-	3
Instruments financiers dérivés	9	-	9	-	-	-
Trésorerie / endettement financier net	3	(1)	-	1	3	-
TOTAL	10	(2)	9	1	(1)	3

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	(1)	2	-	-	1	(4)
Autres actifs financiers	(11)	5	-	-	-	(16)
Instruments financiers dérivés	(2)	-	(2)	-	-	-
Trésorerie / endettement financier net	15	7	8	(3)	3	-
TOTAL	1	14	6	(3)	4	(20)

Les produits financiers rattachés aux titres de participation correspondent à des dividendes. Les résultats dégagés relatifs aux instruments financiers de couverture de change et de matières premières sont principalement comptabilisés en résultat opéra-

tionnel courant (note 1.24). La partie non qualifiée de couverture au regard de la norme IAS 39 est comptabilisée en autres produits et charges financiers (notes 1.25 et 26.2).

Détail des instruments financiers de couverture inscrits à l'actif :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Instruments financiers actifs ⁽³⁾	5	53	28
Instruments financiers – couverture de change	27	24	39
Instruments financiers – couverture de taux	-	-	-
Instruments financiers – couverture de matières premières	14	51	23
TOTAL	46	128	90

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	128	90	111
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	4	(24)	14
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	(37)	37	3
Variation des instruments financiers actifs ⁽³⁾	(49)	25	(38)
À LA CLÔTURE	46	128	90

Détail des instruments financiers de couverture inscrits au passif :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Instruments financiers passifs ⁽³⁾	17	15	2
Instruments financiers – couverture de change	70	5	9
Instruments financiers – couverture de taux	10	7	10
Instruments financiers – couverture de matières premières	4	44	5
TOTAL	101	71	26

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	71	26	158
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	63	(8)	(124)
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	(34)	40	(10)
Variation des instruments financiers passifs ⁽³⁾	1	13	2
À LA CLÔTURE	101	71	26

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part efficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part inefficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(3) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

22.3. Gestion des risques

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques de change, de taux et de matières premières. La gestion des principaux risques a été déléguée par le Comité exécutif à la Direction financière du groupe ERAMET. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'ERAMET ou au travers de sociétés comme Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les risques de change du Groupe (notes 1.5 et 2).

22.3.1. Risques de change

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe a des recettes en devise différente de sa devise de compte et qui ne sont pas compensées par des achats dans la même devise ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales valorisés en devises autres que l'euro.

Le Groupe centralise le risque de change des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle avec des procédures approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres. Le Groupe gère le risque de change bilantiel au cas par cas.

Risques transactionnels : dans ce cadre, les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise. Ces couvertures sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe, structurellement long des opérations commerciales, dont plus de 50 % sont facturées en devises alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. Depuis 2007, les opérations sont réalisées au travers de la société Metal Currencies. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette à l'aide de prévisions ou de budgets pluriannuels. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois à condition que le montant soit supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise, sauf exception. Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir son risque de change : contrats à terme et options.

Risques bilantiels : le groupe ERAMET gère les risques de change bilantiels, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés, ou *via* des swaps de change.

Ainsi, ERAMET couvre également le risque de change sur la conversion de l'actif net en dollar américain de Weda Bay Minerals Inc. par un swap de change d'un nominal de 232 millions de dollars.

Le détail du portefeuille de couverture par devises est précisé ci-après :

Au 31 décembre 2011

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2011			Chiffre d'affaires 2012			Chiffre d'affaires 2013 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR / USD	159	USD	1,41	770	USD	1,36	268	USD	1,33-1,23
EUR / NOK	25	EUR	7,76	24	EUR	8,15	10	EUR	8,49
EUR / GBP	(1)	GBP	0,92	6	GBP	0,86	3	GBP	0,86
GBP / USD	1	USD	1,59	-	-	-	-	-	-
GBP / SEK	2	GBP	10,49	-	-	-	-	-	-
JPY / SEK	58	JPY	0,09	-	-	-	-	-	-
EUR / SEK	(13)	EUR	8,89	-	-	-	-	-	-
USD / SEK	19	USD	6,70	15	USD	6,84	-	-	-
EUR / JPY	143	JPY	111,21	75	JPY	114,91	-	-	-
Autres couvertures									
EUR / USD	393	USD	1,35						
EUR / SEK	(22)	EUR	10,01						
EUR / NOK	(588)	NOK	8,64						
EUR / CAD	11	CAD	1,37						
USD / CNY	438	CNY	6,41						
USD / MXN	12	USD	14,20						
	(12)	MXN	13,25						

Au 31 décembre 2010

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2010			Chiffre d'affaires 2011			Chiffre d'affaires 2012 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR / USD	329	USD	1,36	1 018	USD	1,32	253	USD	1,25-1,39
EUR / NOK	12	EUR	8,28	112	EUR	8,36	20	EUR	8,36-8,49
EUR / GBP	-	-	-	4	GBP	0,85	-	-	-
GBP / USD	1	USD	1,56	-	-	-	-	-	-
GBP / SEK	2	GBP	10,79	-	-	-	-	-	-
JPY / SEK	57	JPY	0,08	-	-	-	-	-	-
EUR / SEK	12	EUR	9,14	-	-	-	-	-	-
USD / SEK	25	USD	7,13	-	-	-	-	-	-
EUR / JPY	69	JPY	121,70	-	-	-	-	-	-
Autres couvertures									
	284	USD	1,35						
EUR / USD	(5)	EUR	1,50						
EUR / SEK	(22)	EUR	9,83						
EUR / NOK	1 736	NOK	8,22						
EUR / GBP	23	GBP	0,89						
USD / CNY	344	CNY	6,53						

Au 31 décembre 2009

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2009			Chiffre d'affaires 2010			Chiffre d'affaires 2011 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR / USD	223	USD	1,4333	718	USD	1,3675	38	USD	1,3459
EUR / NOK	8	EUR	8,70	89	EUR	8,7919	30	EUR	9,08
EUR / GBP	-	GBP	0,902	1	GBP	0,904	-	-	-
GBP / USD	-	USD	1,8501	-	-	-	-	-	-
GBP / SEK	2	GBP	12,0744	-	-	-	-	-	-
JPY / SEK	46	JPY	0,0759	-	-	-	-	-	-
EUR / SEK	1	EUR	9,2338	-	-	-	-	-	-
USD / SEK	10	USD	7,1231	-	-	-	-	-	-
EUR / JPY	69	JPY	136,38830	95	JPY	129,02	-	-	-
Autres couvertures									
	246	USD	1,4578						
EUR / USD	5	EUR	1,502						
EUR / SEK	14	EUR	10,48						
	824	NOK	8,9001						
EUR / NOK	740	NOK	9,0498						
EUR / GBP	5	GBP	0,9176						

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un passif de 42 millions d'euros (31 décembre 2010 : actif net de 19 millions d'euros).

La conversion des ventes / achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances / dettes / comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements / achats et paiements ; et
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires » – note 23.2) ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours des principales devises d'exposition aurait un impact, avant impôts, sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de + 106 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ - 147 millions d'euros en cas de baisse des cours.

La répartition des contrats de change (montants notionnels) est la suivante :

Au 31 décembre 2011

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2011			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente ⁽¹⁾
Devise contre EUR				
• USD ⁽¹⁾	978	128	1 127	743
• JPY	218	-	-	-
• GBP	4	8	4	7
• NOK	-	588	-	-
• CAD	11	-	-	-
Devise contre NOK				
• EUR	59	-	-	-
Devise contre SEK				
• JPY	75	18	-	-
• GBP	2	-	-	-
• USD	34	-	-	-
• EUR	-	35	-	-
Devise contre USD				
• MXN	-	12	-	-
• CNY	-	159	280	559
Devise contre GBP				
• USD	1	-	-	-
Devise contre MXN				
• USD	12	-	-	-

(1) Dont 176 millions de dollars d'options d'achat exotiques et 69 millions de dollars d'options de vente exotiques.

Au 31 décembre 2010

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2010			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente ⁽¹⁾
Devise contre EUR				
• USD ⁽¹⁾	1 048	73	1 001	1 058
• JPY	69	-	-	-
• GBP	26	4	2	4
• NOK	343	1 393	-	-
Devise contre NOK				
• EUR	81	-	85	62
Devise contre SEK				
• JPY	57	-	-	-
• GBP	2	-	-	-
• USD	21	3	8	7
• EUR	-	34	-	-
Devise contre USD				
• EUR	-	5	-	-
• CNY	-	344	-	-

(1) Dont 155 millions de dollars d'options de vente exotiques.

Au 31 décembre 2009

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2009			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente ⁽¹⁾
Devise contre EUR				
• USD	888	62	670	408
• JPY	128	14	85	50
• GBP	7	1	1	1
• NOK	3	1 568	-	-
Devise contre NOK				
• EUR	39	-	88	88
Devise contre SEK				
• JPY	46	-	-	-
• GBP	2	-	-	-
• USD	10	-	-	-
• EUR	5	21	-	-
Devise contre USD				
• EUR	-	5	-	-

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de change sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Couvertures de change					
	Exercice 2011		Exercice 2010		Exercice 2009	
	Risques transactionnels	Risques bilantiels	Risques transactionnels	Risques bilantiels	Risques transactionnels	Risques bilantiels
À l'ouverture	57	24	56	(32)	(10)	(132)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	(51)	-	15	-	57	-
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	(9)	-	-	-	12	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	(52)	-	(14)	-	(3)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	4	-	56	-	100
À la clôture	(55)	28	57	24	56	(32)
Variations comptabilisées en capitaux propres :						
• réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-
• réserve de couverture	(103)	-	1	-	54	-
• réserve de conversion	-	4	-	56	-	100
TOTAL	(103)	4	1	56	54	100
Variations comptabilisées en résultats :						
• résultat opérationnel courant	52	-	14	-	3	-
• résultat financier	(9)	-	-	-	12	-
TOTAL	43	-	14	-	15	-

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de change en couverture de flux futurs et des instruments de change en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de change dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de change non qualifiés de couverture.

22.3.2. Risques de taux

Le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2011, comme en 2010, le Groupe ne dispose d'aucune couverture de taux concernant sa dette brute.

En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par la société Metal Securities, ils sont placés :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ou EURIBOR (*Euro InterBank Offered Rate*) ;
- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Ces derniers sont classés parmi les « Autres actifs financiers courants » (note 13.1) et font l'objet de couverture de taux à terme (taux fixes contre taux variables). Les autres excédents de trésorerie gérés par Metal Securities sont principalement placés sur des supports rémunérés sur la base du taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) (note 13.2).

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée à court terme et son exposition à une baisse des taux de 10 points de base aurait un impact, avant impôts, négatif de moins de 1 million d'euros environ sur le coût de l'endettement net.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de taux ressortent ainsi :

(en millions d'euros)	Couvertures de taux		
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
À l'ouverture	(7)	(10)	(9)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	-	(3)	(6)
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	-	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	(3)	6	5
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	(10)	(7)	(10)
Variations comptabilisées en capitaux propres :			
• réserve de juste valeur	-	-	-
• réserve de couverture	(3)	3	(1)
• réserve de conversion	-	-	-
TOTAL	(3)	3	(1)
Variations comptabilisées en résultats :			
• résultat opérationnel courant	-	-	-
• résultat financier	3	(6)	(5)
TOTAL	3	(6)	(5)

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de taux en couverture de flux futurs et des instruments de taux en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de taux dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de taux non qualifiés de couverture.

22.3.3. Risques de matières

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;
- Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel KlosterAB et ERAMET Norway A/S pour l'électricité.

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé (de gré à gré) pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de un à quatre ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : en moyenne 50 % et au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est :

- 6 millions d'euros à l'actif pour le nickel (4 millions d'euros au passif au 31 décembre 2010) ;
- 5 millions d'euros à l'actif pour le fioul (identique au 31 décembre 2010) ;
- pas d'impact pour l'aluminium (comme au 31 décembre 2010) ;
- 1 million d'euros au passif pour l'électricité (6 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2010).

Les en-cours des principaux contrats de matières sont représentés par :

Au 31 décembre 2011 :

<i>(en tonnes)</i>	Exercice 2011		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	894	504	1 190
Fioul	66 760	15 000	16 000

Sans tenir compte de 1 008 tonnes en option à échéance 2013 exerçable, le cas échéant, par la contrepartie en novembre 2012 dont la juste valeur est de - 216 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2010 :

<i>(en tonnes)</i>	Exercice 2010		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	1 224	4 740	6 450
Fioul	189 755	63 208	48 583

Sans tenir compte de 2 500 tonnes en option à échéance 2012 exerçable, le cas échéant, par la contrepartie en novembre 2011 dont la juste valeur est de - 680 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2009 :

<i>(en tonnes)</i>	Exercice 2009		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	857	2 257	2 257
Fioul	98 582	236 191	178 691

Sans tenir compte de 4 560 tonnes en option à échéance 2011 exerçable, le cas échéant, par la contrepartie en novembre 2010 dont la juste valeur est nulle au 31 décembre 2009.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers rattachés aux risques de matières s'analysent :

(en millions d'euros)	Couverture de matières et d'énergie											
	Exercice 2011				Exercice 2010				Exercice 2009			
	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
À l'ouverture	(4)	5	-	6	14	5	2	(3)	32	(55)	(1)	(4)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	(8)	(23)	-	(1)	5	-	(2)	6	9	29	3	(1)
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	7	(1)	-		(5)	-	-	2	(2)	5	-	(2)
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	10	24	-	(6)	(4)	-	-	1	(24)	26	-	4
Écarts de conversion et autres mouvements	1	-	-	-	(14)	-	-	-	(1)	-	-	-
À la clôture	6	5	-	(1)	(4)	5	-	6	14	5	2	(3)
Variations comptabilisées en capitaux propres :												
• réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• réserve de couverture	3	1	-	(7)	(13)	-	(2)	7	(15)	55	3	3
• réserve de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3	1	-	(7)	(13)	-	(2)	7	(15)	55	3	3
Variations comptabilisées en résultats :												
• résultat opérationnel courant	(10)	(24)	-	6	4	-	-	(1)	24	(26)	-	(4)
• résultat financier	7	(1)	-	-	(5)	-	-	2	(2)	5	-	(2)
TOTAL	(3)	(25)	-	6	(1)	-	-	1	22	(21)	-	(6)

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de matières en couverture de flux futurs et des instruments de matières en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de matières dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de matières non qualifiés de couverture.

Une variation de plus ou moins 20 % des cours des matières premières aurait une incidence sur les instruments financiers de couverture, avant impôts, en contrepartie des capitaux propres résumée comme suit :

(en millions d'euros)	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
Variation de + 20 % des cours	(3)	10	n/s	n/s
Variation de - 20 % des cours	3	(9)	n/s	n/s

Une variation de plus ou moins 10 % des cours du nickel aurait un impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 de plus ou moins 110 millions de dollars (85 millions d'euros).

22.3.4. Risques de liquidité

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette. Les excédents de trésorerie sont majoritairement transférés à Metal Securities la société *ad hoc* du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe. De plus, le Groupe dispose si nécessaires de deux sources de financement supplémentaires *via* l'utilisation de lignes de crédit renouvelables et/ou l'émission de billets de trésorerie.

Lignes de crédit renouvelables : en 2011, ERAMET a renouvelé la convention portant sur des lignes de crédit renouvelables multidevises signée en 2005, passant d'un montant de 600 à 800 millions d'euros (*Multicurrency revolving credit facility agreement*) pour une durée de cinq ans extensible à six ans. Conformément à la convention, le Groupe a demandé aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée de ladite convention. L'échéance de cette ligne a été portée, début 2012, au 18 janvier 2017. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature. Cette ligne comporte un seul covenant (note 20 – Emprunts).

Billet de trésorerie : en 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billet de trésorerie, dont 15 millions ont été levés en 2011.

Pensions livrées : le 20 décembre 2011, ERAMET a renouvelé son engagement de mise en place de pensions livrées. Le montant mobilisable est de 180 millions d'euros à échéance 3 mois renouvelables ; cette ligne est confirmée. Aucun montant n'a été tiré au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, bien qu'en position de trésorerie nette largement positive, le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers, essentiellement composé des dettes financières de crédit-bail et d'emprunts auprès d'établissements de crédit depuis l'acquisition début août 2008 de la société norvégienne Eralloys Holding A/S (note 20), au paiement de ses autres passifs ainsi que des instruments financiers dérivés, dont l'échéancier est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	État de la situation financière	Échéancier des paiements futurs			Total
		À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
Emprunts auprès des établissements de crédit	78	23	60		83
Découverts bancaires et banques créditrices	28	28	-	-	28
Dettes financières de crédit-bail	36	6	24	8	38
Autres emprunts et dettes financières	89	28	49	15	92
TOTAL EMPRUNTS	231	85	133	23	241
Instruments financiers dérivés	101	76	6	-	82
Fournisseurs et autres passifs	870	833	24	14	871
Dettes d'impôt exigible	77	77	-	-	77
TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS	1 048	986	30	14	1 030

L'échéancier des encaissements futurs des actifs financiers est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	État de la situation financière	Échéancier des encaissements futurs			Total
		À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
Autres actifs financiers courants	473	475	-	-	475
Trésorerie et équivalents de trésorerie	911	917	-	-	917
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1 384	1 392	-	-	1 392
Instruments financiers dérivés	46	28	4	-	32
Clients et autres actifs	669	664	-	5	669
Créances d'impôt exigible	33	33	-	-	33
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	748	725	4	5	734

Les dettes financières font l'objet, le cas échéant, au niveau du Groupe ou localement, de covenants bancaires dont les principaux sont décrits ci-dessous :

Société	Type de ligne	Ratio	Montants
ERAMET	Ligne de crédit renouvelable	Endettement financier net / Capitaux propres	< 1 800 M€

Au 31 décembre 2011, tous ces covenants sont respectés.

22.3.5. Risques de crédit ou de contrepartie

Le Groupe est exposé à plusieurs types risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie placés chez la société dédiée du Groupe

Metal Securities. Pour limiter ce risque dont, le Groupe dispose de différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement pour les comptes clients, un crédit-manager est dédié à chaque Branche du Groupe.

L'antériorité des créances clients du Groupe et des créances en souffrance de paiement s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010		31/12/2009	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations
Dans les délais ou non échues	354	-	393	-	252	(1)
Retards :						
• inférieurs à un mois	58	(1)	62	(1)	73	(1)
• compris entre un et trois mois	14	-	12	(1)	38	(2)
• compris entre trois et six mois	5	-	1	(1)	6	(1)
• compris entre six et neuf mois	1	-	-	-	2	(2)
• compris entre neuf et douze mois	1	(1)	-	-	1	(1)
• supérieurs à un an	4	(4)	2	(2)	28	(28)

Il n'y a pas de créances impayées ou dépréciées significatives ayant fait l'objet de renégociation.

22.3.6. Risques actions

ERAMET et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe (note 8). Au 31 décembre 2011, ERAMET détenait 259 546 actions propres (103 851 actions au 31 décembre 2010) représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres de 54 millions d'euros

(14 millions d'euros au 31 décembre 2010) (note 14). Les titres ERAMET étant négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006 et depuis le 2 juillet 2007 à l'indice N150, il existe un risque lié à la volatilité du cours de l'action et dans la mesure où ce cours serait inférieur à la valeur nette comptable.

À titre d'information, la moins-value, par rapport à la valeur de marché du portefeuille d'autodétention s'élèverait à 30 millions d'euros au 31 décembre 2011 (plus-value latente de 13 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Note 23. Chiffre d'affaires et autres produits

23.1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Ventes de produits	3 511	3 480	2 580
Prestations de services	92	96	109
TOTAL	3 603	3 576	2 689

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'exercice 2011 à 3 603 millions d'euros contre 3 576 millions d'euros au titre de l'exercice 2010, soit une augmentation de 0,8 %, comprenant un effet négatif des variations de change de - 94 millions d'euros.

23.2. Autres produits

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Écarts de change sur le chiffre d'affaires	64	11	(54)
Autres	17	20	19
TOTAL	81	31	(35)

La rubrique « Écarts de change sur le chiffre d'affaires » comprend d'une part les écarts entre le cours mensuel de comptabilisation des ventes et le cours mensuel des encaissements et d'autre part les écarts entre le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture (ou cours garanti) et le cours mensuel des encaissements.

Note 24. Amortissements et provisions

24.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Immobilisations incorporelles	(5)	(8)	(8)
Immobilisations corporelles	(215)	(207)	(192)
Immobilisations incorporelles – allocation prix d'acquisition	(8)	(8)	(8)
Immobilisations corporelles – allocation prix d'acquisition	(2)	(2)	(2)
TOTAL	(230)	(225)	(210)

24.2. Provisions

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Engagements de retraite et assimilés	(10)	(8)	(11)
Autres risques et charges sociaux	1	1	1
Risques environnementaux	5	(1)	1
Remise en état des sites	4	3	1
Autres risques et charges	(5)	(2)	(4)
TOTAL	(5)	(7)	(12)

Note 25. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Restructurations et plans sociaux	(2)	(18)	(2)
Pertes sur tests de dépréciation	(17)	11	(51)
Projets de développement	(29)	(14)	(37)
Avantages du personnel	(3)	9	(8)
Autres éléments	(12)	(7)	(6)
TOTAL	(63)	(19)	(104)

Pertes sur tests de dépréciation : le goodwill déterminé lors de l'acquisition des titres de la société gabonaise Port Minéralier d'Owendo S.A. (branche Manganèse) a été déprécié pour un montant de 5 millions d'euros (notes 3 et 7) en 2008 et en 2009. En 2009, un test de perte de valeur a été réalisé sur l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel dans la branche Alliages et une dépréciation exceptionnelle de 47 millions d'euros a été constatée sur les immobilisations (notes 3, 4, 5 et 7). En 2010, compte tenu de la reprise sensible de l'activité et de la réorganisation mise en place, une reprise de 10 millions d'euros a été constatée. En 2011, les actifs de l'activité recyclage de la branche Manganèse ont fait l'objet d'une dépréciation nette complémentaire de 18 millions d'euros.

Restructurations et plans sociaux : en 2010, des provisions complémentaires à hauteur de 10 millions d'euros ont été constatées dans les branches Manganèse et Alliages. En 2011, des compléments de provisions ont été comptabilisés pour 5 millions d'euros dans les branches Manganèse et Alliages.

Projets de développement : en 2009, les projets concernaient principalement le projet de développement de manganèse en Namibie, abandonné depuis, pour 23 millions d'euros et le projet de développement dans le nobium au Gabon pour 6 millions d'euros. En 2010, le projet de développement dans le nobium au Gabon représentait 6 millions d'euros. En 2011, outre le projet dans le nobium au Gabon pour 9 millions d'euros, les autres projets sont représentés principalement par le projet lithium en Amérique du Sud pour 6 millions d'euros.

Avantages du personnel : les ajustements liés aux avantages de personnel concernent essentiellement les effets liés aux modifications et suppressions de régimes ou d'avantages accordés au personnel. En 2009, ces impacts concernaient principalement les filiales américaines et norvégiennes dans la branche Manganèse. En 2010 et en 2011, ces ajustements ont concerné les filiales norvégiennes de la branche Manganèse.

Autres éléments : en 2009, les autres éléments comprenaient principalement des contentieux commerciaux dans la branche Manganèse provisionnés pour 7 millions d'euros. En 2010, les autres éléments concernaient des litiges commerciaux et fiscaux dans les branches Nickel et Manganèse pour 5 millions d'euros. En 2011, des litiges fiscaux et sociaux dans les branches Nickel et Alliages pour 6 millions d'euros et des mises au rebut d'immobilisations corporelles dans la branche Manganèse pour 3 millions d'euros ont été constatés.

Note 26. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers

26.1. Coût de l'endettement net

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits d'intérêts	21	15	22
Charges d'intérêts	(19)	(16)	(15)
Produits nets des valeurs mobilières de placement	9	3	3
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	(2)	-	4
Différences nettes de conversion	13	1	(3)
TOTAL	22	3	11

26.2. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits des participations ou dividendes	6	2	2
Résultats sur cessions de titres de participation	18	(4)	1
Dotations/reprises provisions financiers nets	1	3	(6)
Charges de désactualisation	(11)	(10)	(9)
Instruments financiers non qualifiés de couverture	(3)	(3)	13
Charges financières de titrisation	(2)	(2)	(2)
Autres	(1)	(1)	(11)
TOTAL	8	(15)	(12)

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers (note 17.4).

Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture (change / matières premières / taux) comptabilisés en résultat selon la norme IAS 32/39 (note 21).

Les autres éléments comprennent en 2009 les effets des annulations de couvertures de change et d'électricité à la suite des révisions à la baisse des budgets de chiffre d'affaires et d'achats représentant une perte respective de 7 millions d'euros et 2 millions d'euros. En 2011, les résultats sur cessions de titres de participation correspondent essentiellement à la plus-value réalisée suite à l'apport des titres ERAMET Titan & Iron A/S à la joint-venture TiZir Ltd (note 2).

Note 27. Impôts sur les résultats

27.1. Par nature

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Impôts courants	(133)	(172)	(53)
Impôts différés	(86)	(83)	60
TOTAL	(219)	(255)	7

27.2. Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat opérationnel	491	720	(267)
Coût de l'endettement net	22	3	11
Autres produits et charges financiers	8	(15)	(12)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	521	708	(268)
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	(174)	(236)	89
Effets sur l'impôt théorique :			
• des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	28	16	(17)
• des contributions additionnelles en France	(1)	-	-
• du différentiel de taux courant des pays étrangers	(4)	4	(14)
• de taux d'impôts réduits	1	4	4
• de crédits d'impôts	5	7	2
• des retenues à la source sur les distributions	(60)	(51)	(10)
• des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	(13)	5	(17)
• des contrôles fiscaux	-	-	(36)
• des éléments divers	(1)	(4)	6
Charge d'impôt réelle	(219)	(255)	7
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	42 %	36 %	3 %

En 2011, le taux d'imposition sur les bénéfices applicable en France est actuellement de 33,33 % hors contributions sociales de 3,3 % et 8,3 % pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros qui figurent sur la ligne « Contributions additionnelles en France ». Le taux d'impôt total en France est donc de respectivement 34,43 % et 36,1 %.

Les différences permanentes sont représentées pour l'essentiel par la partie définitivement imputée en investissements de la provision pour reconstitution des gisements miniers en Nouvelle-Calédonie et au Gabon. Elles comprennent, en 2011, les quotes-parts de frais généraux réintégrés en France, en forte augmentation suite aux distributions de dividendes effectuées au cours de l'exercice.

Le « différentiel de taux courants des pays étrangers » correspond aux incidences liées aux taux d'imposition sur les bénéfices applicables dans les pays étrangers où sont situées les filiales du Groupe. Les principaux taux sont représentés par :

(en pourcentage)	Exercice 2011
Suède	26,3 %
Norvège	28 %
États-Unis	35 %
Nouvelle-Calédonie	35 %
Gabon	35 %
Chine	12,5 %-25 %

Les retenues à la source sur les distributions correspondent principalement aux dividendes versés dans l'exercice et prévus durant le prochain exercice par les filiales étrangères d'ERAMET, en application de la norme IAS 12 ; essentiellement Comilog S.A. au Gabon.

En 2011, les déficits fiscaux non reconnus pour 13 millions d'euros concernent essentiellement la branche Manganèse (Setrag S.A., Comilog France et filiales chinoises). En 2010, les déficits fiscaux non reconnus qui ressortent à 7 millions d'euros concernent essentiellement la branche Manganèse (Setrag S.A., Erachem Comilog S.A., filiales chinoises, activité « Recyclage » et Comilog France). Dans la branche Manganèse (Erachem Comilog S.A.) et la branche Alliages (activité « Aciers rapides ») des impôts différés actif rattachés aux différences temporelles anciennement dépréciés ont été reconnus pour 12 millions d'euros. En 2009, les déficits fiscaux non reconnus qui ressortent à 13 millions d'euros

concernent la branche Manganèse pour 9 millions d'euros (Setrag S.A., Erachem Comilog S.A., Comilog S.A. et Comilog France) et la branche Alliages pour 4 millions d'euros (activité « Aciers rapides »).

Les éléments divers concernent essentiellement des ajustements d'impôts antérieurs à l'exercice. En Nouvelle-Calédonie, l'impact du redressement fiscal pour un montant de 40 millions d'euros (25 millions d'euros après prise en compte des impôts différés sur différences temporelles) a été comptabilisé sur l'exercice 2009, ainsi que la remise en cause partielle du crédit d'impôt de 15 millions d'euros obtenu en 2007 à hauteur de 9 millions d'euros.

Les impôts sur les résultats relatifs aux autres éléments du résultat global se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers	18	7	(46)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	3	(1)	(7)
TOTAL	21	6	(53)

Note 28. Résultat par action

	Exercice 2011			Exercice 2010			Exercice 2009		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat par action de base	195	26 307 370	7,42	328	26 419 691	12,43	(265)	26 090 386	(10,16)
• Options de souscription	-	15 947	-	-	29 752	-	-	43 440	-
• Attributions d'actions gratuites	-	97 389	-	-	33 137	-	-	-	-
Instruments considérés comme anti-dilutifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	(43 440)	-
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	195	26 420 706	7,39	328	26 482 580	12,40	(265)	26 090 386	(10,16)

(1) Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce dernier, les instruments étant alors considérés comme anti-dilutifs.

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2011 s'élève à 24 102 (29 752 au 31 décembre 2010). Ces actions potentielles de souscription ont été intégrées pour leur effet dilutif, soit 15 947 actions, dans le calcul du résultat net dilué par action. Les actions autodétenues, affectées aux plans

d'attributions gratuites (note 14), sont intégrées, pour leur effet dilutif, soit 97 389 actions, dans le calcul du résultat net dilué par action. ERAMET n'a émis aucun autre instrument financier qui serait susceptible de créer une dilution du résultat net par action.

Le nombre d'actions de base correspond au nombre moyen pondéré de la période diminué du nombre pondéré d'actions autodétenues :

	Actions ordinaires		Actions autodétenues		Actions en circulation	
	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée
Nombre d'actions au 31 décembre 2008	26 215 231	26 215 231	389 475	389 475	25 825 756	25 825 756
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	(29 028)	(13 969)	29 028	13 969
Émission de titres sur acquisition Tinfos A/S	387 488	227 185	-	-	387 488	227 185
Annulation d'actions autodétenues	(252 885)	(106 004)	(252 885)	(106 004)	-	-
Levées d'options de souscription par les salariés	19 979	10 977	-	-	19 979	10 977
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	(25 830)	(12 499)	25 830	12 499
Nombre d'actions au 31 décembre 2009						
• moyenne pondérée	-	26 347 389	-	257 003	-	26 090 386
• à la clôture	26 369 813	26 369 813	81 732	81 732	26 288 081	26 288 081
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	(1 491)	2 312	1 491	(2 312)
Acquisitions et cessions – mandat de rachat	-	-	23 610	1 031	(23 610)	(1 031)
Émission de titres sur distribution de dividendes	129 965	129 965	-	-	129 965	129 965
Levées d'options de souscription par les salariés	13 688	4 988	-	-	13 688	4 988
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2010						
• moyenne pondérée	-	26 504 766	-	85 075	-	26 419 691
• à la clôture	26 513 466	26 513 466	103 851	103 851	26 409 615	26 409 615
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	35 461	11 138	(35 461)	(11 138)
Acquisitions et cessions – mandat de rachat	-	-	146 390	104 822	(146 390)	(104 822)
Levées d'options de souscription par les salariés	5 650	3 090	-	-	5 650	3 090
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	(26 156)	(10 625)	26 156	10 625
Nombre d'actions au 31 décembre 2011						
• moyenne pondérée	-	26 516 556	-	209 186	-	26 307 370
• à la clôture	26 519 116	26 519 116	259 546	259 546	26 259 570	26 259 570

Note 29. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	116	97	103
Sûretés réelles :	22	39	38
• Immobilisations corporelles	2	2	1
• Stocks	10	19	19
• Créances et autres actifs	10	18	18
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	134	128	14
Sûretés réelles	néant	néant	néant
Lignes de crédit	800	600	600

Ce tableau ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs et commandes d'immobilisations).

Depuis 2009, les avals, cautions et garanties données comprennent la garantie bancaire donnée à la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie par la Société Le Nickel-SLN et destinée à assurer la surveillance environnementale du site de Doniambo, les interventions éventuelles et le réaménagement du site après fermeture. Une partie de ces engagements ont fait l'objet d'une provision pour remise en état des sites (note 17.4).

29.1. Projet d'investissement « Complexe Métallurgique de Moanda (CMM) » – Comilog S.A.

Comilog S.A. a signé avec TEC (ingénierie chinoise) un contrat de type EPC – *Open Book* d'un montant de 1,3 milliard de RMB soit environ 209 millions de dollars, relatif à la fourniture du matériel et à la construction du CMM. Le contrat stipule que TEC émettra ses factures en dollars sur la base des cours dollar US/RMB à la date des différentes facturations. Les paiements relatifs à ce contrat ont commencé en novembre 2010 et se montent à 48 millions de dollars au 31 décembre 2011. Les paiements se poursuivront au fur et à mesure de l'avancement du chantier, dont le planning actuel prévoit qu'il soit achevé fin 2013. Afin de limiter son exposition aux variations de parité dollar US/RMB, Comilog S.A. a mis en place un programme de couvertures à terme et d'options dollars US/RMB. Au 31 décembre 2011, selon la nature des options prises pour la totalité du programme, la couverture maximale était de 198,5 millions de dollars à 6,455 dollars US/RMB alors que la couverture minimale était de 155 millions de dollars à 6,45 dollars US/RMB. Les couvertures de ce programme restant à déboucler étaient de 64,8 millions de dollars au minimum et 111,9 millions de dollars au maximum.

Un emprunt a été souscrit auprès de la BNP Paribas pour un montant de 157 millions de dollars, se rapportant à la mise en place du projet. À fin décembre 2011, aucun fond n'a été tiré sur cet emprunt. Le contrat de prêt a été signé le 10 septembre

2010. Les garanties données par l'État gabonais et ERAMET (pour respectivement 25 % et 75 % du montant) ont été émises fin 2011. Le premier tirage sur l'emprunt est prévu en 2012.

29.2. Projet d'investissement au Sénégal à travers la joint-venture TiZir Ltd

ERAMET avec son partenaire Mineral Deposit Ltd (MDL) développent un projet de sables minéralisés au Sénégal. Chaque partenaire s'est engagé au-delà des apports initiaux à apporter 137,5 millions de dollars sous forme de capital (dont 63,6 millions de dollars versés au 31 décembre 2011, pour la part ERAMET), Chaque partenaire bénéficiant d'autre part d'une garantie réciproque à hauteur de 25 millions de dollars sur certains risques spécifiques.

2.9.3. Concession du chemin de fer « Transgabonais » – Setrag S.A.

Selon les termes de la convention de novembre 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société Setrag S.A., concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers). Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, Comilog S.A., est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place.

29.4. Contrats de location simple

Les contrats de location simple dont les montants comptabilisés au compte de résultat ressortent à 51 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 46 millions d'euros) concernent principalement des locations immobilières et des locations de matériels de transport, notamment en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

Note 30. Autres engagements

30.1. Options d'achats sur Pt Weda Bay Nickel au bénéfice de Pt Antam

La société d'État indonésienne Pt Antam, propriétaire de 10 % des titres de Pt Weda Bay Nickel dispose d'une option d'achat de titres exerçable entre la date de remise d'une étude de faisabilité par un établissement bancaire indépendant et 30 jours plus tard. Le prix de cette option qui porte sur 15 % du capital de Pt Weda Bay Nickel sera évalué sur la base de 150 % des dépenses engagées au jour de la décision de mise en construction. Pt Antam dispose également d'une option d'achat de titres supplémentaire exerçable dans les premiers 60 jours de la 14^e année de production portant sur une participation minimum supplémentaire de 5 % et le pourcentage nécessaire pour détenir une participation maximum de 40 %. Si Pt Weda Bay Nickel est cotée en bourse, le prix de la participation sera établi en déterminant la cotation moyenne des 60 jours précédant et des 60 jours suivant la levée de l'option. Si

Pt Weda Bay Nickel n'est pas cotée en bourse, la participation sera alors valorisée par des experts indépendants.

30.2. Accord pour le renforcement de la République gabonaise dans le capital de Comilog S.A.

ERAMET et la République gabonaise, après approbation du Conseil d'administration d'ERAMET du 14 octobre 2010, ont signé le 20 octobre 2010 un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog S.A., détenue avant la transaction à hauteur de 67,25 % par ERAMET et de 25,4 % par la République gabonaise, le solde du capital étant détenu par différents investisseurs privés.

Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise, en plusieurs étapes sur la période 2010 – 2015, d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog S.A., ce qui porterait à 35,4 % la participation de la

République gabonaise au capital de Comilog S.A. La première étape (2010 – 2011) concerne la cession d'une participation de 3,54 % du capital de Comilog S.A.

L'acquisition sur la période 2012 – 2015 par la République gabonaise des 6,46 % restant auprès d'ERAMET se fera selon des modalités à définir le moment venu.

Au 31 décembre 2010, la cession de la première tranche sur la période 2010 – 2011, portant sur 50 583 actions représentant 2,17 % du capital de Comilog S.A. a été réalisée et imputée dans les états financiers du Groupe au niveau des capitaux propres. ERAMET a cédé, courant juin 2011, 31 935 actions représentant 1,37 % (note 2).

Note 31. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées comprennent les principales opérations courantes réalisées avec les sociétés contrôlées non consolidées (notes 1.11.1 et 9) et les entreprises associées (note 8).

À la connaissance du Groupe, il n'y a aucune transaction avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2011 sont détaillées comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffre d'affaires			
• Filiales contrôlées non consolidées	29	31	61
• Entreprises associées	-	-	-
• Autres parties liées	30	30	32
Coût des produits vendus et frais administratifs et commerciaux			
• Filiales contrôlées non consolidées	(5)	(5)	(11)
• Entreprises associées	-	-	-
Coût de l'endettement net			
• Filiales contrôlées non consolidées	-	-	-
• Entreprises associées	-	-	-

Les éléments de l'actif et du passif issus des relations avec les parties liées inscrits au bilan de l'exercice 2011 sont détaillés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Clients et autres débiteurs			
• Filiales contrôlées non consolidées	11	7	17
• Entreprises associées	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs			
• Filiales contrôlées non consolidées	4	4	4
• Entreprises associées	-	-	-
Actifs financiers (dettes financières) nets			
• Filiales contrôlées non consolidées	(5)	7	7
• Entreprises associées	-	-	-

ERAMET n'accorde aucune garantie sur la dette des parties liées.

En 2011, les rémunérations brutes et les avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif compris dans le résultat net du Groupe sont détaillés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Avantages à court terme			
• Rémunérations fixes	2 824	2 700	2 672
• Rémunérations variables	1 267	1 779	1 279
• Jetons de présence	587	595	502
• Charges sociales patronales			
• Indemnités de fin de contrat			
Autres avantages			
• Avantages postérieurs à l'emploi	222	73	824
• Indemnités de départ	-	-	-
• Rémunérations payées en actions	2 443	1 741	445
TOTAL	7 343	6 888	5 722

Note 32. Effectif et charges de personnel

32.1. Effectif moyen par secteur d'activité

	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Nickel	3 035	3 022	3 106
Manganèse	6 418	6 433	6 604
Alliages	4 588	4 566	4 618
Holding et divers	161	135	137
TOTAL	14 202	14 156	14 465

32.2. Effectif de clôture par secteur d'activité

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Nickel	3 061	3 012	3 073
Manganèse	6 318	6 419	6 402
Alliages	4 656	4 554	4 571
Holding et divers	173	138	137
TOTAL	14 208	14 123	14 183

32.3. Charges de personnel par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Salaires et traitements	(441)	(423)	(402)
Intéressements et participations	(16)	(18)	(5)
Autres charges de personnel	(184)	(167)	(164)
Avantages du personnel	(5)	5	(6)
Paielement fondé sur des actions	(13)	(6)	(3)
TOTAL	(659)	(609)	(580)
Charges de personnel intérimaire	(28)	(13)	(10)
Charges de personnel - compte de résultat	(687)	(622)	(590)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires (y compris intérim)	19%	17%	22%
Coût moyen du personnel (hors intérim) - en milliers d'euros	(46)	(43)	(40)

Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes

L'inventaire complet des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels ou consolidés et au titre des diligences (conseils et prestations) directement liées ou non est présenté ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 466	2 596	2 436
• Ernst & Young	1 198	1 284	1 186
• Deloitte & Associés	1 157	1 188	1 044
• Autres	111	124	206
Autres prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	170	159	151
• Ernst & Young	113	73	71
• Deloitte & Associés	57	61	62
• Autres	-	25	18
Autres prestations rendues	951	618	355
• Ernst & Young	357	223	22
• Deloitte & Associés	475	233	164
• Autres	119	162	169
TOTAL	3 587	3 373	2 942

Note 34. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe S.I.M.A. aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à 38,5 % de S.I.M.A., consolidée par mise en équivalence et non en intégration globale, alors que S.I.M.A. aurait dissimulé aux Commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de S.I.M.A. depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au tribunal de juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet

1999 ayant approuvé l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe. ERAMET rappelle que les apports des actions de S.I.M.A. ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux Commissaires aux apports désignés par le président du tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document E.

Les défendeurs ont déposés en septembre 2010 des conclusions en réponse aux demandes de Carlo Tassara France.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision.

Note 35. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.

Note 36. Informations sectorielles

36.1. Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2011					
Chiffre d'affaires externe	983	1 709	909	2	3 603
Chiffre d'affaires intrasecteur	6	4	1	(11)	-
Chiffre d'affaires	989	1 713	910	(9)	3 603
Marge brute d'autofinancement	249	364	43	(22)	634
EBITDA	269	499	57	(36)	789
Résultat opérationnel courant	189	388	16	(39)	554
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(63)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	491
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	22
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	8
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	1
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(219)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(108)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	195
Charges sans décaissement de trésorerie	(128)	(154)	(29)	(20)	(331)
• amortissements	(81)	(105)	(39)	(3)	(228)
• provisions	(12)	5	7	(1)	(1)
• pertes de valeur	-	(19)	3	-	(16)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	141	245	100	6	492
TOTAL BILAN ACTIF (courant et non courant)	2 830	2 604	1 217	(350)	6 301
TOTAL BILAN PASSIF (courant et non courant hors capitaux propres)	982	997	826	(583)	2 222
Exercice 2010					
Chiffre d'affaires externe	958	1 853	763	2	3 576
Chiffre d'affaires intrasecteur	7	5	1	(13)	-
Chiffre d'affaires	965	1 858	764	(11)	3 576
Marge brute d'autofinancement	229	518	56	(33)	770
EBITDA	269	656	76	(30)	971
Résultat opérationnel courant	194	548	29	(32)	739
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(19)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	720
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	3
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(15)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	1
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(255)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(126)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	328
Charges sans décaissement de trésorerie	(82)	(211)	(40)	17	(316)
• amortissements	(78)	(100)	(41)	(2)	(221)
• provisions	(10)	(5)	(14)	12	(17)
• pertes de valeur	-	(2)	13	-	11
Investissements industriels (incorporels et corporels)	124	130	69	3	326
TOTAL BILAN ACTIF (courant et non courant)	2 630	3 030	1 007	(564)	6 103
TOTAL BILAN PASSIF (courant et non courant hors capitaux propres)	842	1 043	630	(386)	2 129

(en millions d'euros)	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2009					
Chiffre d'affaires externe	649	1 289	750	1	2 689
Chiffre d'affaires intrasecteur	6	-	-	(6)	-
Chiffre d'affaires	655	1 289	750	(5)	2 689
Marge brute d'autofinancement	(15)	13	(21)	(19)	(42)
EBITDA	13	72	(5)	(21)	59
Résultat opérationnel courant	(62)	(27)	(49)	(25)	(163)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(104)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	(267)
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	11
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(12)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	7
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(4)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	(265)
Charges sans décaissement de trésorerie	(57)	(86)	(90)	14	(219)
• amortissements	(75)	(92)	(47)	(17)	(231)
• provisions	(57)	(3)	2	-	(58)
• pertes de valeur	-	(3)	(48)	-	(51)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	107	110	67	2	286
TOTAL BILAN ACTIF (courant et non courant)	2 406	2 765	895	(796)	5 270
TOTAL BILAN PASSIF (courant et non courant hors capitaux propres)	748	972	537	(492)	1 765

Le groupe ERAMET n'a procédé à aucun regroupement de secteurs en 2011 (comme en 2010).

36.2. Par zone géographique

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie	Océanie	Afrique	Amérique du Sud	Total
Chiffre d'affaires (destination des ventes)							
Exercice 2011	1 598	676	1 193	30	66	40	3 603
Exercice 2010	1 598	642	1 201	32	77	26	3 576
Exercice 2009	1 270	466	840	24	72	17	2 689
Investissements industriels (incorporels et corporels)							
Exercice 2011	144	27	122	61	138	-	492
Exercice 2010	108	28	75	50	64	1	326
Exercice 2009	83	16	54	65	68	-	286
TOTAL BILAN ACTIF (courant et non courant)							
Exercice 2011	3 622	368	783	903	624	1	6 301
Exercice 2010	3 792	400	700	846	365	-	6 103
Exercice 2009	3 157	352	533	903	325	-	5 270

6.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ERAMET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Actifs incorporels et corporels

Votre Groupe procède annuellement à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également ses actifs à long terme s'il existe un indice de perte de valeur. Les tests sont réalisés selon les modalités décrites dans la note 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence des hypothèses utilisées par votre groupe.

En outre, comme mentionné dans la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de géologie, de prospection et d'études sur le projet Weda Bay sont inscrits à l'actif. Nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des dépenses, leur valeur recouvrable, ainsi que l'information donnée dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.

Provisions

Comme indiqué dans les notes 1.19 et 17 de l'annexe aux états financiers consolidés, votre groupe est amené à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues et la documentation communiquée, en particulier sur les provisions pour remise en état des sites miniers. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 février 2012

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de la Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

6.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2011

6.2.1. Compte de résultat, bilan 2011

BILAN

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	31/12/2011 Valeurs nettes	31/12/2010 Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		9 058	8 764	293	258
Autres					
Immobilisations en cours		12 183		12 183	4 706
Sous-total		21 240	8 764	12 476	4 964
Immobilisations corporelles					
Terrains		1 131		1 131	1 131
Constructions		23 710	16 687	7 023	7 442
Installations techniques, matériels et outillage industriels		60 133	48 091	12 042	12 771
Autres		11 237	8 151	3 085	3 434
Immobilisations en cours		604		604	319
Avances et acomptes		88		88	88
Sous-total		96 904	72 930	23 974	25 186
Immobilisations financières					
Participations		1 541 490	314 484	1 227 006	1 539 505
Créances rattachées à des participations	10	647 442		647 442	424 736
Autres titres immobilisés		54 204	46 280	7 924	6 860
Autres		17 172	13 343	3 829	14 260
Sous-total		2 260 307	374 107	1 886 200	1 985 361
Actif immobilisé	9	2 378 451	455 801	1 922 650	2 015 511
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		41 185	4 221	36 964	44 293
En-cours de production		9 306		9 306	11 024
Produits intermédiaires et finis		27 105		27 105	23 125
Marchandises		32 341		32 341	43 007
Sous-total	15	109 937	4 221	105 716	121 449
Avances et acomptes versés sur commandes		3 418		3 418	2 688
Créances d'exploitation					
Créances clients		95 220	769	94 451	103 209
Autres créances		59 972	16 597	43 375	14 003
Sous-total	10 & 15	155 192	17 366	137 826	117 213
Comptes courants financiers avec le Groupe					
Disponibilités	11	4 121		4 121	5 310
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		3 579		3 579	6 445
Frais émission d'emprunts à étaler		3 973		3 973	25
Sous-total	12	7 552		7 552	6 470
Actif circulant		280 220	21 587	258 633	253 129
Écarts de conversion actif		0		0	0
TOTAL ACTIF		2 658 671	477 388	2 181 283	2 268 640

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capital		80 883	80 866
Primes d'émission, de fusion et d'apport		371 853	371 505
Réserve légale		8 087	7 996
Réserves réglementées			0
Autres réserves		253 839	253 839
Report à nouveau		460 147	406 299
Résultat de l'exercice		340 942	146 112
Situation nette	13	1 515 751	1 266 616
Provisions réglementées	16	82 129	80 172
Capitaux propres		1 597 879	1 346 788
Provisions pour risques		15 983	10 106
Provisions pour charges		6 930	5 972
Provisions pour risques et charges	16	22 914	16 078
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15 533	329
Emprunts et dettes financières divers		419	90
Comptes courants passif avec le Groupe		422 888	662 708
Sous-total		438 841	663 127
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		1 061	7 666
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		99 089	209 220
Dettes fiscales et sociales		17 516	14 597
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 001	1 657
Autres dettes		1 963	9 485
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		20	20
Dettes	18 & 19	560 490	905 773
TOTAL PASSIF		2 181 283	2 268 640

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits d'exploitation			
Ventes biens et marchandises		972 550	1 010 587
Produits des activités annexes		71 040	56 426
Chiffre d'affaires	21	1 043 590	1 067 012
Production stockée (déstockée)		2 262	8 011
Production immobilisée		4 485	2 877
Subventions d'exploitation		46	51
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		46 530	12 918
Autres produits		18	
Autres produits		53 341	23 857
TOTAL PRODUITS		1 096 931	1 090 869
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		689 067	755 574
Variations de stocks		10 666	(10 898)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		207 585	246 619
Variations de stocks		6 947	(21 410)
Achats et charges externes		82 030	76 268
Impôts, taxes et versements assimilés		4 771	2 836
Salaires et traitements		29 004	26 645
Charges sociales		50 215	22 171
Dotations aux amortissements		5 049	4 732
Dotations aux provisions sur actif circulant		4 221	3 839
Dotations aux provisions pour risques et charges		43 640	13 227
Autres charges		2 849	1 949
TOTAL CHARGES		1 136 044	1 121 553
Résultat d'exploitation		(39 113)	(30 683)
Résultat financier	24	334 779	96 579
Résultat courant avant impôts		295 667	65 895
Résultat exceptionnel	25	39 203	74 544
Participations des salariés et intéressement		(3 569)	(4 228)
Impôts sur les résultats	22	9 641	9 900
RÉSULTAT NET		340 942	146 112

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Activités opérationnelles		
Résultat net	340 942	146 112
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	219 457	(90 436)
Marge brute d'autofinancement	560 399	55 676
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	(117 123)	33 750
Flux net de trésorerie généré par l'activité	443 276	89 426
Opérations d'investissements		
Acquisition nette d'immobilisations financières	61 491	(8 091)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(12 903)	(7 908)
Cession d'immobilisations	52 365	85 934
Variation des autres créances et dettes	(6 992)	6 590
Sous-total	93 961	76 525
Autres mouvements		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	93 961	76 525
Opérations sur fonds propres		
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET S.A.	(92 173)	(47 324)
Augmentations de capital	365	30 688
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	373	(235)
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(91 435)	(16 870)
Autres mouvements	0	0
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT NET	445 803	149 081
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(233 081)	(382 162)
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NETTE DE CLÔTURE	212 722	(233 081)

FAITS SIGNIFICATIFS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de produits métallurgiques est en hausse de 5,4 % par rapport à 2010 ; hausse due à l'augmentation du cours moyen du LME.

Dans le même temps, les tonnages vendus se sont établis à 53,3 milliers de tonnes en 2011, soit un léger recul par rapport à 2010 de l'ordre de 1 %.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est en diminution passant de (30) millions d'euros en 2010 à (39) millions d'euros en 2011 du fait notamment de l'augmentation de la provision enregistrée au titre des Plans d'attribution d'actions gratuites : + 23,8 millions d'euros.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est essentiellement composé des dividendes reçus des filiales (Nickel : 27,9 millions d'euros ; Manganèse : 531 millions d'euros), d'une dotation aux provisions sur titres Eralloys de 195 millions d'euros et sur titres Tinfos de 22 millions d'euros.

Le résultat net de change 2011 est positif de 2,2 millions contre une charge nette de 12,8 millions à fin 2010 (essentiellement dû en 2010 à l'opération de couverture sur titres Weda Bay).

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué d'une plus-value de 49,2 millions d'euros sur cession des titres Comilog S.A. à l'État gabonais.

ÉVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATION

Dans le cadre de l'accord signé le 20 octobre 2010 entre ERAMET et la République gabonaise, ERAMET a cédé fin juin 2011, 31 935 actions représentant 1,37 % du capital de Comilog S.A., ramenant sa participation de 65,08 % à 63,71 %. Le résultat de cession est de 49,2 millions d'euros.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

La trésorerie nette est constituée des créances rattachées à des participations et des disponibilités, diminuée des emprunts et dettes et des comptes courants passifs avec le Groupe. La Société est passée d'un endettement net de 233,1 millions d'euros à une trésorerie nette de 212,7 millions d'euros, ce qui s'explique principalement par le versement de dividendes exceptionnels de la branche Manganèse pour 531 millions d'euros et de la vente des titres Comilog pour 52,4 millions d'euros.

6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux

PRINCIPES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 février 2011.

1. RAPPEL DES PRINCIPES

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général modifié par le règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. CHANGEMENT DE MÉTHODE

Il n'y a eu aucun changement de méthode par rapport au 31 décembre 2010.

3. RÈGLES ET MÉTHODES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la Société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire. Cet amortissement est calculé selon la durée d'utilité.

Les durées d'usage d'amortissements des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- Constructions : entre 20 et 30 ans ;
- Installations techniques : entre 12 et 20 ans ;
- Matériel et outillage : entre 3 et 10 ans ;
- Installations, agencement et aménagements : entre 5 et 10 ans ;
- Matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

L'impact de l'écart entre les durées d'usage et d'utilité est constaté via un amortissement dérogatoire.

3.2. Immobilisations financières

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la valeur brute des immobilisations financières est augmentée du coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la

valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3. Projets de développement en cours

Les projets de développements sont généralement initiés par ERAMET en tant que société holding. Les coûts supportés sur ces projets sont comptabilisés soit en Immobilisations financières soit en Autres Créances s'ils sont destinés à être refacturés aux Branches. Lors de la réalisation par acquisition, ces frais sont inclus dans la valeur des titres. Ces frais sont soit comptabilisés directement en charges, soit dépréciés en résultat exceptionnel lorsqu'ils ont été capitalisés mais que ces projets n'aboutissent pas.

3.4. Stocks

Les stocks de produits nickélifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés à 100 % pour toutes références dont la quantité est supérieure à un an de consommation.

3.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours de couverture à terme (cours du dernier jour de clôture s'il n'y a pas de couverture) sont constatés en pertes ou gains de change au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

3.6. Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.7. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connus à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Indemnités et allocations relatives au personnel

ERAMET offre à ses employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi, médailles du travail.

Certains engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Une provision est ainsi constituée en fonction du niveau des engagements et des actifs financiers.

Les engagements d'ERAMET sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien chez ERAMET du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux

des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissements.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

	2011	2010	2009	2008
Taux d'actualisation	4,75 %	4,90 %	5,00 %	5,40 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,10 %	2,10 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,10 %	3,10 %	2,10 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,50 %	4,00 %	4,50 %	5,00 %

Plan d'attribution d'actions gratuites aux employés

Cinq plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours dans la Société :

- un plan décidé lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2009 à hauteur de 70 880 actions ;
- deux plans décidés lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 à hauteur de 28 816 et 65 008 actions ;
- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 16 février 2011 à hauteur de 28 614 et 71 665 actions.

Le montant de la provision correspondant a été évalué en fonction de la valeur des actions autodétenues (175 950 actions) et du cours de l'action au 31 décembre 2011 (pour 58 784 actions).

La provision est étalée en fonction de la période d'acquisition (deux ou trois ans selon le plan) pour le personnel d'ERAMET S.A.

Pour les autres bénéficiaires (hors ERAMET S.A.), la provision est constituée dès la date d'attribution des plans.

Le 29 juillet 2011, les actions du plan du 29 juillet 2009 ont été définitivement attribuées aux employés des sociétés françaises.

3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- des ventes de ferronickel (activité achat-vente des produits SLN) ;
- de sels nickel (produits à l'usine de Sandouville) ;
- des prestations de services et refacturation de frais partagés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Note 9. Immobilisations	239	Note 23. Intégration fiscale	249
Note 10. État des échéances des créances.....	241	Note 24. Résultat financier	250
Note 11. Disponibilités	241	Note 25. Résultat exceptionnel	250
Note 12. Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir.....	241	Note 26. Effectif.....	251
Note 13. Situation nette	242	Note 27. Engagements hors bilan.....	251
Note 14. Actions autodétenues.....	243	Note 28. Gestion des risques.....	251
Note 15. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	243	Note 29. Crédit-bail immobilier	252
Note 16. Provisions inscrites au passif	244	Note 30. Consolidation des états financiers de la Société.....	252
Note 17. Engagements liés au personnel	245	Note 31. Rémunération des organes d'administration et de Direction	253
Note 18. Détail des dettes et états des échéances ...	246	Note 32. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites	253
Note 19. Détail des dettes et charges à payer.....	246	Note 33. Droit Individuel à la Formation.....	254
Note 20. Éléments concernant les entreprises liées ..	247	Note 34. Autres informations	254
Note 21. Chiffre d'affaires	247	Note 35. Événements postérieurs à la clôture	254
Note 22. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	248		

Note 9. Immobilisations

Valeurs d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs d'acquisition 31/12/2010	Acquisitions	Cessions, mises hors service et régularisations	Valeurs d'acquisition 31/12/2011
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	8 482	576		9 058
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	6 635	7 768	(2 220)	12 183
Sous-total	15 116	8 344	(2 220)	21 240
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131			1 131
Constructions	22 963	747		23 710
Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 074	3 059		60 133
Autres	10 769	468		11 237
Immobilisations en cours	319	286		605
Avances et acomptes	88			88
Sous-total	92 344	4 560	0	96 904
Immobilisations financières				
Participations ⁽²⁾	1 636 989		(95 500)	1 541 490
Créances rattachées à des participations	424 736	239 403	(16 697)	647 442
Autres titres immobilisés ⁽³⁾	14 077	41 120	(994)	54 204
Autres ⁽⁴⁾	27 603	227	(10 657)	17 172
Sous-total	2 103 406	280 749	(123 848)	2 260 307
TOTAL	2 210 866	293 653	(126 068)	2 378 451

(1) Immobilisations liées aux infrastructures informatiques (5,6 millions d'euros) et au développement de la technologie hydrométallurgique (6,4 millions d'euros).

La diminution concerne pour 1,9 million d'euros l'extourne des dépenses du projet Mabounié : immobilisées et dépréciées à 100 % jusqu'à fin 2009, elles sont depuis comptabilisées en charges.

(2) Reclassement du prêt à Weda Bay Minerals, Inc (Canada).

En juin 2011, cession de 1,37 % du capital de Comilog S.A. à l'État gabonais (valeur nette comptable des titres : 3,2 millions d'euros).

(3) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres.

L'augmentation concerne :

- d'une part l'achat de 146 390 actions au 1^{er} semestre 2011 pour 35,6 millions d'euros dans le cadre d'un mandat de rachat confié à Exane BNP Paribas en décembre 2010. Ces actions (170 000 au total) sont destinées à être distribuées dans le cadre d'un Plan d'attribution d'actions gratuites (cf. paragraphe 3.7.) ;
- d'autre part l'achat de 5,5 millions d'euros d'actions dans le cadre du contrat d'animation boursière confié à Exane BNP Paribas.

La diminution résulte principalement de l'attribution aux salariés des sociétés françaises des actions gratuites du plan d'attribution 2009.

Les actions propres disponibles pour pourvoir aux besoins des Plans d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour 100 % de leur valeur (+ 34,6 millions d'euros en 2011).

Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière, ont fait l'objet d'une provision de 4,4 millions d'euros, la valeur du cours de bourse au 31 décembre 2011 étant inférieure à celle du portefeuille.

(4) La diminution est due au retrait de 5 millions d'euros au dépôt alloué au contrat d'animation boursière, et à l'utilisation de 5,5 millions de ce dépôt pour l'achat d'actions dans le cadre de ce contrat en 2011.

(5) Dotation aux provisions de 195 millions d'euros sur les titres Eralloys, et de 22 millions d'euros sur les titres Tinfos, afin de ramener la valeur nette comptable au 31 décembre 2011 à la valeur d'usage. Dans le cas d'Eralloys, cette valeur a diminué du fait de la distribution d'un dividende exceptionnel en 2011.

(6) L'option acquise sur le projet d'exploitation d'un gisement de manganèse en Namibie a fait l'objet en 2009 d'une dotation aux provisions de 13,4 millions d'euros compte tenu de l'abandon du projet.

Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2010	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises amortissements et provisions	Cessions, mises hors service et régularisation	Amortissements et provisions au 31/12/2011	Valeurs nettes au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	8 224	541			8 764	293
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	1 928			(1 928)	0	12 183
Sous-total	10 152	541	0	(1 928)	8 764	12 476
Immobilisations corporelles						
Terrains	0				0	1 131
Constructions	15 521	1 167			16 687	7 023
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 303	3 879	(91)		48 091	12 042
Autres	7 335	817			8 151	3 085
Immobilisations en cours	0				0	605
Avances et acomptes						88
Sous-total	67 158	5 862	(91)	0	72 930	23 974
Immobilisations financières						
Participations ⁽⁵⁾	97 484	217 000			314 484	1 227 006
Créances rattachées à des participations	0				0	647 442
Autres titres immobilisés ⁽³⁾	7 218	4 420		34 642	46 280	7 924
Autres ⁽⁶⁾	13 343				13 343	3 829
Sous-total	118 045	221 420	0	34 642	374 107	1 886 200
TOTAL	195 355	227 823	(91)	32 714	455 801	1 922 650

(1) Immobilisations liées aux infrastructures informatiques (5,6 millions d'euros) et au développement de la technologie hydrométallurgique (6,4 millions d'euros).

La diminution concerne pour 1,9 million d'euros l'extourne des dépenses du projet Mabounié : immobilisées et dépréciées à 100 % jusqu'à fin 2009, elles sont depuis comptabilisées en charges.

(2) Reclassement du prêt à Weda Bay Minerals, Inc (Canada).

En juin 2011, cession de 1,37 % du capital de Comilog S.A. à l'État gabonais (valeur nette comptable des titres : 3,2 millions d'euros).

(3) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres.

L'augmentation concerne :

- d'une part l'achat de 146 390 actions au 1^{er} semestre 2011 pour 35,6 millions d'euros dans le cadre d'un mandat de rachat confié à Exane BNP Paribas en décembre 2010. Ces actions (170 000 au total) sont destinées à être distribuées dans le cadre d'un Plan d'attribution d'actions gratuites (cf. paragraphe 3.7.) ;
- d'autre part l'achat de 5,5 millions d'euros d'actions dans le cadre du contrat d'animation boursière confié à Exane BNP Paribas.

La diminution résulte principalement de l'attribution aux salariés des sociétés françaises des actions gratuites du plan d'attribution 2009.

Les actions propres disponibles pour pourvoir aux besoins des Plans d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour 100 % de leur valeur (+ 34,6 millions d'euros en 2011).

Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière, ont fait l'objet d'une provision de 4,4 millions d'euros, la valeur du cours de bourse au 31 décembre 2011 étant inférieure à celle du portefeuille.

(4) La diminution est due au retrait de 5 millions d'euros au dépôt alloué au contrat d'animation boursière, et à l'utilisation de 5,5 millions de ce dépôt pour l'achat d'actions dans le cadre de ce contrat en 2011.

(5) Dotation aux provisions de 195 millions d'euros sur les titres Eralloys, et de 22 millions d'euros sur les titres Tinfos, afin de ramener la valeur nette comptable au 31 décembre 2011 à la valeur d'usage. Dans le cas d'Eralloys, cette valeur a diminué du fait de la distribution d'un dividende exceptionnel en 2011.

(6) L'option acquise sur le projet d'exploitation d'un gisement de manganèse en Namibie a fait l'objet en 2009 d'une dotation aux provisions de 13,4 millions d'euros compte tenu de l'abandon du projet.

Note 10. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2011	À 1 an au plus	À plus de 1 an	Rappel 31/12/2010
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	647 442	647 442		424 736
Actif de régime de retraite ⁽²⁾	308	308		477
Autres immobilisations financières	16 864	16 864		27 125
Créances clients et comptes rattachés	95 220	94 409	811	103 979
Autres créances ⁽³⁾	59 972	59 972		24 876
Charges constatées d'avance	3 579	3 579		6 445
TOTAL	823 385	822 574	811	587 639

(1) Créances rattachées à des participations : prêts aux sociétés du Groupe :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Strand Minerals Ltd	242 418	153 698
Weda Bay Minerals, Inc. (Canada)	51 094	0
CFED	70 893	21 749
GCMC	447	37 639
ERAMET Holding Manganèse	0	24 303
ERAMET Research	1 633	4 180
S.I.M.A.	197 269	121 235
Erasteel SAS	80 557	60 750
Eramine SAS	3 130	1 161
Divers		22
TOTAL	647 442	424 736

(2) Excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies.

(3) Les autres créances comprennent entre autres une créance nette d'impôt sur les sociétés pour 10,6 millions d'euros dans le cadre de l'intégration fiscale et des débours sur projets de développement, susceptibles d'être refacturés aux Branches s'ils aboutissent, pour 32 millions d'euros, provisionnés à hauteur de 16,6 millions d'euros.

Note 11. Disponibilités

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

Note 12. Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	3 579	6 445
Frais émission d'emprunts à étaler	3 973	25
Écarts de conversion actif	0	0
TOTAL	7 552	6 470

(1) Les primes d'assurance payées d'avance s'élèvent à 1,6 million d'euros (1,4 million d'euros au 31 décembre 2010). Les primes sur couverture nickel s'élèvent, elles, à 1,6 million d'euros (4,5 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Note 13. Situation nette

Le capital est réparti comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
AREVA	25,68 %	25,69 %
SORAME / CEIR	37,00 %	36,89 %
STCPI	4,04 %	4,04 %
Divers	33,28 %	33,38 %
TOTAL	100 %	100 %

Le Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, a été prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an. Au 29 mai 2008, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé la signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires. Le Pacte d'actionnaires modifié, initialement conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2009, est prorogeable par tacite reconduction par périodes de six mois, à défaut de sa dénonciation par l'une des parties avec un préavis de quinze jours calendaires. Il a été reconduit pour six mois à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ce Pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutif de l'action de concert a notamment fait l'objet

d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577. L'avenant du 29 mai 2008 a fait l'objet de la décision et information de l'AMF n° 208C1042.

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

Les réserves distribuables d'ERAMET s'élèvent à 1 086 millions d'euros (1 032 millions d'euros au 31 décembre 2010) avant affectation du résultat 2011.

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette au 31 décembre 2009	26 369 813	80 428	1 086 653	(29 942)	1 137 140
Distribution de dividendes			(47 324)		(47 324)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			(29 942)	29 942	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces	13 688	42	843		885
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action	129 965	396	29 407		29 804
Augmentations de capital en nature					0
Résultat de l'exercice 2010				146 112	146 112
Situation nette au 31 décembre 2010	26 513 466	80 866	1 039 638	146 112	1 266 616
Distribution de dividendes				(92 173)	(92 173)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			53 939	(53 939)	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces	5 650	17	348		365
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action					0
Augmentations de capital en nature					0
Résultat de l'exercice 2011				340 942	340 942
SITUATION NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	26 519 116	80 883	1 093 925	340 942	1 515 751

Le capital social est composé de 26 519 116 actions ordinaires (26 513 466 actions ordinaires au 31 décembre 2010) entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros.

Note 14. Actions autodétenues

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions autodétenues :

		Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2008		53 689	-	335 786	389 475
En pourcentage du capital	26 215 231	0,20 %	-	1,28 %	1,49 %
Affectation à des stock-options / actions gratuites :					
• attributions / actions gratuites – Plans 2007		-	-	(25 830)	(25 830)
• attributions / futures actions gratuites		-	32 106	(32 106)	-
Achats		241 360	-	-	241 360
Ventes		(245 423)	-	-	(245 423)
Annulations d'actions / réduction du capital		-	-	(252 885)	(252 885)
Attribution d'actions / acquisition minoritaires Eralloys		-	-	(24 965)	(24 965)
Situation au 31 décembre 2009		49 626	32 106	-	81 732
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	-	0,31 %
Achats		269 075	23 610	-	292 685
Ventes		(270 566)	-	-	(270 566)
Situation au 31 décembre 2010		48 135	55 716	-	103 851
En pourcentage du capital	26 513 466	0,18 %	0,21 %	-	0,39 %
Affectation à des stock-options / actions gratuites :					
• attributions / actions gratuites – Plans 2009		-	(25 397)	-	(25 397)
• attributions / actions gratuites – Plans 2010 & 2011		-	(759)	-	(759)
Achats		320 912	146 390	-	467 302
Ventes		(285 451)	-	-	(285 451)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011		83 596	175 950	-	259 546
En pourcentage du capital	26 519 116	0,32 %	0,66 %	-	0,98 %

Le solde de 259 546 actions correspond :

- aux actions achetées dans le cadre d'un contrat d'animation boursière souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau ;
- aux actions destinées à être attribuées dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites.

Note 15. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Matières premières				
Autres approvisionnements ⁽¹⁾	3 839	4 221	(3 839)	4 221
Créances clients	769			769
Créances diverses ⁽²⁾	10 873	5 751	(27)	16 597
TOTAL	15 481	9 972	(3 866)	21 587

(1) Les stocks de pièces de rechange ont été provisionnés à 100 % pour les références dont la consommation est inférieure à un an de stock.

(2) La dotation aux provisions est principalement constatée sur les dépenses enregistrées en Autres créances sur le projet de recherche et d'exploitation du lithium.

Note 16. Provisions inscrites au passif

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises		Reclassement	31/12/2011
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice		
Provisions pour hausse des prix	69 668	0	0	0	0	69 668
Amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	10 504	2 726	(769)	0	0	12 461
Provisions pour reconstitution des gisements miniers	0	0	0	0	0	0
Total provisions réglementées	80 172	2 726	(769)	0	0	82 129
Perte de change						
Personnel ⁽²⁾	5 101	1 062	(173)	0	(169)	5 820
Environnement ⁽³⁾	772	39	0	0	0	810
Risques sectoriels	0	0	0	0	0	0
Impôts	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques ⁽⁴⁾	7 488	8 479	0	0	0	15 967
Autres provisions pour charges ⁽⁵⁾	2 718	42 176	(9 936)	0	(34 642)	316
Total provisions pour risques et charges	16 078	51 756	(10 109)	0	(34 812)	22 914
PROVISIONS PASSIF	96 250	54 482	(10 878)	0	(34 812)	105 042

(1) Dotation d'amortissement dérogatoire nette de 2 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros, principalement au titre des frais d'acquisition immobilisés avec les titres de la société Tinfos.

(2) ERAMET provisionne les engagements retraite et assimilés selon l'évaluation actuarielle effectuée par un cabinet indépendant. Des calculs détaillés ont été réalisés au 31 décembre 2011. L'excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies a été reclassé en autres immobilisations financières.

(3) Dotation aux provisions de 0,8 million d'euros pour curage du canal de rejet de l'usine de Sandouville avant rétrocession au Port autonome du Havre.

(4) La provision pour risque financier correspond principalement à la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET.

(5) La provision pour charge a été constituée dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites décidés lors du Conseil du 29 juillet 2009, de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 et du Conseil du 16 février 2011 (cf. chapitre 3.7.).

Note 17. Engagements liés au personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur des actifs de régime	Valeur actuarielle des obligations	Situation financière Surplus /(déficit)
Indemnités de départ en retraite	41 363	49 868	(8 505)
Indemnités de fin de carrière	2 136	4 421	(2 285)
Médailles et gratifications		3 175	(3 175)
Régimes de frais médicaux		2 883	(2 883)
TOTAL	43 499	60 347	(16 848)

<i>(en milliers d'euros)</i>	(Gains) / pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif) / passif
Indemnités de départ en retraite	8 579		(74)
Indemnités de fin de carrière	952	1 370	(37)
Médailles et gratifications			3 175
Régimes de frais médicaux	434		2 449
TOTAL	9 965	1 370	5 513

Hypothèses actuarielles :

Taux d'actualisation	4,75 %
Taux d'inflation	2 %
Taux d'augmentation salariale	3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,5 %

Détail des placements des fonds de pension :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions	Obligations	Autres placements	Total
Montants	3 723	35 786	3 990	43 499
Pourcentage	8,6 %	82,3 %	9,2 %	100 %

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2011
À l'ouverture	4 623
Charges comptabilisées	1 776
• coûts des services rendus	1 112
• charges d'intérêts nets	2 035
• rendements des actifs de couverture	(1 685)
• amortissements des écarts actuariels et des services passés	314
• autres	
Cotisations versées	(886)
Écarts de conversion et autres mouvements	-
À LA CLÔTURE	5 513

Le solde de 5,5 millions d'euros se décompose en une provision pour risques et charges de 5,8 millions d'euros et un actif de régime de retraite de 0,3 million d'euros au bilan d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2011.

Note 18. Détail des dettes et états des échéances

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2011	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	15 533	15 533		
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾	423 307	423 307		
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽³⁾	99 089	99 087	2	
Dettes fiscales et sociales	17 516	17 516		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 001	2 001		
Autres dettes diverses ⁽⁴⁾	1 963	1 963		
Produits constatés d'avance	20	20		
TOTAL	559 429	559 427	2	0

(1) Les emprunts auprès des établissements de crédit incluent un Billet de trésorerie de 15 millions d'euros émis par ERAMET.

(2) Le financement d'ERAMET est assuré par la société Metal Securities, filiale à 87,92 % d'ERAMET. Le montant au 31 décembre 2011 est de 423 millions d'euros (contre 663 millions d'euros au 31 décembre 2010), principalement du fait du versement d'un dividende important de la branche Manganèse.

(3) La Société présente une dette Fournisseurs supérieure à 60 jours en date de facture de 152 milliers d'euros.

(4) Les filiales françaises intégrées fiscalement ont versé en 2011 à ERAMET S.A. des acomptes d'Impôt société en excédent de 0,8 million d'euros par rapport à l'Impôt société dû.

Emprunts et dettes financières divers

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes courants auprès de Metal Securities	422 888	662 708
Dépôts reçus	419	90
Divers	0	0
TOTAL	423 307	662 797

Note 19. Détail des dettes et charges à payer

Montant brut (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes financières divers	423 307	662 797
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 089	209 220
Dettes fiscales et sociales	17 516	14 597
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 001	1 657
Autres dettes diverses	1 963	9 485
Produits constatés d'avance	20	20
TOTAL	543 896	897 777

Note 20. Éléments concernant les entreprises liées

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Bilan		
Participations	1 540 805	1 636 283
Créances financières	647 442	424 736
Créances clients et comptes rattachés	14 841	3 053
Créances diverses	570	1 677
Emprunts et dettes financières diverses	(423 307)	(662 797)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 911	168 409
Autres dettes	(965)	(7 173)
Compte de résultat		
Produits financiers	574 214	90 556
Charges financières	(6 842)	(12 530)

Note 21. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Total	France	Étranger
Ventes de produits et marchandises ⁽¹⁾	972 550	32 010	940 540
Produits des activités annexes	71 040	23 819	47 221
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 043 590	55 829	987 761

(1) Le chiffre d'affaires comprend une différence de change positive de 14,7 millions d'euros qui résulte essentiellement des couvertures en dollars US.

Note 22. Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Accroissement de la base imposable		
• Provisions réglementées	82 129	80 172
• Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice		
• Charges à répartir		
Allégement de la base imposable		
• Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(324 311)	(108 952)
• Charges à payer	(413)	(53)
• Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice		
• Produits financiers latents		
• Déficit reportables fiscalement	(94 376)	(104 209)
Allégement net de la base imposable	(336 971)	(133 042)
Accroissement de l'impôt futur	(116 019)	(45 806)
	34 %	34 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	295 667	0	295 667
Résultat exceptionnel	39 203	0	39 203
Participation et intéressement des salariés	(3 569)	0	(3 569)
Effets de l'intégration fiscale et crédit d'impôt recherche	0	9 641	9 641
TOTAL	331 301	9 641	340 942

Impôts Société

La convention d'intégration fiscale signée entre ERAMET et ses filiales respecte le principe de neutralité et place les filiales dans la situation qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Chaque filiale détermine son impôt comme si elle ne faisait pas partie du Groupe fiscal intégré et verse sa contribution d'Impôts société à ERAMET en sa qualité de société tête de Groupe. Les filiales conservent leurs déficits pour déterminer le montant de la contribution d'Impôts société qu'elles doivent verser à ERAMET.

Du fait de l'intégration fiscale, le compte d'impôt sur les sociétés peut être décomposé de la manière suivante : + 6 millions d'euros de charge d'impôt du Groupe intégré fiscalement (dont + 7 millions d'euros de crédit d'impôt recherche Groupe 2011, + 0,4 million d'euros de crédits d'impôt 2011 et + 0,6 million d'euros de régularisation de crédits d'impôt Groupe 2010), + 10 millions d'euros de produit d'intégration fiscale (dont 9,6 millions d'euros d'IS 2011 des filiales intégrées) et (6,3) millions d'euros de charges d'intégration fiscale [dont crédits d'impôt rattachés aux filiales : (0,4) million d'euros de régularisation 2010 et (5,7) millions d'euros de crédit d'impôt recherche en 2011].

Note 23. Intégration fiscale

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement, ERAMET étant la société tête de Groupe.

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Sociétés consolidées			
ERAMET	x	x	x
Metal Currencies	x	x	x
Metal Securities	x	x	x
ERAMET Holding Nickel (EHN)	x	x	x
Eurotungstène Poudres	x	x	x
ERAMET Holding Manganèse (EHM)	x	x	x
Société Industrielle de Métallurgie Avancée (S.I.M.A.)	x	x	x
ERAMET Alliages	x	x	x
Aubert & Duval (AD)	x	x	x
Airforge	x	x	x
Erasteel	x	x	x
Erasteel Commentry		x	x
Erasteel Champagnole	x	x	x
Valdi	x		
Sociétés non consolidées			
ERAMET International	x	x	x
ERAMET Ingénierie (ex-TEC)	x	x	x
ERAMET Research (ex-CRT)	x	x	x
Eramine	x	x	x
Forges de Monplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Transmet	x	x	x
Brown Europe	x	x	x
Metal Securities Investissement	x		
AD TAF	x		

Les déficits du Groupe d'intégration fiscale utilisables au 31 décembre 2011 s'élèvent à 94,4 millions d'euros.

Note 24. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Participations – Dividendes ⁽¹⁾	558 855	81 152
Participations – Intérêts ⁽²⁾	15 403	9 404
Autres dividendes et intérêts	(883)	270
Reprises sur provisions ⁽³⁾		34 039
Différences de change ⁽⁴⁾	7 452	6 153
Produits financiers	580 828	131 017
Dotations aux amortissements et provisions ⁽³⁾	(229 699)	(1 384)
Intérêts et charges assimilées ⁽⁵⁾	(11 071)	(14 095)
Différences de change ⁽⁴⁾	(5 278)	(18 959)
Charges nettes sur cessions de VMP		0
Charges financières	(246 048)	(34 438)
RÉSULTAT FINANCIER	334 779	96 579

(1) Dividendes de la branche Manganèse (531 millions d'euros) et de la branche Nickel (27,9 millions d'euros).

(2) Produits d'intérêts sur prêts en compte courant Groupe (15,4 millions d'euros).

(3) Dotation nette de la provision pour risque financier pour couvrir la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET : (8,3) millions d'euros, dotation aux provisions sur titres Eralloys pour (195) millions d'euros et Tinfos pour (22) millions d'euros, et dotation aux provisions sur actions propres détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière : (4,4) millions d'euros.

(4) Différence de change nette de + 2,2 millions d'euros résultant principalement de la revalorisation des prêts et emprunts Groupe en devises.

(5) Les charges d'intérêts correspondent aux intérêts sur le financement Metal Securities à hauteur de (7,5) millions d'euros, et à la commission de non-utilisation du crédit syndiqué pour (2,1) millions d'euros.

Note 25. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits sur opérations de gestion	1	1
Produits sur opérations en capital ⁽¹⁾	52 671	85 934
Reprises sur provisions et transfert de charges ⁽²⁾	796	13 362
Produits exceptionnels	53 468	99 297
Charges sur opérations de gestion	2	(4)
Charges sur opérations en capital ⁽¹⁾	(4 435)	(4 992)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽³⁾	(9 831)	(19 757)
Charges exceptionnelles	(14 264)	(24 753)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	39 204	74 544

(1) En juin 2011, vente à l'État gabonais de 31 935 actions Comilog S.A., dégageant une plus-value de 49,2 millions d'euros, et valeur nette comptable des actions attribuées aux salariés des sociétés françaises dans le cadre du Plan d'attribution d'actions gratuites 2009 : (1) million d'euros.

(2) Reprise de provisions réglementées pour 0,8 million d'euros au titre des actifs de Sandouville.

(3) Dotations aux provisions réglementées pour (2,7) millions d'euros et dotations aux provisions sur des créances diverses pour (5,8) millions d'euros, principalement sur le projet de recherche et d'exploitation du lithium.

Note 26. Effectif

	Exercice 2011	Exercice 2010
Cadres	190	152
ETAM	230	230
Effectif inscrit fin de période	420	382
Effectif inscrit moyen	402	381

Note 27. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	941	76
Sûretés réelles	Néant	Néant
Ventes à terme en USD	173 229	172 696
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	Néant	Néant
Sûretés réelles	Néant	Néant
Prêt syndiqué multidevises	800 000	600 000
Achats à terme en USD	0	0
Engagements réciproques		
Couverture de change <i>via</i> Metal Currencies	68 216	82 182

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements.

Note 28. Gestion des risques

28.1. Risque de change

ERAMET est exposée au risque de change à deux niveaux :

- Toutes les recettes Nickel sont facturées en devises (majoritairement en dollar US), alors que ces coûts sont principalement libellés en euros (frais Sandouville et achat nickel et matte à SLN). Des opérations de couverture sont donc réalisées sur la base des prévisions et des budgets pluriannuels, à horizon maximum de 36 mois.

Dans le cadre de l'assistance technique entre ERAMET et sa filiale SLN, toutes les couvertures commerciales sont effectuées pour le compte de la SLN et refacturées directement à SLN dans le cadre du contrat de commercialisation.

- Pour toutes les autres transactions en devises, notamment les prêts long terme aux sociétés du Groupe, ERAMET peut être amenée à effectuer des couvertures de change en fonction des échéances de remboursements. Au 31 décembre 2011, seul le prêt à Strand Minerals Indonesia faisait l'objet d'une couverture de change.

28.2. Risques sur matières premières

ERAMET est exposée à la volatilité des cours de matières premières au niveau de son chiffre d'affaires. ERAMET couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à un ou deux ans. Ces couvertures sont réalisées pour le compte de la SLN, producteur du ferronickel et de la matte. Dans le cadre du contrat d'assistance technique, le résultat de ces couvertures est imputé à la facturation mensuelle à SLN. Au 31 décembre 2011, 1 298 tonnes ont été couvertes pour une juste valeur de + 7 338 milliers de dollars US [rappel 2010 : 7 674 tonnes pour une juste valeur de (1 400 milliers de dollars US)] plus 1 008 tonnes en option à échéance 2013 exerçables par la contrepartie en novembre 2012 dont la juste valeur est nulle au 31 décembre 2011. ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

28.3. Risque de crédit ou de contrepartie

Les risques de contrepartie d'ERAMET portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, ERAMET peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximum est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan, ERAMET a recours à différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires afin de prévenir certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique des clients. Par ailleurs, le portefeuille de clientèle d'ERAMET est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie dont les risques d'insolvabilité sont plus limités.

28.4. Risque de taux

Au 31 décembre 2011, ERAMET ne dispose d'aucune couverture de taux concernant son endettement net. Ses excédents placés chez Metal Securities sont rémunérés sur la base des taux de marché (taux variable).

28.5. Risque de liquidité

Aux bornes du Groupe, ERAMET est peu soumis au risque liquidité compte tenu de sa situation financière. En effet, la trésorerie nette d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2011 se monte à 212,7 millions d'euros (vs. un endettement net de 233,1 millions d'euros au 31 décembre 2010). La totalité de l'endettement est constitué

envers Metal Securities, société *ad hoc* du Groupe, en charge de la centralisation et de la gestion des excédents du Groupe.

De plus, la Société dispose si nécessaire de trois sources de financement supplémentaires *via* l'utilisation des éléments suivants :

28.5.1. Lignes de crédit renouvelables

En 2011, ERAMET a renouvelé la convention portant sur des lignes de crédit renouvelables multidevises signée en 2005, passant d'un montant de 600 à 800 millions d'euros (*Multicurrency revolving credit facility agreement*) pour une durée de cinq ans extensible à six ans. Conformément à la convention, le Groupe a demandé aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée de ladite convention. L'échéance de cette ligne est donc depuis début 2012 portée au 18 janvier 2017. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature. Cette ligne comporte un seul covenant, portant sur le ratio d'endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres. Il est entièrement respecté au 31 décembre 2011.

28.5.2. Billets de trésorerie

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie dont 15 millions ont été levés en 2011.

28.5.3. Pensions livrées

Le 20 décembre 2011, ERAMET a renouvelé un engagement de mise en place de pensions livrées. Le montant mobilisable est de 180 millions d'euros à échéance 3 mois renouvelables. Cette ligne est confirmée. Aucun montant n'a été tiré au 31 décembre 2011.

Note 29. Crédit-bail immobilier

Non applicable.

Note 30. Consolidation des états financiers de la Société

Elle est consolidée dans le groupe ERAMET, dont elle est la société mère.

Note 31. Rémunération des organes d'administration et de Direction

(en milliers d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Avantages à court terme		
• Rémunérations fixes	2 824	2 700
• Rémunérations variables	1 267	1 779
• Jetons de présence	379	398
Autres avantages		
• Avantages postérieurs à l'emploi	0	73
TOTAL	4 470	4 951

L'état des dix personnes les mieux rémunérées fait apparaître en 2011 un total de 4,7 millions d'euros.

Note 32. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

Options de souscription

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2011	Exercées en 2011	Prescrites en 2011	Restant à exercer à compter du 01/01/2012	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2012	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2011							
1	23/05/2002	15/12/2004	64,63 €	81	25	130 000	(100 248)	(5 650)	-	24 102	20	15/12/2012
TOTAL						130 000	(100 248)	(5 650)	-	24 102		

Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2008.

Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2008.

Actions gratuites

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le 01/01/2011	Attribuées définitivement en 2011	Prescrites en 2011	Caduques en 2011	Restant à exercer à compter du 01/01/2012	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2012	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2011								
1	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	(10 000)	-	-	-	-	-	-
2	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	(16 000)	-	-	-	-	-	-
3	13/05/2009	29/07/2009	gratuites	14 766	14 109	73 830	(3 285)	(25 010)	(2 380)	-	43 155	8 631	29/07/2013
4	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	14 405	14 405	28 810	(256)	(462)	(882)	-	27 210	13 605	20/05/2014
5	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	162	162	65 008	-	-	(680)	(5 415)	58 913	159	20/05/2015
6	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	14 298	-	28 596	-	(292)	(608)	-	27 696	13 848	16/02/2015
7	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	205	-	71 665	-	-	(425)	(5 957)	65 283	201	16/02/2016
TOTAL						293 909	(29 541)	(25 764)	(4 975)	(11 372)	222 257		

(1) Date d'attribution définitive : 3 = 29 juillet 2011 France et 29 juillet 2013 monde ; 4 = 20 mai 2012 et 20 mai 2014 ; 5 = 20 mai 2013 et 20 mai 2015 ; 6 = 16 février 2013 et 16 février 2015 ; et 7 = 16 février 2014 et 16 février 2016.

(1) Les actions ne peuvent être vendues avant : 3 = 29 juillet 2013 ; 4 = 20 mai 2014 ; 5 = 20 mai 2015 ; 6 = 16 février 2015 ; et 7 = 16 février 2016.

Note 33. Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein ou au prorata pour les personnes à temps partiel ou entrées en cours d'année.

Compte tenu des effectifs présents au 31 décembre 2011, le Droit Individuel à la Formation est de 32 015 heures (32 289 heures au 31 décembre 2010).

Note 34. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe S.I.M.A. aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à 38,5 % de S.I.M.A., consolidée par mise en équivalence et non en intégration globale, alors que S.I.M.A. aurait dissimulé aux Commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de S.I.M.A. depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au tribunal de juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe.

ERAMET rappelle que les apports des actions de S.I.M.A. ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux Commissaires aux apports désignés par le Président du tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document E.

Les défendeurs ont déposé en septembre 2010 des conclusions en réponse aux demandes de Carlo Tassara France.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision.

Accord pour le renforcement de la République gabonaise dans le capital de Comilog S.A.

ERAMET et la République gabonaise, après approbation du Conseil d'administration d'ERAMET du 14 octobre 2010, ont signé le 20 octobre 2010 un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog S.A., détenue avant la transaction à hauteur de 67,25 % par ERAMET et de 25,4 % par la République gabonaise, le solde du capital étant détenu par différents investisseurs privés.

Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise, en plusieurs étapes sur la période 2010-2015, d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog S.A., ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise au capital de Comilog S.A. La première étape (2010-2011) concerne la cession d'une participation de 3,54 % du capital de Comilog S.A.

L'acquisition sur la période 2012-2015 par la République gabonaise des 6,46 % restant auprès d'ERAMET se fera selon des modalités à définir le moment venu.

Au 31 décembre 2010, la cession de la première tranche sur la période 2010-2011, portant sur 50 583 actions représentant 2,17 % du capital de Comilog S.A. a été réalisée et imputée dans les états financiers du Groupe au niveau des capitaux propres. ERAMET a cédé, courant juin 2011, 31 935 actions représentant 1,37 %.

Note 35. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

6.2.3. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
	Devise	Devise	%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	Devise	Devise
I. Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)										
Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)										
Eras	EUR	2 000	0	100,00	1 986	1 986			0	0
ERAMET Ingénierie	EUR	525	4 050	100,00	838	838			9 048	139
ERAMET Research	EUR	1 410	10 438	100,00	1 161	1 161	1 633		19 225	4 559
ERAMET International	EUR	160	2 090	100,00	892	892			9 910	186
ERAMET Holding Nickel	EUR	227 104	15 625	100,00	229 652	229 652		27 820	0	8 359
Weda Bay Mineral Inc.	USD	35 505	19 447	100,00	3 616	3 616	51 094		0	(15 189)
ERAMET Holding Manganèse	EUR	310 156	220 514	100,00	310 156	310 156		120 029	0	142 288
Eralloys Holding	NOK	12 800	371 679	100,00	419 445	224 445		369 046	0	12 237
S.I.M.A.	EUR	148 000	10 029	100,00	329 584	325 100	197 269		4 599	(4 734)
Erasteel	EUR	15 245	75 451	100,00	143 169	50 169	80 557		189 972	20 509
					1 440 499	1 148 015				
Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
Comilog	XAF	40 812	405 665	23,22	53 407	53 407		41 849	379 591	130 196
Tinfos	NOK	3 088	181 124	33,35	46 751	24 751		66	101 046	14 028
					100 158	78 158				
II. Renseignements globaux sur les autres titres (valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la Société)										
• Filiales françaises	EUR				147	147	3 130			
• Filiales étrangères	EUR									
• Participations	EUR				685	685		45		
TOTAL					1 541 490	1 227 006	333 684	0	558 855	

N° Siren Adresse du siège social

I. Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)

Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)

Eras	N/A	6B, route de Trèves L – 2633 Senningerberg R. C. Luxembourg B 35.721
ERAMET Ingénierie	301 570 214	1, avenue Albert Einstein 78190 Trappes
ERAMET Research	301 608 634	1, avenue Albert Einstein BP 120 78193 Trappes
ERAMET International	398 932 939	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
ERAMET Holding Nickel	335 120 515	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Weda Bay Mineral Inc.	N/A	14 th Floor, 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada
ERAMET Holding Manganèse	414 947 275	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Eralloys Holding	N/A	Eralloys Holding AS Strandv 50 1366 Lysaker Norvège
S.I.M.A.	562 013 995	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Erasteel	352 849 137	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Participations (détenues entre 10 et 50 %)		
Comilog	N/A	Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon
Tinfos	N/A	O. H. Holtas gate 21 – N – 3678 Notodden Norvège

6.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ERAMET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.2 des « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels,

l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte de la valeur de l'actif net détenu et des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris – La Défense et Neuilly sur Seine, le 22 février 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associates
Alain Penanguer

Ernst & Young et Autres
Aymeric de la Morandière

6.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec Monsieur Patrick Buffet

Le 11 mai 2011, le Conseil d'administration d'ERAMET a décidé de renouveler le mandat de Président-Directeur général de Monsieur Patrick Buffet et, le 27 juillet 2011, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé à l'unanimité, Monsieur Patrick Buffet s'abstenant, de maintenir l'ensemble des éléments de sa rémunération et le maintien en toute ses dispositions de son contrat de mandataire social du 20 février 2008, en prenant par ailleurs en compte toutes les modifications décidées depuis par le Conseil d'administration d'ERAMET sur proposition du Comité des rémunérations.

En ce qui concerne le dispositif de l'indemnité de départ du contrat de mandataire social du Président-Directeur général du 20 février 2008, il est précisé que l'indemnité de départ est susceptible d'être due en cas de départ de Monsieur Patrick Buffet par suite de révocation ou démission provoquée, non-renouvellement de son mandat ou modification des considérations desquelles il a rejoint le groupe ERAMET.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat susceptible d'être due est égal à trois fois la dernière rémunération annuelle fixe brute, à laquelle s'ajoutera une somme égale à trois fois la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité due à raison du départ est soumise à la condition de performance suivante : la somme des rémunérations variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat de Président-Directeur général doit être supérieure ou égale à 20% de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes au cours des mêmes exercices.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Le Nickel – SLN

Contrat d'assistance technique

Nature et objet

Dans le cadre du contrat d'assistance technique signé en 1999, ERAMET fournit à la société Le Nickel-SLN une assistance générale en matière stratégique, industrielle, financière, fiscale et de gestion des ressources humaines. Cette convention a été amendée avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Modalités

Les prestations sont rémunérées sur la base des coûts réellement encourus par ERAMET au titre de ces prestations, majorés d'une marge de 8 %. Le montant facturé à ce titre s'est élevé à 8 589 000 euros au titre de l'exercice 2011 contre 9 229 000 euros en 2010.

Convention de commercialisation

Nature et objet

La convention de commercialisation conclue entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN en 1985, aux termes de laquelle ERAMET assure la commercialisation des produits de la société Le Nickel-SLN (hors minerais), a également été amendée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Modalités

Conformément à cette convention, ERAMET a acheté à la société Le Nickel-SLN de la matte de nickel et du ferro-nickel sur la base d'un prix d'achat permettant à ERAMET de réaliser une marge commerciale de 3 %, majoré d'une bonification dont les modalités de calcul et le prix seuil de déclenchement ont été redéfinis. Le montant global des achats facturés par la société Le Nickel-SLN à ERAMET s'est élevé à 829 976 643 euros en 2011 contre 858 254 658 euros en 2010.

Dans le cadre de cette même convention, ERAMET a facturé à la société Le Nickel-SLN une contribution aux autres frais se substituant à la redevance forfaitaire, destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel encourus par ERAMET en préalable à la commercialisation de produits finis. Le

montant facturé à la société Le Nickel-SLN se monte à 26 910 523 euros au titre de l'exercice 2011, contre 24 825 464 euros au titre de l'exercice 2010.

Avec MM. Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten

Adhésion des mandataires sociaux d'ERAMET à l'assurance complémentaire frais de santé et au régime de prévoyance complémentaire invalidité décès du groupe ERAMET

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration du 17 février 2010 a autorisé l'adhésion de MM Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten, mandataires sociaux, à l'assurance complémentaire frais de santé, ainsi qu'au contrat de prévoyance complémentaire invalidité décès du Groupe.

Régime de retraite à prestation définies

Nature, objet et modalités

Ce régime, dit de l'article 39, est applicable aux mandataires sociaux du groupe ERAMET et s'est poursuivi sans changement au cours de l'exercice 2011.

Paris – La Défense et Neuilly sur Seine, le 22 février 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associates
Alain Penanguer

Ernst & Young et Autres
Aymeric de la Morandière

6.2.6. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2007	2008	2009	2010	2011
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en euros)	79 012 144	79 956 455	80 427 930	80 866 071	80 883 304
b) Nombre d'actions émises	25 905 621	26 215 231	26 369 813	26 513 466	26 519 116
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 369 986	1 033 393	751 791	1 067 012	1 043 590
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	221 083	152 814	106 182	127 381	608 704
c) Impôts sur les bénéfices	22 027	(20 076)	(6 433)	(9 900)	(9 641)
d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	206 516	148 159	(29 942)	146 112	340 942
f) Montant du dividende proposé	155 434	137 630	47 466	92 797	59 668
Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	7,68	6,59	4,27	5,18	23,32
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7,97	5,65	(1,14)	5,51	12,86
c) Dividende proposé par action	6,00	5,25	1,80	3,50	2,25
Personnel					
a) Nombre moyen de salariés	347	369	383	381	402
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	27 914	26 331	27 350	30 873	32 573
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	10 165	11 250	15 478	22 105	50 189

6.3. COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2010 ET 2009

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- a) les comptes consolidés 2010, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 6.1, 6.1.3 et 2 du Document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 5 avril 2011 ;
- b) les comptes consolidés 2009, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 6.1, 6.1.3 et 2 du Document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 16 avril 2010.

Les parties non incluses des Documents de référence 2010 et 2009 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.eramet.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

6.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

6.4.1. Modalités de paiement de dividendes

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État.

6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 24 des statuts)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. »

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011

L'affectation proposée du résultat 2011 figure à la seconde résolution proposée à la prochaine Assemblée au Chapitre 8 du présent Document.

6.4.3. Politique de distribution de dividendes

6.4.3.1. POLITIQUE SUIVIE

MODALITÉS DE VERSEMENT

La Société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé (en 2012 à compter du 23 mai 2012).

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions.

MONTANT DU DIVIDENDE

Depuis plusieurs années, la Société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif. Le dividende proposé est de 2,25 euros par titre.

Dividendes versés sur les derniers exercices

	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre d'actions rémunérées	26 519 116	26 513 466	26 369 813	26 215 231	25 905 621
Résultat net part du Groupe	195 M€	328 M€	(265) M€	694 M€	582 M€
Dividendes par action	2,25 €	3,50 €	1,80 €	5,25 €	6,00 €
DISTRIBUTION TOTALE	59,7 M€	92,8 M€	47 M€	137,6 M€	155 M€

6.4.3.2. PERSPECTIVES

La Société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents.

6.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

6.5.1. Organisation du contrôle interne

Depuis plusieurs années, le Groupe demande en priorité aux Commissaires aux comptes de la Société de procéder à l'audit des principales filiales à travers le monde. Cependant, pour des raisons historiques ou pratiques, d'autres cabinets interviennent suivant la répartition suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010	2009
Ernst & Young	1 668	1 580	1 279
Deloitte & Associés	1 689	1 482	1 270
Autres	230	311	393
TOTAL	3 587	3 373	2 942

6.5.2. Honoraires versés aux différents auditeurs

L'inventaire complet des honoraires au titre des trois dernières années par nature de prestations versées aux différents cabinets figure à la note 33 aux comptes consolidés.

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1. Marché des titres de la Société	264	7.3.4. Siège social (article 4 des statuts).....	275
7.1.1. Place de cotation.....	264	7.3.5. Forme juridique et législation applicable.....	275
7.1.2. Évolution du cours.....	264	7.3.6. Contrôle légal de la Société (article 19 des statuts)	275
7.1.3. Service du titre	267	7.3.7. Objet social (article 3 des statuts)	275
7.2. Capital social	268	7.3.8. Exercice social (article 23 des statuts)	276
7.2.1. Capital souscrit.....	268	7.3.9. Assemblée Générale	276
7.2.2. Titres non représentatifs du capital	268	7.3.10. Transmission des actions	277
7.2.3. Évolution du capital social.....	268	7.3.11. Identification des actionnaires.....	277
7.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années	268	7.3.12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	278
7.2.5. Répartition du capital	268	7.4. Pactes d'actionnaires	279
7.2.6. Plans d'options et actions gratuites.....	271	7.4.1. Décision et information n° 208C1042 du 30 mai 2008.....	279
7.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières	272	7.4.2. Décision et information n° 209C1013 du 21 juillet 2009	280
7.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions.....	273		
7.3. Renseignements concernant la Société	275		
7.3.1. Raison sociale (article 2 des statuts).....	275		
7.3.2. Numéro d'enregistrement de la Société.....	275		
7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	275		

7.1. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Place de cotation

L'action de la Société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du règlement mensuel).

Les titres de la Société sont négociés chez NYSE Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR 0000131757) où ERAMET fait partie du compartiment A.

La valeur est intégrée dans les indices SBF 80, 120 et 250 d'Euronext Paris. Fin 2007, ERAMET a intégré l'indice DJ Stoxx 600. Le 2 janvier 2008, ERAMET a rejoint l'indice N 100 d'Euronext Paris. Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs.

7.1.2. Évolution du cours

Sur cinq ans, entre le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2011 la performance du titre ERAMET est voisine de celle de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Basic Resources Europe (- 22 % pour ERAMET vs - 19 % pour le Dow Jones) tandis que le CAC a perdu 43 % sur la même période.

Le titre ERAMET a chuté de 63 % en 2011, terminant l'année à 94,50 euros/action, pour une capitalisation boursière de 2,5 milliards d'euros tandis que le CAC 40 a baissé de 19 % sur l'année 2011 et le DJ Basic Resources a perdu 30 % sur la même période.

Le plus haut a été de 276,65 euros/action, le 16 février 2011 et le plus bas à 80,05 euros/action, le 23 novembre 2011.

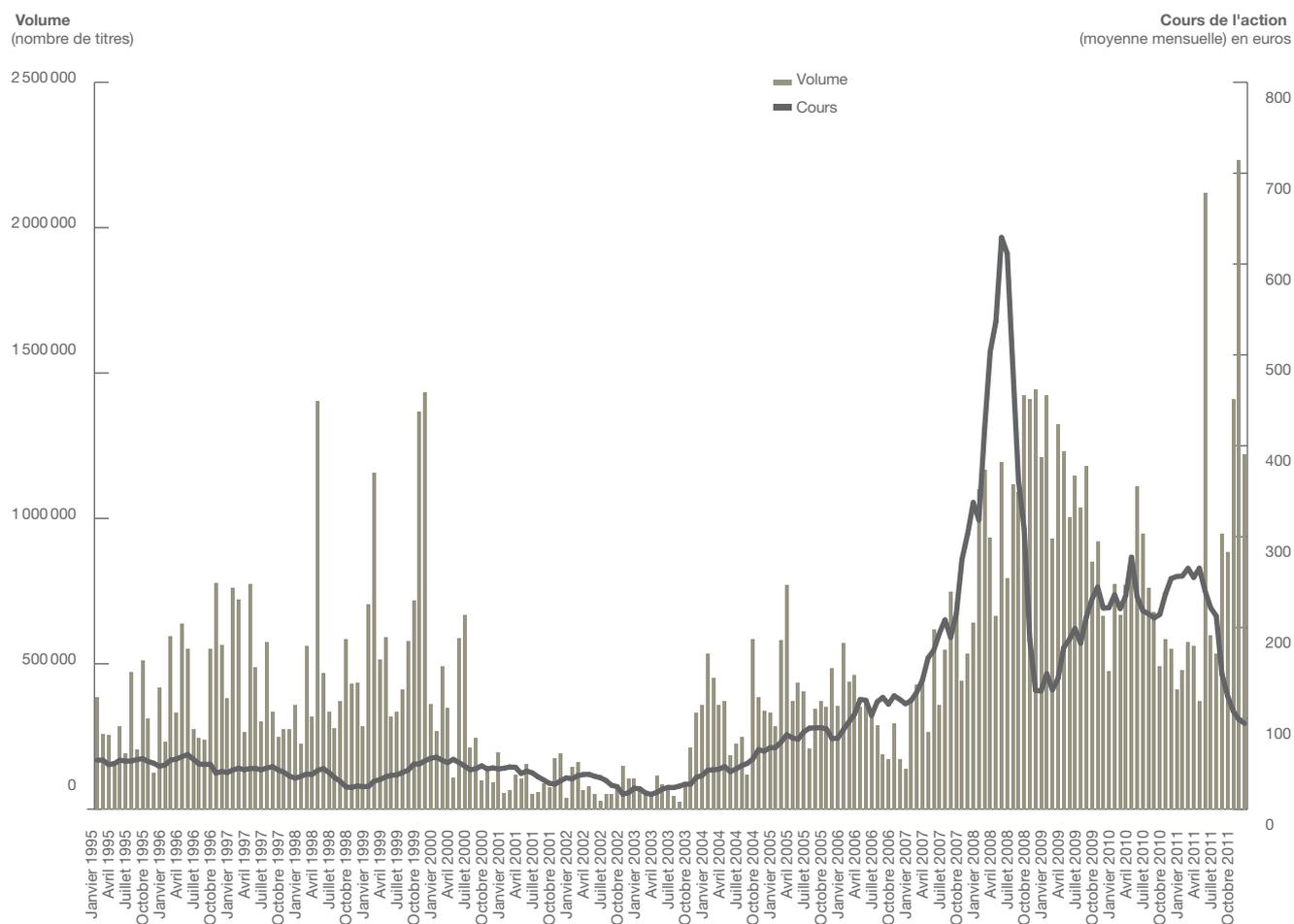
POURSUITE DU PROGRAMME ERASHARE POUR LES EMPLOYÉS DU GROUPE ERAMET

En 2011, le programme Erashare a été poursuivi et s'est traduit par l'attribution gratuite de deux actions ERAMET à chacun des employés du Groupe, après 5 actions par employé en 2009, puis 2 actions par employé en 2010.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

La communication financière du Groupe a continué à s'enrichir à travers ses différents supports : le Document de référence, le rapport d'activité, le site Internet du Groupe www.eramet.com. Les présentations des résultats semestriels et annuels sont diffusées en *webcast* en anglais et en français. Les analystes financiers ont pu visiter le centre de recherches de Trappes et l'usine norvégienne de Tyssedal (dioxyde de titane) et ont rencontré ERAMET Alliages sur le salon du Bourget.

Évolution des volumes et du cours de l'action ERAMET



Données boursières

	Cours (en euros) Extrêmes sur la période		Clôture au 31/12	Capitalisation boursière au 31/12		Volume (moy./jour)
	plus haut	plus bas		(en millions d'euros)		
1994*	57,93	47,26	52,59	771	37 385	
1995*	58,39	41,31	48,78	743	15 673	
1996*	61,89	34,91	41,47	643	23 981	
1997*	53,20	33,08	34,76	542	22 172	
1998*	47,72	22,11	25,60	399	24 176	
1999*	58,75	23,15	57,00	1 393	33 810	
2000*	61,75	41,90	43,55	1 076	14 100	
2001	47,80	22,00	34,60	855	4 664	
2002	39,80	13,90	21,05	527	4 928	
2003	38,60	14,50	38,50	985	5 834	
2004	72,90	36,70	66,20	1 704	15 953	
2005	94,90	66,10	81,00	2 089	19 319	
2006	147,40	79,00	121,40	3 142	14 806	
2007	391,26	114,00	350,00	9 067	24 022	
2008	669,98	96,06	138,00	3 618	52 945	
2009	272,30	108,00	220,75	5 821	47 589	
2010	298,40	193,70	256,50	6 801	33 419	
2011	276,65	80,05	94,50	2 505	46 402	

* Recalculé en euros.

7

● INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL
7.1. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

	Cours (en euros)			Volume
	plus bas	plus haut	Moyen (clôture)	(moy./mois)
2011				
Décembre	86,80	104,15	94,54	1 218 964
Novembre	80,05	113,95	98,75	2 233 782
Octobre	96,70	127,10	108,02	1 409 007
Septembre	103,05	150,00	124,79	883 210
Août	132,00	196,65	148,75	947 185
Juillet	190,00	231,70	212,60	532 776
Juin	208,65	236,35	221,75	596 236
Mai	226,40	267,50	240,60	2 120 666
Avril	253,50	273,85	265,29	371 891
Mars	230,00	268,80	255,15	560 001
Février	251,75	278,50	265,15	575 457
Janvier	249,00	266,50	256,76	476 163
2010				
Décembre	265,00	238,50	256,27	411 443
Novembre	277,00	234,30	253,93	552 238
Octobre	255,35	218,15	236,75	585 637
Septembre	222,15	199,00	214,35	490 807
Août	228,10	193,70	210,61	678 536
Juillet	230,50	198,25	215,08	761 711
Juin	236,80	201,00	218,52	945 600
Mai	274,00	203,75	233,71	1 110 292
Avril	298,40	250,20	277,46	874 592
Mars	258,95	221,15	235,37	769 847
Février	231,30	203,15	220,07	668 710
Janvier	260,95	215,20	236,05	772 721
2009				
Décembre	216,60	234,15	221,816	474 492
Novembre	207,00	230,50	221,510	664 166
Octobre	210,00	272,30	244,570	919 131
Septembre	213,55	248,80	231,111	850 553
Août	190,00	244,00	211,362	1 179 815
Juillet	153,51	204,00	182,722	1 035 733
Juin	175,00	238,50	199,005	1 148 573
Mai	161,30	204,74	186,854	1 004 671
Avril	153,75	195,00	177,945	1 229 638
Mars	109,02	185,00	144,122	1 321 855
Février	108,00	149,50	131,51	932 017
Janvier	122,00	193,00	149,32	1 422 169

	Cours (en euros)			Volume
	plus bas	plus haut	Moyen (clôture)	(moy./mois)
2008				
Décembre	115,00	149,50	130,150	1 211 461
Novembre	96,06	175,00	131,021	1 443 299
Octobre	131,12	278,79	186,849	1 410 394
Septembre	240,72	375,98	308,481	1 423 270
Août	318,03	450,99	361,961	1 090 663
Juillet	400,00	634,99	485,971	1 116 959
Juin	563,72	655,80	611,596	794 622
Mai	561,20	669,98	629,300	1 191 992
Avril	473,30	595,00	536,614	665 791
Mars	402,00	560,00	503,747	934 809
Février	328,00	509,96	418,39	1 168 588
Janvier	249,00	367,90	318,37	1 101 950

Source : NYSE Euronext.

7.1.3. Service du titre

La tenue du registre des titres de la Société est assurée par :

- BNP Paribas Securities Services
GCT – Services aux émetteurs
Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex
Tél. : 0826 109 119.

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à Exane BNP Paribas.

7.2. CAPITAL SOCIAL

7.2.1. Capital souscrit

7.2.1.1. MONTANT ET TITRES REPRÉSENTATIFS

Le capital social, à la date du 1^{er} janvier 2011, s'élève à 80 883 303,80 euros, représenté par 26 519 116 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

7.2.1.2. DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la Société.

Capital souscrit non encore libéré

Néant.

7.2.2. Titres non représentatifs du capital

PARTS DE FONDATEURS, CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE

Néant.

AUTRES TITRES

La Société n'a pas émis d'autres instruments financiers – qui seraient en cours de validité – non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

7.2.3. Évolution du capital social

Le détail de l'évolution du capital figure à la note 28 aux comptes consolidés au Chapitre 6 du présent Document.

7.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

La répartition du capital n'a pas été modifiée de façon significative au cours des trois dernières années, ni même depuis la substitution, en 2001, d'AREVA à Cogema, cette dernière étant venue elle-même aux droits de l'ERAP en 1999.

La Société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice, d'une modification significative de l'actionnariat.

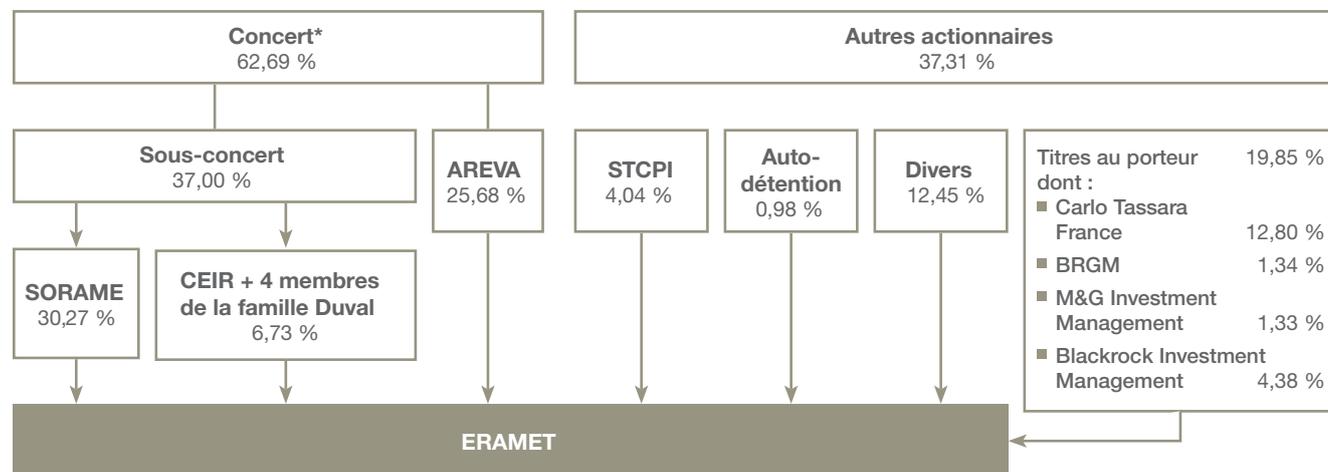
Les évolutions susceptibles de se produire relèvent de l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans d'options ou de l'acquisition des actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions, ou de l'acquisition automatique des droits de vote doubles pour les titres inscrits au nominatif depuis plus de deux ans.

7.2.5. Répartition du capital

La répartition du capital connue de la Société, au cours des trois derniers exercices, résulte d'une étude faite au 31 décembre de chaque année par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres, des déclarations de franchissement de seuil communiquées, ainsi que de l'exercice des levées d'options et actions gratuites demeurant en cours de validité.

7.2.5.1. ORGANIGRAMME DE CONTRÔLE

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2011 (en % de titres)



* En vertu d'un Pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le numéro 199C0577

7.2.5.2. AU 31 DÉCEMBRE 2011 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT – OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR – AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME ⁽¹⁾ (Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	8 027 095	30,27 %	15 849 106	35,87 %
CEIR ⁽¹⁾ (Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,73 %	3 567 992	8,07 %
Autres personnes physiques du concert (Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval)	2 289	ns %	4 512	ns %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 813 380	37,00 %	19 421 610	43,95 %
AREVA ⁽¹⁾	6 810 317	25,68 %	13 567 594	30,70 %
Total concert (sous-concert/AREVA) ⁽¹⁾	16 623 697	62,69 %	32 989 204	74,65 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,04 %	2 141 172	4,85 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	33 854	0,13 %	56 464	0,13 %
Autodétention ERAMET	259 546	0,98 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	15 087	ns %	18 010	ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,80 %	3 394 146	7,68 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	0,81 %
M&G Investment Management Ltd ⁽⁴⁾	353 627	1,33 %	353 627	0,80 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd ⁽⁵⁾	1 161 174	4,38 %	1 161 174	2,63 %
Autres	3 251 355	12,26 %	3 403 538	7,7 %
TOTAL TITRES	26 519 116	100,00 %	44 190 796	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 350 116	69,20 %	36 021 796	81,51 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 169 000	30,80 %	8 169 000	18,49 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société M&G Investment Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué que Prudential plc contrôlait à compter de novembre 2011 524 779 actions.

(5) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société BlackRock Investment Management (UK) Ltd a indiqué que BlackRock Global Funds contrôlait à compter du 29 novembre 2011 816 868 actions, puis que BlackRock Inc contrôlait 1 357 908 actions (5,12 % du capital) à compter du 16 février 2012, et 1 303 888 actions (4,92 %) à compter du 13 mars 2012.

7.2.5.3. AU 31 DÉCEMBRE 2010 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT – OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR – AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME ⁽¹⁾ (Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 997 095	30,16 %	15 816 014	35,68 %
CEIR ⁽¹⁾ (Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,73 %	3 567 992	8,05 %
Autres personnes physiques du concert (Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval)	2 283	ns %	3 504	ns %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 783 374	36,90 %	19 387 510	43,74 %
AREVA ⁽¹⁾	6 810 317	25,69 %	13 567 594	30,61 %
Total concert (sous-concert/AREVA) ⁽¹⁾	16 593 691	62,59 %	32 955 104	74,34 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,04 %	2 141 172	4,83 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	31 138	0,12 %	50 748	0,11 %
Autodétention ERAMET	103 851	0,39 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	14 045	ns %	16 836	Ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,80 %	3 394 146	7,66 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	0,80 %
M&G Investment Management Ltd ⁽⁴⁾	1 507 277	5,68 %	1 507 277	3,40 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd ⁽³⁾	1 044 297	3,94 %	1 044 297	2,36 %
Autres	2 398 391	9,1 %	2 861 923	6,45 %
TOTAL TITRES	26 513 466	100,00 %	44 327 547	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 153 898	68,47 %	35 967 979	81,14 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 359 568	31,53 %	8 359 568	18,86 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière enquête TPI. La société M&G Investment Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué en mars 2009 que Prudential plc contrôlait à compter du 24 mars 2009 792 995 actions.

7.2.5.4. AU 31 DÉCEMBRE 2009 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT – OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR – AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME ⁽¹⁾ (Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 822 011	29,66 %	15 640 930	35,42 %
CEIR ⁽¹⁾ (Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,77 %	3 567 992	8,08 %
Autres personnes physiques du concert (Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval)	2 223	ns %	3 444	ns %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 608 230	36,44 %	19 212 366	43,50 %
AREVA ⁽¹⁾	6 757 277	25,63 %	13 514 554	30,60 %
Total concert (sous-concert/AREVA) ⁽¹⁾	16 365 507	62,06 %	32 726 920	74,11 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,06 %	2 141 172	4,85 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	22 610	0,09 %	42 220	0,10 %
Autodétention ERAMET	81 732	0,31 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	14 142	ns %	15 033	Ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,87 %	3 394 146	7,69 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,35 %	356 044	0,81 %
M&G Investment Management Ltd ⁽⁴⁾	1 553 229	5,89 %	1 553 229	3,51 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd ⁽³⁾	1 157 153	4,39 %	1 157 153	2,62 %
Six Sis AG ⁽³⁾	406 082	1,54 %	406 082	0,92 %
Holta Invest AS	126 978	0,48 %	126 978	0,29 %
Autres	1 821 604	6,95 %	1 821 680	4,12 %
TOTAL TITRES	26 369 813	100,00 %	44 161 300	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 049 498	68,45 %	35 840 985	81,16 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 320 315	31,55 %	8 320 315	18,84 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière enquête TPI. La société M&G Investment Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué en mars 2009 que Prudential plc contrôlait à compter du 24 mars 2009 792 995 actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société et il n'existe pas de titres nantis. Hormis l'autodétention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. La détention des actions par les mandataires sociaux est détaillée au chapitre « Gouvernance ».

7.2.5.5. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2011, un total d'environ 277 000 actions nominatives, inscrites depuis moins de deux ans, ne bénéficie pas du droit de vote double. Dans l'hypothèse où ces actions pourraient bénéficier du droit de vote double, les droits de vote doubles se trouveraient portés à un nombre total d'environ 18 350 000 auxquels devraient être ajoutés les droits de vote simples des actions au porteur soit 8 169 000 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2011.

7.2.6. Plans d'options et actions gratuites

Le détail des plans d'options de souscription et actions gratuites attribués et restant ouverts au 31 décembre 2011 figure à la note 25 aux comptes sociaux d'ERAMET décrite au Chapitre 6 du présent Document. Les actions gratuites attribuées (plans des 25 avril 2007, 23 juillet 2007, 29 juillet 2009, 20 mai 2010 et 16 février 2011) sont des actions existantes.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des options de souscription en cours de validité non encore levées au titre du plan du 15 décembre 2004, et à raison d'une action pour une option, 24 102 actions seraient créées, portant ainsi (sur la base des chiffres au 31 décembre 2011) le nombre d'actions à 26 543 218, le capital social à 80 956 814,90 euros et les droits de vote à 44 214 898.

7.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières

Tableau récapitulatif des autorisations financières existantes

Augmentations de capital autorisées

A. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-129 CC	
Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	11 mai 2011(23 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	Néant
B. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	
Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	11 mai 2011(25 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	Néant
C. Par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise.	
Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	11 mai 2011(24 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	Néant
D. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-147 6^e alinéa CC	
Par l'AGE pour un montant de 10 % du capital soit 8 086 607 euros	11 mai 2011(26 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Utilisation de l'autorisation	Néant
Limitation du montant des émissions (total A+B+C+D)	
Par l'AGE	11 mai 2011(27 ^e résolution)
Montant maximum	24 000 000 euros
Utilisation des autorisations	Néant
Augmentation de capital réservée aux salariés	
E. Par l'AGE	11 mai 2011 (29^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Montant maximum	500 000 euros
Utilisation de l'autorisation	Néant
Réduction de capital	
F. Par l'AGE	11 mai 2011 (22^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 10/07/2013
Montant maximum	10 % du capital
Utilisation de l'autorisation	Néant
Attribution d'actions gratuites	
(art. L. 225-197-1 et L. 225-197-2 CC)	
Par l'AGE	20 mai 2010
Nombre total maximum	300 000 actions
Durée de l'autorisation	38 mois jusqu'au 19/07/2013
Utilisées en 2010 et 2011	194 079
Nombre d'actions devenues caduques en 2011	13 967
Solde disponible	119 888

Un projet de résolution est soumis au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 15 mai 2012, afin d'autoriser un renouvellement de la délégation en matière d'attribution d'actions gratuites (cf. texte des projets de résolutions au Chapitre 8 du présent Document).

7.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions

7.2.8.1. BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT 2011

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 a autorisé la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et pour un prix maximum d'achat de 500 euros par action, soit un montant maximum payable par la Société de 1 325 705 500 euros. Cette autorisation expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011 et a été donnée en vue notamment de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- leur conservation ou leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivantes du Code de commerce ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- leur annulation, en conformité avec la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

7.2.8.2. DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE D' ACTIONS PROPRES SUR L'EXERCICE (ARTICLE L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions autodétenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Attributions aux salariés	Total
Situation au 31 décembre 2010		48 135	55 716	103 851
En pourcentage du capital	26 513 466	0,18 %	0,21 %	0,39 %
Affectation à des actions gratuites				
• attribution plan 2009		320 912	(25 397)	(25 397)
• attribution plans 2010 et 2011			(759)	(759)
Achats			146 390	467 302
Ventes		(285 451)		(285 451)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	26 519 116	83 596	175 950	259 546
En pourcentage du capital		0,32 %	0,66 %	0,98 %

Au cours de l'exercice, 467 302 actions ont été achetées à un cours moyen de 208,88 euros et 285 451 actions ont été vendues à un cours moyen de 197,91 euros.

La valeur comptable du portefeuille de 259 546 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros chacune, détenues au 31 décembre 2011, s'établit à 54 183 564,40 euros, pour une valeur de marché à cette même date de 94,5 euros par titre, soit 24 527 097 euros.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés durant l'exercice.

7.2.8.3. CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la Société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société Exane BNP Paribas, un contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AMAFI (précédemment la charte AFEI). La synthèse des opérations d'animation boursière figure dans le détail des opérations d'achat et de vente réalisées

ci-dessus. En date de dénouement au 31 décembre 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 84 546 actions ERAMET et 2 598 658 euros.

7.2.8.4. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT 2012

CADRE JURIDIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2011, le capital de la Société était composé de 26 519 116 actions.

À cette date, la Société détenait 259 546 actions propres, soit 0,98 % du capital social.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2011, les 259 546 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 83 596 actions ;
- attribution aux salariés : 175 950 actions.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme seraient :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- leur conservation ou leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivantes du Code de commerce ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- leur annulation, en conformité avec la 22^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES DE CAPITAL

10 % du capital social à la date du 31 décembre 2011, soit 2 651 911 actions, avant déduction des actions propres détenues par la Société

Les actions ERAMET sont cotées au compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0000131757).

Le prix maximum d'achat serait de 500 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions serait de 1 325 955 500 euros, pour 2 651 911 actions représentant 10 % du capital de la Société.

MODALITÉS DES RACHATS

Les actions, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres ou *via* des instruments dérivés, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres.

La Société précise que dans le cas éventuel de la mise en œuvre de l'utilisation de produits dérivés, l'objectif de la Société serait de couvrir les positions optionnelles prises par l'émetteur (options d'achat ou de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe, titres de créance donnant accès au capital de l'émetteur). L'utilisation de produits dérivés consistera plus spécifiquement à acheter des options d'achat et la Société ne devra pas être conduite à utiliser des ventes d'options de ventes.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

La validité du programme est limitée à une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

7.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

7.3.1. Raison sociale (article 2 des statuts)

ERAMET. Dans le présent Document, la Société est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe constitué par ERAMET et ses filiales est désigné par « le Groupe ».

7.3.2. Numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 045 381 et sous le numéro Siret 632 045 381 000 27.

- Code NAF : 515 C.
- Secteur d'activité : recherche et exploitation de gisements miniers de toute nature, métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

7.3.4. Siège social (article 4 des statuts)

Tour Maine-Montparnasse

33, avenue du Maine

75015 Paris

Téléphone : + 33 (0)1 45 38 42 42

Télécopie : + 33 (0) 1 45 38 41 28

Site Internet : www.eramet.fr

7.3.5. Forme juridique et législation applicable

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce, (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

7.3.6. Contrôle légal de la Société (article 19 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 19 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne.

7.3.7. Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés ;
- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées ;
- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou Société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

7.3.8. Exercice social (article 23 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

7.3.9. Assemblée Générale

7.3.9.1. MODES DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION (articles 20 à 22 des statuts)

Composition : l'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre de leurs actions.

Convocations : l'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de commerce, et les articles 20 à 22 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission : tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les titulaires d'actions nominatives et les titulaires d'actions au porteur doivent accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, avant la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par les articles L. 225-107 et R. 225-75 et suivants du Code de commerce, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la participation à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, est autorisée suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires particulières, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée (nu-proprétaire et usufruitier), d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'Assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

7.3.9.2. CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE (articles 8 et 20 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes bénéficiant d'un droit de vote double, confèrent également un droit de vote double à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, hormis, de par la loi, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de donation familiale ou de fusion ou scission de la société actionnaire.

Conformément à la loi, le droit de vote double ne peut être supprimé que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Vote électronique :

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, transmettre un vote par correspondance ou une procuration par tous moyens de télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires particulières, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire, par le nu-proprétaire en Assemblée Générale Extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

7.3.10. Transmission des actions

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'Assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

7.3.11. Identification des actionnaires

7.3.11.1. FRANCHISSEMENT DES SEUILS / DÉCLARATION D'INTENTION

Déclarations légales : en application des articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois-dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans les délais fixés, l'Autorité des marchés financiers et la Société – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception –, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les délais prévus, des objectifs

poursuivis au cours des six mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième ou du quart.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L. 233-14 dudit Code.

Déclarations statutaires complémentaires : depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'Assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une Assemblée.

7.3.11.2. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear S.A. à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

7.3.11.3. DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL RENDUES PUBLIQUES

Date	Décision AMF n°	Objet
03/08/1999	199C1045	Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions. Nomination de 5 personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. Cogema se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres ERAMET détenus par Cogema chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de Cogema par AREVA.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.
14/02/2006	206C0296	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 5,0034 % du capital et 2,98 % des droits de vote de la société M&G Investment Management Limited.
17/01/2007	207C0134	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 13,16 % du capital et 7,74 % des droits de vote et déclaration d'intention par la société Carlo Tassara France.
18/01/2007	207C0137	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse (0 %) par la société Carlo Tassara International.
24/07/2007	207C1569	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,14 % du capital et 4,81 % des droits de vote de STCPI.
30/05/2008	208C1042	Avenant au Pacte d'actionnaire (CEIR – SORAME – AREVA) du 17/06/1999
03/06/2008	208C1083	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,95 % du capital et 2,93 % des droits de vote de M&G Investment Management Limited
21/07/2009	209C1013	Avenant au pacte SORAME – CEIR du 19/07/1999
20/03/2012	212C0416	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse puis à la baisse à 4,92 % du capital et 2,94 % des droits de vote de BlackRock Inc.

7.3.12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Outre les informations relatives aux franchissements de seuil, aux droits de vote double, aux pactes d'actionnaires et aux engagements détaillées au présent Chapitre, les éléments ci-dessous sont à noter.

POSSIBILITÉ D'UTILISER LES AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE

L'Assemblée Générale du 11 mai 2011, par sa 28^e résolution, a conféré au Conseil, pour la durée fixée par la loi, la possibilité de faire usage, dans le cadre des dispositions légales, c'est-à-dire dans le cas où serait appelée à jouer la clause de réciprocité de l'article L. 233-33 du Code de commerce, des diverses délégations qui lui ont été conférées par les résolutions 23 à 26 de la même Assemblée Générale en matière d'émission d'actions, de valeurs mobilières divers et/ou de bons de souscription avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, « au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société ». Un renouvellement de cette autorisation est proposé aux suffrages de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

7.4. PACTES D'ACTIONNAIRES

En vertu d'un Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999, ayant fait l'objet d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers sous le numéro 199C0577 et d'un avenant du 28 mai 2008, la Société est contrôlée majoritairement par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, en vertu d'un Pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009, étant précisé que Messieurs Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval détenaient et détiennent ensemble plus de la moitié du capital de SORAME, sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul, et que la quasi-intégralité du capital de CEIR est détenue par des membres de la famille Duval (sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul) ;
- AREVA, anciennement dénommée CEA Industries, venue aux droits et obligations de l'ERAP, signataire initial, du fait d'une substitution opérée par avenant du 27 juillet 2001 au pacte de concert du 17 juin 1999.

Le 27 décembre 2011, AREVA a annoncé être entrée en négociations exclusives avec le Fonds Stratégique d'Investissement au titre de la cession de la participation d'AREVA dans ERAMET.

Le 16 mars 2012, le Fonds Stratégique d'Investissement a annoncé avoir finalisé les conditions du rachat de cette participation, la conclusion définitive de la transaction restant soumise à diverses conditions suspensives.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'AMF n° 208C1042 (avenant du 28 mai 2008) et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009) reproduits ci-dessous (la version intégrale de ces textes est disponible sur le site Internet de l'AMF).

7.4.1. Décision et information n° 208C1042 du 30 mai 2008

Par courrier du 29 mai 2008, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention d'actionnaires intitulée « Avenant n° 2 au Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999 », conclue le 29 mai 2008 entre la société en commandite par actions SORAME, la société par actions simplifiée CEIR et certains membres de la famille Duval actionnaires de SORAME d'une part et AREVA d'autre part.

A/ Les sociétés SORAME et CEIR (sociétés contrôlées par la famille Duval), certains membres de la famille Duval et AREVA sont unies par un Pacte d'actionnaires les instituant de concert vis-à-vis d'ERAMET, qui résulte d'un acte sous seing privé du 17 juin 1999 et de son avenant du 27 juillet 2001 ayant substitué AREVA à Cogema, elle-même déjà substituée à l'ERAP le 1^{er} décembre 1999 conformément aux stipulations dudit pacte.

Ce Pacte d'actionnaires, relatif à la gestion et à l'actionariat d'ERAMET, a été conclu pour une durée d'approximativement sept

années, qui a commencé à courir le 21 juillet 1999 pour se terminer le 30 juin 2006, mais se prorogeant par tacite reconduction pour des périodes d'une année à défaut de dénonciation avec un préavis d'un mois avant l'arrivée de son terme faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de l'une ou l'autre des parties.

Préalablement à la signature de ce pacte, leurs signataires ont demandé au Conseil des marchés financiers une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, pour le sous-concert entre SORAME et CEIR d'une part, et pour le concert entre SORAME, CEIR et ERAP d'autre part, et cette dérogation leur a été accordée.

En l'absence de dénonciation par l'une ou l'autre des parties avant le 31 mai 2006, puis avant le 31 mai 2007, le Pacte d'actionnaires d'ERAMET instituant un concert entre les sociétés SORAME, CEIR et AREVA a été tacitement prorogé, une première fois à compter du 1^{er} juillet 2006, pour une durée d'une année se terminant le 30 juin 2007, et une seconde fois à compter du 1^{er} juillet 2007 pour une durée d'une année se terminant le 30 juin 2008.

SORAME, CEIR, certains membres de la famille Duval et AREVA ont signé, le 29 mai 2008, un avenant au pacte de 1999 par lequel elles ont prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 leur pacte de concert en lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 29 mai 2008 une nouvelle rédaction à la rédaction antérieure de leur Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999. (...)

B/ Les principales clauses de l'avenant sont les suivantes :

- Action de concert : les parties sont convenues de proroger la durée de leur pacte de concert vis-à-vis d'ERAMET.
- Composition du Conseil d'administration d'ERAMET :
Le Conseil d'administration comprendra sept administrateurs proposés par SORAME et CEIR, dont deux personnes physiques proposées en considération de leur compétence et de leur indépendance, cinq administrateurs proposés par AREVA, dont deux personnes physiques proposées en considération de leur compétence et de leur indépendance, deux administrateurs proposés par la STCPI et un administrateur appelé à présider le Conseil d'administration d'ERAMET. Cette composition sera maintenue sauf (i) modification en capital de plus de 10 % du capital d'ERAMET, des participations détenues à la signature de l'avenant soit par SORAME et CEIR, soit par AREVA, ou (ii) modification significative de la participation de STCPI dans ERAMET, en capital, constituant une réduction en dessous de 635 372 actions ERAMET.
- Présidence, Comité de sélection : les parties prévoient de se concerter avant toute nomination d'un Président-Directeur général et la nomination des dirigeants de chacune des trois Branches d'activité du groupe ERAMET.
- Engagement de concertation : les parties s'engagent à se concerter, avant toute Assemblée Générale des actionnaires d'ERAMET, en vue d'un exercice concordant de leurs droits de vote, et de la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis de cette Société.

- Stabilité du concert : aussi longtemps qu'AREVA n'augmentera pas de plus de 2 % sa participation dans ERAMET, directement ou indirectement, le sous-concert constitué entre SORAME et CEIR s'oblige à conserver le nombre d'actions et le nombre de droits de vote d'ERAMET requis pour demeurer prédominant dans le concert global entre SORAME, CEIR, et AREVA, sauf en cas de cession d'actions représentant, avec celles vendues éventuellement depuis la signature de l'avenant, au moins 80 % de la participation qu'il détient dans ERAMET à la signature de l'avenant du 29 mai au pacte du 17 juin 1999.
- Droit de premier refus (préemption) réciproque :
Les parties se consentent un droit de premier refus réciproque :
 - en cas d'intention ferme de vendre sur le marché à des tiers non identifiés, au fil de l'eau ou par *Accelerated Book Building* (ABB) ou par *Fully Marketed Offering* (FMO), un nombre déterminé d'actions ERAMET ;
 - en cas de projet de cession à un ou plusieurs tiers identifiés d'un ou plusieurs blocs d'actions ERAMET, par application ou hors marché ;
 - et en cas de projet d'apport de tout ou partie de sa participation dans ERAMET, rémunéré par des actions de la société bénéficiaire de l'apport.
- Option d'achat consentie à AREVA :
 - La famille Duval consent une option d'achat à AREVA portant sur la totalité des actions SORAME détenues directement ou indirectement par les personnes physiques du concert, Messieurs Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval, dans l'hypothèse où une cession d'actions SORAME ou une opération projetée sur son capital auraient pour effet de réduire au-dessous de 50 % leur participation globale dans cette société, en capital ou en droits de vote.
 - En cas d'exercice de l'option d'achat par AREVA, le prix de cession sera fixé par un expert.

Le droit de premier refus et l'option d'achat ne sont pas applicables aux reclassements intragroupes et aux transmissions à titre gratuit faites à des personnes physiques.

Le pacte se substitue le 29 mai 2008 au pacte du 17 juin 1999 et il est conclu pour une durée déterminée expirant le 31 décembre 2008. Il se prorogera ensuite par tacite reconduction par périodes de 6 mois, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre, par une notification faite 15 jours calendaires au moins avant l'expiration de la période semestrielle en cours.

Il cessera, de même que l'action de concert entre les parties, en cas de cession par l'une d'elles de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET, ou en cas de changement de prédominance à l'intérieur du concert global entre SORAME, CEIR et AREVA.

7.4.2. Décision et information n° 209C1013 du 21 juillet 2009

Par courrier du 16 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention d'actionnaires intitulée « Avenant n° 1 au pacte du 19 juillet 1999 d'actionnaires d'ERAMET entre les sociétés SORAME et CEIR », conclue le 13 juillet 2009 entre la société en commandite par actions SORAME et la société par actions simplifiée CEIR.

A/ Il est rappelé que les sociétés SORAME et CEIR (sociétés contrôlées par la famille Duval) ont conclu le 19 juillet 1999 un Pacte d'actionnaires les instituant de concert pour une durée de dix ans, à compter du 21 juillet 1999.

Ce pacte prévoyait notamment :

- l'inaliénabilité de leurs actions ERAMET pendant cinq ans, sauf pour chacune d'elle à hauteur de 1,5 % du capital d'ERAMET au maximum ;
 - une complète liberté de cession entre elles de leurs actions ERAMET, pour peu que SORAME continue de détenir au minimum 70 % des actions ERAMET détenues par leur concert et CEIR au maximum 30 %, avec l'engagement de maintenir cette répartition entre elles en cas de hausse de leurs participations ;
 - des droits de préemption réciproques sur leurs titres ERAMET ;
 - un engagement de concertation avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis de cette Société.
- (...)

C/ SORAME et CEIR ont signé, le 13 juillet 2009, un avenant au pacte du 19 juillet 1999 décrit au point A ci-dessus, par lequel elles ont prorogé jusqu'au 21 juillet 2014 leur pacte de concert, en lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 13 juillet 2009 une nouvelle rédaction à celle du Pacte d'actionnaires du 19 juillet 1999.

Les principales clauses dudit avenant conclu entre SORAME et CEIR sont les suivantes :

- Stabilité du concert SORAME/CEIR : sauf en cas de cession représentant au moins 80 % de la participation de leur concert dans ERAMET et aussi longtemps qu'AREVA n'augmentera pas sa participation dans ERAMET de plus de 2 %, les parties s'obligent à conserver le nombre d'actions et de droits de vote requis pour que leur sous-concert demeure prédominant dans le concert global.

- Cession d'actions ERAMET entre SORAME et CEIR : toute cession d'actions ERAMET peut être réalisée librement entre les parties, à condition que SORAME continue à détenir au moins 70 % des actions ERAMET détenues par le sous-concert et CEIR au maximum 30 %.
- Augmentation des participations dans ERAMET de SORAME et CEIR : les parties sont libres d'augmenter leur participation dans ERAMET, sous réserve de ne pas augmenter leur participation de plus de 2 % du capital ou des droits de vote en moins de douze mois.
- Engagement de concertation entre les parties avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'ERAMET.

Cette convention se substitue au pacte du 19 juillet 1999. Elle est conclue pour une durée expirant le 21 juillet 2014 et se prorogera ensuite par tacite reconduction par périodes de deux ans, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties avec un préavis d'un mois avant l'expiration de la période en cours.

Elle cessera, de même que l'action de concert entre les parties, en cas de cession par l'une des parties de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET.

En outre, la répartition des administrateurs au sein du Conseil et des Comités est présentée en détail au chapitre 4 « Gouvernance » du présent Document.

À la connaissance d'ERAMET, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.

8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS

8.1. Exposé des motifs.....	284
8.2. Texte des projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.....	286
8.3. Texte des projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	288
8.4. Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale.....	289

8.1. EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous trouverez ci-après une présentation des résolutions qui sont proposées au vote de votre Assemblée.

Les deux premières résolutions concernent l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés. Les comptes figurent de manière détaillée dans les documents remis aux actionnaires et sont, par ailleurs, commentés dans le rapport de gestion.

Dans la troisième résolution, il vous est proposé d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes de votre Société sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Ce rapport fait état des conventions précédemment autorisées par votre Assemblée et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2011. Ces conventions, ayant déjà été approuvées par votre Assemblée, ne sont pas de nouveau soumises au vote de la présente Assemblée, à l'exception de l'engagement au bénéfice de Monsieur Patrick Buffet qui fait l'objet de la quatrième résolution.

Par la quatrième résolution, il vous est demandé, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, d'approuver le maintien, dans tous ses éléments, du dispositif de l'indemnité de départ due ou susceptible d'être due à Monsieur Patrick Buffet en cas de cessation de son mandat de Président-Directeur général, tel qu'autorisé par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 juillet 2011.

Cet engagement fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

La cinquième résolution a pour objet de proposer à l'Assemblée l'affectation du résultat et la fixation d'un dividende de 2,25 euros par action.

La sixième résolution est relative à la ratification de la cooptation intervenue au cours de l'année. Madame Cheremetinski est Sous-directrice Énergie et autres participations à l'Agence des Participations de l'État.

La septième résolution a pour objet, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de demander à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à renouveler le programme de rachat par la Société de ses propres actions. Le montant maximum de rachat est de 10 % du capital et le prix maximum d'achat par action de 500 euros. Il s'agit là du renouvellement annuel de cette autorisation. Cette autorisation a notamment pour objectif de permettre la poursuite du contrat de liquidité existant, ainsi que la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés par remise d'actions existantes.

La huitième résolution a pour objet de permettre à la Société de poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions lorsque l'offre est réglée intégralement en numéraire, à la condition que les opérations de rachat soient réalisées dans le cours normal des activités de la Société et qu'en particulier elles ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre (article 232-15 du règlement général de l'AMF).

Dans la neuvième résolution, il est proposé que les autorisations d'augmentation de capital des vingt-troisième à vingt-sixième résolutions de l'Assemblée du 11 mai 2011 – autorisations d'augmentation du capital avec droit préférentiel de souscription (23^e), par incorporation de réserves (24^e), sans droit préférentiel de souscription (25^e) ou en rémunération d'apports en nature (26^e), le tout dans la limite d'un montant nominal de 24 millions d'euros, (soit un peu moins d'un tiers du capital social) – puissent être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange, dans le cas où serait appelée à jouer la clause de réciprocité prévue par la loi (article L. 233-33 du Code de commerce lorsque la société fait l'objet d'une offre publique engagée par des entités dont notamment l'une au moins n'applique pas les dispositions relatives à l'approbation ou à la confirmation par l'assemblée des mesures de défense en cours d'offre et la suspension des délégations octroyées avant le début de la période d'offre). Cette possibilité étant limitée à une durée de dix-huit mois, il est proposé de la renouveler jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de 2012.

La dixième résolution a pour objet de permettre l'attribution par le Conseil d'administration d'ERAMET d'un nombre d'actions ne pouvant excéder 550 000 actions gratuites existantes sur une période de trois ans (2013, 2014 et 2015) selon les modalités suivantes :

- à tous les salariés du Groupe (sous réserve que les dispositions légales, comptables et fiscales applicables localement le permettent), attribution d'actions gratuites sans condition de performance ;
- aux principaux cadres du Groupe (soit environ 200 personnes) (sous réserve que les dispositions légales, comptables et fiscales applicables localement le permettent) attribution d'actions gratuites assorties à hauteur de 100 % de conditions de performance ;
- aux membres du Comité exécutif (dont les mandataires sociaux) attribution d'actions gratuites assorties à hauteur de 100 % de conditions de performance.

Les conditions de performance prévues pour la première année d'utilisation (en 2013) de cette autorisation pour le plan sélectif d'attribution d'actions de performance seront les suivantes :

- performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution. Il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« total shareholder return ») par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources ;
- performance intrinsèque des indicateurs économiques suivants pour deux tiers de l'attribution :
 - à hauteur d'un tiers : résultat opérationnel courant (ROC) sur chiffre d'affaires tel que calculé en fonction du budget,

- à hauteur d'un tiers : flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles tel que calculé en fonction du budget.

Durée cumulée d'acquisition et de conservation : 4 ans minimum, 5 ans maximum.

Les 550 000 actions gratuites représentent 2,1 % du capital social au 31 décembre 2011.

La onzième résolution permet l'accomplissement des formalités impliquées par la mise en œuvre des autres résolutions votées par l'Assemblée Générale Mixte.

Le Conseil d'administration

8.2. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution (Comptes annuels 2011)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Comptes consolidés 2011)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Quatrième résolution (Engagements de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir

entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les dispositions qui s'y trouvent visées, relatives à l'indemnité de fin de mandat de Président-Directeur général susceptible d'être due à Monsieur Patrick Buffet.

Cinquième résolution (Affectation du résultat – Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, approuve l'affectation du bénéfice telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration :

- Le résultat de l'exercice écoulé s'élève à 340 941 957,27 EUR
- auquel s'ajoute le report à nouveau au 31 décembre 2011 ⁽¹⁾ 460 146 878,56 EUR

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

- à la réserve légale : 1 723,25 EUR
- Il restera : 801 087 112,58 EUR

L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution :

- un montant de 2,25 euros par action, soit pour 26 519 116 actions composant le capital au 31 décembre 2011,
- une somme de 59 668 011 EUR
- laissant un report à nouveau de : 741 419 101,58 EUR

Le dividende sera détaché le 18 mai 2012 et mis en paiement à partir du 23 mai 2012.

Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription ou la création d'actions gratuites au profit de salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2008	2009	2010	2011
Nombre d'actions rémunérées	26 215 231	26 369 813	26 513 466	26 519 116
Dividende	5,25 EUR	1,80 EUR	3,50 EUR	2,25 EUR

(1) Le report à nouveau intègre les 624 291,70 euros correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions autodétenues par ERAMET à la date du paiement du dividende réalisé en 2011.

Sixième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Madame Claire Cheremetinski, intervenue lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2011, en remplacement de Madame Astrid Milsan, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015.

Septième résolution (Autorisation d'opérer sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du descriptif de programme de rachat de titres de la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- de leur conservation ou de leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de leur annulation, en conformité avec la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 autorisant pour une durée de 26 mois la réduction du capital de la Société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, *via* des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 500 euros par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 janvier 2012, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de 500 euros par action, à 1 325 955 500 euros.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Huitième résolution (Autorisation d'opérer sur les titres de la Société en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, sous réserve de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'administration à faire usage de l'autorisation donnée dans ladite résolution également en période d'offres publiques, si, d'une part l'offre d'achat visant les titres de la Société est réglée intégralement en numéraire et si, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre normal de son activité.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

8.3. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution (Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, autorise expressément le Conseil d'administration à faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 23 à 26 de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Dixième résolution (Attribution gratuite d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 550 000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans.

En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées, de sorte que lesdites actions seront librement cessibles dès leur attribution définitive.

Par exception à ce qui précède, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité de leur bénéficiaire correspondant au classement de la deuxième ou troisième catégorie prévues à l'article L. 341-1 du Code de la Sécurité sociale et lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la Sécurité sociale.

Les actions gratuites attribuées consisteront en des actions existantes.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au Conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le Conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Onzième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

8.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapports des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225 -197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous

appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris – La Défense et Neuilly sur Seine, le 22 février 2012

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de la Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1. Personnes responsables du Document de référence.....	292
9.1.1. Noms et qualités des responsables	292
9.1.2. Attestation des responsables du Document de référence	292
9.2. Commissaires aux comptes.....	293
9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	293
9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants	293
9.3. Information financière.....	293
9.3.1. Nom du responsable de l'information	293
9.3.2. Modalités de la communication et calendrier	294
9.3.3. Liste des informations financières et communiqués	294
9.4. Liste des rapports	295
9.5. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel.....	296
9.6. Table de concordance avec le règlement européen 809-2004.....	297
9.7. Lexique	299
9.7.1. Les procédés.....	299
9.7.2. Les produits.....	299
9.8. Adresses des filiales consolidées.....	300

9.1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

9.1.1. Noms et qualités des responsables

Monsieur Patrick Buffet

Président-Directeur général d'ERAMET.

Monsieur Jean-Didier Dujardin

Directeur administratif et financier.

9.1.2. Attestation des responsables du Document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant aux chapitres 1 « Présentation du Groupe », 2 « Activités », 3 « Facteurs de risques », 4 « Gouvernement d'entreprise », 5 « Développement durable » et 7 « Information sur la Société et son capital ») présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document.

Fait à Paris, le 29 mars 2012

Jean-Didier Dujardin
Directeur administratif et financier

Patrick Buffet
Président-Directeur général

9.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés de la Société est assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit :

9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires

9.2.1.1. ERNST & YOUNG ET AUTRES

Adresse : Tour First – 1, place des Saisons, 92400 Courbevoie, 438 476 943 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Aymeric de la Morandière.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

La société Ernst & Young Audit, Tour Ernst & Young, 11, allée de l'Arche, Paris La Défense Cedex, représentée par Monsieur François Carrega en tant qu'associé responsable du contrôle, a exercé cette fonction lors des six exercices précédents.

9.2.1.2. DELOITTE & ASSOCIÉS

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle, 92254 Neuilly-sur-Seine Cedex, 572 028 041 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Alain Penanguer.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Nicholas L. E. Rolt était associé responsable du contrôle pour la société Deloitte & Associés jusqu'au renouvellement du 13 mai 2009.

9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants

9.2.2.1. AUDITEX

Adresse : Tour First – 1, place des Saisons, 92400 Courbevoie, 377 652 938 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Jean-Marc Montserrat, a exercé cette fonction lors des six exercices précédents.

9.2.2.2. CABINET BEAS (BUREAU D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES SOCIALES ET COMPTABLES)

Adresse : 7/9, villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, 315 172 445 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.3. INFORMATION FINANCIÈRE

9.3.1. Nom du responsable de l'information

Responsable : Monsieur Philippe Joly.
Qualité : Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière.
Adresse : ERAMET
Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15
Téléphone : 33 (0) 1 45 38 42 02

9.3.2. Modalités de la communication et calendrier

Périodicité : conformément à la réglementation, ERAMET publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications réalisées dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.eramet.com> – rubrique Investisseurs), et diffusés conformément au règlement AMF.

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Toutes les données indiquées dans ce Document et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique, sont issues des données et du reporting internes de la Société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce Document de référence peuvent être consultées soit sur le site d'ERAMET (<http://www.eramet.com>) ou soit par demande auprès du Directeur juridique de la Société, à son siège social : Tour Maine-Montparnasse – 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

CALENDRIER 2012

Publication du chiffre d'affaires et des résultats annuels 2011 :	jeudi 16 février 2012	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre :	jeudi 28 avril 2012	(avant bourse)
Assemblée Générale :	mardi 15 mai 2012	
Publication du CA et des résultats du 1 ^{er} semestre :	lundi 30 juillet 2012	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre :	jeudi 27 octobre 2012	(avant bourse)

9.3.3. Liste des informations financières et communiqués

16 février 2012 : Résultats annuels 2011.

10 janvier 2012 : Renouvellement du Pacte d'actionnaire SLN.

22 décembre 2011 : Web documentaire présentant ERAMET.

15 décembre 2011 : Projet Weda Bay Nickel et accord-cadre avec le BRGM.

2 décembre 2011 : Jugement du Tribunal de commerce de Paris dans le litige opposant, en présence d'ERAMET, la société Carlo Tassara France aux sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR.

27 octobre 2011 : Chiffre d'affaires du 3^e trimestre.

25 octobre 2011 : ERAMET et Mineral Deposits Limited annoncent la création de leur joint-venture dans le secteur des sables minéralisés.

6 octobre 2011 : Erasteel inaugure une nouvelle installation de métallurgie des poudres en Suède.

28 juillet 2011 : Résultats du premier semestre 2011.

28 juillet 2011 : Signature avec Mineral Deposits Limited des accords définitifs relatifs à la création d'une joint-venture dans le secteur des sables minéralisés.

1^{er} juillet 2011 : Erasteel et HeYe Special Steel posent la première pierre d'un accord stratégique portant sur une coopération commerciale sur le plan mondial et industriel en Chine dans le domaine des aciers rapides.

20 juin 2011 : Protocole d'accord entre ERAMET et Mineral Deposits Limited en vue de la création d'une joint-venture dans le secteur des sables minéralisés.

11 mai 2011 : Communiqué relatif à l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

28 avril 2011 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre.

17 février 2011 : Résultats annuels 2010.

Publications BALO

Avis de réunion à l'Assemblée Générale	4 avril 2011
Avis de convocation à l'Assemblée Générale	22 avril 2011
Avis d'approbation des comptes sans modification	18 mai 2011

9.4. LISTE DES RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Rapports internes à la Société

	Chapitre
Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2011	4.1

Rapports externes à la Société

	Chapitre
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2011	6.1.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2011	6.2.4
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 2011	6.2.5
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2011	4.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	8

9.5. TABLEAU DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	Informations rapport financier annuel	Document de référence
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	Chapitre 9.1
2	Comptes consolidés	Chapitre 6.1
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos au 31 décembre 2011	Chapitre 6.1.3
4	Comptes sociaux de la société mère – Exercice clos au 31 décembre 2011	Chapitre 6.2
5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos au 31 décembre 2011	Chapitres 6.2.4 et 6.2.5
6	Rapport de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Activité • Commentaires financiers • Recherche et Développement • Organigramme • Données sociales et rémunération des dirigeants • Données environnementales • Tableau des délégations d'augmentation de capital • Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique • Rachat d'actions propres 	Chapitres 1, 2 et 4 Chapitre 1 Chapitre 2 Chapitre 2 Chapitre 4 et 5 Chapitre 5 Chapitre 7 Chapitre 7 Chapitre 7
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	Chapitre 6.5
8	Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	Chapitre 4

9.6. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 809-2004

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809-2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Chapitre	Informations	Document de référence
1	Personnes responsables	9.1
1.1	Personnes responsables	9.1
1.2	Déclaration des personnes responsables	9.1
2	Contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.1	Informations sur les contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.2	Changements	non applicable
3	Informations financières sélectionnées	1
3.1	Informations financières sélectionnées	1
3.2	Périodes intermédiaires	non applicable
4	Facteurs de risque	3
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	1.3
5.2	Investissements	1.2,4
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	2
6.2	Principaux marchés	2
6.3	Événements exceptionnels éventuels sur les activités et marchés	2
6.4	Dépendance éventuelle	2
6.5	Position concurrentielle	2
7	Organigramme	
7.1	Groupe	4.1
7.2	Filiales importantes	2.1
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	2.7
8.2	Aspects environnementaux de ces équipements	5.4
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1.2
9.2	Résultat d'exploitation	1.2
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	1.2
10.2	Flux de trésorerie	1.2
10.3	Structure de financement	1.2
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	1.2
10.5	Sources de financement	1.2
11	Recherche et développement – Brevets et licences	2.8
12	Information sur les tendances	
12.1	Tendances	1
12.2	Influence susceptible éventuelle	1

Chapitre	Informations	Document de référence
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1	Hypothèses	non applicable
13.2	Rapport	non applicable
13.3	Comparaison	non applicable
13.4	Actualisation	non applicable
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1	Information sur les membres	4
14.2	Conflits d'intérêts	4
15	Rémunérations et avantages	
15.1	Rémunération	4
15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	4
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration des mandats	4
16.2	Contrats de service	4
16.3	Comités	4
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	5.9
17.2	Participations et options de souscription d'actions	5.9
17.3	Participation des salariés	5.9
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	7.2
18.2	Droits de vote	7.2
18.3	Détention et contrôle	7.2
18.4	Accords liés au contrôle	7.4
19	Opérations avec des apparentés	6.2
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	6
20.2	Informations financières pro forma	non applicable
20.3	États financiers	6
20.4	Vérification des informations financières historiques	6
20.5	Date des dernières informations financières	6
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	non applicable
20.7	Politique de distribution des dividendes	6.4
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3 et 6
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	non applicable
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	7
21.2	Acte constitutif et statuts	7
22	Contrats importants	3
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	non applicable
23.2	Attestation	non applicable
24	Documents accessibles au public	9
25	Informations sur les participations	2.6

9.7. LEXIQUE

9.7.1. Les procédés

Enrichissement du minéral

Utilisé par Le Nickel-SLN, cette technologie innovante permet, par tri granulométrique et densimétrique, d'accroître la teneur des minerais afin d'exploiter une portion plus large du gisement et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves.

Forgeage

Déformation plastique du métal entre deux outils plats. Le forgeage permet d'obtenir des pièces de géométrie simple.

Hydrométallurgie

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par voie chimique (attaque pour mise en solution, extraction par solvant, électrolyse).

Laminage

Réduction de l'épaisseur d'un lingot, d'une barre, d'une tôle, etc., par passage entre les cylindres en rotation d'un laminoir.

Lixiviation acide

Exploitation des minerais oxydés de nickel (latérites) par leur mise en solution acide.

Matrçage

Mise en formes complexes d'une ébauche métallique entre deux outillages gravés, en un seul coup et à vitesse lente.

Métallurgie des alliages

- Métallurgie à l'air : réalisée dans un four à arc, la fusion est suivie par un traitement métallurgique afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.
- Métallurgie sous vide : utilisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...), ce procédé de fusion est réalisé dans des fours à induction sous vide de type VIM (*vacuum induction melting*).
- Refusion : indispensable pour certaines pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique et de l'énergie, ce procédé permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire et d'abaisser la teneur en gaz pour une augmentation significative des caractéristiques et de la fiabilité mécanique.
- Métallurgie des poudres : fabrication d'alliages à hautes caractéristiques par pulvérisation d'un jet de métal liquide puis compaction de la poudre ainsi obtenue sous très haute pression et à température élevée.

Presse

Outil industriel utilisé pour le matrçage (définition plus haut). Sa puissance se mesure en milliers de tonnes.

Pyrométallurgie

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par fusion (haut-fourneau ou four électrique).

9.7.2. Les produits

Aciers rapides

Aciers très résistants à l'usure, d'une dureté élevée à chaud et à froid, destinés principalement à la fabrication d'outils de coupe (forets, tarauds, fraises, scies...) pour l'usinage des métaux.

Alliages

Matériaux métalliques composés de différents métaux aux propriétés particulières répondant à des usages déterminés, comme la résistance à l'usure ou à la corrosion, la résistance mécanique à haute température, etc.

Electrolytic Manganese Dioxide (EMD)

Agent actif des piles alcalines.

Ferroalliages

Alliages contenant du fer et au moins un autre métal ajouté au métal liquide lors du processus d'élaboration de l'acier afin d'ajuster sa composition en fonction des propriétés souhaitées.

Manganèse

Consommé sous forme d'alliage (ferromanganèse, silicomanganèse), ce métal entre dans la composition de l'acier dans la proportion de 6 à 7 % afin d'en améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité et l'état de surface au laminage. Il est également utilisé lors de l'élaboration pour la désoxydation/désulfuration. Autres applications : chimie, piles et batteries, circuits électroniques, engrais, durcisseur pour l'aluminium...

Nickel

Élément d'alliage essentiel, ce métal confère aux aciers de nombreuses propriétés variant selon les nuances : résistance à la corrosion atmosphérique en combinaison avec le chrome (acier inoxydable), résistance à la haute température, ductilité, résistance mécanique, résistivité électrique, propriétés magnétiques... Le nickel est recyclable à l'infini.

Nuances

Qualités d'aciers différentes obtenues en variant les alliages des métaux entrant dans leur composition afin d'obtenir des caractéristiques spécifiques. Chaque nuance est adaptée à des besoins particuliers.

Poudres de cobalt et de tungstène

Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Produits longs

Demi-produits d'alliages de hautes caractéristiques destinés à être transformés.

Superalliage

Alliages de plusieurs métaux où le nickel est généralement prédominant (superalliages base nickel), présentant de hautes caractéristiques de résistance mécanique à température élevée et de résistance à la corrosion. Les superalliages sont utilisés pour la fabrication de pièces destinées à l'industrie aéronautique et spatiale, la production d'énergie, l'industrie chimique, la préservation de l'environnement.

9.8. ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
ARGENTINE						
Bolera Minera Avenida Cordoba 1233, Piso 2, Ciudad de Buenos Aires Argentine				✓	IP	50,00 %
Eramine Sud America Avenida Cordoba 1233, Piso 2, Ciudad de Buenos Aires Argentine				✓	IG	100,00 %
AUSTRALIE						
Weda Bay Minerals Pty Ltd (Nickel) Unit 5, 46 Hillside Crescent Hamilton Qld 4007 PO Box 508 Fortitude Valley Qld 4006 Australie	✓				IG	100,00 %
BELGIQUE						
Erachem Comilog S.A. Rue du Bois 7334 Saint-Ghislain Belgique		✓			IG	63,71 %
CANADA						
Gulf Chemical and Metallurgical Canada Corporation P. O. Box 3510 55418 Range Road 214 Fort Saskatchewan, Alberta Canada		✓			IG	63,71 %
Weda Bay Minerals Inc. (Nickel) 14 th Floor 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada	✓				IG	100,00 %
CHINE						
Comilog Far East Development Ltd Comilog Asia Ltd Comilog Asia Ferro Alloys Co. Ltd ERAMET Comilog Shanghai Consultancy Services Co. Ltd 2929 Sun Hung Kai Centre, 30 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong			✓			92,74 %
ERAMET Comilog Shanghai Trading Co. Ltd Units 01-02 26/F Aurora Plaza, 99 Fucheng Road, Pudong, Shanghai, Chine		✓			IG	92,74 %
Erasteel Innovative Material Co Ltd Room 2607-2612 Bank of China Tower N° 200 Yin Cheng Zhong Road Pudong 200-120, Shanghai Chine			✓		IG	100 %
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Room 2612-26F China Bank Tower 200 Yincheng Road Central Pudong Shanghai 200120 Chine		✓			IG	92,74 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd Fenghuang Town, Laibin County, Guangxi Province, 546102 Chine		✓			IG	64,92 %
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd Sanjie Industrial Zone, Sanjie, Lingchuan, Guilin, Guangxi,. Chine		✓			IG	92,74 %
ÉTATS-UNIS						
Bear Metallurgical Corp. 302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	63,71 %
Comilog US 610 Pittman Road MD 21226 Baltimore-Maryland États-Unis 1-410 636 71 26		✓			IG	63,71 %
ERAMET Marietta Inc. P.O. Box 299 State Route 7 – South Marietta, Ohio 45750-0299 États-Unis 1-740 374 1000		✓			IG	100,00 %
Erachem Comilog Inc. 610 Pittman Road Baltimore-Maryland MD 21226-1788 États-Unis 1-410 789 8800		✓			IG	63,71 %
Erasteel Inc. 95 Fulton street Boonton NJ 07005 – 1909 États-Unis 1-973 335 8400			✓		IG	100,00 %
Gulf Chemical and Metallurgical Corp. 302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	63,71 %
FRANCE						
Airforge 75, boulevard de la Libération BP 173 09102 Pamiers Cedex France 33 (0) 4 77 40 36 47 33 (0) 5 61 68 44 24/22			✓		IG	100,00 %
Aubert & Duval Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Comilog Dunkerque Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	63,71 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Comilog France Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	63,71 %
Comilog Holding Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	63,71 %
Comilog International Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	63,71 %
ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42					consolidante	
ERAMET Alliages Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
ERAMET Comilog Manganèse Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	81,86 %
ERAMET Holding Nickel Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42	✓				IG	100,00 %
ERAMET Holding Manganèse Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	100,00 %
Eramine Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
Erasteel Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Erasteel Champagnole 23, rue Georges-Clemenceau BP 104 39300 Champagnole France 33 (0) 3 84 52 64 44			✓		IG	100,00 %
Eurotungstène 9, rue André-Sibellas BP 152X 38042 Grenoble Cedex 9 France 33 (0) 4 76 70 54 54		✓			IG	100,00 %
Interforge Z.I. de la Maze BP 75 63501 Issoire France 33 (0) 4 73 89 07 83			✓		IG	94,00 %
Metal Currencies Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
Metal Securities Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
S.I.M.A. Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55			✓		IG	100,00 %
UKAD Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IP	50,00 %
Valdi 1 bd de la Boissonnette 42110 Feurs France 33 (0) 4 77 27 40 92		✓			IG	100,00 %
GABON						
Comilog S.A. Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00			✓		IG	63,71 %
PMO (Port Minéralier d'Owendo) Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00			✓		IG	63,30 %
Setrag BP 578 Libreville Gabon 00241708049			✓		IG	54,09 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
INDONÉSIE						
Pt Weda Bay Nickel Wisma Raharja 8 th Floor Jl. TB. Simatupang, Kav. 1 Cilandak Timur – Jakarta Selatan 12560 Indonésie + 62 (21) 788 49 866	✓				IG	59,94 %
LUXEMBOURG						
Eras S.A. 6 B Route de Trève L-2633 Luxembourg Luxembourg				✓	IG	100,00 %
MAURICE						
Mineral Deposits Mauritius Ltd			✓		IP	50,00 %
MEXIQUE						
Erachem Mexico Carretera Tampico – Valles km. 28 Tamos, Panuco, Vert. CP 92018 Mexico Mexique 52-1 210 27 62		✓			IG	63,71 %
NORVÈGE						
ERAMET Norway A/S P.O. Box 82 - N-3901 Porsgrunn Norvège 47 35 56 18 00		✓			IG	100,00 %
Eralloys Holding A/S Vollsveien 13H P.O. Box 103 N – 1325 Lysaker Norvège 47 67 10 3425		✓			IG	100,00 %
Tinfos A/S O. H. Holtas gate 21 - N – 3678 Notodden Norvège 47 53 65 25 00		✓			MEE	33,35 %
Eralloys Energy A/S Oyesletta 61 P.O. Box 246 N – 4491 Kvinesdal Norvège 47 38 35 72 00		✓			IG	100 %
DNN Industrier A/S GI Oddavei 6 N – 5770 Tyssedal Postal C/O Tinfos A/S O. H. Holtas Gate 21 N – 3678 Notodden Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	100 %
ERAMET Titan A/S GI Oddavei 6 N – 5770 Tyssedal Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	100 %
ERAMET Titanium & Iron A/S GI Oddavei 6 N – 5770 Tyssedal Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	100 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
ERAMET Norway Kvinesdal A/S Oyesletta 61 P.O. Box 246 N – 4491 Kvinesdal Norvège 47 38 35 72 00		✓			IG	100 %
NOUVELLE-CALÉDONIE						
Cominc BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Société Le Nickel – SLN BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Poum SAS 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
PAYS-BAS						
Miner Holding BV Rokin 55 Amsterdam Pays-Bas		✓			IG	63,71 %
ROYAUME-UNI						
Erasteel Stubs Ltd Causeway Avenue WA4 6QB Warrington Royaume-Uni 44 (0) 1925 41 3870			✓		IG	100,00 %
TiZir Ltd 3 More London Riverside, SE1 2AQ London		✓			IP	50,00 %
SÉNÉGAL						
Grande Côte Opérations S.A. Rue 26 N'Gor Dakar		✓			IP	45,00 %
SINGAPOUR						
Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd (Nickel) 8 Marina Boulevard, #05-02 Marina Bay Financial Centre Tower 1, Singapour 018981. Singapour	✓				IG	66,66 %
SUÈDE						
Erasteel Kloster AB Box 100 815 82 Söderfors Suède 46 (0) 293 17 000			✓		IG	100,00 %
SUISSE						
Comilog Lausanne Avenue C.F. Ramuz 43 1009 Pully Suisse 41 21 – 729 45 03		✓			IG	63,71 %
Unimin Holding GmbH Industriestrasse 47 6304 Zug Suisse	✓				IG	100,00 %

Conception, création et réalisation : sequoia  group

Crédit photo : Photothèque ERAMET



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINERAIS ET DES HOMMES.

TOUR MAINE-MONTPARNASSE
33, AVENUE DU MAINE
F-75755 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (33) 01 45 38 42 42

www.eramet.com